



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

DE L'ARTOIS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

VERSION PROJET 13/11/2020

LIVRET



Crédits photos :
Agence d'Urbanisme de l'Artois
Flaticon.com

AVERTISSEMENT

Le présent document constitue une version de travail provisoire du diagnostic territorial du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois. Il dresse un portrait du territoire sur différentes thématiques et dégage des enjeux auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devra répondre.

Il a vocation à être ajusté, complété et actualisé de façon itérative tout au long de la procédure et ce, jusqu'à l'approbation définitive du projet.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	10
PÉRIMÈTRE DU SCOT	11
PARTIE 1 : DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	17
Une évolution de la population qui se stabilise sur la période récente mais qui recouvre des dynamiques démographiques distinctes	18
Un solde naturel positif compensant tout juste un solde migratoire négatif	20
Des évolutions distinctes au sein du périmètre du SCOT	23
Les migrations résidentielles	25
Une population qui reste jeune malgré un vieillissement sensible et progressif	25
Des tendances appelées à se poursuivre à l'horizon 2050 ?	28
Vers une poursuite des tendances actuelles d'évolution du nombre d'habitants	28
Une poursuite du vieillissement de la population	30
Des ménages plus nombreux et plus petits	32
Evolution du nombre de ménages	32
Evolution de la taille des ménages	32
Evolution de la composition des ménages	33
Des ménages aux revenus globalement faibles	35
PARTIE 2 : HABITAT	41
Une augmentation modérée du parc de logements et des disparités géographiques	42
Evolution générale du nombre de logements depuis 1968	42
Evolution récente du nombre de logements	43
Une prépondérance de résidences principales	44
Une part de logements vacants qui s'inscrit dans la moyenne régionale mais en forte progression	45
Un parc composé majoritairement de maisons individuelles	48
Une proportion importante de logements anciens	49
Une majorité de grands et moyens logements	53
Une dynamique de construction qui confirme l'attractivité des zones rurales et périurbaine	56
Une majorité d'habitants installés depuis plus de 10 ans sur le territoire	59
Une majorité de propriétaires occupants	59

Focus sur le parc locatif privé.....	62
Focus sur le logement locatif social	63
Un parc minier nécessitant une approche spécifique	65
Une offre d'aires d'accueil des gens du voyage à renforcer	66
PARTIE 3 : ECONOMIE.....	69
Evolution générale de l'emploi local.....	70
Evolution du nombre d'emplois.....	70
Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans le périmètre du SCoT	71
Typologie de l'emploi	72
Evolution de l'emploi au lieu de travail	72
Les mouvements domicile-travail : une dépendance à l'emploi plus large que le périmètre du SCoT.....	74
Une majorité de flux internes malgré une tendance à la baisse.....	74
Des flux sortants plus nombreux confirmant le profil résidentiel du territoire.....	75
Des flux sortants principalement dirigés vers la MEL et la CALL.....	77
Des flux entrants provenant majoritairement de la CALL et la MEL mais en baisse.....	79
Evolution de l'emploi privé	80
Un secteur secondaire important bien qu'en perte de vitesse.....	82
Un territoire industriel	82
Focus sur les filières industrielles phares sur le territoire.....	83
Une tertiarisation progressive de l'économie locale.....	86
Un secteur du commerce, des transports et de l'hébergement et restauration important mais peu dynamique	86
Un secteur des services soumis à deux dynamiques distinctes	87
Vers une digitalisation progressive de l'économie ?	89
Localisation des emplois du secteur privé	90
La population active	91
Un rythme de croissance qui ralentit.....	91
Un taux d'activité des femmes sous la moyenne nationale et une proportion plus importante d'emplois précaires.....	92
Un taux d'activité des jeunes comparable au taux national mais des seniors moins actifs	94
Un taux de chômage qui ne faiblit pas.....	94
Une population active composée majoritairement d'employés et d'ouvriers	95
Formation.....	97
Les entreprises	99

Un nombre d'établissements en très forte augmentation mais un territoire qui en compte néanmoins peu	99
Une dynamique entrepreneuriale plus faible qu'à l'échelle nationale	101
Un boom de création d'entreprises lié à l'arrivée du régime de la micro-entreprise	101
Economie sociale et solidaire	102
Un territoire maillé de nombreux parcs d'activités	103
PARTIE 4 : COMMERCE	107
Le commerce : un secteur en mutation	108
Une organisation commerciale multipolaire structurée autour de cinq polarités urbaines	108
Un maillage commercial très dense du territoire par les grandes et moyennes surfaces	110
Une croissance importante du commerce périphérique aux dépens du commerce de centre-ville	112
Une production de mètres carrés commerciaux en forte progression	113
Une offre et une demande de moins en moins corrélées	113
Un secteur d'emploi important mais une croissance faible au regard des surfaces de vente créées	114
Des pratiques commerciales principalement tournées vers les zones d'activités commerciales	115
Une vacance commerciale en progression	116
Des achats sur internet qui se développent	117
PARTIE 5 : MOBILITES ET TRANSPORTS	121
Une desserte routière structurée autour de routes départementales	122
La desserte autoroutière	122
Les routes départementales	123
Un réseau ferroviaire structuré	123
Présence d'un réseau fluvial à grand gabarit	123
Une morphologie urbaine propice aux flux	124
Les parts modales : une mobilité dépendante de l'usage de l'automobile	124
Des motifs de déplacements diversifiés	127
Un territoire avec une organisation spatiale singulière qui impacte les pratiques de mobilité de la population	129
Une motorisation croissante des ménages problématique au regard du contexte social, économique et environnemental	132
Des trafics qui reflètent les usages et posent la question des choix d'aménagement et du report modal	134
Un réseau routier structurant avec un niveau de trafic élevé	134

Le train : une relative stagnation des trafics liée à une offre saturée	137
Un usage marginal des transports en commun urbain	139
Intermodalité : des progrès à faire dans les correspondances et l'aménagement des pôles d'échanges	141
Un territoire peu adapté à l'usage du vélo	142
Le transport de marchandises : un recours aux transports alternatifs à la route en baisse.....	143
Transport de marchandises : un territoire fortement générateur de flux routiers	143
Un positionnement stratégique, idéal pour l'activité logistique, qui gênera inévitablement de nouveaux flux.....	144
Le trafic fret ferroviaire	147
Un territoire avec des opportunités de développement futur	148
L'impact environnemental du transport et de la mobilité.....	149
PARTIE 6 : AGRICULTURE.....	153
Une agriculture fortement présente	154
Une diminution marquée des surfaces agricoles	155
Un territoire fortement tourné vers les productions « végétales »	157
Une présence importante du maraîchage	159
Vers une mutation de la consommation alimentaire.....	159
Une présence de l'agriculture biologique encore faible sur le territoire	161
Une forte implantation des Industries Agro-Alimentaires (IAA)	161
Une diminution du nombre d'emplois agricoles mais une filière agroalimentaire bien représentée.....	163
Des enjeux importants de renouvellement des générations.....	164
Vers une diversification de l'activité agricole.....	165
Des circuits courts qui se développent	166
PARTIE 7 : EQUIPEMENTS ET SERVICES.....	171
Une importante concentration des équipements et services sur les pôles urbains	172
Une accessibilité aux équipements et aux services globalement satisfaisante mais avec des communes en situation de relatif éloignement	174
La population du territoire est majoritairement satisfaite de l'offre de proximité sur le territoire	176
Le développement du numérique et ses limites actuelles.....	178
PARTIE 8 : SANTE	183
Un classement préoccupant de l'agglomération en termes de mortalité toutes causes	184

Des fragilités sociales qui se retrouvent dans l'IDH – 4.....	187
Un territoire sous équipé en offre de santé de proximité	188
Un enjeu en termes de démographie médicale concernant les médecins généralistes libéraux	189
La médecine spécialisée peu présente sur le territoire.....	190
Une consommation de soins importante de la population auprès des médecins généralistes mais plus difficile quant aux spécialistes.....	191
Des difficultés socio-économiques importantes sur le territoire et leurs incidences sur la souffrance psychique.....	192
Un territoire fortement concerné par le zonage prioritaire de l'ARS	193
Une offre de santé spécifique et complémentaire issue du régime minier dans les anciennes communes minières	194
Les établissements hospitaliers et de santé	196
Une offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes très faible	197
Une offre d'équipements variée à destination des enfants et adultes en situation de handicap	199
PARTIE 9 : TOURISME	207
Une offre touristique riche et variée	208
Le tourisme de mémoire	208
Le tourisme culturel et les traditions populaires.....	209
Le tourisme industriel.....	210
Tourisme « vert » ⁴	213
Un tourisme lié à la voie d'eau en développement.....	214
La destination autour du Louvre Lens - ALL.....	214
Une économie touristique en développement.....	216
L'hébergement et la restauration	216
L'emploi touristique.....	217
PARTIE 10 : ARMATURE TERRITORIALE.....	222
Une organisation complexe, à l'image d'un territoire contrasté.....	223
Un réseau de villes relais organisé autour du bipôle Béthune-Bruay : une structure multipolaire à plusieurs échelles.....	225
Une structure multipolaire du territoire reconnue dans les pratiques de la population	226
Béthune, un pôle d'envergure régionale dans un territoire multipolaire	228
Des liens multiples avec la Métropole Lilloise et les territoires voisins	231
Une organisation urbaine à conforter	231
La mise en réseau, un enjeu de cohésion sociale et territoriale.....	233



PRÉAMBULE

Situé au cœur d'une région au positionnement stratégique au sein de l'Europe et à proximité des pôles d'influence que sont la Métropole Européenne de Lille, l'Audomarois et Lens-Liévin-Hénin-Carvin, le territoire du SCoT de l'Artois, d'une superficie de 646 km², couvre cent communes et comptait, en 2016, une population de 277 812 habitants.

Si le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial est inchangé depuis son approbation du 29 février 2008, le territoire du SCoT a subi plusieurs fusions territoriales. La première a été entérinée le 1^{er} janvier 2014 avec la fusion de la Communauté de Communes de Nœux et Environs avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay (Artois Comm').

Puis au 1^{er} janvier 2017, la carte intercommunale a été bouleversée de nouveau et a engendré la fusion des 3 intercommunalités qui composaient le SCoT de l'Artois (la Communauté de Communes Artois-Lys, la Communauté de Communes Artois-Flandres et la Communauté d'Agglomération d'Artois Comm') pour n'en former qu'une seule : la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane (CABBALR).

Le périmètre de la nouvelle agglomération se confondant avec celui du SCoT de l'Artois, le SMESCOTA a été dissous le 31 décembre 2016 en application d'un arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et la Communauté d'Agglomération a repris la compétence de la révision du SCoT de l'Artois au 1^{er} janvier 2017.

C'est dans ce contexte que le SCoT a fait l'objet d'une évaluation en 2016. Sa mise en révision a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) le 27 septembre 2017.

Cette révision est l'occasion d'actualiser le document aux regards des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2008 et plus particulièrement dans le cadre de ce diagnostic, d'actualiser la vision des dynamiques à l'œuvre sur le territoire et les enjeux qui en découlent et auxquels le projet politique (le Projet d'Aménagement Stratégique = PAS) déterminera un niveau de réponse qui sera décliné en règles opposables dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

PÉRIMÈTRE DU SCOT

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois

	Population en 2016	Nombre de communes	Superficie en km ²	Habitants par km ² en 2016
SCoT de l'Artois	277 812	100	645,57	430,34



Les communes du territoire

Commune	Population	Superficie	Densité
Allouagne	2 939	7,81	376,31
Ames	644	3,51	183,48
Amettes	487	6,82	71,41
Annequin	2 239	3,99	561,15
Annezin	5 892	6,1	965,9
Auchel	10 443	6	1 740,5
Auchy-au-Bois	491	4,27	114,99
Auchy-les-Mines	4 667	5,1	915,1
Bajus	368	2,94	125,17
Barlin	7 720	6,18	1 249,19
Béthune	25 186	9,46	2 662,37
Beugin	473	5,06	93,48
Beuvry	9 587	16,85	568,96
Billy-Berclau	4 562	7,41	615,65
Blessy	866	5,39	160,67
Bourecq	616	4,02	153,23
Bruay-la-Buissière	22 230	16,35	1 359,63
Burbure	2 925	5,53	528,93
Busnes	1 291	9,55	135,18
Calonne-Ricouart	5 466	4,61	1 185,68
Calonne-sur-la-Lys	1 565	11	142,27
Camblain-Châtelain	1 777	10,04	176,99
Cambrin	1 189	1,77	671,75
Cauchy-à-la-Tour	2 860	3,13	913,74
Caucourt	346	5,51	62,79
Chocques	2 920	7,95	367,3
La Comté	903	6,63	136,2
La Couture	2 807	13,52	207,62
Cuinchy	1 745	4,15	420,48
Diéval	753	12	62,75
Divion	6 905	10,96	630,02
Douvrin	5 286	9,58	551,77
Drouvin-le-Marais	584	2,12	275,47
Ecquedecques	509	2,63	193,54
Essars	1 708	3,72	459,14
Estrée-Blanche	968	5,32	181,95
Estrée-Cauchy	377	3,89	96,92
Ferfay	915	3,89	235,22
Festubert	1 315	7,64	172,12
Fouquereuil	1 547	2,01	769,65
Fouquières-lès-Béthune	1 074	2,42	443,8
Fresnicourt-le-Dolmen	760	7,95	95,6
Gauchin-Légal	322	6,03	53,4
Givenchy-lès-la-Bassée	1 011	3,89	259,9
Gonnehem	2 549	15,31	166,49

Gosnay	946	2,21	428,05
Guarbecque	1 434	5,46	262,64
Haillicourt	4 942	4,46	1 108,07
Haisnes	4 336	5,58	777,06
Ham-en-Artois	1 009	3,2	315,31
Hermin	212	4,19	50,6
Hersin-Coupigny	6 236	12,02	518,8
Hesdigneul-lès-Béthune	824	2,59	318,15
Hinges	2 478	8,31	298,19
Houchin	706	4,5	156,89
Houdain	7 337	6,3	1 164,60
Isbergues	8 946	14,37	622,55
Labeuvrière	1 665	6,11	272,5
Labourse	2 769	4,67	592,93
Lambres	1 058	4,37	242,11
Lapugnoy	3 452	8,61	400,93
Lespesses	404	3,09	130,74
Lières	382	3,24	117,9
Liettres	323	3,07	105,21
Ligny-lès-Aire	613	8,04	76,24
Lillers	10 058	26,9	373,9
Linghem	210	3,63	57,85
Locon	2 399	9,52	252
Lorgies	1 585	6,84	231,73
Lozinghem	1 281	2,15	595,81
Maisnil-lès-Ruitz	1 655	5,56	297,66
Marles-les-Mines	5 615	4,55	1 234,07
Mazinghem	477	5,19	91,91
Mont-Bernanchon	1 363	11,4	119,56
Neuve-Chapelle	1 439	1,86	773,66
Noeux-les-Mines	12 010	8,84	1 358,60
Norrent-Fontes	1 410	5,7	247,37
Noyelles-lès-Vermelles	2 407	2,53	951,38
Oblinghem	372	1,27	292,91
Ourton	770	5,28	145,83
Quernes	465	2,75	169,09
Rebreuve-Ranchicourt	1 079	10,73	100,56
Rely	455	4,83	94,2
Richebourg	2 605	17,31	150,49
Robecq	1 368	10,56	129,55
Rombly	50	1,15	43,48
Ruitz	1 601	4,96	322,78
Sailly-Labourse	2 295	6,02	381,23
Saint-Floris	578	4,05	142,72
Saint-Hilaire-Cottes	809	7,24	111,74
Saint-Venant	2 973	14,24	208,78
Vaudricourt	944	2,99	315,72
Vendin-lès-Béthune	2 433	3,63	670,25
Vermelles	4 718	10,39	454,09

Verquigneul	1 886	3,54	532,77
Verquin	3 425	3,7	925,68
Vieille-Chapel	781	3,41	229,03
Violaines	3 611	10,01	360,74
Westrehem	239	2,97	80,47
Witternesse	587	5,47	107,31
SCOT de l'Artois	277 812	645,57	430,34

Positionnement du territoire au sein de la Région

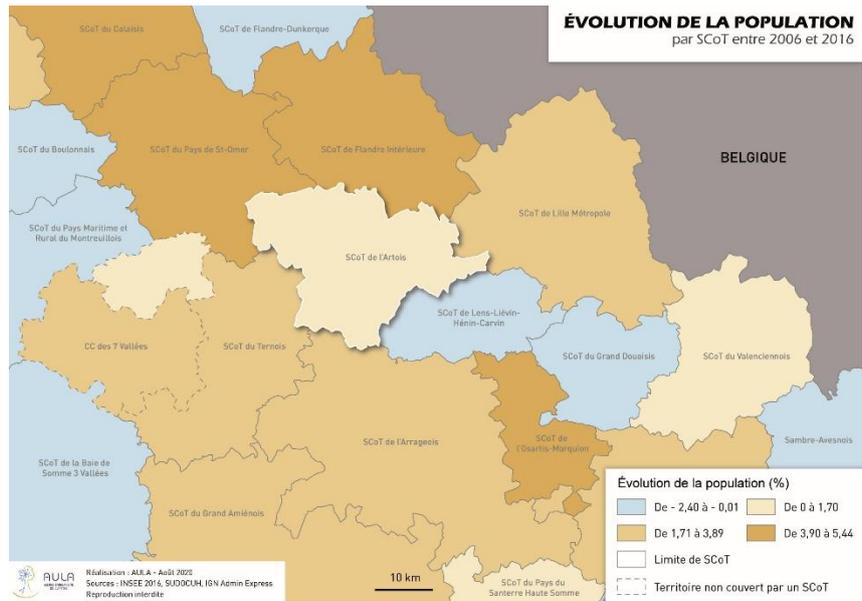
Le territoire du SCoT de l'Artois, situé au sud-ouest de la Métropole Européenne de Lille (MEL), dans le département du Pas-de-Calais et la région des Hauts-de-France bénéficie d'une position géographique stratégique à l'un des carrefours de l'Europe du Nord.



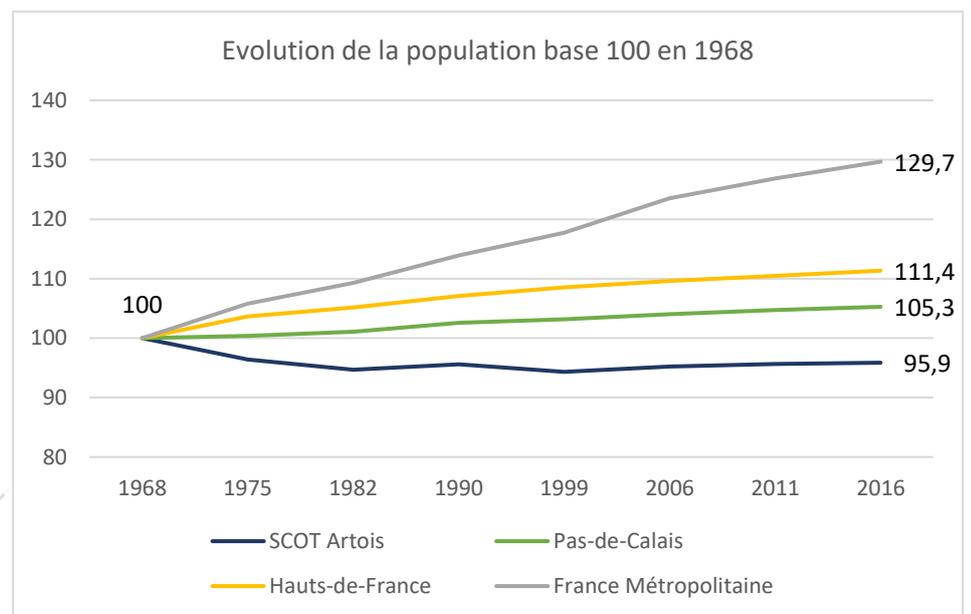


PARTIE 1 : DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES





Evolution de la population par SCoT entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP 2016



Evolution de la population base 100 en 1968.
Source : INSEE, RP1968 à 2016

+ 0,02 %
d'évolution annuelle moyenne
entre 2006 et 2016

L'analyse du taux de variation annuel de population (+ 0,02 % entre 2006 et 2016) témoigne également du faible dynamisme démographique observé à l'échelle globale du SCoT.

	Taux de variation annuel 1999-2006	Taux de variation annuel 2006-2011	Taux de variation annuel 2011-2016	Taux de variation annuel 2006-2016
SCoT Artois	0,14%	0,09%	0,04%	0,02%
Département	0,12%	0,13%	0,11%	0,05%
Région	0,14%	0,16%	0,16%	0,08%
France Métropolitaine	0,69%	0,54%	0,44%	0,49%

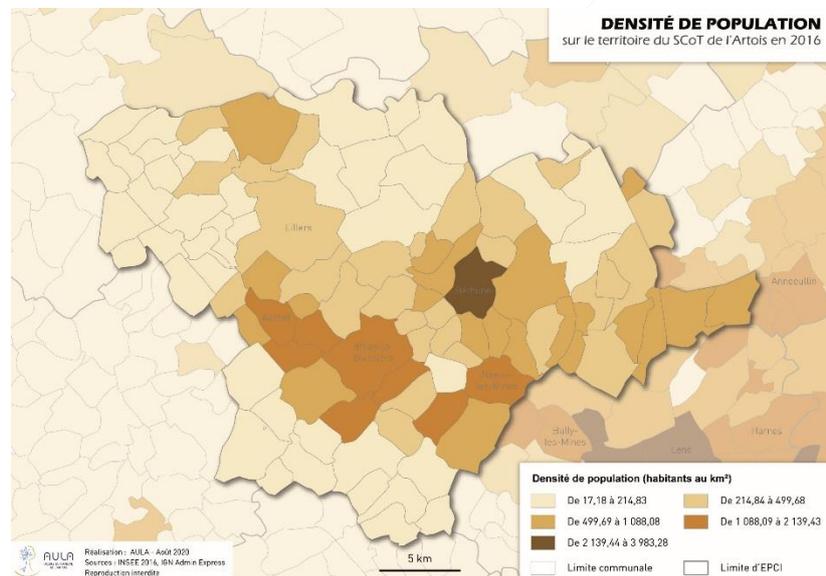
Taux de variation de la population. Source : INSEE – RP 1999 à 2016

430
habitants par km²

Malgré le faible dynamisme démographique, la densité de population, de 430,34 habitants par kilomètre carré en 2016, reste plus de deux fois supérieure à la densité moyenne régionale (189 habitants par km² en 2016). Néanmoins, l'analyse infra-territoriale montre une situation nettement plus hétérogène sur l'Artois que sur le SCoT voisin de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, en raison de la plus grande diversité du territoire associant secteurs urbains denses (Béthune ou les communes du bassin minier par exemple) et territoires ruraux affichant de faibles densités (collines de l'Artois – Bas-Pays de Béthune – secteur Ouest).

	Population 2016 (en nombre d'habitants)	Superficie (en km ²)	Densité de population en 2016 (en habitants/km ²)
SCoT Artois	277 812	645,57	430,34
Département	1 470 725	6 671,35	220,45
Région	6 006 870	31 806,09	188,86
France Métropolitaine	64 465 404	543 898,76	118,52

Densité de population. Source : INSEE – RP2016



Densité de population sur le territoire du SCoT de l'Artois.
Source : INSEE – RP2016

Un solde naturel positif compensant tout juste un solde migratoire négatif

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2006 à 2016
SCoT Artois	17,5	14,9	14,3	12,3	13	13,3	12,6	13
Département	18,6	16,1	16,0	13,5	13,5	13,6	12,9	13,2
Région	18,9	16,4	16,0	13,9	13,8	13,7	13,2	13,5
France Métropolitaine	16,6	14,2	13,9	12,8	12,8	12,8	12,3	12,5

Taux de natalité (en %)
Source : INSEE, RP1968 à 2016

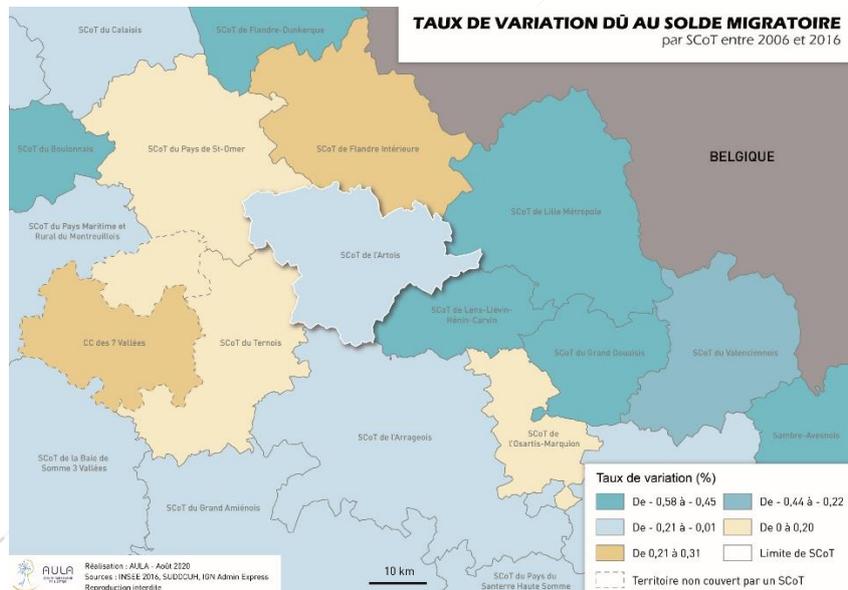
10,2 %

taux de mortalité pour la période 2006-2016 sur le territoire du SCoT

Le taux de mortalité, de 10,2 % entre 2006 et 2016, est toutefois plus élevé que celui observé à l'échelle régionale (9 %) et nationale (8,7 %) mais s'inscrit dans la tendance départementale (9,8 %).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2006 à 2016
SCoT Artois	11,5	11,7	11,1	10,5	10,5	10,4	10,1	10,2
Département	10,9	10,9	10,3	9,6	9,7	9,6	9,8	9,7
Région	11,1	10,7	9,9	9,1	9,0	8,9	9,0	8,9
France Métropolitaine	10,8	10,3	9,7	9,2	8,9	8,5	8,7	8,6

Taux de mortalité (en %)
Source : INSEE, RP1968 à 2016



Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire entre 2006 et 2016 (en %).
Source : INSEE, RP2016

- 5 756

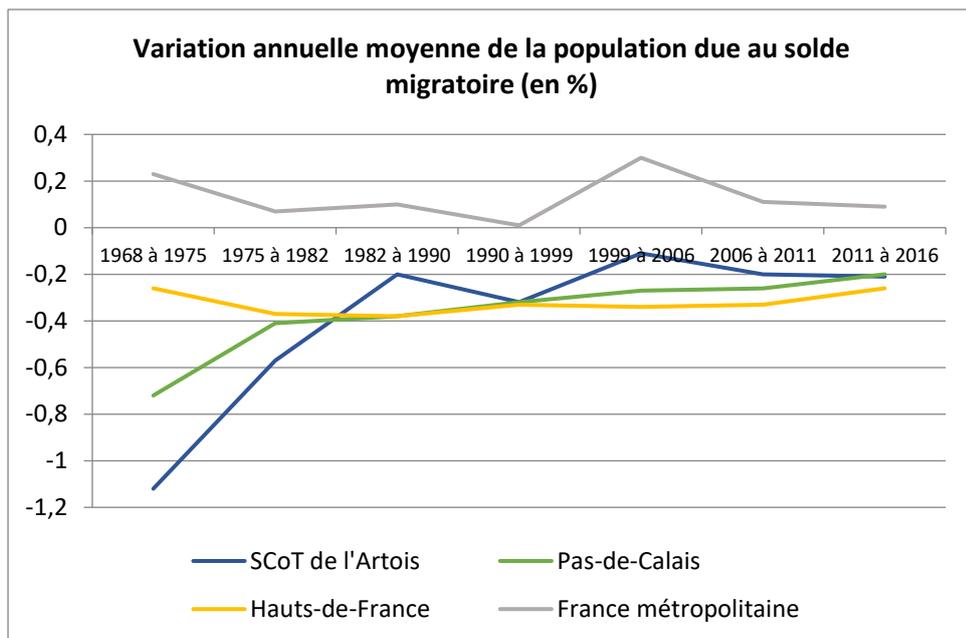
habitants, lié au solde migratoire sur la période 2006-2016

Sur la même période, le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, est négatif (- 5 756 habitants). On observe donc qu'il y a davantage de personnes qui quittent le territoire que de nouveaux arrivants qui viennent s'y installer.

+ 1849

habitants sur la période 2006-2016

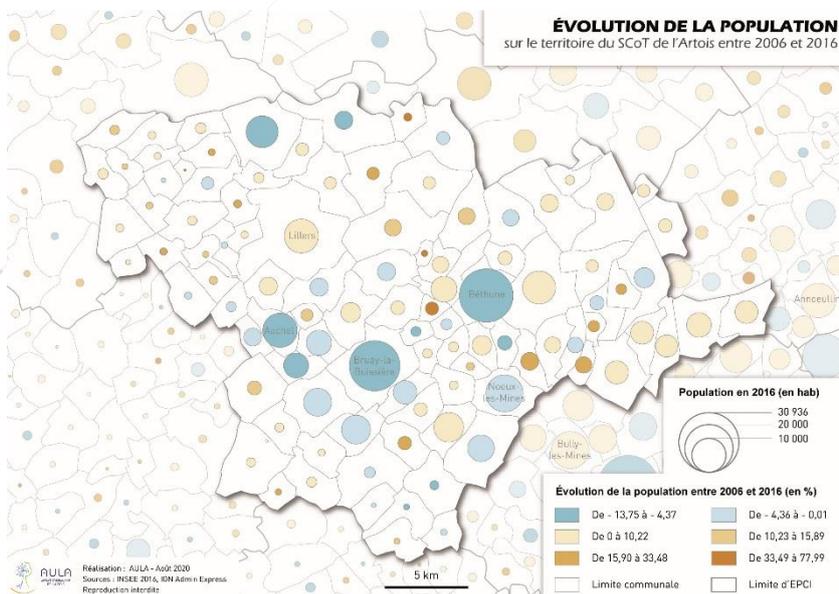
Avec une différence de + 1 849 habitants sur une période de 10 ans, le solde naturel compense tout juste le solde migratoire négatif.



Taux de variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire (en %).
Source : INSEE, RP1968 à 2016

Des évolutions distinctes au sein du périmètre du SCoT

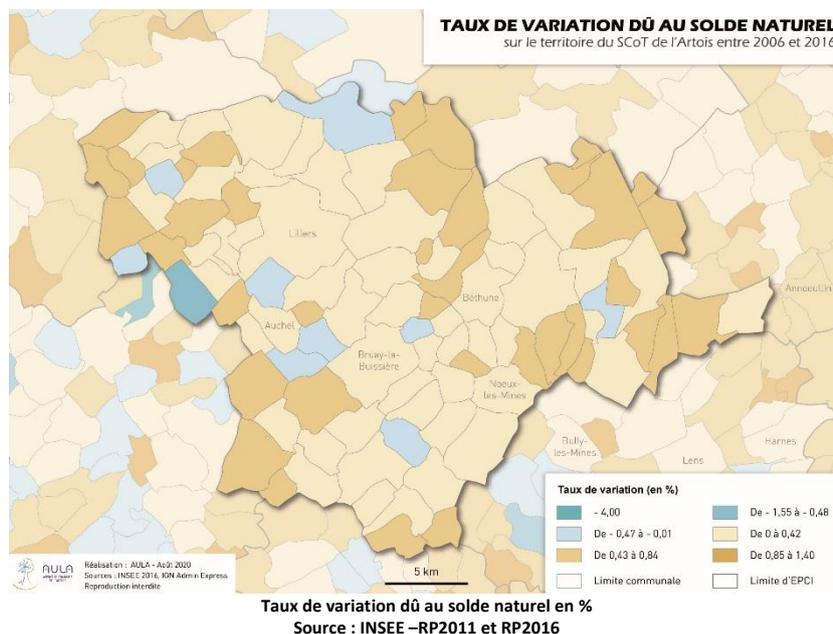
Au sein du périmètre du SCoT, on observe des évolutions démographiques distinctes.



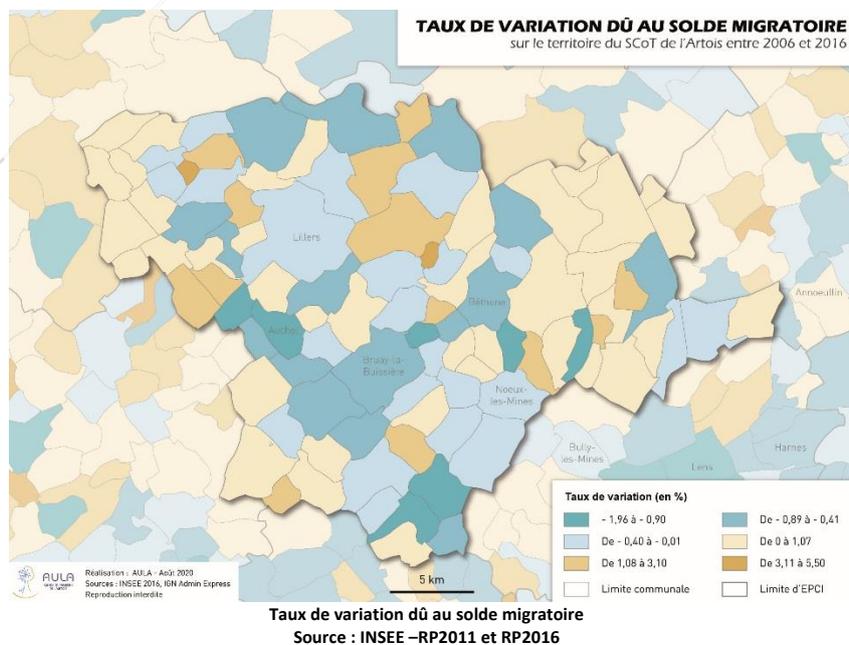
Évolution de population (en %) entre 2011 et 2016
Source : INSEE - RP2011 et RP2016

L'analyse de l'évolution de la population entre 2006 et 2016 met en évidence qu'à l'exception de Lillers, les villes principales du territoire (Béthune, Bruay-la-Buissière, Isbergues) perdent des habitants en raison d'un solde naturel insuffisant pour compenser le solde migratoire alors que les communes périphériques et rurales connaissent une croissance démographique qui s'explique parfois par

un solde naturel positif mais surtout par la variation du solde migratoire.



Entre 2006 et 2016, on constate que la variation annuelle de population due au solde naturel est positive dans 90 des 100 communes du territoire ce qui témoigne d'une dynamique de natalité globalement homogène. On notera toutefois que les taux les plus importants sont observés dans des communes rurales ou périurbaines et notamment dans le secteur du Bas-pays, des collines de l'Artois ou de l'ouest du territoire.



La variation annuelle de population due au solde migratoire confirme la perte d'attractivité des centralités au profit de ces secteurs. On notera tout particulièrement la dynamique observée sur le Bas-pays

qui doit être mise en lien avec les interactions entre le territoire et le SCoT de Lille Métropole. Cette tendance pourrait être appelée à se poursuivre si la demande immobilière tournée vers l'habitat individuel en secteur rural ou périurbain faisant directement suite à la crise sanitaire de 2020 liée au Covid19 se maintenait à plus long terme.

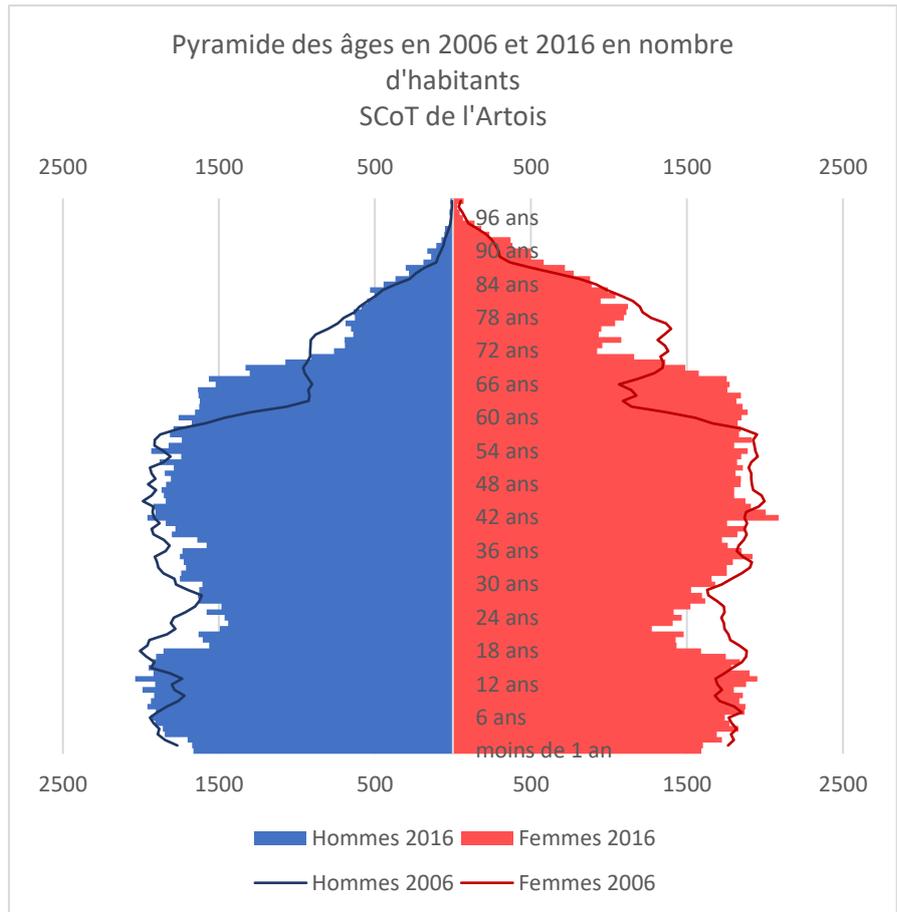
Les migrations résidentielles

Note au lecteur : l'INSEE ayant modifié en 2011 sa méthodologie d'enquête concernant le lieu de résidence antérieur des individus (questionnaire portant dorénavant sur le lieu de résidence un an auparavant et non plus cinq ans auparavant), les chiffres détaillés des migrations résidentielles (profils sociodémographiques des ménages, communes d'origines, communes de destination...) ne pourront être exploités qu'à l'issue de la période de 5 ans de collecte d'informations sur laquelle repose aujourd'hui le recensement, et ce à partir du millésime 2013. Les premiers résultats ne pourront donc pas être intégrés avant la fin de l'été 2020.

Une population qui reste jeune malgré un vieillissement sensible et progressif

37,1 %
d'habitants de moins de 30 ans
en 2016

La population du SCoT de l'Artois est jeune. En 2016, les moins de trente ans représentaient 37,1 % de la population. Cette part, proche de celle observée à l'échelle du département (37,4 %), est supérieure à celle de la France Métropolitaine (35,7 %). Le dynamisme des naissances explique l'importance de la base de la pyramide des âges du territoire.

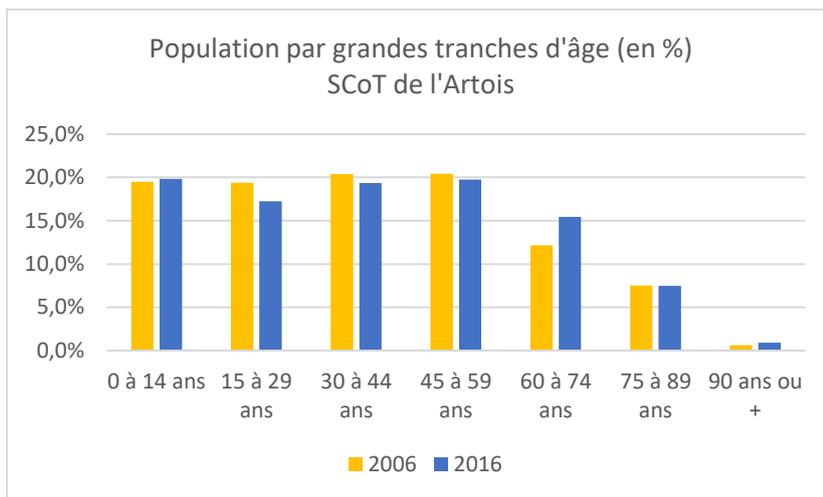


Pyramide des âges en 2006 et 2016 en nombre d'habitants
Source : INSEE – RP2006 et RP2016

23,8 %
d'habitants de 60 ans et plus
en 2016

8,4 %
d'habitants de plus de 75 ans
en 2016

Au sommet de la pyramide, les 60 ans et plus représentaient 23,8 % de la population, dont 8,4 % pour les 75 ans et plus. C'est un peu moins qu'en France Métropolitaine où cette catégorie représente 25,4 % de la population, dont 9,4 % pour les plus de 75 ans. La mortalité précoce constatée sur le territoire explique en partie cette plus faible représentation. En raison d'une espérance de vie plus courte, on constate que les hommes de 75 ans et plus (7 671 habitants, soit 2,8 % de la population contre 3,8 % à l'échelle de la France Métropolitaine) sont moins nombreux que les femmes de la même tranche d'âge (15 591 habitantes, soit 5,6 % de la population contre 5,8 % à l'échelle nationale). Cette faible représentation peut également s'expliquer par les départs d'une partie de la population de cette tranche d'âge qui ont suivi la fermeture progressive des mines à partir des années 1960.



Population par grandes tranches d'âges en pourcent en 2006 et 2016
Source : INSEE – RP2006 et RP 2016

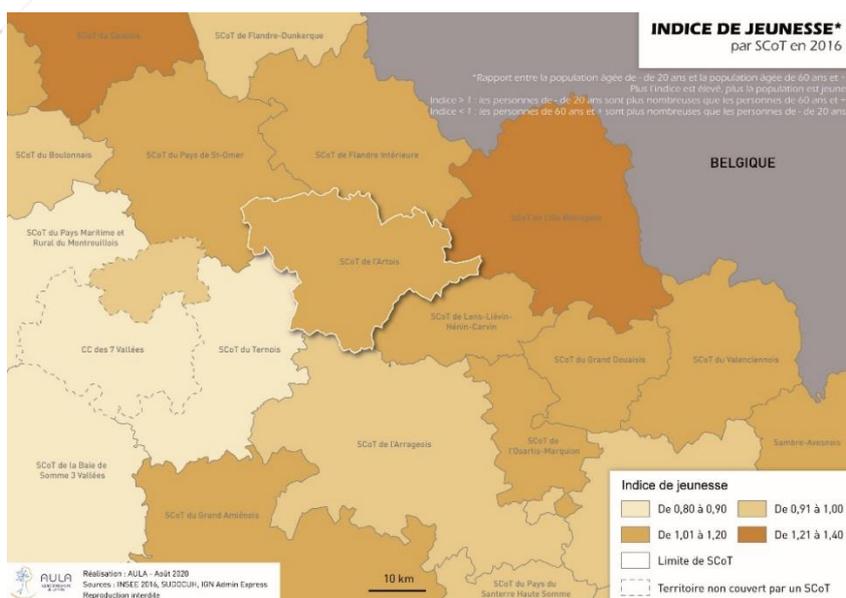
	SCoT de l'Artois		France Métropolitaine	
	2006	2016	2006	2016
0 à 14 ans	19,5%	19,8%	18,3%	18,1%
15 à 29 ans	19,4%	17,2%	19,0%	17,7%
30 à 44 ans	20,4%	19,4%	21,0%	19,0%
45 à 59 ans	20,4%	19,7%	20,3%	19,9%
60 à 74 ans	12,2%	15,4%	13,0%	16,0%
75 à 89 ans	7,5%	7,5%	7,6%	7,1%
90 ans ou plus	0,6%	0,9%	0,8%	1,2%

Population par grandes tranches d'âges en 2006 et 2016 (en pourcent)
Source : INSEE – RP2006 et RP 2016

L'analyse de l'évolution de la population par grandes tranches d'âge met en évidence une tendance au vieillissement de la population.

15,4 %
d'habitants de 60 à 74 ans en
2016

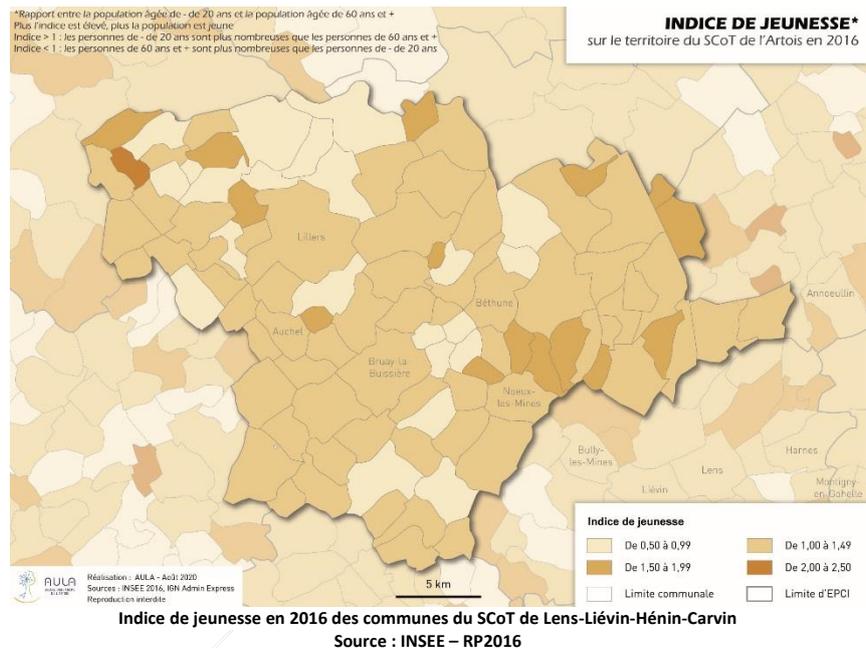
En effet, si la part des moins de 15 ans est restée relativement stable, celle des 15 à 59 ans a diminué. La part des 60 à 74 ans a nettement progressé en passant de 12,2 % en 2006 à 15,4 % en 2016. **A noter** également une sensible progression de la part des 90 ans et plus.



Indice de jeunesse en 2016 à l'échelle du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et des territoires voisins
Source : INSEE – RP2016

En 2016, l'indice de jeunesse, à savoir le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus, était de 1,10 à l'échelle du SCoT. Ce rapport, sensiblement supérieur à 1, signifie que les moins de 20 ans sont globalement plus nombreux que les personnes de 60 ans et plus.

Au sein du périmètre, l'analyse de cet indicateur permet d'observer que le vieillissement de la population ne touche toutefois pas le territoire de manière uniforme.



A l'exception de Lillers, l'indice de jeunesse est négatif dans les principales polarités du territoire et particulièrement à Isbergues (0,7). Entre 2006 et 2016, on observe une baisse importante de l'indice de jeunesse des communes de la frange nord et est du territoire et notamment dans le Bas-Pays où il était très élevé.

L'indice de jeunesse globalement positif constaté en 2016 sur les collines de l'Artois a sensiblement diminué sur la période.

Au centre du territoire, la situation est globalement homogène avec un indice de jeunesse proche de 1 et en baisse au cours des dix années considérées.

Des tendances appelées à se poursuivre à l'horizon 2050 ?

Vers une poursuite des tendances actuelles d'évolution du nombre d'habitants

Le modèle OMPHALE de l'INSEE permet de réaliser des projections démographiques à l'horizon 2050 en s'appuyant sur les données du

Scénario haut

Fécondité : augmentation de l'indice conjoncturel de fécondité de 0,11 jusqu'en 2020 et au-delà constance jusqu'en 2050.

Mortalité : gain d'espérance de vie parallèle à la tendance haute nationale (espérance de vie de 93 ans pour les femmes et 89,5 ans pour les hommes en 2050)

Migrations : déclin local d'un solde sur la France entière qui convergerait vers + 120 000 personnes par an en 2020 puis qui resterait stable au-delà.

Scénario central

Fécondité : baisse de l'indice conjoncturel de fécondité de 0,04 jusqu'en 2016 puis constance jusqu'en 2050.

Mortalité : gain d'espérance de vie parallèle à la tendance centrale nationale (espérance de vie de 90,3 ans pour les femmes et 86,8 ans pour les hommes en 2050)

Migrations : déclin local d'un solde sur la France entière de + 70 000 personnes par an

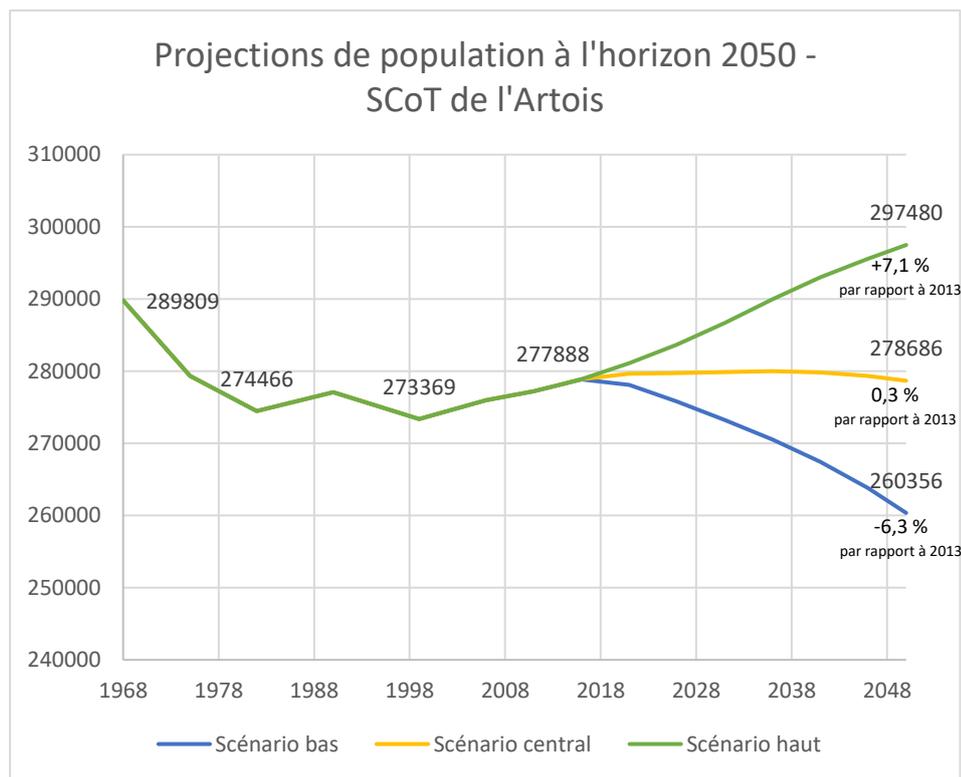
Scénario bas

Fécondité : baisse de l'indice conjoncturel de fécondité de 0,19 jusqu'en 2020 puis constance jusqu'en 2050.

Mortalité : gain d'espérance de vie parallèle à la tendance basse nationale (espérance de vie de 88,3 ans pour les femmes et 84,5 ans pour les hommes en 2050)

Migrations : déclin local d'un solde sur la France entière qui convergerait vers + 20 000 personnes par an en 2020 puis qui resterait stable au-delà.

recensement de la population de 2013. Les différents scénarios prolongent les tendances démographiques observées en matière de fécondité, de mortalité et de migrations en suivant plusieurs hypothèses d'évolution de ces composantes. Ces projections ne doivent, toutefois, pas être assimilées à des prévisions dans la mesure où aucune probabilité ne peut être associée à ces différentes hypothèses. Le modèle OMPHALE ne prend pas en considération des éléments externes qui pourraient influencer sur l'évolution démographique. Aussi, ces projections doivent être vues comme des tendances.



Projection de population à l'horizon 2050 à l'échelle du SCoT.
Reproduction interdite sans l'autorisation exprès de l'Agence.
Source : INSEE, RP1968 à 2013 et OMPHALE 2017.

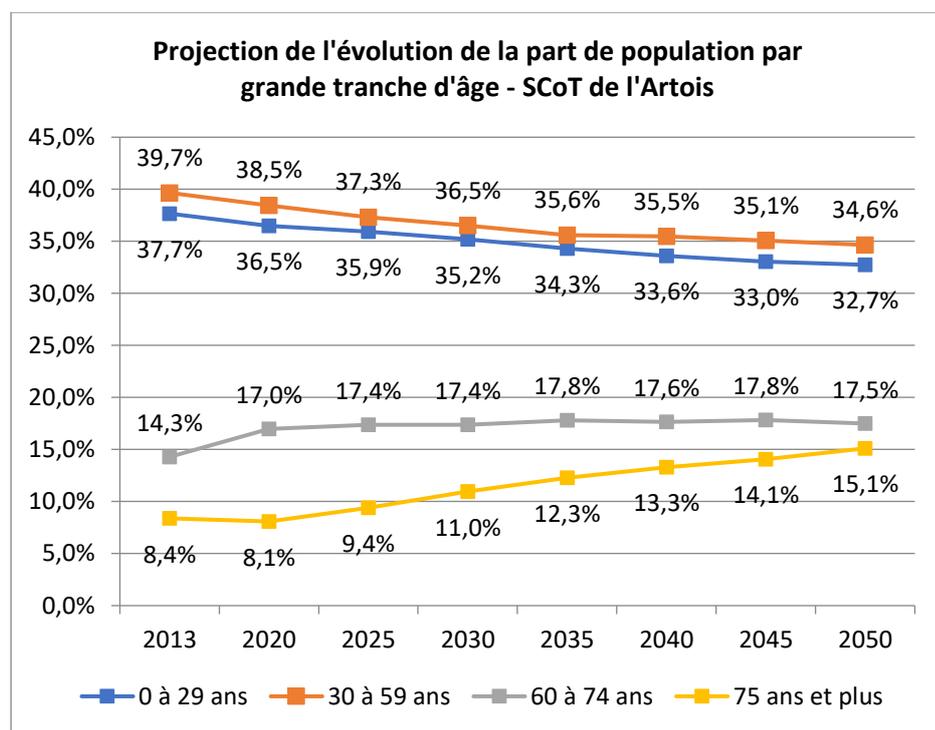
Ainsi, suivant les différents scénarios, le territoire pourrait compter entre 260 356 et 297 480 habitants en 2050 soit une évolution de l'ordre de - 6,3 % à + 7,1 % par rapport à l'effectif de population recensé en 2013, année de référence pour les projections. Le scénario central projette une population de 278 686 habitants en 2050, soit une évolution quasiment nulle de la population par rapport à 2013 (+ 798 habitants soit + 0,3 %).

Dans le scénario le plus favorable, le territoire pourrait toutefois connaître une hausse importante de sa population de l'ordre de + 7,1 % (soit 19 592 habitants supplémentaires), dépassant ainsi largement le nombre d'habitants recensés en 1968 (289 809 habitants).

Une poursuite du vieillissement de la population

Les projections OMPHALE restituent la population par âge détaillé afin de permettre une reconstitution par tranches d'âge. L'INSEE recommande de mobiliser des tranches d'âge importantes pour consolider les analyses qui en découlent. L'analyse de l'âge détaillé ou de tranches fines est déconseillée. Aussi, il importe de retenir la grande tendance qui se dégage dans les développements suivants plus que les chiffres repris dont la fiabilité ne peut être assurée.

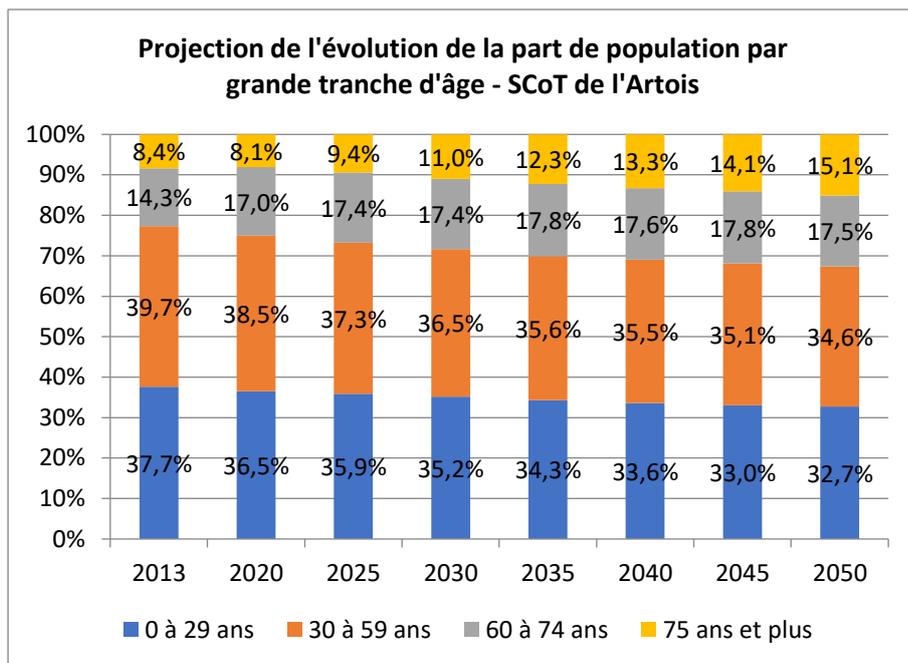
Suivant le scénario central, le vieillissement progressif de la population devrait se poursuivre à l'horizon 2050.



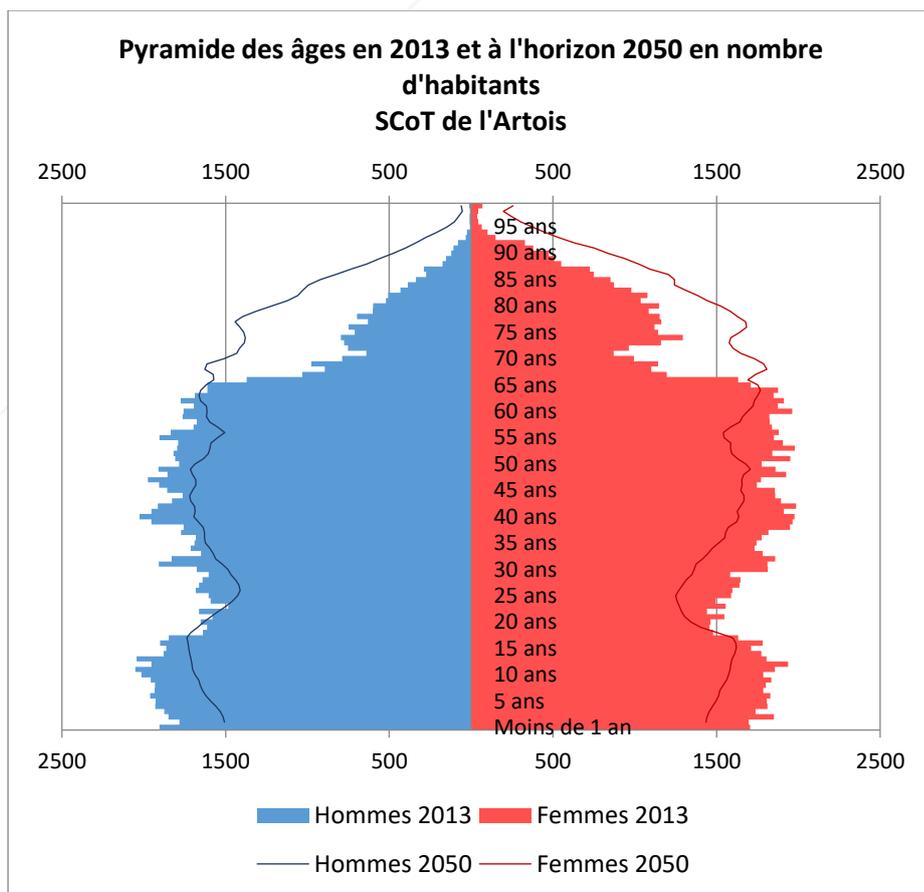
Projections de la part de population par grandes tranches d'âges l'échelle du SCoT
Reproduction interdite sans l'autorisation expresse de l'Agence.
Source : INSEE, OMPHALE 2017, Scénario central.

15 %
d'habitants âgés de plus de 75 ans à l'horizon 2050 contre 8,4 % en 2013

Si la population restera jeune, une baisse des habitants de 0 à 59 ans sera observée par rapport à 2013. La part des 60 à 74 ans pourrait rapidement augmenter de 14,3 % en 2013 à près de 17 % en 2020 pour se stabiliser ensuite jusqu'à l'horizon 2050. La part des 75 ans et plus connaîtrait une importante augmentation en passant de 8,4 % en 2013 à 15 % en 2050. Aussi, cette projection tend à confirmer les enjeux liés au vieillissement de la population évoquée précédemment.



Projections de la part de population par grandes tranches d'âges l'échelle du SCoT
Reproduction interdite sans l'autorisation expresse de l'Agence.
Source : INSEE, OMPHALE 2017, Scénario central.



Pyramide des âges en 2013 et à l'horizon 2050 en nombre d'habitants sur le SCoT de l'Artois
Source : INSEE, OMPHALE 2017, Scénario central.

Des ménages plus nombreux et plus petits

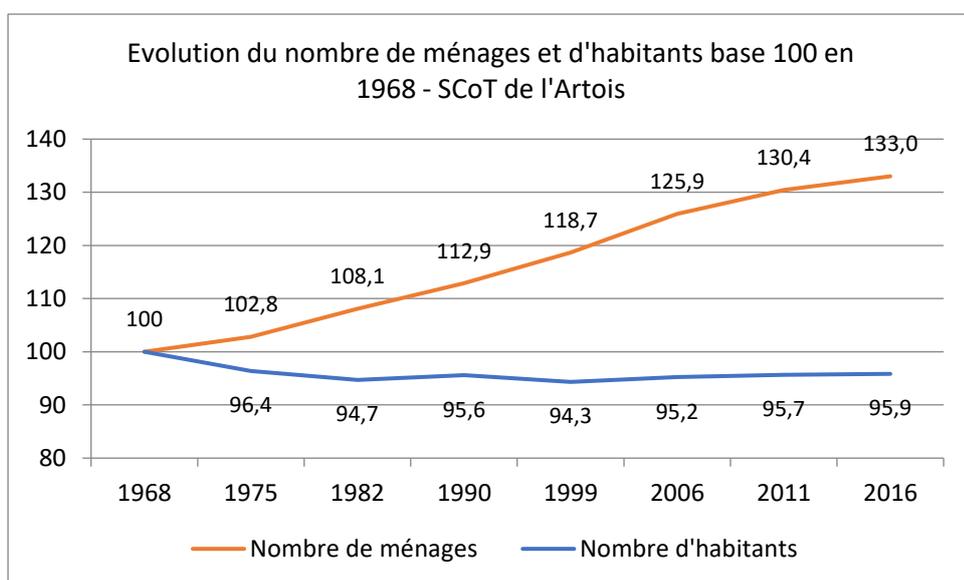
Evolution du nombre de ménages

Alors que le nombre d'habitants a sensiblement diminué depuis 1968, on observe, qu'à l'inverse, le nombre de ménages a fortement augmenté.

115 341
ménages en 2016

En 1968, le territoire du SCoT comptait 86 716 ménages pour une population de 289 809 habitants. En 2016, on dénombrait 115 341 ménages et ce, alors que le nombre d'habitants a diminué à 277 812. Sur la période de 2006 à 2016, ce nombre a progressé de 6 156 ménages (+ 5,6 %).

+ 5,6 %
de ménages supplémentaires
entre 2006 et 2016



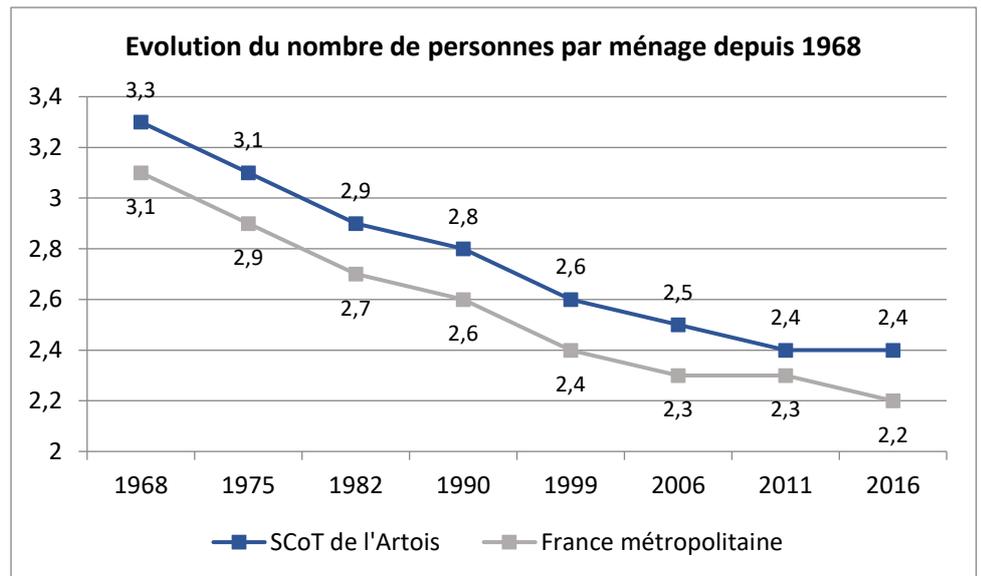
Evolution du nombre de ménages et d'habitants base 100 en 1968.
Source : INSEE, RP1968 à 2016

Evolution de la taille des ménages

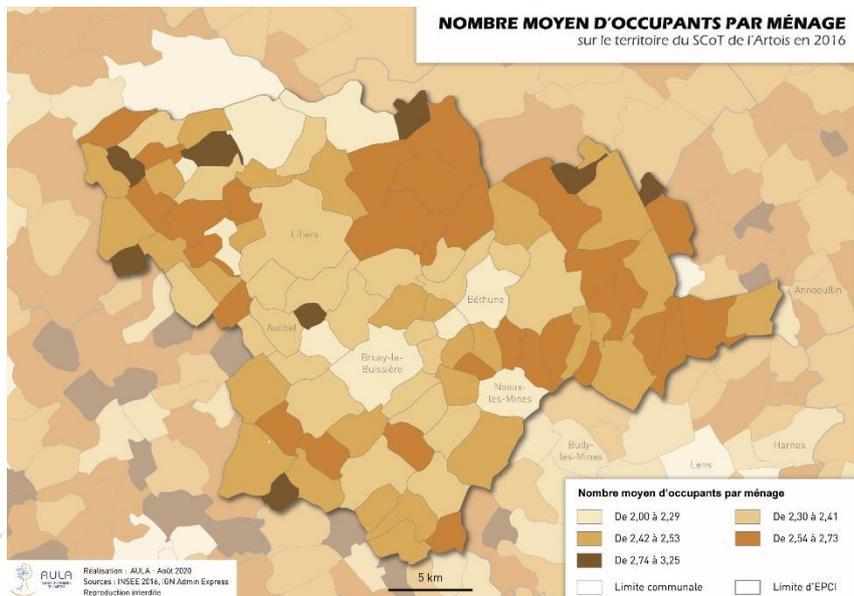
En observant la composition de ces ménages, on observe que le nombre moyen d'occupants par résidence principale a diminué. Ce phénomène de desserrement des ménages, qui n'est pas propre au territoire du SCoT, s'explique par le vieillissement de la population et des évolutions sociétales (augmentation des divorces, augmentation des familles monoparentales, des ménages composés d'une seule personne ou en colocation, baisse des couples avec enfants, décohabitation des jeunes...).

2,4
personnes par ménage en
moyenne en 2016

Ainsi, en 1968, les ménages étaient composés en moyenne de 3,3 personnes. En 2016, ils ne comptaient plus que 2,4 personnes. Ces chiffres restent toutefois supérieurs aux moyennes observées en France Métropolitaine (3,1 personnes en 1968 et 2,2 personnes en 2016) et l'évolution de la taille des ménages suit la même tendance qu'à l'échelle nationale.



Evolution du nombre de personnes par ménage depuis 1968.
Source : INSEE, RP1968 à 2016



Nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2016.
Source : INSEE, 2016

10,4%
de familles mono parentales
en 2016

+ 25,5 %
de familles mono parentales
entre 2006 et 2016

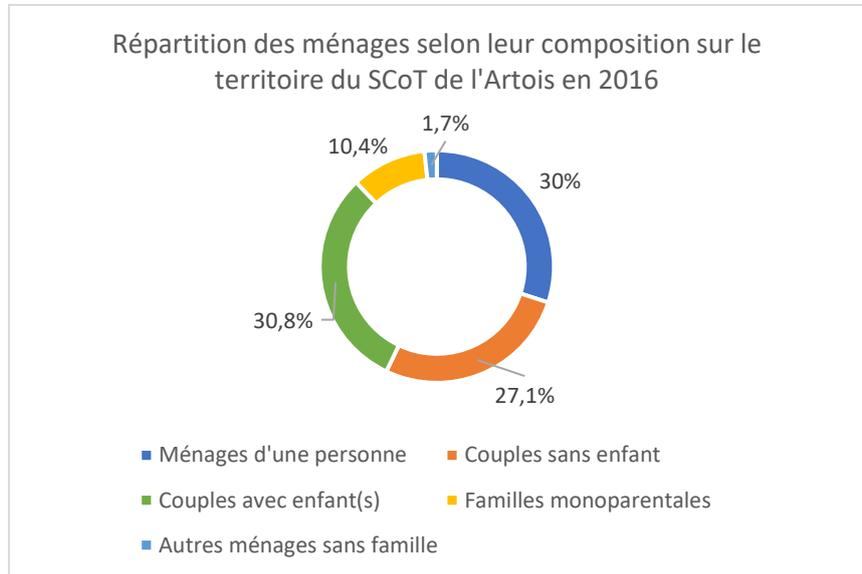
30 %
de ménages composés d'une
personne seule en 2016

Evolution de la composition des ménages

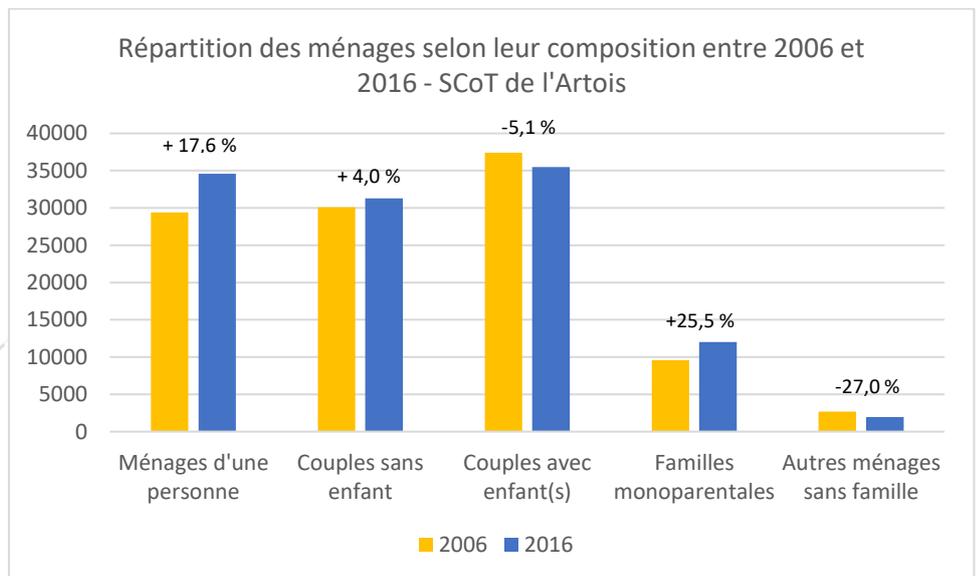
En 2016, plus d'un ménage sur dix installés sur le territoire est une famille monoparentale (10,4 % des ménages). Entre 2006 et 2016, cette typologie de ménages a augmenté de + 25,5 %, soit une évolution supérieure à celle observée à l'échelle nationale (+ 22,8 %). Toutefois, cette part reste plus importante que celles constatées aux échelles départementale et régionale (10,5 % en 2016) ainsi que nationale (9,3 %).

Les ménages composés d'une seule personne représentaient près de 30 % de l'ensemble des ménages en 2016. Cette typologie connaît la plus forte progression sur le territoire, après les familles

monoparentales, avec une augmentation de 17,6 % entre 2006 et 2016. Cette part est similaire à celle observée à l'échelle du département (30,6 % en 2016) mais est inférieure à la part régionale (32,3 % en 2016) et nationale (35,9 % en 2016). L'augmentation de cette catégorie est notamment liée au vieillissement de la population.



Répartition des ménages selon leur composition sur le territoire du SCoT en 2016 (en pourcentage).
Source : INSEE, 2016



Répartition des ménages selon leur composition et évolution entre 2006 et 2016 (en nombre d'habitants).
Source : INSEE, 2016

27,1 %
de familles sans enfant en
2016

En 2016, la part des couples sans enfant était de 27,1 % et celle des couples avec enfant(s) de 30,8 %. Entre 2006 et 2016, la typologie des couples sans enfant a progressé de 4 % tandis que celle des couples avec enfant(s) a diminué de 5,1 %. Malgré tout, ces parts restent proches des parts départementales (27 % et 30,1 %), régionales (26 % et 29,2 %) et nationales (26,4 % et 26 %).

Enfin, la part des autres ménages sans famille (colocations...) est faible (1,73 % des ménages). L'importance de la baisse exprimée en

pourcentage entre 2006 et 2016 de l'ordre de -27 % est à relativiser en raison du faible effectif que représente cette catégorie de ménages.

Des ménages aux revenus globalement faibles

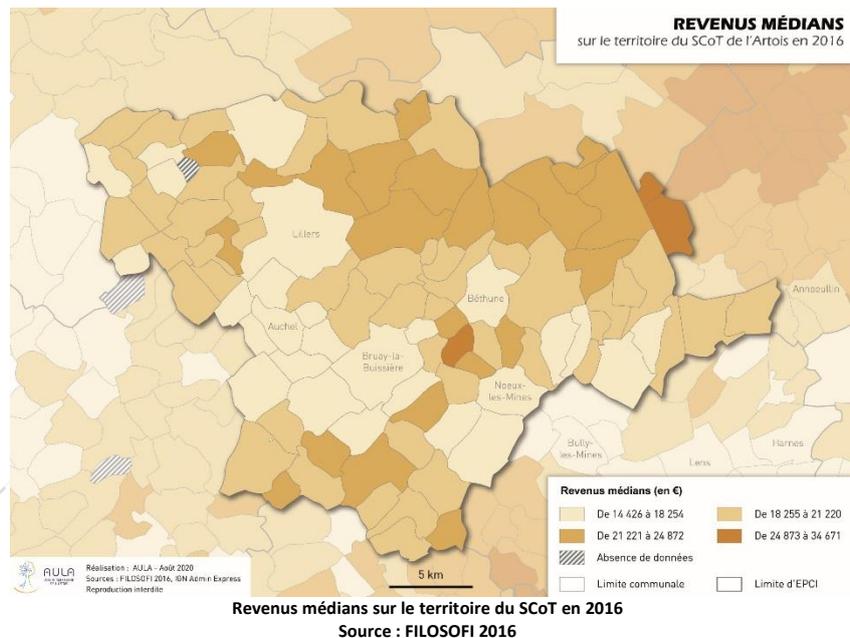
Définition :

Le revenu disponible médian par unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque personne du ménage, permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. D'une façon plus générale, il permet d'évaluer les moyens, les ressources des ménages.

En 2017, le territoire comptait 112 578 ménages fiscaux (**Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal**). La part des ménages fiscaux imposés était de 35,9 %, soit une part inférieure à celle observée à l'échelle départementale (41,2 %), régionale (45,7 %) et de la France Métropolitaine (52 %).

Le revenu disponible médian par unité de consommation s'élevait en moyenne à 18 278 € en 2016 sur le territoire. Ce montant est proche de la moyenne départementale (18 370 €) mais inférieur aux revenus médians constatés à l'échelle de la Région (19 249 €) et de la France métropolitaine (20 809 €).

Une analyse plus fine, à l'échelle des communes, permet toutefois d'observer des disparités en fonction des secteurs considérés.



Taux de pauvreté :

Ce taux est défini à un seuil de 60% du revenu médian français, ce qui représentait 1 040,45 € par mois pour un couple en 2016

En effet, les revenus médians sont plus importants dans les communes situées sur les franges nord (Bas-Pays) et sud (Collines de l'Artois) du territoire (plus de 20 000 €).

Au centre, la situation est plus hétérogène. Les revenus médians les plus bas, autour de 15 000 € et 17 000 €, sont relevés dans le secteur de l'Auchellois, du Bruaysis et du Noeuxois avec toutefois quelques exceptions (Ruitz, Hesdigneul-lès-Béthune, Labrevrière, Houchin par exemple).

On relève des revenus médians autour de 20 000 € dans le secteur du Béthunois avec la particularité que ceux-ci sont en moyenne plus importants dans les communes périphériques (Vaudricourt, Drouvin-

le-Marais, Fouquières-les-Béthune ou encore Essars...) que sur Béthune même.

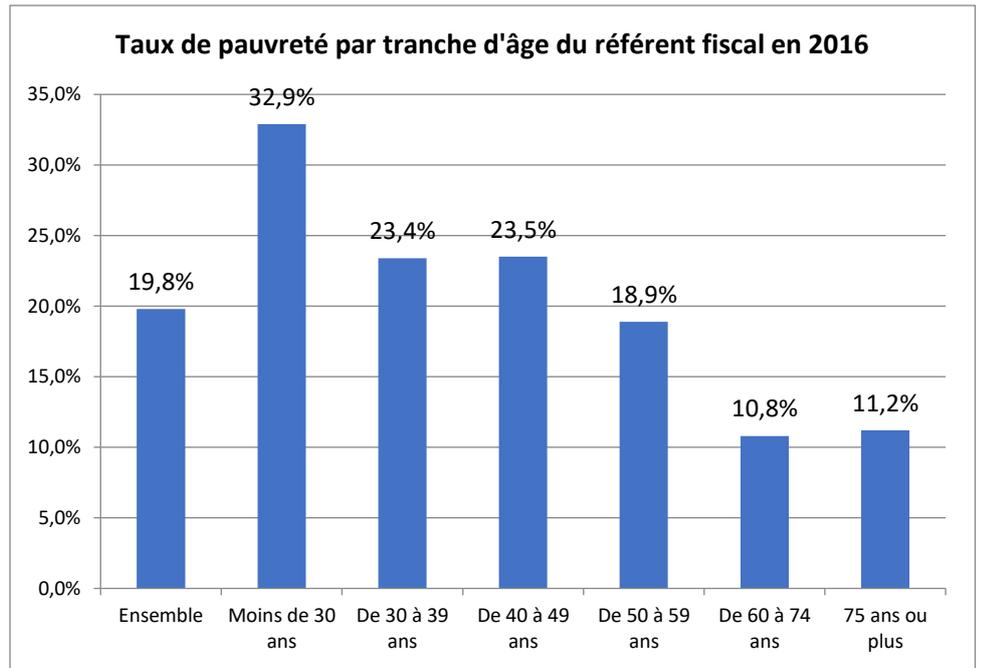
On notera que les revenus médians sont globalement plus bas dans les villes d'Isbergues, Lillers, Bruay-la-Buissière et Béthune qui supportent des services et équipements importants.

D'après le fichier Filosofi de l'INSEE, le premier décile de niveau de vie était, en 2016, de 10 249 € sur le territoire du SCoT. Cela signifie que 10 % des ménages avaient un niveau de vie inférieur à ces montants et que 90 % des autres ont un niveau de vie supérieur. Ce montant est supérieur au premier décile de niveau de vie observé à l'échelle du Pas-de-Calais (10 227 €) mais inférieur à celui des Hauts de France (10 337 €) et de la France Métropolitaine (10 948 €). Aussi, le niveau de vie des ménages les plus modestes du territoire est dans la moyenne départementale mais reste plus bas qu'ailleurs.

Le neuvième décile était de 30 461 €. En d'autres termes, 10 % des ménages avaient un niveau de vie supérieur à ces montants. A titre de comparaison, le neuvième décile de niveau de vie était de 31 236 € à l'échelle départementale, 33 548 € à l'échelle régionale et de 37 880 € à l'échelle de la France Métropolitaine. Le rapport interdécile entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile (3,0) est sensiblement moins important que sur le département (3,1) et la région (3,2) mais l'est davantage par rapport à l'échelle nationale (3,5). Cela signifie que l'écart entre les plus bas revenus et les plus élevés est sensiblement plus faible sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle du Département, de la Région ou de la France Métropolitaine. Autrement dit, sur le plan économique, la population du SCoT est un peu plus homogène qu'ailleurs en raison d'un niveau de vie des 10 % de ménages « aisés » plus faible qu'aux autres échelles.

On notera qu'en 2016, 19,8 % des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté, soit la même part qu'à l'échelle départementale. A titre de comparaison, elle était de 18,3 % pour la région et 14,7 % pour la France Métropolitaine. Au sein du périmètre du Pôle Métropolitain de l'Artois, on observe un taux de 22,5 % sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et de 25,4 % sur l'agglomération de Lens-Liévin.

La répartition par tranche d'âge du référent fiscal permet de constater que ce sont les plus jeunes et notamment les moins de 30 ans qui sont davantage touchés.



Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2016 (en %)
Source : INSEE, DGFIP, Cnaf, Cnav, Ccmsa, FiLoSoFi en géographie au 01/01/2019.



Synthèse

Le territoire connaît une décroissance démographique depuis 1968 avec, toutefois, une stabilisation du nombre d'habitants observée depuis les années 2000 dans un contexte de croissance au plan national et régional.

L'évolution démographique récente est liée à un solde naturel positif, porté par le dynamisme de la natalité sur le territoire mais contraint par la mortalité précoce des habitants, compensant le solde migratoire négatif.

Les projections démographiques basées sur le modèle OMPHALE de l'INSEE permettent de mettre en évidence une tendance à la poursuite de cette stagnation de population à l'horizon 2050. Dans le scénario le plus favorable, le territoire pourrait toutefois connaître une hausse de sa population de l'ordre de 7,1 %, soit de 19 592 habitants supplémentaires par rapport à l'année de référence 2013, dépassant ainsi largement son niveau historique de 1968.

On constate que les polarités du territoire perdent des habitants au profit des secteurs ruraux et périurbains.

L'analyse démographique permet de constater que la population du territoire est jeune malgré un vieillissement sensible et progressif qui s'observe sur la période récente mais qui devrait également s'accroître au cours des trente prochaines années, au vu des projections démographiques.

L'étude de l'évolution des ménages met en évidence une croissance continue de leur nombre avec une baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale. Ce phénomène de desserrement des ménages n'est pas propre au territoire et s'explique par le vieillissement de la population et des évolutions sociétales.

Si la composition des ménages reste majoritairement constituée autour d'un couple, on observe une progression importante du nombre de famille monoparentales et des ménages d'une personne seule, au cours des dix dernières années.

Les ménages du territoire ont globalement des revenus modestes mais qui s'inscrivent dans la moyenne départementale. Une analyse à l'échelle des communes laisse toutefois apparaître des disparités en fonction des secteurs considérés. Le taux de pauvreté est semblable à celui observé dans le département mais supérieur à celui de la région.



Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Maintenir la population résidente actuelle et en attirer de nouvelles notamment en développant l'attractivité du territoire et particulièrement de ses polarités qui perdent des habitants ;
- Poursuivre le développement d'une offre de logements adaptés aux évolutions socio-démographiques de la population (nombre d'habitants, vieillissement de la population, évolution du nombre et de la composition des ménages, ressources des ménages...), à ses besoins et des nouveaux arrivants ;
- Organiser le développement du territoire en recherchant une meilleure articulation et complémentarité entre le tissu rural, périurbain et urbain.



PARTIE 2 : HABITAT



Sur la période globale, le rythme de croissance du parc de logements a été modéré et inférieur aux moyennes observées aux échelles départementales et régionales qui connaissent une croissance démographique.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
SCoT	90 480	93 784	101 364	105 886	108 921	116 085	121 191	125 907
Département	442 919	479 275	534 273	575 138	606 049	648 643	679 954	708 207
Région	1 766 585	1 965 038	2 160 443	2 301 358	2 437 315	2 589 927	2 713 568	2 843 863
France Métropolitaine	18 261 345	21 078 323	23 717 109	26 239 240	28 692 235	31 089 562	32 859 695	34 645 734

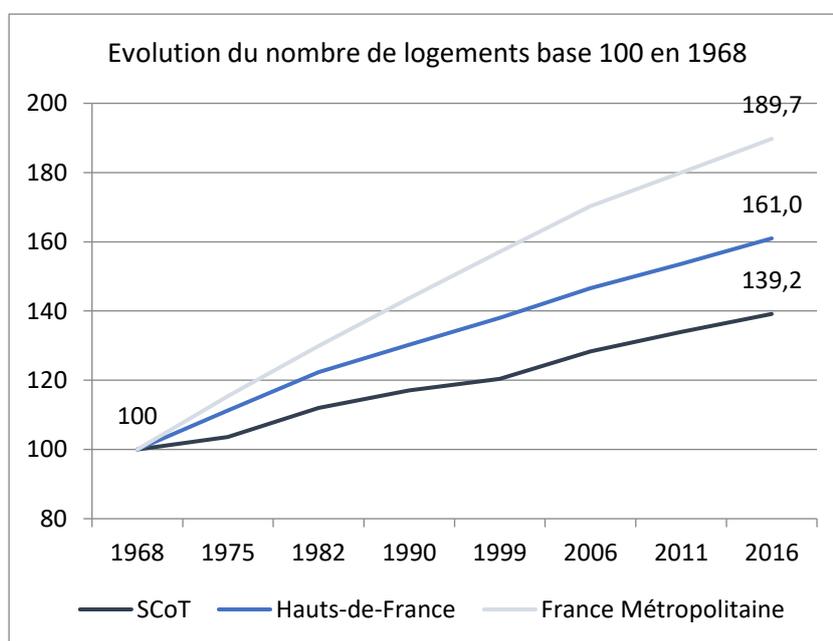
Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2016

Source : INSEE, RP1967 à 2016

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
SCoT	3,7 %	8,1 %	4,5 %	2,9 %	6,6 %	4,4 %	3,9 %
Département	8,2 %	11,5 %	7,6 %	5,4 %	7,0 %	4,8 %	4,2 %
Région	11,2 %	9,9 %	6,5 %	5,9 %	6,3 %	4,8 %	4,8 %
France Métropolitaine	15,4 %	12,5 %	10,6 %	9,3 %	8,4 %	5,7 %	5,4 %

Evolution en pourcentage du nombre de logements entre 1968 et 2016

Source : INSEE, RP1967 à 2016



Evolution du nombre de logements – base 100 en 1968

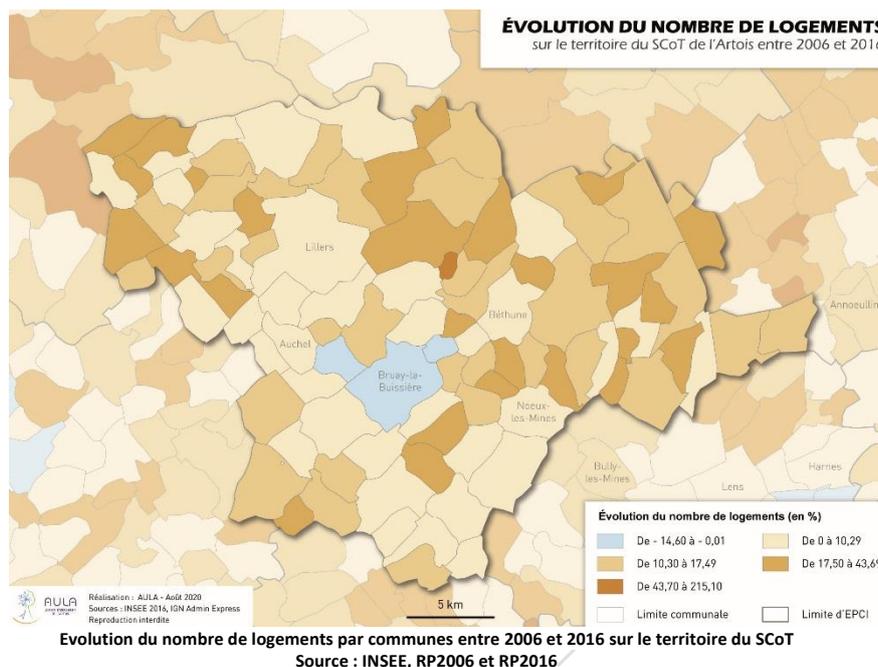
Source : INSEE, RP1967 à 2016

+ 9 822
logements entre 2006 et 2016

+ 8,5 %
logements entre 2006 et 2016

Evolution récente du nombre de logements

Sur la période récente, entre 2006 et 2016, le parc a augmenté de 9 822 logements (+ 8,5 %), soit une progression légèrement inférieure à la croissance du parc de logements à l'échelle du département (+ 9,2 %) et, de manière plus notable, par rapport aux évolutions observées à l'échelle régionale (+ 9,8 %) et nationale (+11,4 %).



De façon plus fine, on constate que l'évolution du nombre de logements n'est pas homogène sur le territoire du SCoT.

Tout d'abord, on note une diminution du volume de logements dans trois communes : Bruay-la-Buissière, Marles-les-Mines et Gosnay.

Ensuite, d'autres secteurs connaissent une augmentation du nombre de logements mais qui reste inférieure à la croissance départementale, notamment dans l'Auchellois, le Lillerois, le sud du Nœuxois, certaines communes de l'Ouest du territoire et des collines de l'Artois.

Enfin, une augmentation plus significative du parc de logements peut être observée dans les secteurs des Flandres-Bas-Pays, du Béthunois, d'une partie des communes de l'ouest ou encore du nord du Nœuxois.

Une prépondérance de résidences principales

En 2016, les résidences principales représentaient 91,6 % du parc de logements du territoire (soit 115 341 logements). A titre de comparaison, la part des résidences principales était de 86,2 % à l'échelle du département et de 88,6 % à l'échelle de la région.

La part de résidences secondaires et des logements occasionnels (639 logements), représentant 0,5 % de l'ensemble des logements, est insignifiante et s'explique notamment par une faible attractivité du territoire pour cette fonction. Cette part est nettement inférieure à celle constatée sur le département (6,3 %) et sur la région (3,6 %), dont les chiffres sont en partie portés par l'attractivité touristique du littoral.

91,6 %
de résidences principales en
2016

7,9 %
de logements vacants en 2016

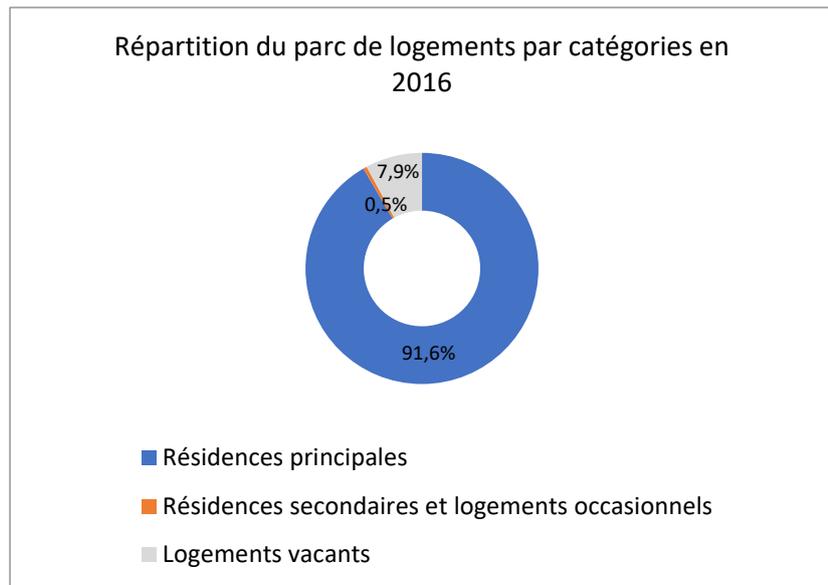
Logement vacant

Au sens de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans les situations suivantes :

- Proposé à la vente ou à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit de l'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire ;

Au sens de la Direction Générale des Finances Publiques, un logement vacant est un logement vide de meubles et qui n'est pas habité au 1^{er} janvier.

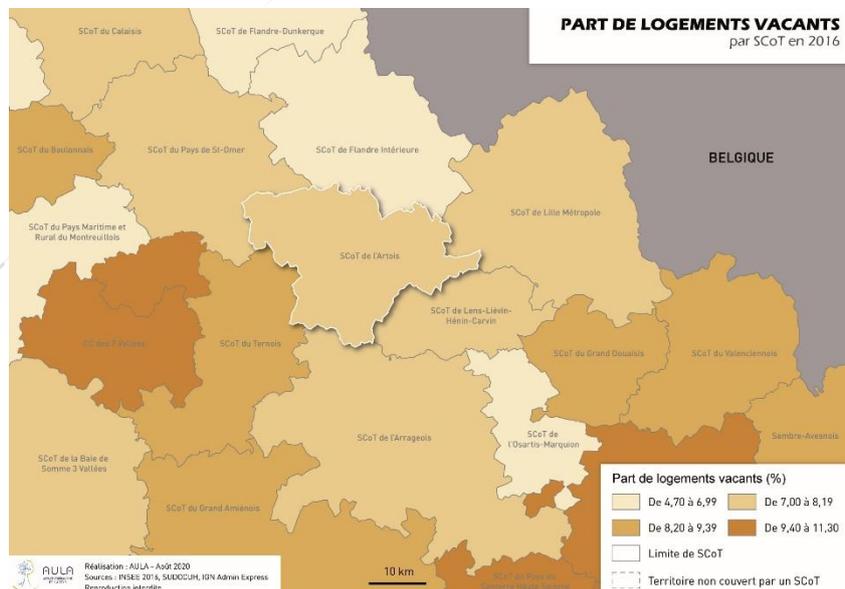
+ 3 574
logements vacants entre 2006
et 2016



Répartition du parc de logements par catégories en 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016

Une part de logements vacants qui s'inscrit dans la moyenne régionale mais en forte progression

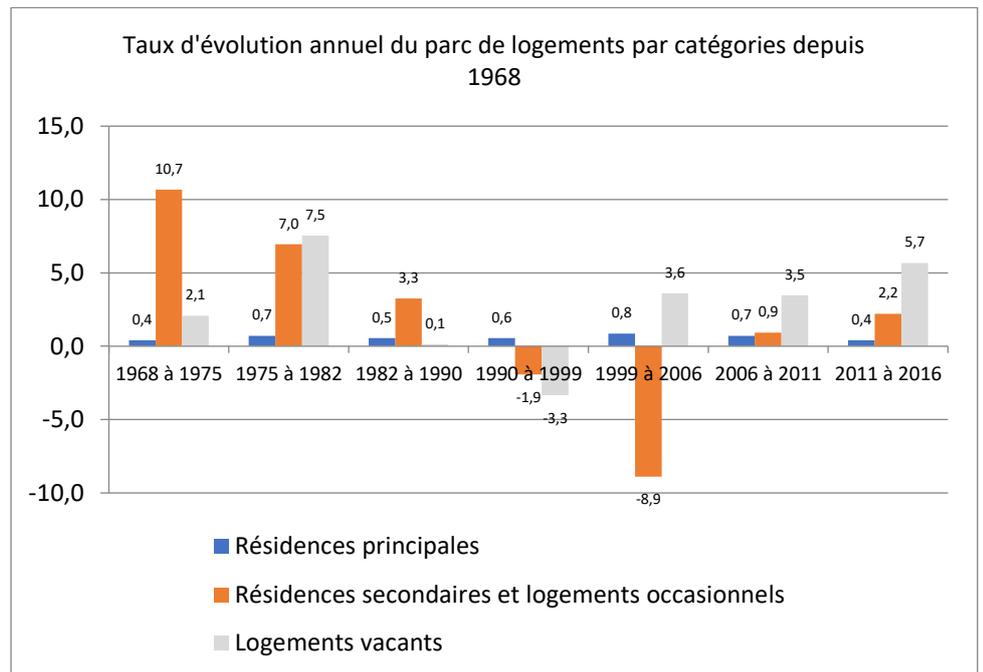
La part des logements vacants (7,9 %) s'inscrit dans les moyennes départementales (7,6 %) et régionales (7,8 %) et nationales (8 %).



Part de logements vacants par SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

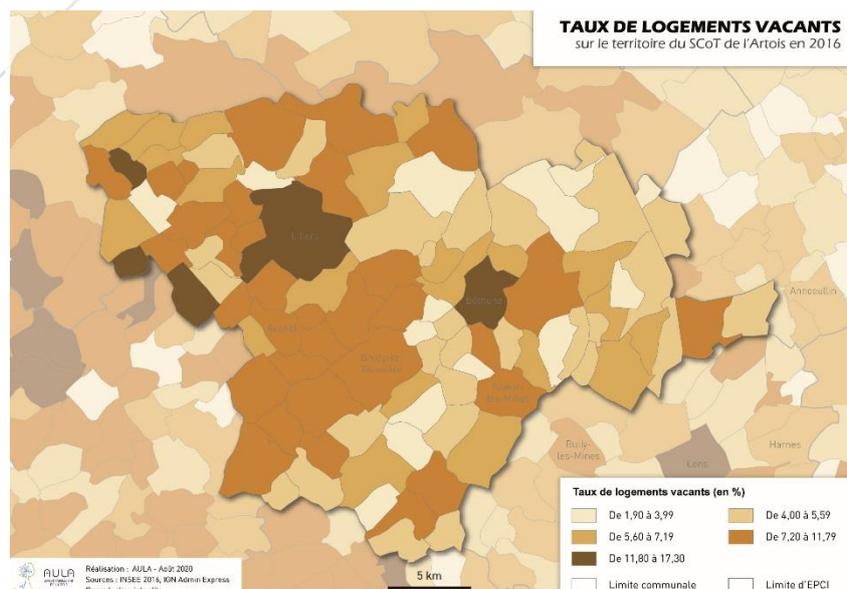
Entre 2006 et 2016, la part des logements vacants a augmenté de 56,3 % (soit + 3 574 logements). Cette progression a été moins importante que celle observée, à la même période, à l'échelle départementale (+ 71 %), régionale (+ 60,6 %) mais reste supérieure à la moyenne relevée en France Métropolitaine (+ 42,7 %). On note que le taux d'évolution

annuel de la part des logements a fortement progressé entre 2011 et 2016 (+ 5,7 %/an) après une période de stabilité entre 1999 à 2011.



Taux d'évolution annuel du parc de logements par catégories 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP1967 à RP2016

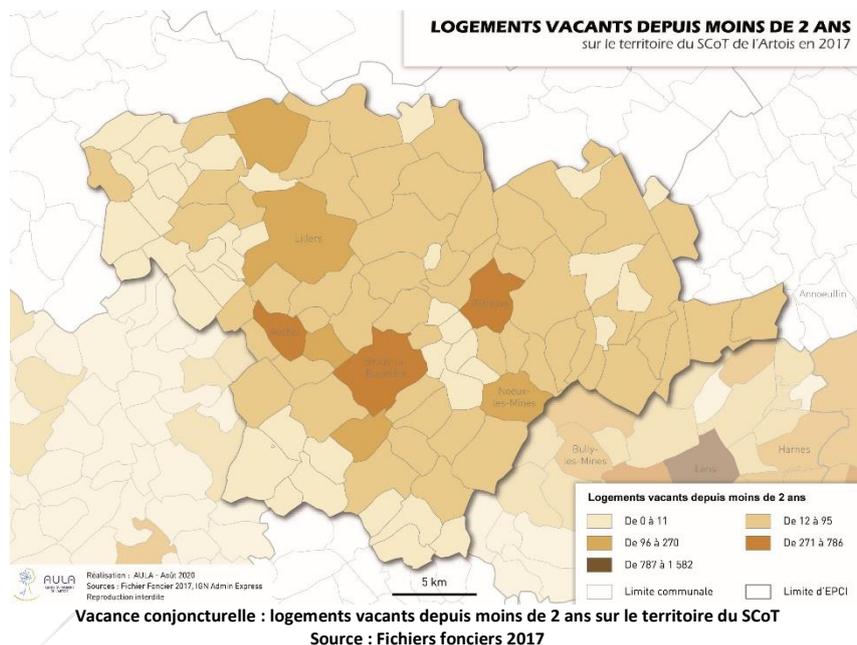
La vacance ne se répartit pas de façon homogène sur le territoire du SCoT. D'une façon générale, on constate que le Bruaysis, le Béthunois et la frange ouest et rurale du territoire présentent un taux de vacance important. A l'inverse, la vacance est plus faible sur la frange nord-est et dans les collines de l'Artois. Les périphéries sont moins touchées que les villes principales (en particulier Béthune et Lillers), signe du déficit d'attractivité de ces dernières.



Taux de logements vacants en 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016

L'analyse de la durée de vacance des logements permet de distinguer deux types de vacances concernant l'ensemble du parc de logements :

- La vacance conjoncturelle (encore appelée « frictionnelle »), liée principalement à la conjoncture du marché, qui correspond au temps nécessaire pour la vente ou la remise en location des biens. Il s'agit d'une vacance de courte durée.
- La vacance structurelle, de longue durée, qui concerne les biens dans une situation de blocage (exemple : logements indivis en attente du règlement d'une succession), ou inadaptés aux attentes du marché (situation, obsolescence, vétusté, taille ou typologie inadaptée, ...)



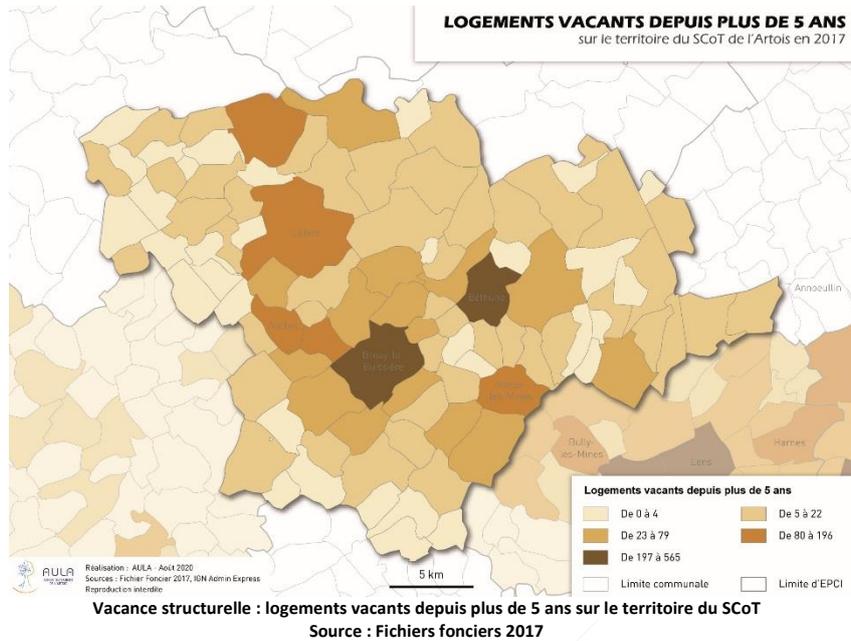
4,5 %
des logements vacants depuis
moins de 2 ans en 2017

En 2017, 4,5 % des logements du territoire étaient vacants depuis moins de 2 ans (soit 5 819 logements sur 129 198¹).

6,21 %
des logements vacants depuis
5 ans et moins en 2017

La part des logements vacants depuis 5 ans et moins était de 6,21 % (soit 11 982 logements) et s'inscrivait donc dans la fourchette de vacance frictionnelle communément admise comme « normale » (entre 6 et 7 %). En deçà de 6 %, le taux de vacances frictionnel aurait mis en évidence une tension du marché et au-delà une surabondance de l'offre par rapport à la demande.

¹ Source : fichiers fonciers 2017



1,91 %
taux de vacance structurelle
en 2017

Avec 2 468 logements vacants depuis plus de 5 ans, le taux de vacance structurelle était de 1,91 % à l'échelle du SCoT.

La part des logements vacants de longue durée est plus faible dans le secteur du Bas-Pays et plus généralement sur la frange nord-est du territoire. La proportion la plus importante se retrouve dans le secteur du Béthunois, du Bruaysis, de l'Auchellois, du Lillerois et plus particulièrement dans les principales polarités (Béthune et Bruay-la-Buissière en tout premier lieu).

Un parc composé majoritairement de maisons individuelles

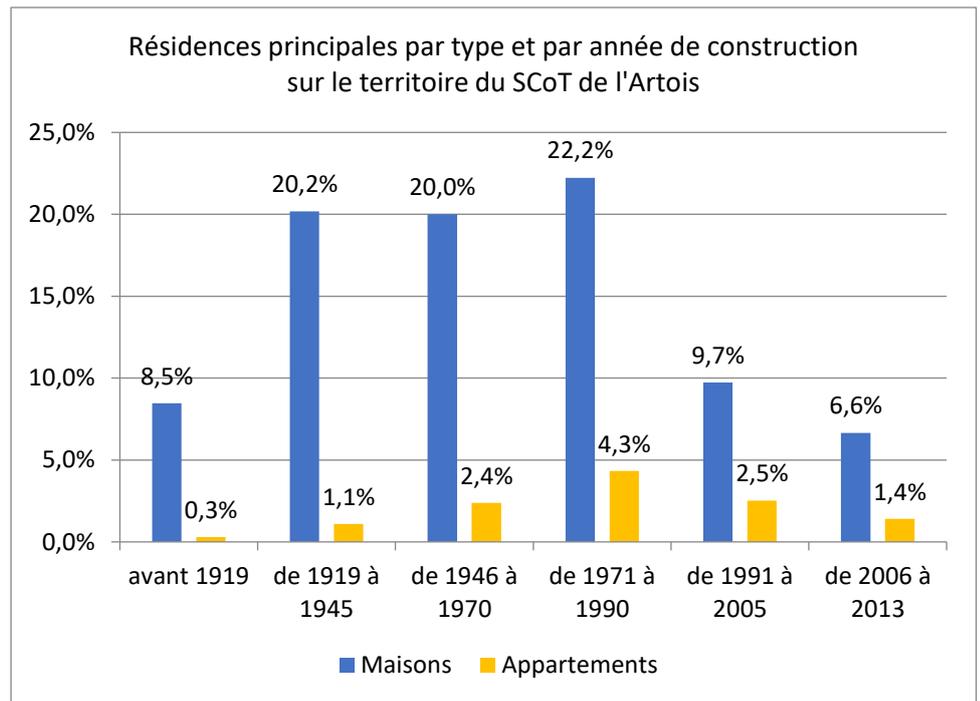
86,1 %
de maisons dans le parc de
logements en 2016

En 2016, le territoire comptait 108 464 maisons (soit 86,1 % du parc de logements) et 16 464 appartements (soit 13,1 %). La proportion de maisons est nettement supérieure à celle observée à l'échelle du département (77,4 %), de la région (70,9 %) et de la France Métropolitaine (55,6 %).

	SCoT	Département	Région	France
Maisons	86,1 %	77,4 %	70,9%	55,6 %
Appartements	13,1 %	21,8 %	28,1 %	43,4 %
Autres	0,8 %	0,8 %	1,0 %	1,0 %

Parts de logements par type en 2016
Source : INSEE, RP2016

L'analyse du type de logements par année de construction met en évidence le fait que la part des maisons a, historiquement, toujours été plus importante que la part des appartements sur le territoire du SCoT.



Résidences principales par type et par année de construction sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016

47 %

des sols artificialisés destinés
l'habitat entre 2005 et 2015
sur le SCOT

La prépondérance de l'habitat individuel s'observe également dans l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Entre 2005 et 2015, près de la moitié (47 %) des sols artificialisés dans le périmètre du SCoT étaient destinés à l'habitat, première vocation des espaces consommés (soit 485 hectares sur une artificialisation totale de 938 hectares).

485 ha sur 938 ha
artificialisés pour l'habitat

Sur la période récente, de 2006 à 2016, on constate un taux d'évolution annuel moyen plus important pour les logements collectifs (1,9 %) que pour les logements individuels (0,7 %). Toutefois, cette observation doit être nuancée par le fait que les logements collectifs ne représentent que deux logements sur dix. Aussi, la variation du nombre de logements collectifs est d'autant plus visible lorsqu'elle est exprimée en pourcentage.

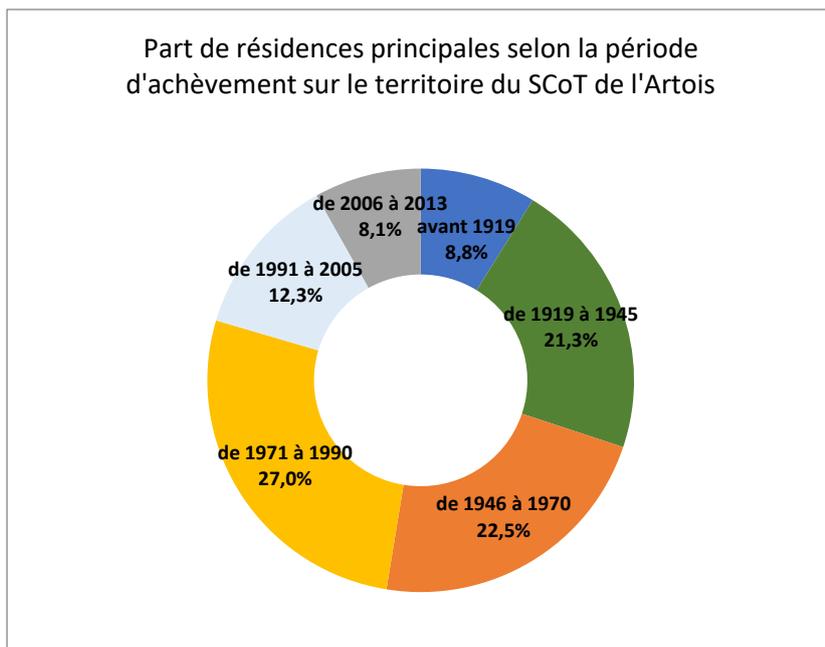
Une proportion importante de logements anciens

En 2016, la part des résidences principales construites avant 1946 était de 30,1 % (soit 32 544 maisons, 1 581 appartements et 85 autres logements, 41 437 résidences principales). Cette proportion est supérieure à la part observée à l'échelle du département (25,6 %) et dans une moindre mesure à celle relevée en Région (29,1 %).

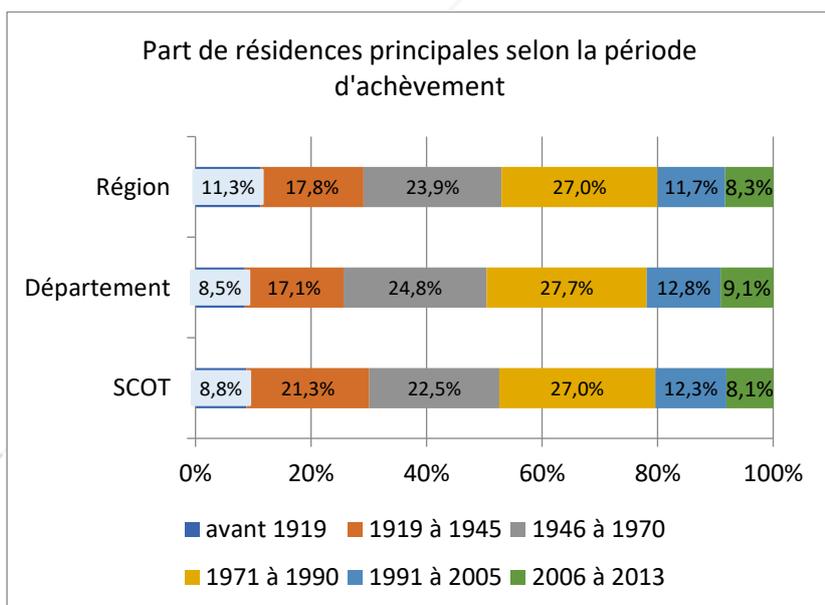
52,6 %

des résidences principales
construites avant la première
réglementation thermique de
1974

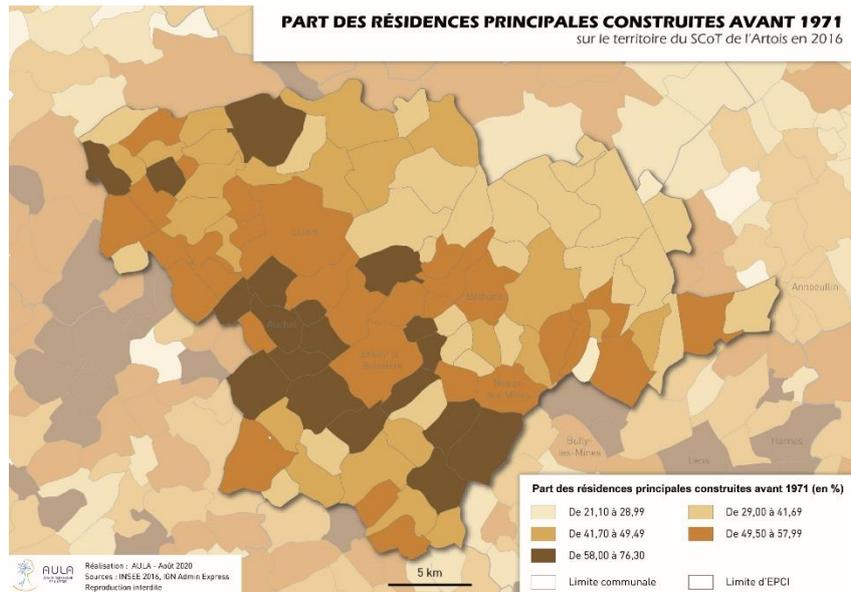
On constate également que 52,6 % des résidences principales ont été construites avant 1971, soit avant la première réglementation thermique de 1974 et sont donc énergivores.



Part des résidences principales (construites avant 2014) par année de construction sur le territoire du SCoT
Source : INSEE, RP2016



Part des résidences principales (construites avant 2014) par année de construction à l'échelle du SCoT, du Département et de la Région
Source : INSEE, RP2016



Part des résidences principales construites avant 1971
Source : INSEE, RP2016

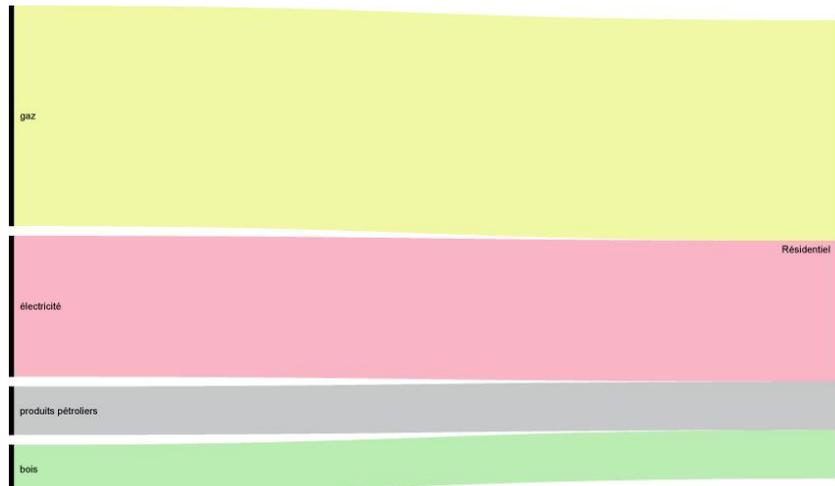
On note que la part des résidences principales construites avant 1971 est plus importante dans les secteurs de l'Auchellois, du Bruuais, du Nœuxois, du Lillerois ainsi que dans le secteur d'Isbergues. A l'inverse, cette part est moins importante sur la frange nord-est du territoire.

La toile énergétique développée par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois permet d'estimer la consommation moyenne de l'ensemble des logements du territoire construits avant 2014. Celle-ci s'élève à environ 224 kWh/m²/an. Ce niveau de consommation correspond à la fin du seuil de l'étiquette D du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) (consommation comprise entre 151 et 230 kWh/m²/an).

Cette consommation du secteur résidentiel est similaire à celle de l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais. En effet, une étude sur le chauffage réalisée par le cabinet BASIC en 2012 pour le compte de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a estimé, en fonction de la méthode d'évaluation des consommations effectuée, une consommation du secteur résidentiel entre 232 et 273 kWh/m²/an (soit une classe énergétique E).

A l'échelle de la France Métropolitaine, en 2012, plus de la moitié du parc de logements (53,6 %) consommait entre 151 et 330 kWhEP/m²/an (classes énergétiques D ou E) et 14 % étaient plus performants (classes A, B ou C).

Etiquette de performance énergétique : D
consommation moyenne des logements du territoire construits avant 2014



Extrait de la toile énergétique AULA : consommation énergétique du secteur résidentiel à l'échelle du SCoT de l'Artois

Sources : GRDF, GRTgaz, ENEDIS, RTE, SOes, INSEE, ACOSS, ATMO HDF, Energie Demain, EMD 2005/2006
Reproduction interdite

Energie	Consommation en GWh/an
Gaz	1089 ²
Electricité	696 ²
Produits Pétroliers	240,3 ³
Bois	239,3 ³

Extrait de la toile énergétique AULA : consommation énergétique du secteur résidentiel à l'échelle du SCoT de l'Artois

Sources : GRDF, GRTgaz, ENEDIS, RTE, SOes, INSEE, ACOSS, ATMO HDF, Energie Demain, EMD 2005/2006
Reproduction interdite

Le gaz est l'énergie la plus consommée par les ménages du territoire du SCoT, tous usages confondus (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, ...) avec en moyenne 1 089 GWh/an, soit presque la moitié de la consommation globale d'énergie (48 %). L'électricité représente près d'un tiers de la consommation d'énergie (31 % soit 696 GWh/an). Les produits pétroliers et le bois ne représentent respectivement que 11 % (240,3 GWh/an) et 10 % (239,3 GWh/an) des consommations énergétiques annuelles des ménages.

Il est à noter que plusieurs programmes de réhabilitation des logements anciens, notamment sur le plan thermique, sont engagés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) signé le 7 mars 2017, 23 000 logements seront rénovés d'ici 2028 à l'échelle de l'ensemble de l'ex-Bassin Minier, dont des logements localisés sur le territoire du SCoT. Un certain nombre de logements seront également réhabilités dans le cadre du Programme d'Intérêt Général 2019-2021/2024 et l'OPAH initiés sur le territoire.

Gaz
énergie la plus consommée
tous usages confondus

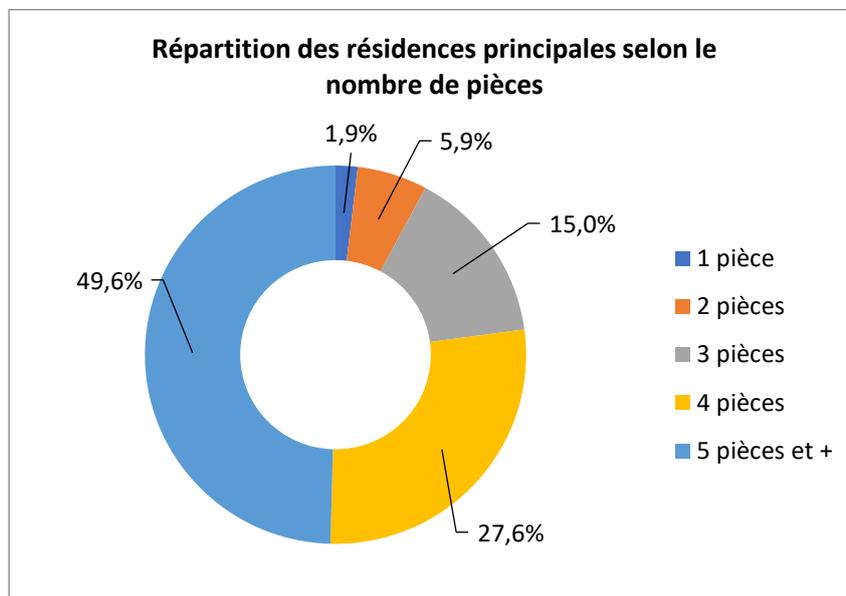
² Consommation réelle

³ Consommation estimée – se reporter à la méthodologie de la toile pour plus d'information

Une majorité de grands et moyens logements

En 2016, 77,1 % du parc de logements était composé de 4 pièces et plus (soit 88 975 logements). Cette proportion est supérieure à celle observée à l'échelle départementale (75,4 %) et régionale (70,3 %).

77,1 %
de logements de 4 pièces et plus



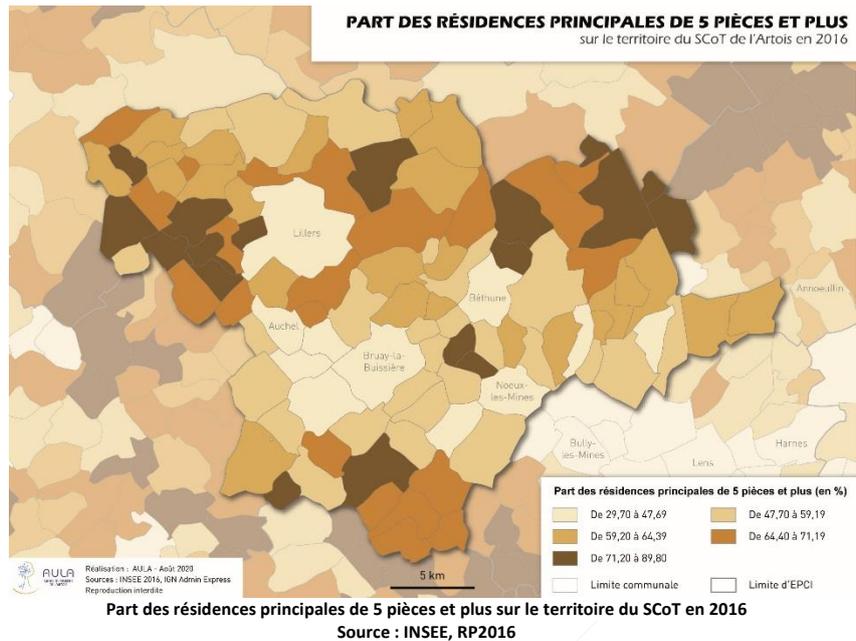
Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces
Source : INSEE, RP2016

	Effectif	Taux
1 pièce	-66	-3%
2 pièces	+965	+16,4%
3 pièces	+2677	+18,2%
4 pièces	+1432	+4,7%
5 pièces et plus	+1148	+2%

Evolution des résidences principales par typologie entre 2006 et 2016 en effectif et pourcentage.
Source : INSEE, RP 2006 et RP2016

46,9 %
de grands logements (5 pièces et plus)

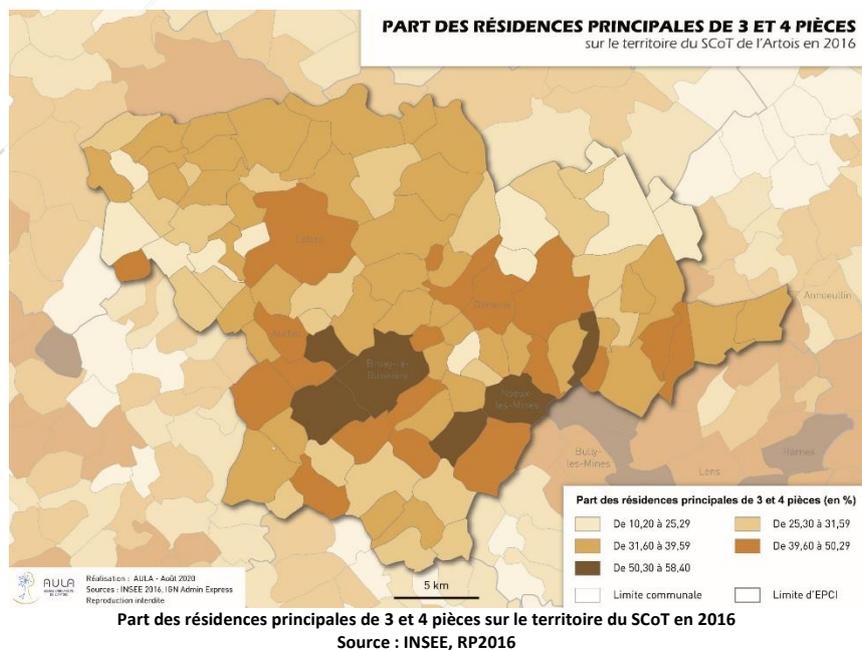
La majorité des logements (46,9 %, 57 176 logements) sont grands (5 pièces et plus). Au cours des dix dernières années, cette part n'a toutefois progressé que de 2 %.



Les secteurs périphériques et ruraux présentent des parts plus importantes de grands logements.

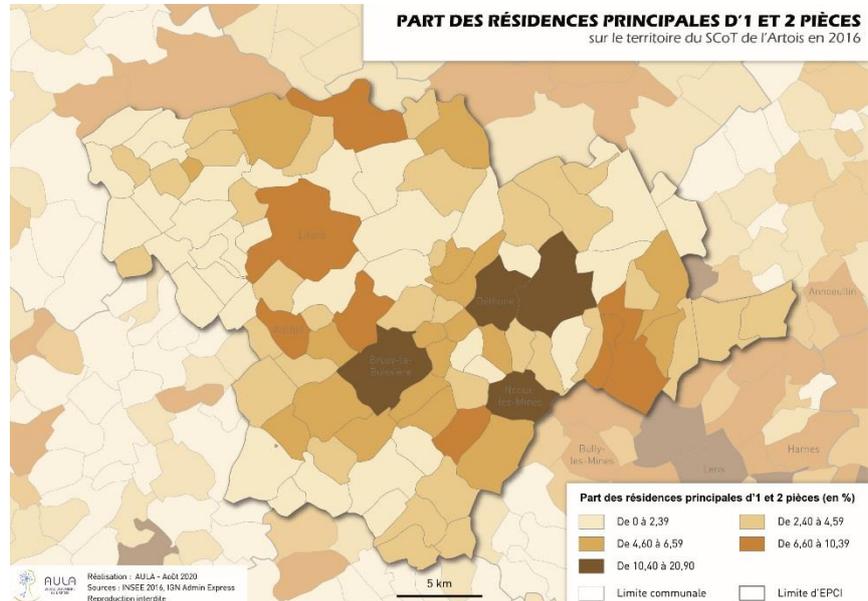
Les logements de taille moyenne (3 et 4 pièces) représentaient 42,6 % du parc. La part des logements de trois pièces est celle qui a le plus progressé entre 2006 et 2016 (+ 2 677 logements, soit + 18,2 %). La croissance de la part des logements de quatre pièces a été plus modérée (+ 4,7 %). Si la répartition des logements de taille moyenne est plus homogène que celle des grands logements, on relève des taux plus importants dans les territoires plus urbains notamment dans le Bruaysis et le Nœuxois.

42,6 %
de logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces)

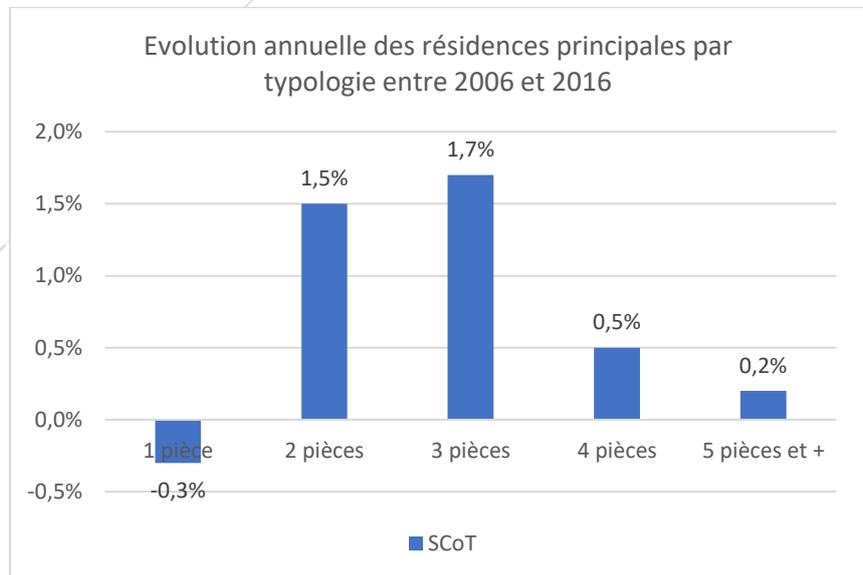


Les petits logements, composés d'une à deux pièces, ne représentaient que 7,8 % du parc (soit 9 014 logements). Sur la période récente (2006 à 2016), si la part des logements d'une pièce a

légèrement diminué (- 66 logements, soit - 3 %), la part des logements de deux pièces a augmenté (+ 965 logements soit + 16,4 %). Sur le plan géographique, les petits logements se retrouvent principalement dans les polarités et leurs périphéries. Les taux les plus importants sont observés à Béthune, Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines et Beuvry.

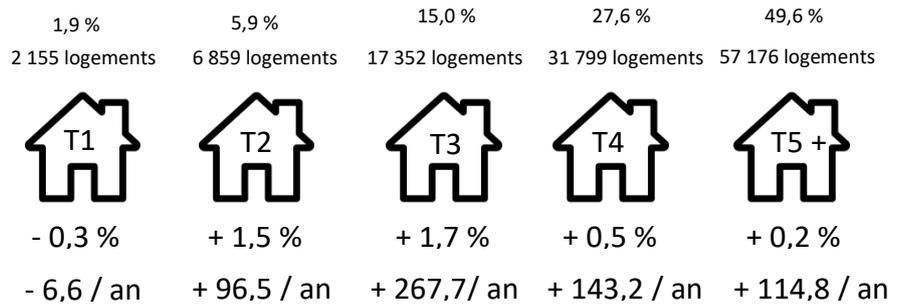


Part des résidences principales de 1 et 2 pièces sur le territoire du SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

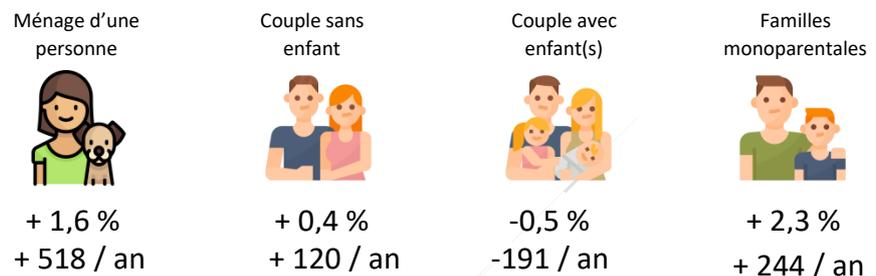


Evolution annuelle moyenne des résidences principales par typologie entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

L'évolution du nombre de logements par typologie est à mettre en perspective avec les évolutions démographiques exposées dans le précédent chapitre, et notamment avec le nombre de ménages et l'évolution de leur composition.



Part et nombre de résidences principales par typologie en 2016 et évolution annuelle moyenne des résidences principales par typologie entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016



Evolution annuelle moyenne de la composition des ménages entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

En 1968, les ménages du territoire comptaient en moyenne de 3,3 personnes. En 2016, cette moyenne était de 2,4 personnes par ménage.

Ainsi, on constate que malgré la baisse du nombre moyen de personnes par ménage et la progression plus importante des ménages composés d'une seule personne, en partie lié au vieillissement de la population, ainsi que des familles monoparentales, les grands logements (5 pièces et plus) et ceux de taille moyenne (3 ou 4 pièces) restent parmi les plus nombreux et leurs parts ont encore progressé au cours des dix dernières années.

L'enjeu de l'adaptation de la taille des logements aux besoins des ménages, qui pourra passer notamment par la poursuite de la production de logements de taille plus petite, se pose pour le territoire.

Une dynamique de construction qui confirme l'attractivité des zones rurales et périurbaine

Objectif du SCoT de 2008

12 000
constructions neuves à
l'horizon 2015

Le diagnostic du SCoT, approuvé le 29 février 2008, estimait les besoins en logements entre 1 050 et 1 400 logements par an à l'horizon 2015 suivant deux scénarios projetant une baisse ou une stagnation de la population. Le scénario retenu évaluait la demande de logements à 12 000 constructions neuves en 10 ans.

Objectif du SCoT de 2008

1 050 à 1 400

constructions neuves par an à l'horizon 2015

939

logements construits par an en moyenne entre 2008 et 2018

3,38

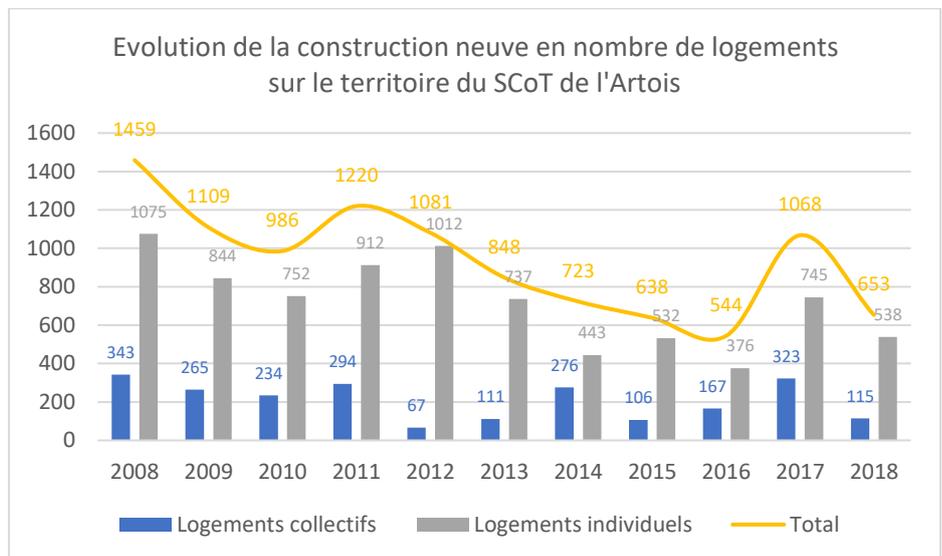
pour mille habitants : indice de construction entre 2008 et 2018

10 329

constructions neuves commencées entre 2008 et 2018

Aussi, le diagnostic relevait déjà le phénomène de périurbanisation et la consommation foncière liée et prescrivait, sur la base du projet politique retenu, le renforcement des centralités.

Si entre 2008 et 2014, la dynamique de construction (1 060 logements par an) a été sensiblement supérieure au scénario tendanciel du SCoT (1 050 logements par an), on constate que sur la période 2008-2018, la production de logement n'a été en moyenne que de 939 logements par an (soit un indice de construction de 3,38 pour 1 000 habitants) en raison d'une baisse continue de la construction neuve depuis 2011, à l'exception d'un rebond en 2017, et ce dans un contexte de stabilité démographique.

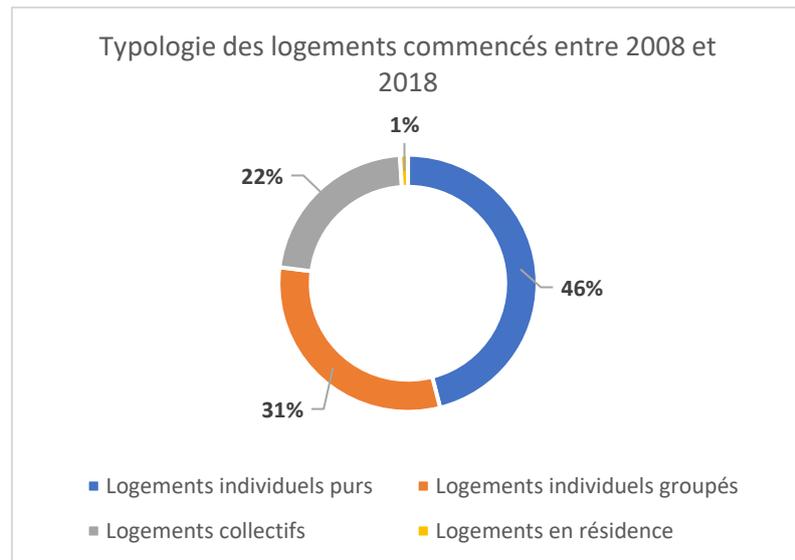


Evolution de la construction neuve en nombre de logements sur le territoire du SCoT de l'Artois
Source : SITADEL 2018

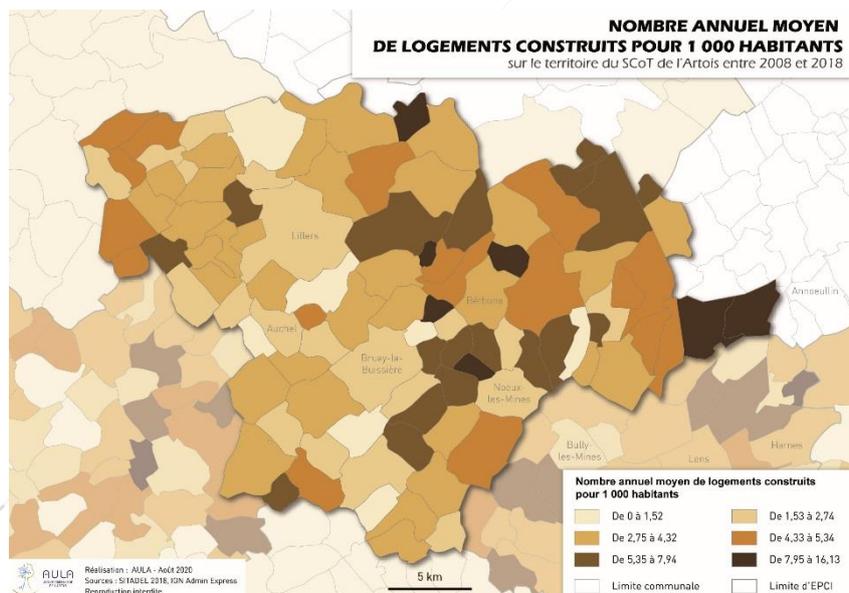
Entre 2008 et 2018, la construction de 10 329 logements a été commencée⁴ sur le territoire, soit moins que les 12 000 logements prévus par le SCoT.

La majorité de ces logements commencés sur cette période étaient des logements individuels (7 966 logements contre 2 301 logements collectifs). De façon plus fine, on observe que 46 % de ces logements étaient de type individuel pur.

⁴ Donnée la plus fiable pour rendre compte de la construction neuve sur un territoire



Typologie des logements commencés entre 2008 et 2018
Source : SITADEL 2018



Nombre annuel moyen de logements construits pour 1 000 habitants
Source : SITADEL 2018

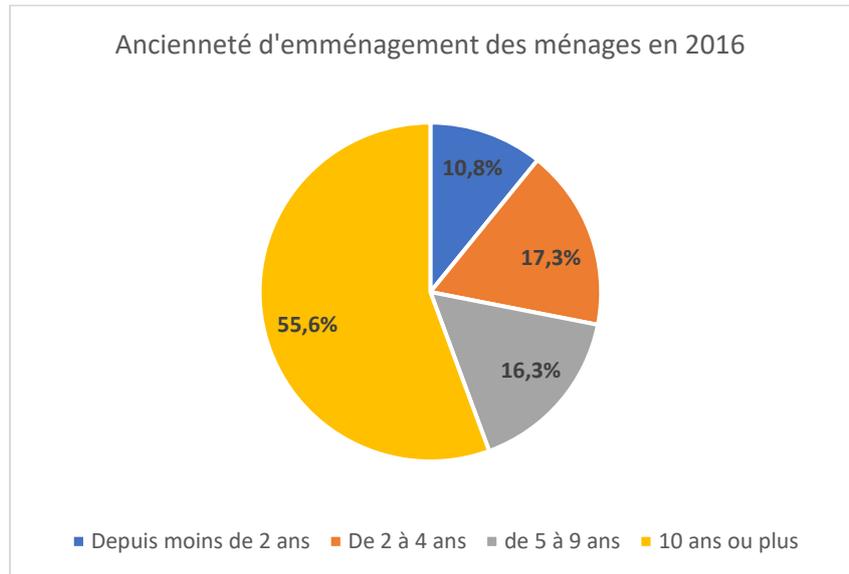
On notera que les dynamiques de construction restent plus importantes en volume dans les villes principales du territoire, bien qu'en baisse. Toutefois, le poids que représente les nouvelles constructions dans le parc des communes périphériques confirme l'attractivité des communes rurales et périurbaines notamment pour le logement individuel. Les objectifs du précédent SCoT n'ont donc pas été atteints sur ce point.

Une majorité d'habitants installés depuis plus de 10 ans sur le territoire

55,6 %

des habitants installés depuis plus de 10 ans sur le territoire en 2016

En 2016, on observe que plus de la moitié des ménages du territoire (55,6 %) ont emménagé sur le territoire depuis dix ans ou plus et près des trois quarts d'entre eux (71,9 %) se sont installés sur le territoire depuis au moins 5 ans.



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2016 sur le territoire du SCoT
Source : INSEE - RP 2016

Une majorité de propriétaires occupants

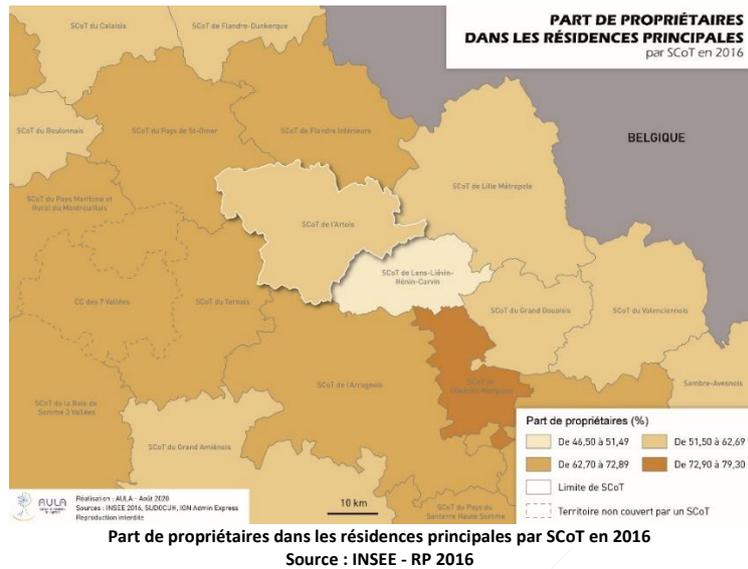
58,1 %

de propriétaires occupants en 2016

En 2016, le territoire du SCoT comptait davantage de propriétaires occupants (58,1 % soit 67 049 résidences principales occupées à ce titre) que de locataires (39,9 % soit 45 977 résidences principales occupées au titre d'un bail). A titre de comparaison, à l'échelle départementale, la part de résidences principales occupées par un propriétaire occupant était de 57,6 % contre 40,5 % de résidences principales occupées par un locataire. Ces chiffres sont sensiblement identiques aux échelles régionales et nationales. Le territoire s'inscrit donc dans cette moyenne.

39,9 %

de locataires en 2016



+ 11,8 %

De locataires entre 2006 et

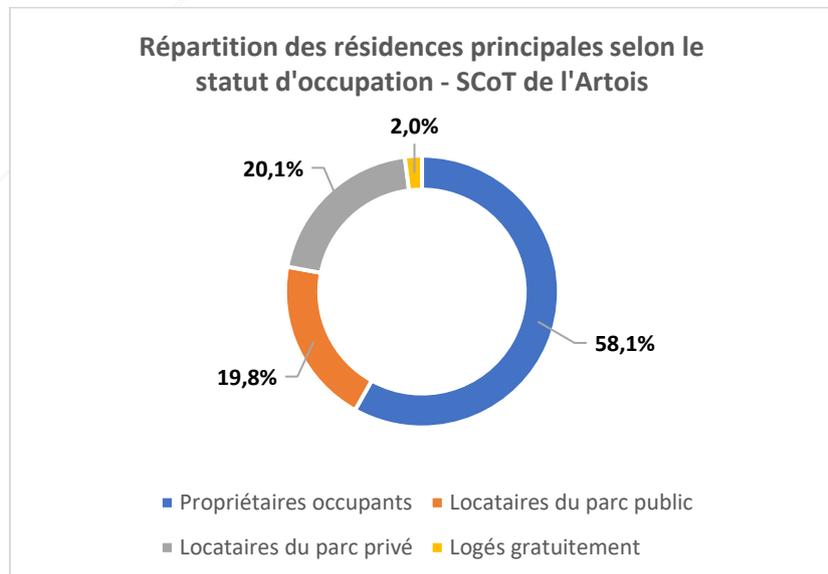
2016
+ 6,3 %

De propriétaires occupants
entre 2006 et 2016

Entre 2006 et 2016, la part de locataires a progressé de + 11,8 % et celle des propriétaires occupants de + 6,3 %.

	SCoT
Propriétaires occupants	67 049
Locataires dont :	45 977
Locataires du parc public ⁵	22 841
Locataires du parc privé ⁶	23 136
Logés gratuitement	2 314
Ensemble	115 340

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation à l'échelle du SCoT
Source : INSEE - RP 2016

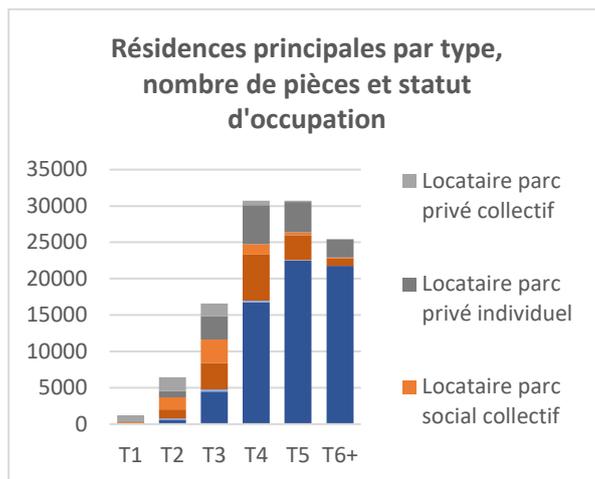


Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation à l'échelle du SCoT
Source : INSEE - RP 2016

La part de résidences principales louées en tant que logement HLM vide était de 19,8 %, soit une part similaire à celle observée à l'échelle départementale (20,4 %) et régionale (19,3 %).

⁵ Locataires d'un logement HLM loué vide

⁶ Locataires d'un logement non HLM loué vide ou d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel



Répartition des résidences principales par type, nombre de pièces et statut d'occupation en nombre de résidences principales
Source : INSEE - RP 2016

A l'échelle du SCoT, l'analyse de la répartition des résidences principales par type, nombre de pièces et statut d'occupation met en évidence plusieurs éléments.

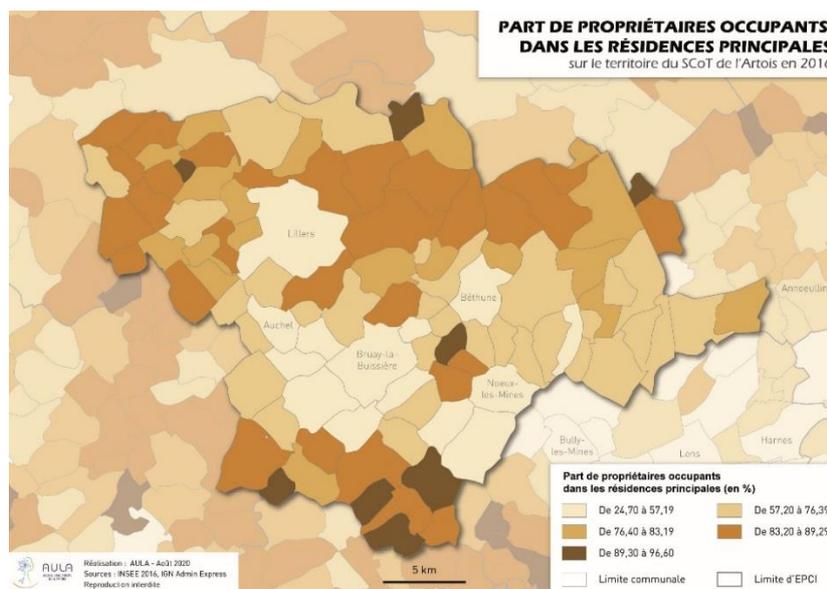
Tout d'abord, on constate que la part de propriétaires occupants de logements collectifs est marginale (0,7 % de l'ensemble des résidences principales soit 839 logements). Par typologie, on constate qu'ils occupent davantage de petits logements (T1 à T3). A l'inverse, la part des propriétaires occupants en habitat individuel est prédominante dans les grands logements (71,8 % des T5 du territoire et 84,5 % des T6 et plus).

Ensuite, si la répartition entre locataires du parc public et privé est équivalente (cf. supra), on constate que la part des locataires du parc privé est majoritaire sur les logements d'une pièce (77,4 % des T1) et que la part des locataires du parc social l'est sur la typologie T3 (40,1 %). De façon plus générale, on observe que la part des locataires du parc social est davantage représentée sur les typologies petites à moyennes (T2 à T4) et que celle des locataires du parc privé est plus importante dans les petits logements (T1 et T2).

	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus
Propriétaire habitat individuel	2,9 %	9,1 %	26,0 %	53,1 %	71,8 %	84,5 %
Propriétaire habitat collectif	1,7 %	2,6 %	1,8 %	0,7 %	0,3 %	0,1 %
Locataire parc social dont :	16,3 %	44,4 %	40,1 %	24,5 %	12,2 %	4,4 %
Locataire parc social individuel	1,2 %	18,8 %	21,3 %	19,9 %	10,9 %	4,0 %
Locataire parc social collectif	11,1 %	24,5 %	18,7 %	4,6 %	1,3 %	0,4 %
Locataire parc privé dont :	77,4 %	42,2 %	29,0 %	18,9 %	14,0 %	9,9 %
Locataire parc privé individuel	5,7 %	13,3 %	18,7 %	17,0 %	13,4 %	9,7 %
Locataire parc privé collectif	47,2 %	28,5 %	10,2 %	1,9 %	0,6 %	0,2 %
Total	100 %					

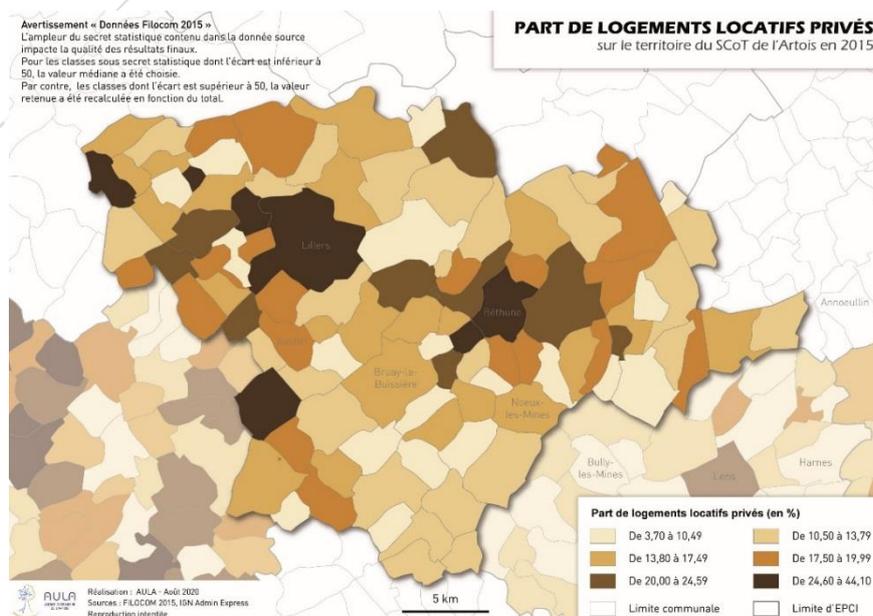
Répartition des résidences principales par type, nombre de pièces et statut d'occupation en nombre de résidences principales
Source : INSEE - RP 2016

On note que la part des propriétaires occupants est importante et supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale (autour de 57 %) dans les communes rurales et périurbaines. A l'inverse, elle est plus faible et inférieure à ces moyennes dans le secteur de Béthune, Bruay-la-Buissière, d'Auchel et de Nœux-les-Mines. Cette situation s'explique par l'attractivité des secteurs périphériques pour l'accueil des familles et l'accession à la propriété d'une part et par le passé industriel et minier de la partie centrale du territoire.



Part de propriétaires occupants dans les résidences principales en 2016
Source : INSEE - RP 2016

Focus sur le parc locatif privé



Part des logements locatifs privés en 2015
Source : FILOCOM 2015

En 2015, selon les données FILOCOM, 17,4 % des résidences principales du territoire étaient occupées par des locataires du parc privé, soit 20 021 logements.

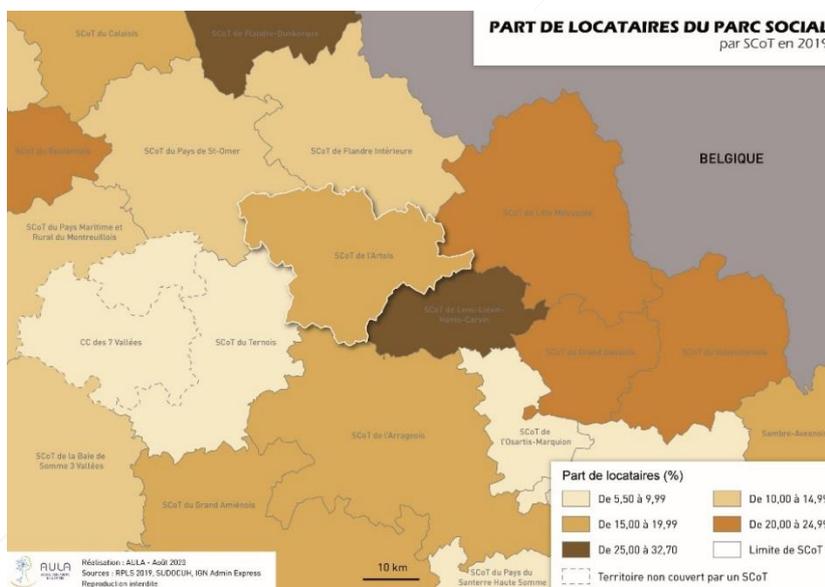
Les villes principales du territoire concentrent la majorité de l'offre locative privée. La ville de Béthune comptait, en 2015, à elle seule 21,2 % des résidences principales du territoire occupées au titre d'un bail privé (soit 4 245 logements). Les villes de Bruay-la-Buissière (7,5 %, 1 496 logements), Lillers (5,8 %, 1164 logements), Auchel (4,1 %, 828 logements), Nœux-les-Mines (3,8 %, 769 logements) et Isbergues (3,6 %, 720 logements) viennent ensuite.

Focus sur le logement locatif social

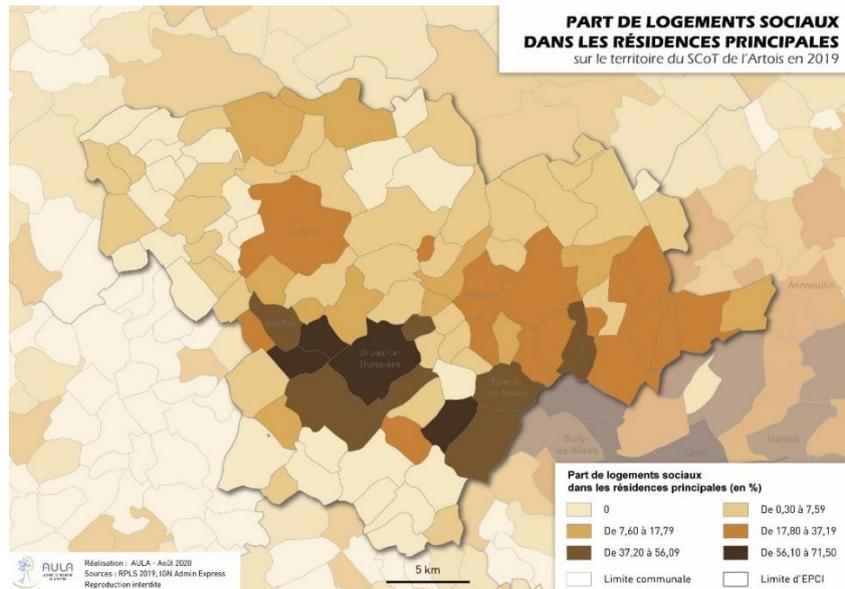
27,7 %

Des résidences principales sont des logements locatifs sociaux en 2019

En 2019, selon le Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) proposant une donnée plus fiable que celles issues du recensement de la population, le territoire comptait 31 975 logements sociaux. Ceux-ci représentaient ainsi 27,7 % des résidences principales. Cette proportion est supérieure à celle observée aux échelles départementales (26,4 %), régionales (23 %) et nationales (16 %).



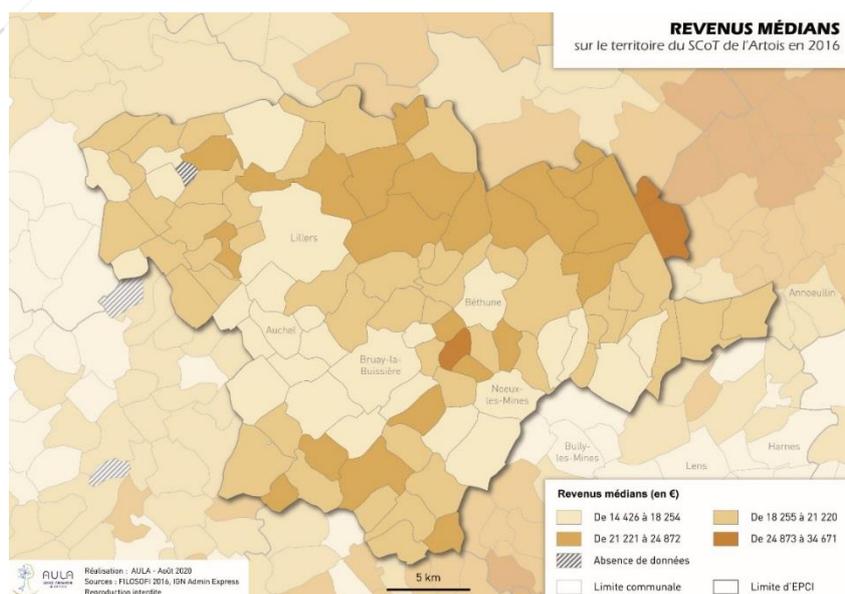
Part de locataires du parc social en 2019
Source : RPLS 2019



Part de logements sociaux parmi les résidences principales en 2019
Source : RPLS 2019

Les logements sociaux se concentrent essentiellement dans les polarités du territoire ainsi que dans les communes de l'ex-bassin minier et sont beaucoup moins présents dans les secteurs ouest, du Bas-Pays et des collines de l'Artois où les propriétaires occupants sont plus nombreux et les revenus des ménages en moyenne plus élevés.

On constate, en effet, que la prédominance des statuts d'occupation dans les différentes zones du territoire s'articule avec les niveaux de revenus des habitants. Les communes où le parc social occupe un poids important sont également celles où les revenus médians sont les plus faibles. Au contraire, les communes où les revenus médians sont les plus élevés sont également ceux où les propriétaires occupants sont largement majoritaires et où les logements locatifs sociaux sont les moins nombreux.



Revenu médian par unité de consommation en 2016
Source : FILOSOFI 2016

A une échelle plus fine, on constate que quatre communes (Auchel, Béthune, Bruay-la-Buissière et Nœux-les-Mines) représentant 25,1 % de la population du territoire du SCoT, concentrent 43,4 % des logements sociaux du territoire.

En 2016, quatorze bailleurs sociaux sont présents sur le territoire. Trois bailleurs se partagent toutefois plus de 80 % des logements : Maisons et Cités (43 % soit 13 209 logements), SIA Habitat, 20 % soit 6 240 logements) et Pas-de-Calais Habitat (18 % soit 5 681 logements).

Un parc minier nécessitant une approche spécifique

Il est à noter qu'une partie du parc de logements, située dans l'ex-bassin minier, présente des caractéristiques particulières qui impliquent un traitement spécifique.

L'installation des compagnies minières sur le territoire au cours du XIXe siècle a transformé son organisation, ses paysages ruraux et a créé un nouveau modèle d'habitat spécifique, avec sa propre identité architecturale et urbaine, destiné à accueillir en nombre la main d'œuvre nécessaire à son industrie.

Quatre grandes périodes marquent l'évolution urbaine des cités :

- Les corons (1820-1890), dont la caractéristique est le logement familial en bande. Dans certaines cités, ces bandes de logements individuels peuvent s'étendre sur une centaine de mètres et sont appelées des barreaux ;
- Les cités pavillonnaires (1860-1939) caractérisées par des maisons jumelles, implantées plus en retrait de la route et entourées d'un petit jardin. La hiérarchie au sein des compagnies minières est traduite dans le bâti et donne lieu à la construction de bâtisses plus travaillées ;
- Les cités jardins apparaissent au début du XXème siècle (1904-1939), une attention plus forte est portée à l'environnement paysager de la cité à travers des jardins privés et publics et une voirie plus sinueuse ;
- Les cités modernes/contemporaines apparaissent après la deuxième guerre mondiale (1946-1970). L'architecture est plus épurée et la construction est basée sur la rationalisation et l'industrialisation à partir de matériaux plus modernes comme le fibrociment, afin de répondre à la demande.

Aujourd'hui, si d'anciens mineurs (les « ayants-droit ») occupent encore certains logements, la plupart sont entrés dans le parc de logements locatifs sociaux. A noter qu'une partie de ces logements a également été cédée à des propriétaires privés.

Les logements miniers sont anciens et souvent énergivores et leur structuration interne n'est plus forcément en adéquation avec les besoins actuels des familles et les modes de vie modernes. Sur le plan social, les habitants des cités minières concentrent les difficultés. On

observe, en effet, que les communes où les revenus médians sont les plus faibles sont celles du cœur urbain qui comportent la part la plus importante de logements sociaux et notamment miniers.

Plusieurs démarches et politiques publiques notamment évoquées dans le présent chapitre, telle que la 3^{ème} Révolution industrielle (REV3), l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), ou encore les OPAH-RU, PIG... permettent d'agir sur ces cités tout en prenant en considération leurs spécificités.

L'articulation entre l'usage quotidien et moderne de cet habitat avec la préservation de ce patrimoine spécifique, reconnu par l'inscription du Bassin Minier en tant que « paysage culturel évolutif vivant » au Patrimoine Mondial de l'Unesco, est donc un enjeu important pour le SCoT.

Une offre d'aires d'accueil des gens du voyage à renforcer

Définitions (source SDAHGV 2019-2024) :

Les **Aires d'Accueil Permanentes** (AAP) sont des équipements de service public, aménagés pour le stationnement des familles gens du voyage pratiquant l'itinérance.

Les **Aires de Grand Passage** (AGP) sont destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion de rassemblements.

Le **Terrain Familial Locatif** (TFL) est un terrain dans lequel la caravane constitue l'habitat permanent. Il se compose d'un espace de stationnement pour les caravanes et leur véhicule tracteur et d'un équipement sanitaire.

L'**Habitat Adapté** (HA) désigne un équipement répondant aux besoins de familles gens du voyage : habiter dans un lieu fixe tout en gardant un mode de vie en caravane. Il se compose d'un espace de stationnement et d'un bâti constitué d'une pièce de vie et de sanitaires.

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) pour la période 2019 à 2024 fixe les objectifs à atteindre sur l'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane en matière d'accueil de cette population.

Le schéma pour la période de 2012 à 2018 prescrivait 9 Aires d'Accueil Permanentes pour 236 places ainsi qu'une Aire de Grand Passage de 200 places. Au terme de cette période, seules sept Aires d'Accueil Permanentes ont été réalisées.

Pour la période de 2019 à 2024, le schéma fixe l'obligation pour le territoire de proposer 8 aires d'accueil permanentes pour 236 places, une aire de grand passage de 200 places et un lotissement d'habitat adapté de 20 places.

Le territoire devra donc réaliser une aire d'accueil permanente de 35 places qui pourra, suivant les modalités précisées par le schéma, prendre la forme de deux aires de 20 et 15 places selon les contraintes foncières. Il devra également réaliser l'aire de grand passage prescrite. A cet égard, le Schéma précise que deux terrains auraient d'ores-et-déjà été repérés par l'agglomération. Une étude devra être réalisée pour déterminer la localisation du lotissement d'habitat adapté. Enfin, le SDAHGV précise qu'une étude doit être menée pour déterminer la transformation de l'aire d'Haillicourt-Houdain en lotissement d'habitat adapté.



Synthèse

Le nombre de logements a progressé depuis 1968 malgré la perte de population observée sur cette période. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation du nombre de ménages conjuguée à la diminution du nombre moyen d'occupants par résidence principale liées aux évolutions sociétales.

L'habitat du territoire se caractérise par une prépondérance de résidences principales occupées majoritairement par des propriétaires occupants, même si l'offre locative reste significative, à l'exception des communes de l'ex-bassin minier où la part de locataires est plus importante, notamment dans la mesure où elles concentrent une grande partie de l'offre locative sociale.

Le parc de logements comporte davantage de logements de moyenne et grande taille posant ainsi l'enjeu d'adaptation de l'offre aux besoins des ménages liés aux évolutions sociodémographiques observées sur le territoire (vieillesse, desserrement des ménages...).

On relève une part importante de logements anciens, construits pour près de la moitié du parc avant la première réglementation thermique de 1974 et donc énergivores.

La part de vacance frictionnelle, c'est-à-dire liée principalement à la conjoncture du marché, s'inscrit dans la norme. Le taux ne met en évidence aucune tension du marché ni, à l'inverse, une surabondance de l'offre par rapport à la demande. On observe toutefois une vacance de plus longue durée, dite structurelle, plus importante dans le Bruaysis, l'Auchellois, le Lillerois et dans une moindre mesure sur les collines de l'Artois.

La dynamique de construction confirme l'attractivité des zones rurales et périurbaines, également observée par l'analyse des évolutions démographiques, au détriment des centralités du territoire même si, en volume, le nombre de constructions neuves reste plus important dans ces villes. La majorité de ces nouveaux logements sont des logements individuels comme l'essentiel des habitations du parc. La prédominance de ce modèle et le phénomène de périurbanisation constant explique que l'habitat est le premier poste de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers représentant près de la moitié du foncier consommé au cours des dix dernières années.

La part de locataires du parc HLM est équivalente à celle des locataires du parc privé. Une partie du parc est héritée du passé minier d'un pan du territoire et nécessite une approche spécifique pour articuler au mieux l'usage moderne de cet habitat avec la préservation d'un patrimoine reconnu par une inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.



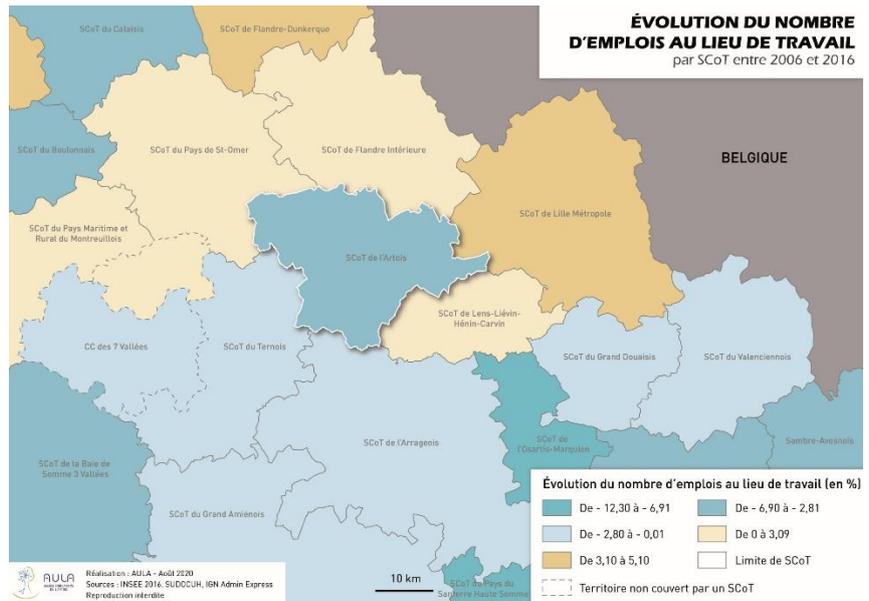
Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Développer une offre de logements adaptée aux évolutions sociodémographiques (évolution des ménages, vieillissement de la population...), aux besoins, aux ressources et aux attentes des habitants ;
- Etablir une stratégie (densification, nouvelles formes urbaines, réemploi des friches...) afin de limiter la consommation foncière liée à l'habitat et lutter contre la vacance notamment en renforçant l'attractivité du parc ancien et des centralités (restructuration, réhabilitation et amélioration des performances énergétiques, réflexion sur la qualité des espaces publics...) ;
- Veiller à la cohérence entre le développement de l'habitat, les équipements structurants de transport et la mobilité des habitants.

PARTIE 3 : ECONOMIE





Evolution de l'emploi dans les SCoT entre 2006 et 2016
Source : INSEE, RP 2016, exploitation principale

Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans le périmètre du SCoT

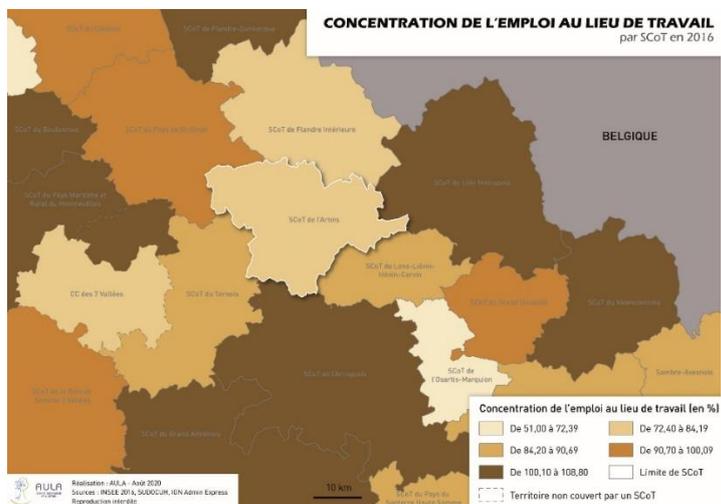
101 747
actifs ayant un emploi résidant
sur le territoire en 2016

En 2016, selon les données INSEE du recensement de la population, 101 747 actifs ayant un emploi résidaient sur le territoire du SCoT.

On comptait ainsi 77,3 emplois pour 100 actifs soit un indice de concentration inférieur à celui constaté à l'échelle du Pas-de-Calais (89,8).

77,3
emplois pour 100 actifs

Cet indicateur permet de déterminer si le territoire est un pôle économique attracteur (lorsque le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone) ou un pôle résidentiel (lorsque le nombre d'emplois est inférieur au nombre de ces actifs).



Concentration de l'emploi au lieu de travail par SCoT en 2016
Source : INSEE, RP 2016

Le territoire du SCoT présente donc un profil résidentiel. Dans une hypothèse purement théorique où les emplois du territoire seraient occupés par les seuls résidents, leur nombre serait insuffisant pour offrir un emploi à tous les actifs du territoire. Cela signifie donc qu'il soit plutôt dépendant des interactions avec les territoires voisins.

Typologie de l'emploi

Dès l'entrée en récession de l'activité minière à partir des années 60 et afin d'anticiper la fermeture programmée des mines, le territoire a orienté sa politique de développement économique vers l'industrie profitant de sa situation géographique stratégique, à un carrefour de l'Europe, et de la main d'œuvre industrielle qualifiée déjà présente et disponible.

C'est ainsi, qu'à compter de la fin des années 60, de grandes entreprises, pour certaines de renommée internationale se sont implantées dans le périmètre du SCoT et que l'emploi s'est développé dans les filières automobiles, de la plasturgie, de la transformation des métaux ou encore dans l'agroalimentaire.

Malgré sa désindustrialisation progressive liée à la mondialisation mais aussi aux évolutions des structures de production, le poids que représente encore l'industrie dans l'emploi local est une spécificité propre au territoire.

Sur la période récente, on constate une tendance de tertiarisation progressive de l'économie et donc des emplois et l'émergence de nouvelles filières en lien avec le numérique.

Evolution de l'emploi au lieu de travail

En 2016, selon les données du dernier recensement de la population, les activités tertiaires (à savoir le commerce, les transports et services, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale) représentaient 72,8 % des emplois au lieu de travail du territoire.

Entre 2006 et 2016, ces activités ont progressé de 1,8 % soit de 1 018 emplois supplémentaires alors que les activités du secteur secondaire (industrie et construction) connaissent une diminution de 20,9 % de leurs effectifs (soit - 5 489 emplois) et les activités agricoles une baisse de 24,3 % (soit - 393 emplois) sur la même période.

De façon plus fine, on observe que le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est le seul à avoir connu une croissance sur la période (+ 2279 emplois soit + 9,8 %). Cette progression est supérieure à celle observée à l'échelle régionale (+ 8 %) et à la moyenne nationale (+ 8,4 %).

Le secteur du commerce, des transports et des services a, en revanche, connu une baisse de ses effectifs (- 1 761 emplois, - 6,4 % d'effectifs)

72,8 %
d'emplois au lieu de travail
dans le tertiaire en 2016

+ 1,8 %
d'emplois au lieu de travail
dans le tertiaire entre 2006 et
2016

+ 1,9 %

d'emplois du secteur privé
dans les activités tertiaires
entre 2007 et 2018

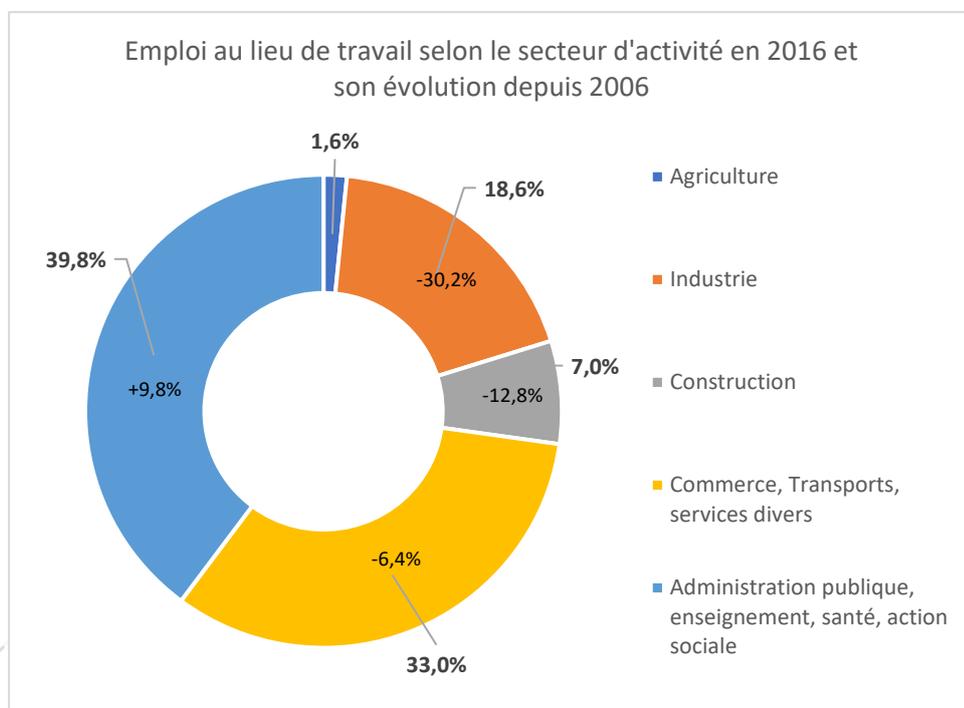
- 30,2 %

d'emplois au lieu de travail
dans l'industrie entre 2006 et
2016

et ce, dans un contexte de croissance de l'emploi observée à l'échelle de la France Métropolitaine (+ 6,5 % entre 2006 et 2016) et dans une moindre mesure aux échelles départementale (+ 1,6 %) et régionale (+ 1,9 %).

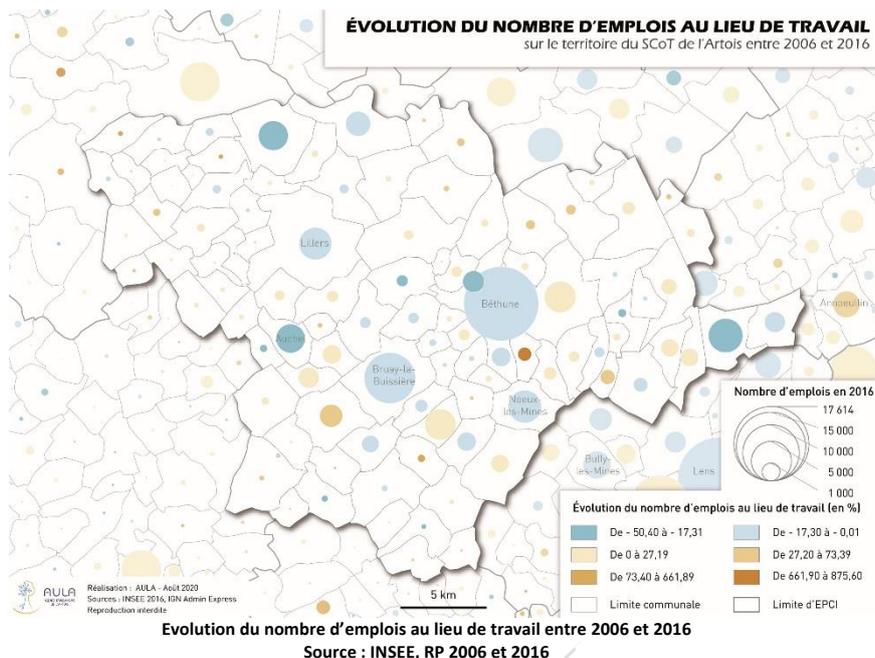
Sur la même période, l'industrie est le secteur d'activité qui a connu la plus forte perte d'emplois (- 6 295 emplois, - 30,2 %). Cette baisse est plus importante que celles constatées sur le département (- 25,9 %) et la région (- 24,1 %).

Enfin, les données INSEE, permettent également de constater que le secteur de la construction a lui aussi connu une baisse notable de ses effectifs entre 2006 et 2016 (805 emplois, - 12,8 %, soit une baisse annuelle moyenne de 0,41 %).



Emploi au lieu de travail selon le secteur d'activité en 2016 sur le territoire du SCOT et évolution depuis 2006

Source : INSEE, RP 2006 et 2016, exploitations complémentaires



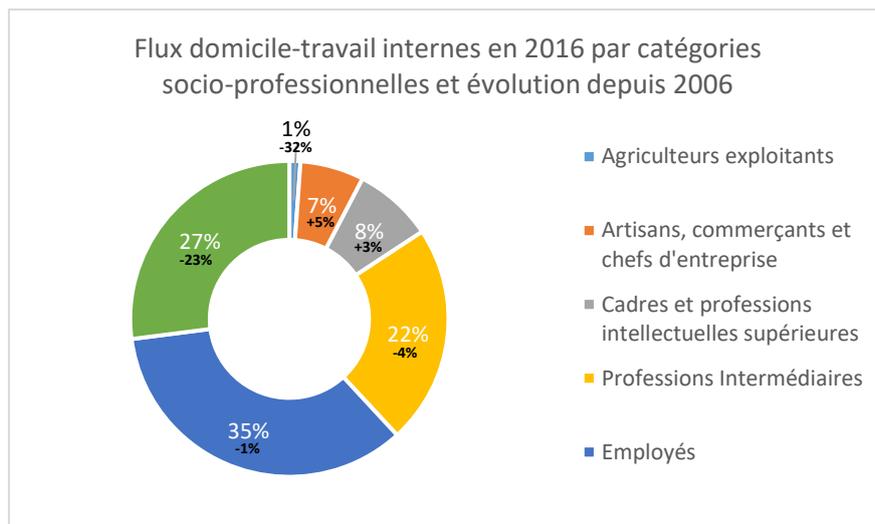
La cartographie des emplois au lieu de travail (intégrant les emplois du secteur public et privé) permet d'observer que l'emploi se concentre dans les polarités du territoire et particulièrement dans deux communes principales : Béthune et Bruay-la-Buissière. Aussi, la répartition de l'emploi suit l'implantation des différentes zones d'activités du territoire (pour aller plus loin : se reporter à l'évolution des emplois du secteur privé, infra).

On note que l'ensemble des polarités connaît une évolution négative de l'emploi dans des proportions comparables les unes aux autres.

Les mouvements domicile-travail : une dépendance à l'emploi plus large que le périmètre du SCoT

Une majorité de flux internes malgré une tendance à la baisse

En 2016, la majorité des actifs résidant sur le territoire y travaillaient également (59 % des flux internes). Cette part a diminué de 6 points par rapport à l'année 2006 (65 %). Si les flux domicile-travail internes au territoire restent les plus importants en volume, leur part a diminué et les échanges avec les territoires voisins ont progressé ce qui se traduit par un allongement de la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail des actifs.



Flux domicile-travail internes en 2016 par catégories socio-professionnelles et évolution depuis 2006
Source : INSEE 2016

L'analyse des flux internes permet de constater que ce sont les parts des ouvriers (- 23 %, soit - 4 844 flux) et dans une moindre mesure celles des professions intermédiaires (- 4 %, soit - 630 flux) et des employés (- 1 %, soit -274 flux) qui ont diminué entre 2006 et 2016. Ces parts représentaient ensemble 84% des flux internes (50 486 flux) en 2016.

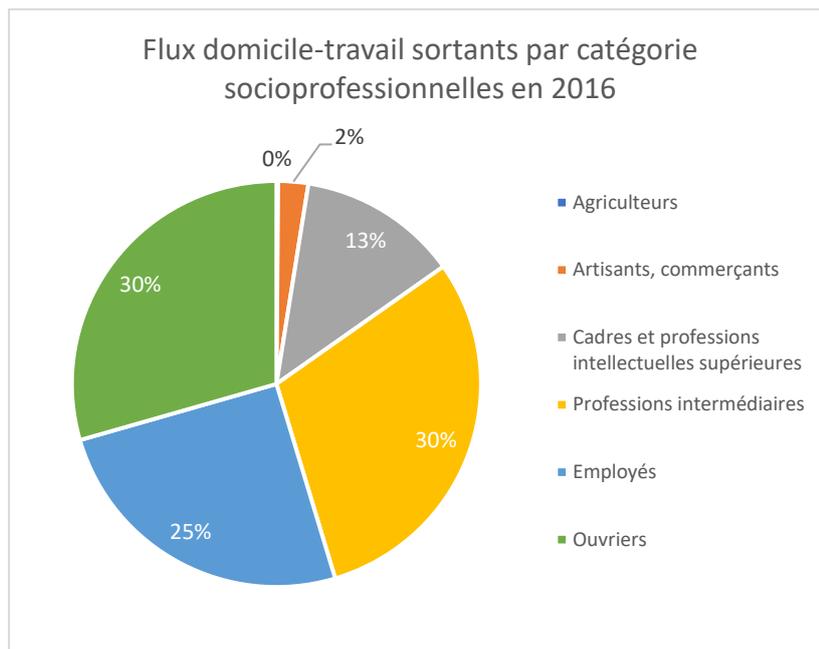
A l'inverse, les parts des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et des cadres et professions intermédiaires ont progressé respectivement de 5 et 3 %. Ceci ne représente, toutefois, qu'une augmentation globale de 326 flux.

	2016	2006	2006-2016	2006-2016	Part en 2016
Agriculteurs	671,9	984	-312,1	-32%	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3 885,8	3 686,2	+199,6	+5%	6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 841,6	4 714,8	+126,8	+3%	8%
Professions intermédiaires	13 456,9	14 086,5	-629,6	-4%	22%
Employés	20 836,2	21 110,2	-274	-1%	35%
Ouvriers	16 193,2	21 037,5	-4 844,3	-23%	27%
Total	59 885,6	65 619,2	-5 733,6	-9%	100%

Flux domicile-travail internes en 2016 et 2006 par catégories socio-professionnelles et évolution
Source : INSEE 2016

Des flux sortants plus nombreux confirmant le profil résidentiel du territoire

Entre 2006 et 2016, les flux d'actifs sortants supérieurs à 1 000 (33 % en 2016) ont progressé de 21 % (+ 6 207 flux) sur ces dix années alors qu'en parallèle le nombre d'emplois offerts par le territoire a diminué. Cette progression confirme le profil résidentiel du territoire et la dépendance d'une part de son emploi aux territoires voisins.



Flux domicile-travail sortants par catégorie socioprofessionnelle en 2016
Source : INSEE 2016

Les ouvriers et employés représentent 55 % des flux sortants. Si entre 2006 et 2016, la part exprimée en pourcentage de ces deux catégories a progressé de façon très significative (respectivement + 10,5 % et + 15,8 %), on notera qu'en volume, l'évolution du nombre d'ouvriers sortants (+1156) reste minime au regard de la baisse des flux internes de cette catégorie (- 4 844) et de l'emploi offert par le territoire pour cette catégorie.

Si on s'intéresse à la catégorie des employés, on constate que le volume d'actifs de cette catégorie qui sortent du territoire quotidiennement a fortement progressé (+ 1 427 actifs soit + 16 %) alors que les flux internes au territoire stagnent pour cette Catégorie Socio-Professionnelle (CSP).

On relèvera également que les parts des cadres et des professions intermédiaires qui représentaient 43 % des flux sortants en 2016 ont également fortement augmenté sur la période (soit respectivement de 31 et 28 %). La part des cadres a progressé dans les flux internes (+ 127 flux) mais surtout de façon très significative dans les flux sortants (+ 1 248 flux). L'évolution positive des flux internes témoignent d'une installation de cadres sur le territoire. L'importance de l'évolution des flux sortants des cadres peut témoigner à la fois d'une insuffisance de ce type d'emploi sur le territoire mais également de l'installation de cadres travaillant ailleurs.

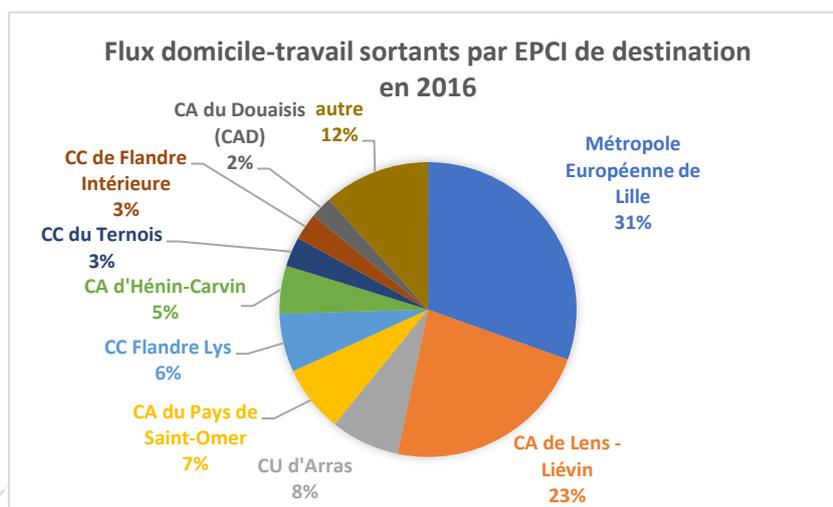
Enfin, si la part des professions intermédiaires a diminué dans les flux internes (- 630), elle est celle qui a le plus fortement progressé dans les flux sortants (+ 2 713). Ici encore, ces évolutions peuvent témoigner d'une insuffisance de ce type d'emploi sur le secteur mais également de l'installation d'actifs de cette catégorie sur le territoire.

	2006	2016	2006-2016	2006-2016 en %
Agriculteurs	62	54	-7	- 12
Artisans, commerçants	728	987	260	+ 36
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4015	5263	1248	+ 31
Professions intermédiaires	9820	12533	2713	+ 28
Employés	9028	10455	1427	+ 16
Ouvriers	11077	12233	1156	+ 10

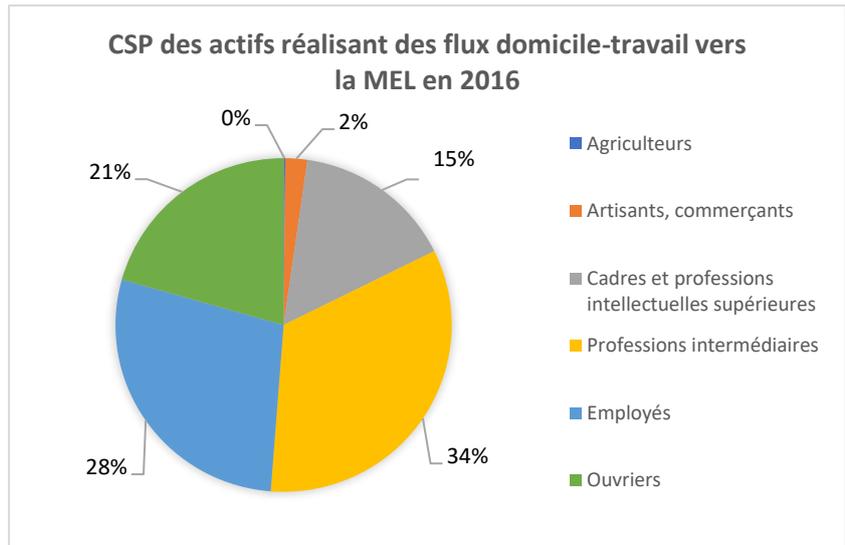
Flux domicile-travail sortants en 2016 et 2006 par catégories socio-professionnelles et évolution
Source : INSEE 2016

Des flux sortants principalement dirigés vers la MEL et la CALL

La Métropole Européenne de Lille et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin polarisent la majorité des flux sortants d'actifs. En 2016, 54 % des flux sortants depuis le SCoT étaient à destination de ces deux territoires. Entre 2006 et 2016, les flux à destination de la MEL ont progressé de 24 % et ceux à destination de la CALL de 20 %.

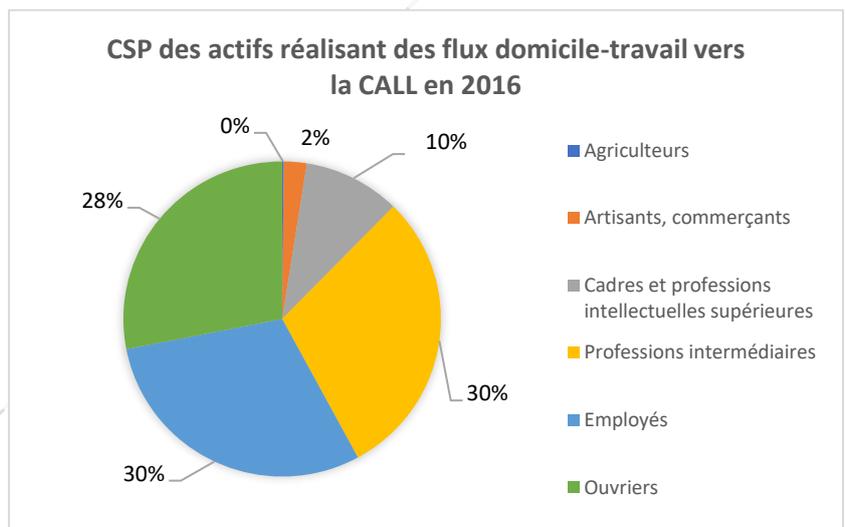


De façon plus fine, on constate que les flux à destination de la MEL sont réalisés par ordre décroissant par des professions intermédiaires (34 %), des employés (28 %), des ouvriers (21 %) et des cadres (15 %).



CSP des actifs réalisant des flux domicile-travail vers la MEL en 2016
Source : INSEE 2016

La composition des flux d'actifs qui se rendent quotidiennement vers l'agglomération de Lens-Liévin (seconde destination des actifs qui sortent du territoire) est différente avec une moindre représentation des professions intermédiaires et supérieures.

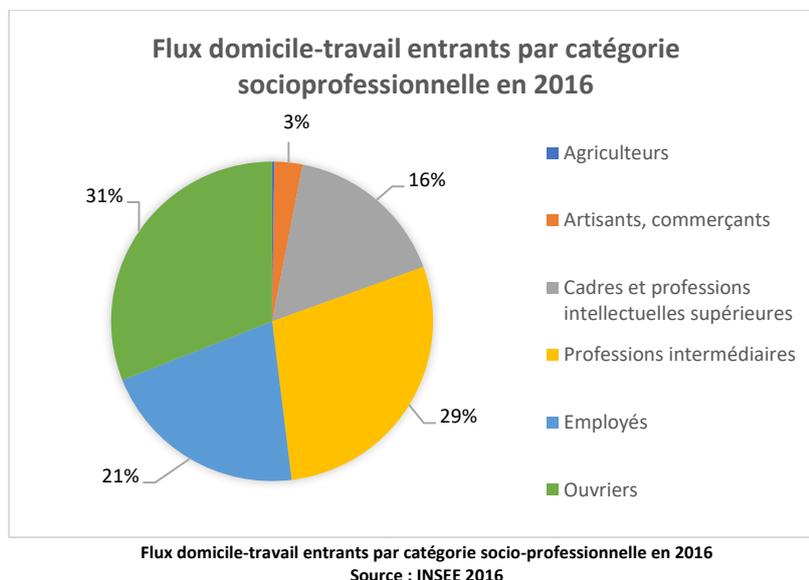


CSP des actifs réalisant des flux domicile-travail vers la CALL en 2016
Source : INSEE 2016

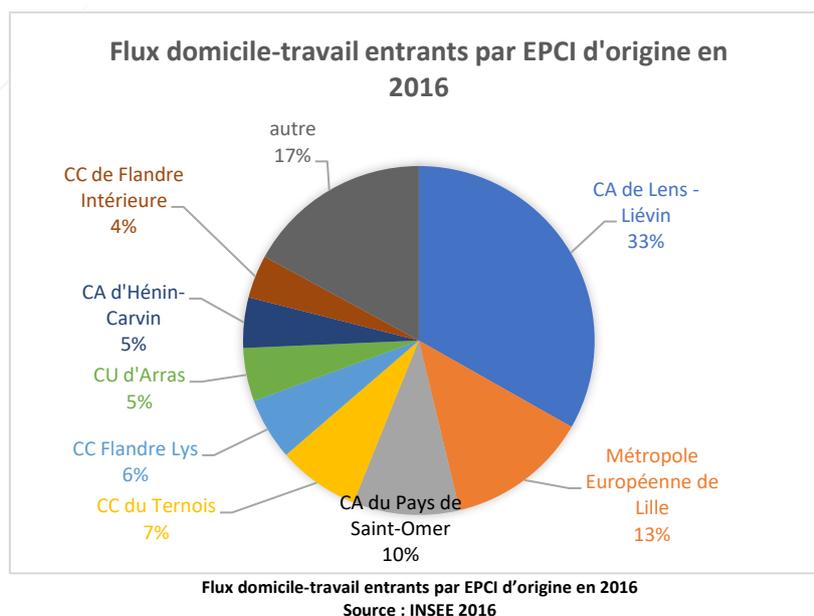
Le reste des flux sortants (46 %) se répartissent sur plusieurs territoires limitrophes (Communauté de Communes Flandres Lys, Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer, Communauté de Communes Ternois Com, Communauté de Communes de la Flandres Intérieure) voire plus éloignés (Communauté Urbaine d'Arras, Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin). Ces flux concernent essentiellement les professions intermédiaires, les employés et ouvriers. On notera que bien que les effectifs soient faibles, la part des ouvriers sortants à destination de la CAHC a progressé de 87 % (772 flux journaliers en 2016) et celle des employés de 70 % (529 flux).

Des flux entrants provenant majoritairement de la CALL et la MEL mais en baisse

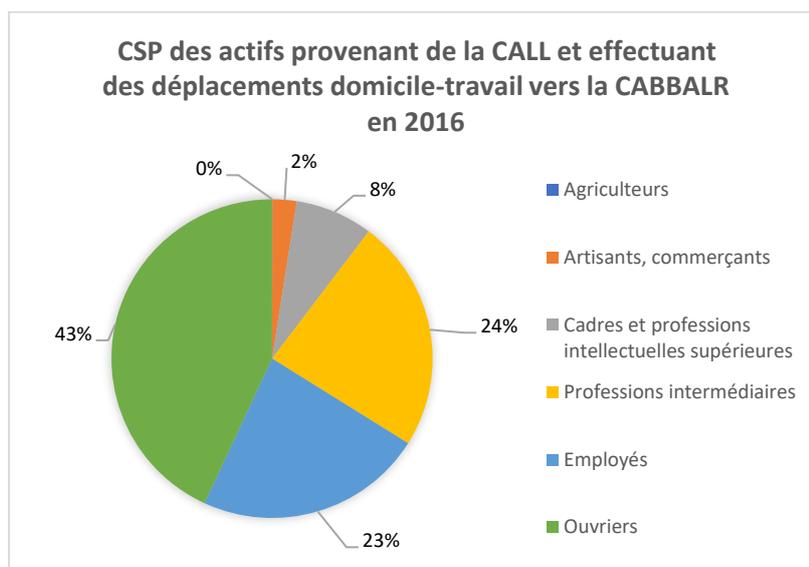
En 2016, les flux entrants étaient de 18 101 actifs, soit une diminution d'environ 4 % par rapport à 2006. Les ouvriers et employés représentent plus de la moitié des flux entrants (52 %), les cadres et professions intermédiaires 45 %.



En 2016, 33 % des flux entrants provenaient de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le deuxième flux étant le flux en provenance de la métropole lilloise (13 %). Entre 2006 et 2016, le nombre d'actifs travaillant sur le territoire a baissé de 18 % pour les actifs de la CALL et de 7 pour les actifs venant de la MEL.

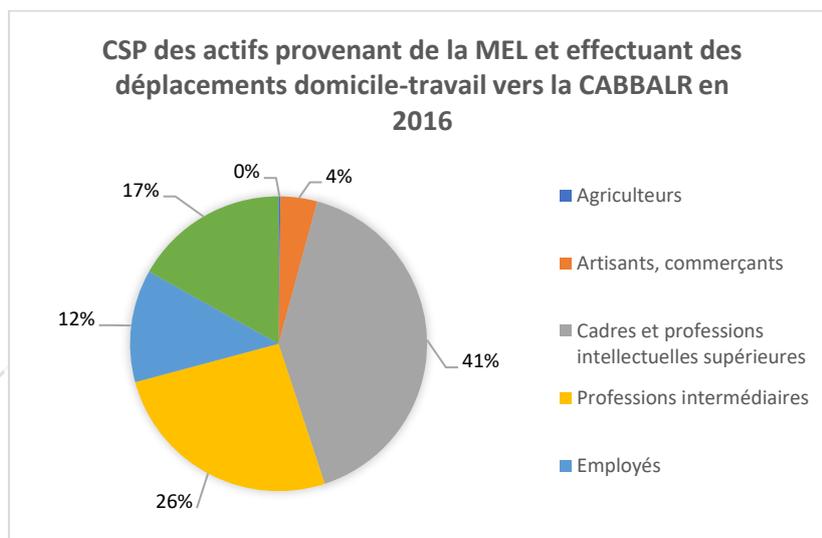


En 2016, 66 % des actifs qui travaillent sur le territoire et résident sur la CALL sont soit des ouvriers soit des employés.



CSP des actifs provenant de la CALL et effectuant des déplacements domicile-travail vers la CABBALR en 2016
Source : INSEE 2016

En revanche, 67 % des actifs qui travaillent sur le territoire et résident sur la MEL sont soit des cadres ou des professions intermédiaires.



CSP des actifs provenant de la MEL et effectuant des déplacements domicile-travail vers la CABBALR en 2016
Source : INSEE 2016

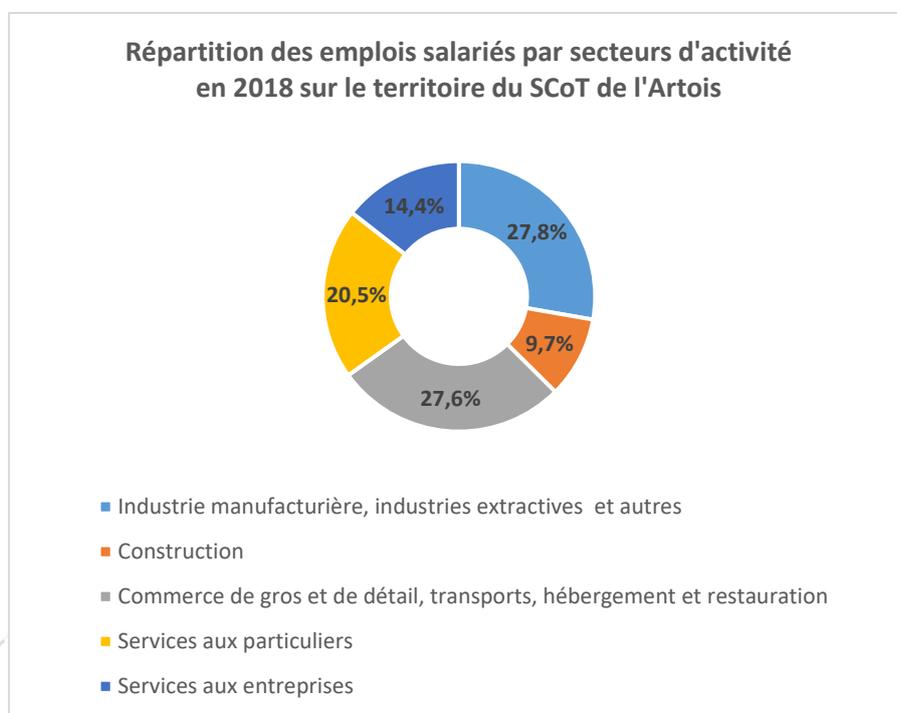
Evolution de l'emploi privé

Les données INSEE issues du recensement de la population permettent de dégager de grandes tendances en matière d'emploi sur le territoire. D'autres indicateurs peuvent toutefois être mobilisés afin d'affiner ou compléter les observations et rendre compte d'une analyse plus actuelle de l'emploi. Ainsi, les données de l'ACOSS URSAFF, issues des formalités déclaratives des entreprises et de la gestion des comptes des cotisants, permettent notamment d'obtenir une vision fine et précise des effectifs salariés et le nombre d'établissements privés.

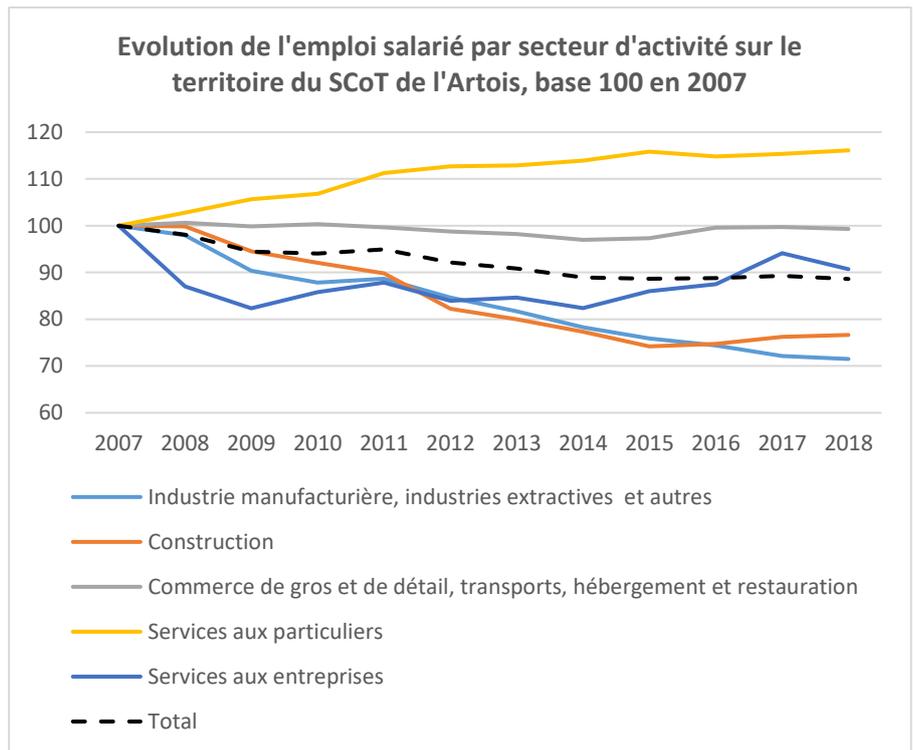
Les données ACOSS URSAFF permettent notamment de confirmer l'importance du poids du secteur tertiaire (commerce et services) sur le territoire. Ces activités tertiaires représentaient, en 2018, 62,5 % des emplois du secteur privé à l'échelle du SCoT. Cette proportion reste toutefois nettement inférieure à celle observée aux échelles du département (71,7 %), de la région (73,3 %) et en France Métropolitaine (76 %). Ceci s'explique par le poids important que représente le secteur secondaire (industrie et construction) dans l'emploi privé du territoire (37,5 % en 2018 dont 27,8 % pour l'industrie et 9,7 % pour la construction).

37,5%
d'emplois du secteur privé
dans les activités du secondaire
en 2018

On note qu'entre 2007 et 2018, le tertiaire est le seul secteur dont l'emploi privé a progressé et ce, de façon très modérée (+ 1,9 %, soit 560 emplois supplémentaires).



Répartition des emplois salariés par secteurs d'activités en 2018 sur le territoire du SCoT de l'Artois
Source : URSAFF ACOSS 2019



Evolution de l'emploi salariés par secteur d'activité sur le territoire du SCoT, base 100 en 2007
Source : URSAFF ACOSS 2019

Un secteur secondaire important bien qu'en perte de vitesse

Un territoire industriel

Dès les années 60 et pour anticiper la fermeture programmée des mines, le développement économique du territoire s'est orienté vers l'industrie. En 1976, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), document de planification alors équivalent au SCoT, identifiait l'industrialisation comme une priorité pour le territoire.

Le secteur de l'industrie représentait 13 225 emplois en 2018 soit 27,8 % des emplois du secteur privé du territoire. Le poids du secteur est ainsi très supérieur à celui observé à l'échelle départementale (19,5 %), régionale (19,3 %) et à l'échelle nationale (16,3 %).

Ces emplois se répartissent dans plusieurs filières phares représentées dans les 8 zones industrielles du périmètre.

Entre 2007 et 2018, l'industrie a toutefois perdu 5 269 emplois soit une baisse de 27,2 % de ses effectifs. Cette évolution est identique à celle constatée au niveau régional mais reste plus importante que celle observée sur le département (-21,4 %) et surtout sur le plan national (-13,3 %).

13 225

emplois du secteur privé dans l'industrie en 2018

- 27,8 %

d'emplois du secteur privé dans le secondaire entre 2007 et 2018

- 27,2 %

d'emplois du secteur privé dans l'industrie entre 2007 et 2018

En dehors de la mondialisation de la concurrence et des mouvements médiatiques de délocalisations, la désindustrialisation du pays s'explique surtout par les évolutions de la structure de production du secteur d'activité. Les gains de productivité (liés au progrès technique) ont largement contribué à réduire les besoins en main d'œuvre. Les mutations de la structure de consommation des ménages expliquent également une part importante de la désindustrialisation : la croissance de la demande pour les biens d'équipement tend à diminuer en France depuis la fin des Trente glorieuses.

Aussi, l'externalisation des fonctions supports des entreprises permet enfin d'expliquer une partie de l'effondrement de l'emploi industriel, et d'expliquer en parallèle le dynamisme du secteur des services aux entreprises.

Il est important toutefois de noter que le territoire du SCoT a été identifié dans le dispositif « territoire d'industrie » lancé par le Premier Ministre à l'occasion du Conseil National de l'Industrie, le 22 novembre 2018. Ce dispositif, qui s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de reconquête et de développement des territoires, bénéficie d'une enveloppe budgétaire globale de plus d'1,3 milliards d'euros et s'articule autour de quatre enjeux majeurs : attirer, recruter, innover et simplifier.

Focus sur les filières industrielles phares sur le territoire

La filière automobile

Le secteur de l'industrie automobile occupe une place importante dans l'emploi privé du territoire. Plusieurs entreprises figurant parmi les principaux employeurs du territoire font partie de cette filière. Construite « en cascade », elle repose sur un ensemble d'équipementiers et de sous-traitants fabriquant tous les éléments nécessaires à la réalisation d'une voiture.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on retrouve la fabrication de boîtes de vitesses par la Société de Transmission Automatique (environ 470 employés) située à Ruitz, la production de pare-chocs par Plastic Omnium à Ruitz également, la construction de moteurs par la Française de Mécanique à Douvrin ou encore la fabrication de pneumatiques par Bridgestone à Béthune dont la fermeture est toutefois envisagée pour le second trimestre 2021 engendrant la suppression de 863 emplois.

Ces équipementiers et sous-traitants sont dans une situation de dépendance vis-à-vis des grands groupes donneurs d'ordres et donc des fluctuations du marché de l'automobile.

La part des emplois liés à la filière est en forte baisse sur le territoire. En 2007, le secteur représentait 11 % des emplois privés du territoire, contre seulement 6 % en 2018 (soit 2 796 emplois sur les 47 645 au

total). 1 emploi industriel sur 5 est lié à la filière automobile en 2018, alors que le rapport était presque de 1 sur 3 en 2007. (2007 : 31.6 % des emplois de l'industrie sont dans l'industrie automobile. 2018 : 21.1 %)

L'industrie automobile est en crise, et entame une période de transition importante. La demande mondiale est en forte baisse, pour des raisons à la fois conjoncturelles et structurelles. La crise du diesel, la forte baisse des ventes à l'international et notamment en Chine, mais aussi en Inde et en Russie font craindre un problème de débouché à l'échelle mondiale.

A plus long terme, le transport routier, qui est l'un des plus gros contributeurs de la France aux émissions de gaz à effets de serres et au réchauffement climatique doit entamer sa reconversion. Les contraintes environnementales vont peser de plus en plus sur le secteur.

Qu'il s'agisse du passage à la production en masse de véhicules électriques, qui réclame moins de main d'œuvre que les véhicules thermiques, ou un changement de paradigme sur les modèles de déplacement et de propriété (économie de l'usage : véhicules partagés, location...), qui impliquent une production moindre, l'impact sera majeur sur la filière.

La présence de grands constructeurs et d'équipementiers sur le territoire, tels que la Française de Mécanique (groupe PSA Peugeot Citroën), Bridgestone, Plastic Omnium, Faurecia, gros employeurs, pourra impacter l'économie et l'emploi du territoire.

Largement surreprésentée sur le territoire, la filière automobile (« Fabrication de matériels de transport ») était à l'arrêt pendant la période de confinement. Les constructeurs font partie des entreprises ayant le plus recours aux dispositifs de chômage partiel, les concessionnaires et les loueurs sont fermés... Cette situation inédite intervient dans un contexte délicat pour la filière, pour laquelle l'année 2020 s'annonçait déjà comme un tournant. Pour répondre à une demande mondiale en baisse (pour les raisons évoquées « plus haut » : forte baisse des ventes à l'international, notamment en Chine, la crise du diesel...) les constructeurs projetaient une baisse du volume de production de l'ordre de 25 % pour 2020 par rapport à 2017.

Les effets sur l'emploi risquent donc d'être importants et s'observent déjà sur l'emploi intérimaire, très durement touché par la crise sanitaire et le confinement.

On notera malgré tout le projet d'implantation, sur le site PSA Française de Mécanique à Douvrin, d'une usine de fabrication de batteries dont la production pourrait débuter dès 2023 et qui devrait créer environ 2000 emplois directs auxquels s'ajouteront des emplois indirects via la sous-traitance. Ce projet de Gigafactory qui découle de

la création d'une co-entreprise entre le groupe PSA et le fabricant de batteries Saft, est soutenu par l'Europe, la France et l'Allemagne dans l'objectif de développer une indépendance de la filière vis-à-vis des fournisseurs actuels essentiellement asiatiques.

La plasturgie et la chimie

La fabrication d'objets en plastique ou caoutchouc représentait, en 2018, 2 528 emplois privés (soit 5,3 % des emplois privés du SCoT). On notera notamment l'implantation des sociétés Jet'sac à Auchel et Jokey dans la zone de Noeux-Labourse. Entre 2007 et 2018, la filière a perdu 667 emplois soit une baisse de près de 21 % des effectifs.

L'industrie chimique est également en recul en matière d'emploi. La filière représentait 433 emplois privés en 2018, soit - 43 % par rapport à 2007. Parmi les entreprises, on retrouve les entreprises PPG à Ruitz ou SI GROUP à Béthune.

La métallurgie et la fabrication d'objets en métal, de machines et équipements

Le territoire comptait en 2018, 956 emplois privés dans la métallurgie, 903 dans la fabrication d'objets en métal et 433 dans celle de machines et équipements représentant ensemble 4,9 % des emplois privés du SCoT. Si le nombre d'emplois a diminué dans la métallurgie et la fabrication d'objets métalliques entre 2007 et 2018 (respectivement - 33,4 % et -31,5 %), celle des machines et équipements a progressé de 76 % (+ 211 emplois). On notera l'implantation des sociétés APERAM et Thyssenkrupps à Isbergues pour la métallurgie ou encore celle de LENZE à Ruitz dans la catégorie des fabricants de machines et équipements.

L'agroalimentaire

Enfin, la filière de l'agroalimentaire est également bien représentée sur le territoire avec l'implantation d'entreprises telles que McCain à Béthune ou encore Ardo à Violaines. Elle représentait 1 349 emplois privés en 2018 soit des effectifs relativement stables depuis 2007 (- 20 emplois sur la période). **(Se reporter également au chapitre agriculture)**

La construction

Autre activité secondaire en perte de dynamisme, le secteur de la construction représentait, en 2018, 4 632 emplois du secteur privé à l'échelle du SCoT soit une baisse de 1 409 emplois (-23,3 %) par rapport à 2007. Malgré cette baisse, la part du secteur dans l'emploi salarié local (9,7 %) reste supérieure à celle constatée dans le département (8,8 %) et la région (7,4 %).

4 632

emplois du secteur privé dans
la construction en 2018

- 23,3 %

d'emplois du secteur privé
dans la construction entre
2007 et 2018

Ce secteur est traditionnellement dépendant des fluctuations de la conjoncture économique. Au cours des années qui ont suivi la crise économique de 2007, on constate que le nombre d'emplois du secteur est resté relativement stable jusqu'en 2008 (- 0,1 %) notamment en raison du fait que les carnets de commandes étaient encore fournis (grâce au soutien de la commande publique notamment). A partir de 2009, le nombre d'emploi du secteur a chuté fortement sans discontinuer jusqu'en 2015 (- 1 551 emplois soit - 25,7 % entre 2008 et 2015). Depuis, le secteur avait amorcé une reprise en retrouvant une faible croissance du solde des embauches (+ 149 emplois soit + 3,3 % entre 2015 et 2018).

Le profil de la courbe d'évolution de l'emploi du secteur est comparable à celle observée à l'échelle nationale. Toutefois, son amplitude est localement plus importante. Ainsi, lorsqu'à l'échelle du SCoT, le secteur perd plus de 17% de ses effectifs entre 2011 et 2015, la baisse moyenne nationale n'est que de - 10 %. Une exception à la tendance peut néanmoins être relevée. En effet, entre 2011 et 2012, la diminution d'emplois constatée localement est nettement plus forte qu'au plan national. Ensuite, le rythme de la croissance du nombre d'emplois constaté à partir de 2015 est plus important dans le périmètre du SCoT qu'au plan national.

S'il est encore trop tôt pour évaluer pleinement les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19, la baisse conséquente d'activité pour l'année 2020 devrait se répercuter dans les chiffres de l'emploi du secteur.

Une tertiarisation progressive de l'économie locale

Un secteur du commerce, des transports et de l'hébergement et restauration important mais peu dynamique

Le secteur « commerce, transports, hébergement et restauration » est celui qui compte le plus d'emplois au sein du périmètre du SCoT. Il représentait, en 2018, 13 150 emplois soit 27,6 % des emplois du secteur privé du territoire. Cette proportion est toutefois inférieure à celle constatée à l'échelle départementale (31,4 %) et régionale (30,1 %) mais surtout à l'échelle nationale (16,3 %).

Entre 2007 et 2018, les effectifs du secteur sont restés globalement stables avec une perte de 95 emplois, soit une diminution de 0,72 %. A titre de comparaison, le secteur a progressé de 1,98 % à l'échelle du département et de 3,55 % à celle de la France Métropolitaine mais les effectifs sont également restés stables à l'échelle de la Région (- 0,09 %).

Avec 8 881 emplois en 2018, le sous-secteur du commerce représentait 18,6 % de l'ensemble des emplois du secteur privé du territoire. Ce poids est relativement plus important que dans le reste de la France Métropolitaine (16,7 %).

13 150

emplois privés dans le secteur
du commerce, transport et de
l'hébergement restauration en
2018

8 881

emplois du secteur privé dans
la commerce en 2018

Entre 2007 et 2018, le commerce n'a progressé que de 1,8 % soit de 153 emplois. Contrairement à ce qui est observé à l'échelle nationale, le secteur a bien résisté à la crise de 2007 sur le territoire. En effet, très peu d'emplois ont été détruits et le solde des embauches a progressé dès 2012 (contre 2014 au plan national). Il devra désormais faire face aux enjeux de la reprise suite à la crise sanitaire de 2020 dans un contexte d'évolution des pratiques des consommateurs qui impactait déjà le secteur.

1 880

emplois du secteur privé dans
l'hébergement et la
restauration en 2018

Le sous-secteur de « l'hébergement et de la restauration » comptait 1 880 emplois en 2018 et représentait 3,9 % des emplois du secteur privé du territoire (contre 5,8 % à l'échelle nationale). Entre 2007 et 2018, il a connu une croissance de 16,6 % de ses effectifs (soit + 267 emplois). Toutefois, ici encore, la crise sanitaire liée au Covid-19 devrait impacter fortement le secteur à compter de 2020 en raison des mesures prises pour enrayer la propagation du virus (fermeture des établissements, restriction des déplacements non essentiels, fermeture des frontières, protocole sanitaire post-déconfinement, baisse de la fréquentation...).

2 389

emplois du secteur privé dans
les transports et l'entreposage
en 2018

Enfin, le sous-secteur des « Transports et de l'entreposage » comptait, en 2018, 2 389 emplois et représentait ainsi 5 % des emplois salariés du territoire. Ce poids, inférieur à celui observé à l'échelle nationale (7,6 % des emplois), peut s'expliquer par la faible représentation des zones logistiques dans le parc d'activités du territoire.

Ce sous-secteur a également connu une baisse d'effectifs au cours de la dernière décennie. On recense, en effet, en 2018, la perte de 515 emplois par rapport à 2007 soit une baisse de 17,7 % et ce, dans un contexte d'une diminution de plus de 5 000 postes constatée au plan national. On notera toutefois que la récente ouverture de la zone LOGISTERRA26 située entre Nœux-les-Mines et Labourse, d'une superficie de 46,66 hectares créera des emplois dans le secteur.

34,9 %

des emplois du secteur privé
dans les services en 2018

Un secteur des services soumis à deux dynamiques distinctes

En 2018, le secteur des services représentait 16 638 emplois, soit 34,9 % des emplois du secteur privé du territoire, dont 9 789 emplois pour les services aux particuliers (20,5 % des emplois privés du territoire) et 6 849 emplois (14,4 %) pour les services aux entreprises.

Le poids des services est moins important que celui relevé à l'échelle du département (40,3 %) et de la région (43,5 %) ainsi que par rapport à la moyenne nationale (46 %). Cette plus faible représentation des services s'explique notamment par le poids de l'industrie encore important dans l'emploi qui est une spécificité locale.

Entre 2007 et 2018, le secteur n'a gagné globalement que 655 emplois soit une augmentation de 4,1 % des effectifs. Toutefois, de façon plus fine, on constate que le secteur connaît deux dynamiques opposées.

+ 16,1 %

d'emplois du secteur privé
dans les services à la personne
entre 2007 et 2018

Les services aux particuliers représentaient, en 2018, 9 789 emplois privés soit 20,5 % des emplois privés du territoire. Entre 2007 et 2018, ce secteur était le seul à connaître une croissance de ses effectifs (+ 1 358 emplois privés soit + 16,1 %). Cette augmentation est nettement plus importante sur le territoire que celle observées à l'échelle des Hauts-de-France (+ 12,07 %) et nationale (+ 12,97 %) au cours de la même décennie.

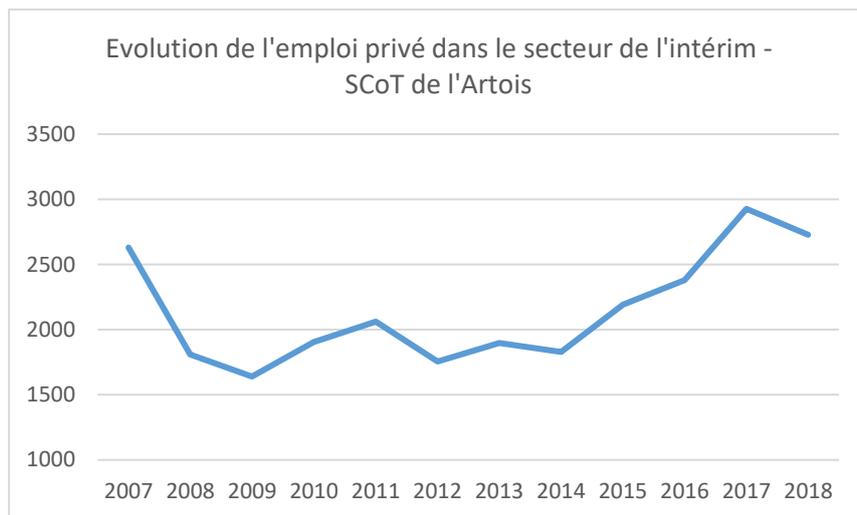
- **9,31 %**
d'emplois du secteur privé
dans les services aux
entreprises entre 2007 et 2018

A l'inverse, le secteur des services aux entreprises qui représentait, en 2018, 6 849 emplois (soit 14,4 % des emplois privés du territoire) a accusé une perte de 703 emplois sur la même période (soit - 9,31 %) et ce, dans un contexte de croissance régionale (+ 8,59 %) et nationale (+ 10,64 %).

Comme pour les autres secteurs, l'impact de la crise sanitaire de 2020 devrait affecter la courbe de l'emploi du secteur des services et notamment celle des services aux entreprises intégrant les établissements spécialisés dans le travail temporaire même si l'intérim n'occupe pas une place importante dans l'emploi privé du territoire notamment comparativement aux agglomérations voisines.

L'emploi intérimaire épouse traditionnellement les fluctuations de l'économie réelle et sert de variable d'ajustement en matière d'emploi. Son dynamisme peut révéler une frilosité du marché du travail quant au recrutement pérenne et être un indicateur révélateur de la précarité d'une part des emplois du territoire et des fragilités sociales de la population dans la mesure où le recours à l'intérim est majoritairement envisagé pour les tâches nécessitant peu de qualification.

L'intérim a été particulièrement touché par la crise économique de 2007. Entre 2007 et 2009, ses effectifs se sont écroulés de 60 % sur le territoire du SCoT (contre 43 % à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et 45 % à l'échelle de la France Métropolitaine), en passant de 2 629 emplois à 1 640 au plus fort de la crise. Entre 2012 et 2017, le secteur a renoué avec la croissance avec des effectifs en hausse de près de 67% sur la période avant d'amorcer, à nouveau, une baisse entre 2017 et 2018 (- 6,7 %). Ainsi sur la période globale 2007-2018, le secteur a connu une faible croissance de 99 emplois et ce, en complète opposition avec la dynamique des emplois observée dans l'industrie et le transport.



Evolution de l'emploi privé dans le secteur de l'intérim sur le territoire du SCoT de l'Artois
Source : URSSAF ACOSS 2019

Vers une digitalisation progressive de l'économie ?

L'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, dont le périmètre coïncide avec celui du SCoT, a souhaité s'engager pour accompagner la mutation des entreprises du territoire et notamment celles de l'économie sociale et solidaire ainsi que de l'économie collaborative, aux évolutions liées au développement du numérique.

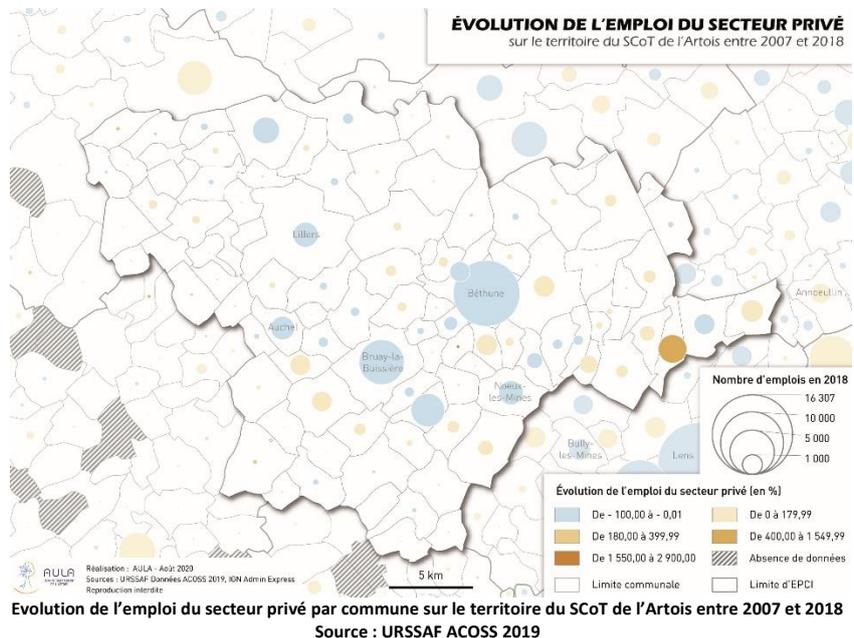
Dans ce cadre, elle envisage de créer un cluster dédié au développement des industries numériques au sein desquelles la numérisation des processus industriels seraient favorisés de la conception à la construction. L'agglomération souhaite également favoriser le développement de l'e-commerce local ainsi que les nouvelles formes de commerce liées aux usages électroniques (boutiques éphémères...). En matière de logements, le territoire envisage de favoriser le développement des usages du numérique notamment dans le cadre de la silver économie et des bâtiments intelligents. Le numérique pourra également être mis à profit pour appuyer la politique touristique du territoire. Enfin, la dernière piste d'action tend à favoriser le développement et l'accompagnement de tiers-lieux (espaces de co-working, Fab Lab...)

Le secteur de l'information et de la communication, qui comptabilise notamment les emplois dans l'informatique, ne représentait que 458 emplois dans le secteur privé en 2018. En 2007, on dénombrait 625 emplois dans ce secteur. Cet engagement pourrait ainsi inverser la dynamique observée.

	2007	2018	Evolution	En %
Industrie	18 494	13 225	- 5 269	- 28,5 %
Construction	6 041	4 632	- 1 409	- 23,3 %
Commerce, Transports, hébergement et restauration	13 245	13 150	- 95	- 0,7 %
Services aux particuliers	8 431	9 789	1 358	16,1 %
Services aux entreprises	7 552	6 849	- 703	- 9,3 %
Total	53 763	47 645	- 6 118	- 11,4 %

Evolution de l'emploi privé par secteur sur le territoire de l'Artois
Source : URSSAF ACOSS 2019

Localisation des emplois du secteur privé



La cartographie des emplois privés permet d'observer que d'une manière générale, la concentration des emplois se dessine sur la répartition géographique des zones d'activités.

Selon les données ACOSS URSSAF, les polarités de Béthune (11 309 emplois privés) et Bruay-la-Buissière (5 213 emplois) concentraient, en 2018, plus du tiers des emplois privés du territoire (34,7 %).

Avec 4 469 emplois privés, le Parc des Industries Artois-Flandres situé sur les communes de Haisnes, Douvrin et Billy-Berclau est la plus grande zone d'activités du territoire tant en nombre d'emplois qu'en superficie (460 hectares). Elle a vocation à accueillir des entreprises industrielles mais également artisanales, commerciales et tertiaires. Il représentait ainsi, en 2018, 9,4 % de l'emploi privé du territoire. On notera que la disparité d'évolution et l'importance d'évolution constatée entre les villes d'Haisnes et Douvrin s'explique par le transfert de l'établissement principal de la Française de Mécanique de Douvrin vers Haisnes.

D'une superficie moins importante (145,2 hectares), la zone industrielle de Ruitz a également un poids important dans l'emploi privé local en totalisant 2 895 emplois privés (soit 6,1 % des emplois privés du SCoT).

Les autres villes principales du territoire concentrent une part importante des emplois. Ainsi, Isbergues compte 1 864 emplois privés (3,9 %) en partie liés à sa plateforme industrielle. Lillers recense 1 611 emplois privés (3,6 %) et enfin Nœux-les-Mines en totalisait 1 515 (3,2 % de l'ensemble des emplois privés du territoire).

L'analyse de l'évolution de ces emplois permet de constater que l'ensemble des polarités et de ces secteurs a connu une perte d'emplois entre 2007 et 2018.

Béthune et Bruay-la-Buissière ont perdu respectivement 1 749 et 479 emplois privés sur la période. Toutefois, leur part respective dans l'emploi privé local n'a que faiblement évolué. La même tendance peut être observée dans les autres polarités du territoire (Isbergues : - 645 emplois privés, Lillers : - 156, Nœux-les-Mines : - 530).

Le secteur d'Haisnes-Douvain-Billy Berclau a perdu 2 538 emplois au cours de la période (soit - 36,2 % des effectifs) et celui du Ruitz 177.

La population active

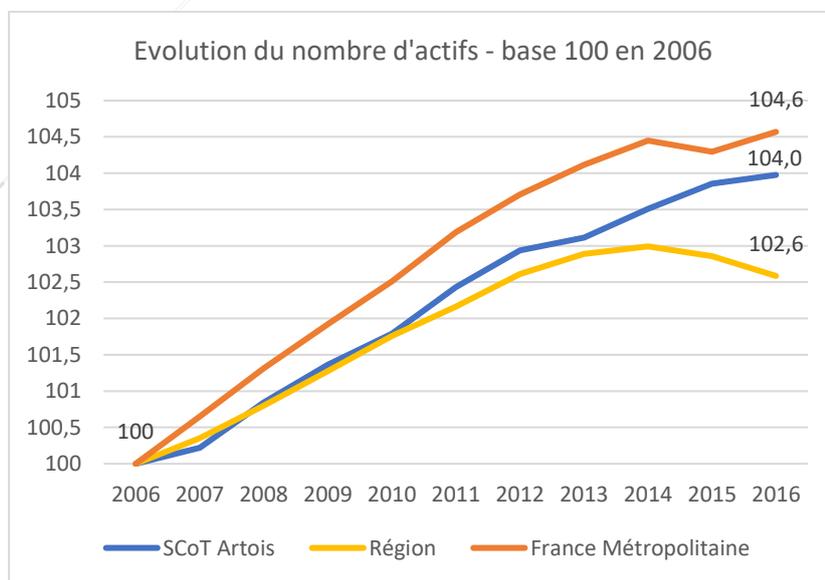
Un rythme de croissance qui ralentit

69,8 %
taux d'activité

+ 4 %
d'actifs de 15 à 64 ans entre
2006 et 2016

En 2016, le territoire du SCoT de l'Artois comptait 121 634 actifs⁷ de 15 à 64 ans. Le taux d'activité, c'est-à-dire, le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population, était ainsi de 69,8 %.

Entre 2006 et 2016, la population active du SCoT a progressé de + 4 %. Cette croissance est supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale (+ 3,2 %) mais reste largement inférieure à la moyenne observée en France Métropolitaine (+ 6,3 %) sur la même période.



Evolution du nombre d'actifs base 100 en 2006
Source : INSEE, RP2006 à 2016

On constate toutefois un ralentissement de cette croissance au cours des dernières années. En effet, le taux d'évolution annuel moyen du nombre d'actifs qui était de 0,48 % entre 2006 et 2011 a diminué à

⁷ Source INSEE : RP 2016 exploitation principale

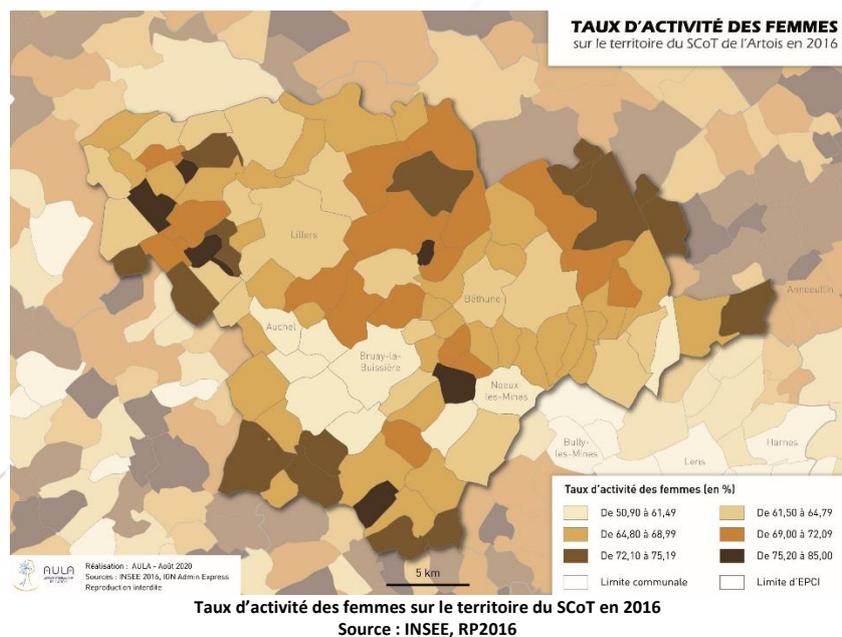
0,30 % entre 2011 et 2016. Ce phénomène n'est toutefois pas propre au SCoT. Un ralentissement du taux d'évolution annuel moyen plus important peut également être observé à l'échelle du département (0,47 % entre 2006 et 2011 contre 0,17 % entre 2011 et 2016), de la région (0,43 % à 0,08 %) et de la France Métropolitaine (0,63 % à 0,27 %).

Un taux d'activité des femmes sous la moyenne nationale et une proportion plus importante d'emplois précaires

64,2%
taux d'activité des femmes en
2016

+ 9,8 %
de femmes actives entre 2006
et 2016

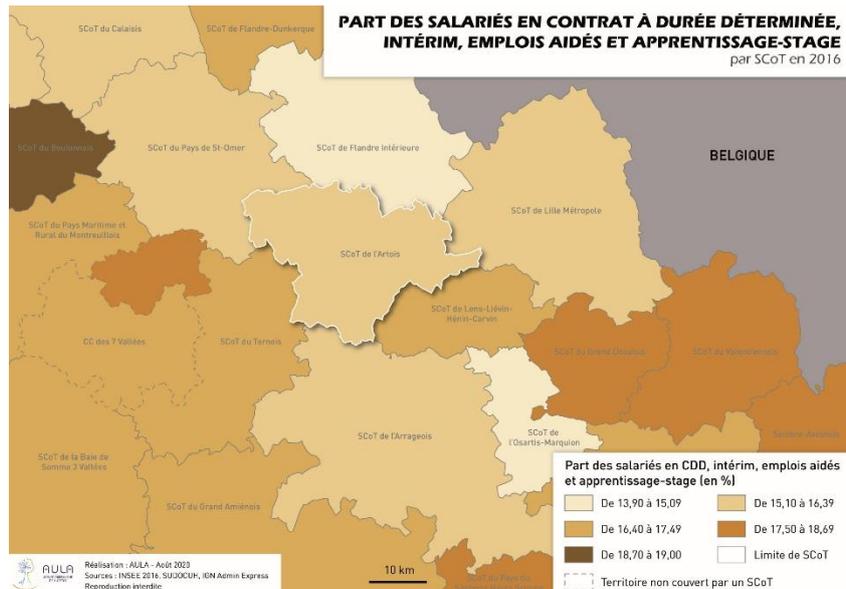
Le taux d'activité des hommes (75,6 %) est plus important que celui des femmes (64,2 %). Toutefois, on note qu'entre 2006 et 2016, le nombre d'hommes a faiblement progressé dans la population active (+ 1 %) alors que le nombre de femmes a nettement progressé (+ 9,8 %). Malgré cela, le taux d'activité des femmes reste très inférieur à la moyenne nationale (71,1 %). Il convient toutefois de noter que ce taux, bien qu'inférieur reste proche de ceux constatés aux échelles départementale (64,7 %) et régionale (66,7 %).



A une échelle plus fine, on constate que le taux d'activité des femmes est plus important dans les communes où les revenus médians des ménages sont les plus importants et inversement.

15,5 %
d'actifs occupant un emploi
salariné précaire en 2016

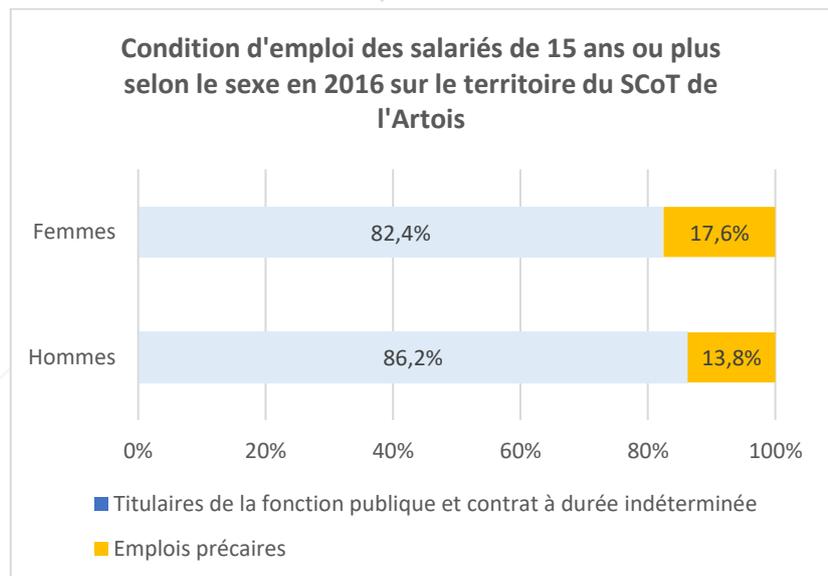
La part des actifs occupant un emploi salarié précaire (contrat à durée déterminée, intérim, emploi aidé, apprentissage ou stage) était de 15,5 % en 2016. Cette part est inférieure à celle constatée aux échelles départementale (16,2 %), régionale (16,0 %) et proche de la moyenne nationale (15,3 %).



Part des salariés en contrat à durée déterminée, intérim, emplois aidés et apprentissage ou stage par SCoT en 2016
Source : INSEE, RP2016

17,6 %
de femmes salariées ayant un
emploi précaire en 2016

On note que la proportion de femmes ayant un emploi salarié précaire (17,6 % des femmes salariées) reste plus importante que celle des hommes (13,8 %).



Condition d'emploi des salariés de 15 ans ou plus selon le sexe en 2016 sur le territoire du SCoT de l'Artois
Source : INSEE, RP2006 à 2016

15,4 %
taux d'emploi à temps partiel
des femmes en 2016

On constate également qu'en 2016, le taux d'emploi à temps partiel des femmes (15,4 %) est nettement supérieur à celui des hommes (3,7 %). Ce taux est similaire à celui observé à l'échelle départementale (15 %) mais supérieur au taux régional (13,8 %) et national (13,1 %).

3,7 %
taux d'emploi à temps partiel
des hommes en 2016

42,5 %

taux d'activité des 15-24 ans en
2016

Un taux d'activité des jeunes comparable au taux national mais des seniors moins actifs

Lorsque l'on s'intéresse à l'âge des actifs, on constate que le taux d'activité des 15 à 24 ans (42,5 %) est plus élevé sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle régionale (40,5 %) et nationale (40,9 %). Cette situation est toutefois comparable au taux d'activité observé à l'échelle du Pas-de-Calais (42,4 %).

43,5 %

taux d'activité des 55-64 ans en
2016

De même, si le taux d'activité des seniors (55-64 ans), de 43,5 % en 2016, est beaucoup plus faible que dans le reste de la France Métropolitaine (54,0 %), il reste proche du taux relevé dans le département (44,5 %).

Un taux de chômage qui ne faiblit pas

Tout comme les chiffres de l'emploi (cf. supra), les chiffres du chômage sont calculés de différentes façons, par plusieurs acteurs et principalement le Pôle Emploi, l'INSEE ou encore le Bureau International du Travail (BIT) à l'échelle internationale.

Pôle emploi comptabilise le nombre de personnes inscrites en fin de mois. Ces données, brutes et ne pouvant être contextualisées dans une analyse globale, ne permettent pas de calculer un taux de chômage. Pour cela, il serait nécessaire de rapporter ce chiffre à la population active du territoire.

L'Insee publie des taux de chômage régionaux, départementaux et par zone d'emploi, publiés en moyenne trimestrielle et en moyenne annuelle. Ces données permettent d'établir des comparaisons entre régions, départements ou zone d'emploi et apparaissent donc comme les plus opportunes à mobiliser dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial du SCoT.

Comme l'ensemble des données du présent document, les chiffres du chômage ici présentés sont issus de la dernière publication disponible.

16,9 %

taux de chômage en 2016

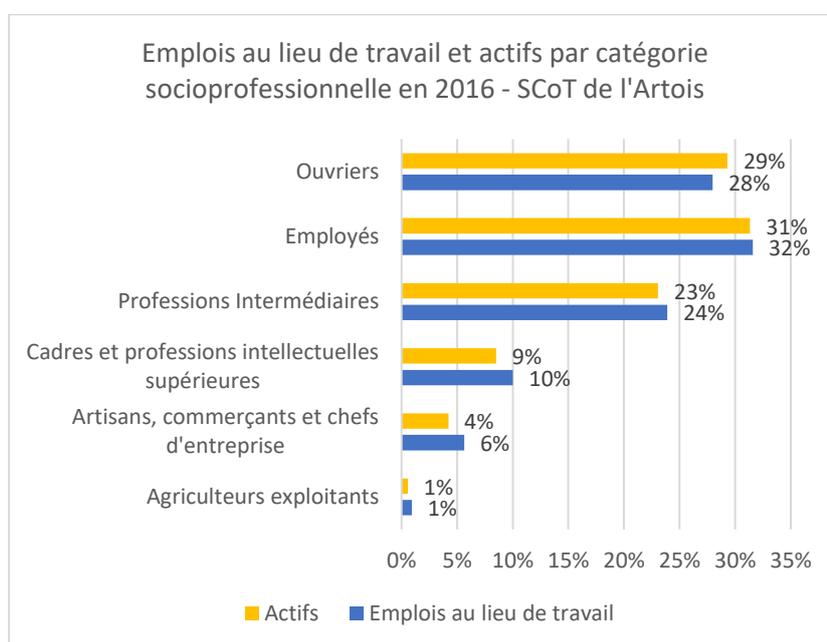
En 2016, le taux de chômage était de 16,9 % sur le territoire du SCoT soit un taux équivalent à celui relevé dans le Pas-de-Calais (17,5 %) ou les Hauts-de-France (17,1 %) mais plus important qu'en France Métropolitaine (13,6 %).

Entre 2006 et 2016, le rythme de progression du chômage a eu tendance à légèrement ralentir. En effet, s'il a augmenté de 10 % entre 2006 et 2011, son évolution n'était plus que de 8,1 % entre 2011 et 2016. Ce ralentissement s'observe également à l'échelle nationale mais à des valeurs nettement plus importantes : 15,6 % entre 2006 et 2011 et 12,4 % entre 2011 et 2016. Cela signifie que le chômage augmentait plus rapidement à l'échelle nationale qu'à l'échelle du territoire. Le rythme de progression du chômage, plus faible sur le

territoire, semble toutefois s'expliquer par un taux de chômage déjà très élevé. Etant donné que le volume d'emplois est relativement stable depuis 2014, l'évolution du nombre d'actifs est devenu le principal paramètre d'évolution du chômage.

A nouveau, s'il est encore trop tôt pour mesurer tous les impacts de la crise sanitaire lié au Covid-19 qui a frappé brutalement le monde économique en France à partir de mars 2020, il est très probable que la courbe du chômage poursuive sa hausse particulièrement au vu du poids du commerce et du secteur de l'industrie dans l'emploi local.

Une population active composée majoritairement d'employés et d'ouvriers

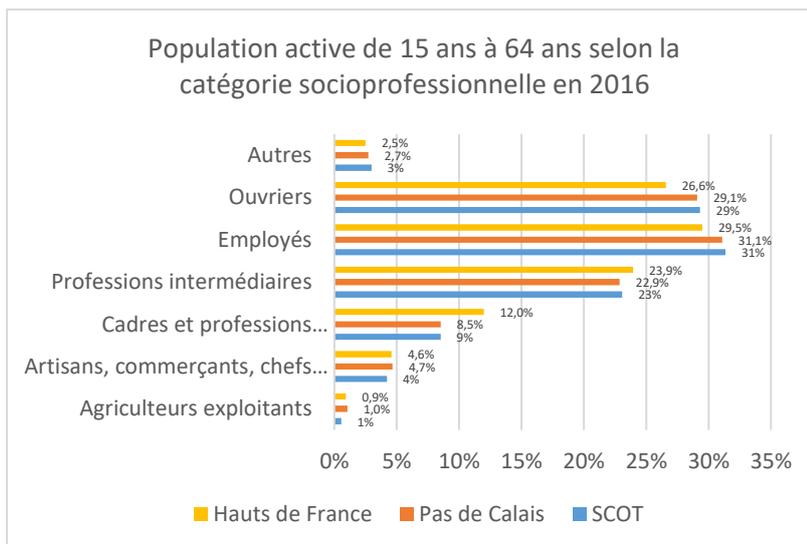


Répartition de la population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011 et 2016
Source : INSEE, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires

60 %
d'actifs employés et ouvriers
en 2016

En 2016, 60 % de la population active âgée de 15 à 64 ans appartenait aux catégories socioprofessionnelles des ouvriers et des employés. Cette proportion est identique à celle observée à l'échelle du Pas-de-Calais et est sensiblement supérieure au taux régional (56 %).

La part des ouvriers était de 29 %. Cette part a diminué par rapport à 2006 où elle représentait 33,4 %. On note également une diminution de cette part entre 2006 et 2016 aux échelles départementale (- 7,7 %) et régionale (- 10,1 %).



Répartition de la population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle 2016 à l'échelle du SCoT, du Département et de la Région
Source : INSEE, RP2016, exploitations complémentaires

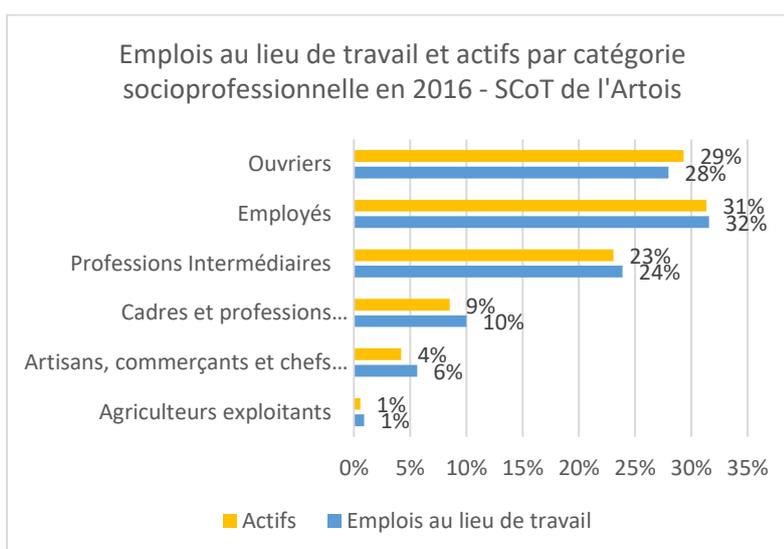
La catégorie socioprofessionnelle des employés était représentée à hauteur de 31,3 %. Cette part a sensiblement progressé par rapport à l'année 2006 où elle représentait 30,3% des actifs du SCOT âgés de 15 à 64 ans.

23,1 %
de professions intermédiaires
en 2016

La représentation des professions intermédiaires a progressé sur la période 2006 à 2016. La part de cette catégorie était de 21,5 % en 2006 à l'échelle du SCOT. Elle a progressé jusque 23,1 % en 2016.

8,5 %
de cadres et professions
intellectuelles supérieures en
2016

Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentaient 8,5 % de la population active. A titre de comparaison, cette part était identique à l'échelle départementale et de 12 % à l'échelle régionale en 2016. Toutefois, on constate une légère progression de cette part sur le territoire depuis 2006 où elle représentait 7,6 % des actifs.



Emplois au lieu de travail et actifs⁸ par catégorie socio-professionnelles en 2016
Source : INSEE, RP2016

⁸ Le pourcentage est calculé sur l'ensemble des actifs.

La comparaison entre les emplois au lieu de travail et les actifs par catégories socio-professionnelles explique les migrations domicile-travail constatées.

On remarque ainsi une légère surreprésentation des cadres et professions intellectuelles dans les emplois au lieu de travail par rapport aux actifs de cette catégorie résidant sur le territoire. Le même constat peut être fait pour les professions intermédiaires. Ceci confirme donc le déficit d'attractivité du territoire pour ces deux catégories dont une partie continue à habiter les territoires voisins et notamment la Métropole Européenne de Lille.

A l'inverse, on constate une surreprésentation des ouvriers résidents par rapport aux emplois au lieu de travail. Cela confirme l'attractivité du territoire pour cette catégorie d'actifs mais qui doivent toutefois parcourir des distances plus importantes pour travailler dans les territoires voisins et en particulier sur la MEL et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (17,4% de l'ensemble des flux sortants du périmètre du SCOT).

Formation

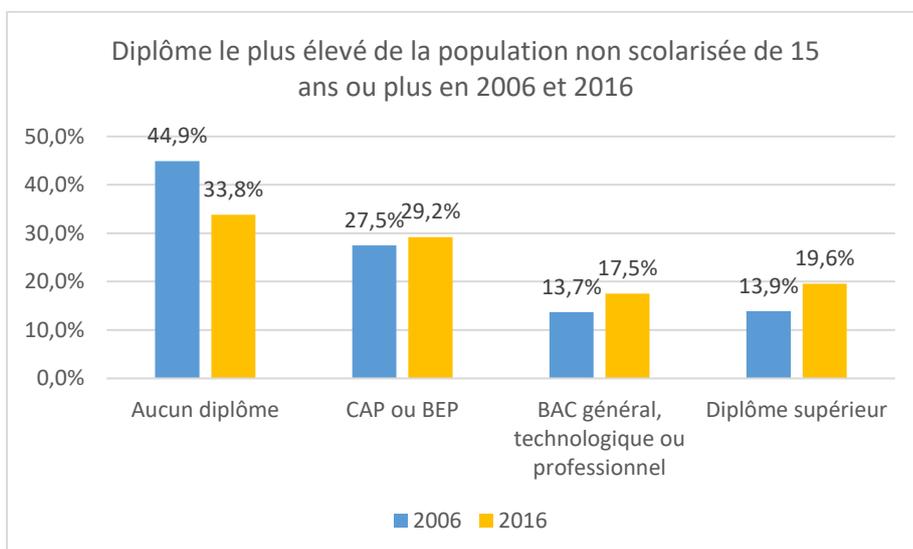
33,8 %
de la population non scolarisé sans diplôme en 2016 (soit - 2,1% par an depuis 2006)

La population non scolarisée de 15 ans et plus est faiblement diplômée. En 2016, on constate en effet près des deux tiers de cette population n'a obtenu aucun diplôme (33,8 %) ou un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (29,2 %).

La part de population sans diplôme est inférieure à la moyenne départementale (34,8 %) et s'inscrit dans la tendance régionale (33,7 %) mais reste supérieure à la part nationale (29 %).

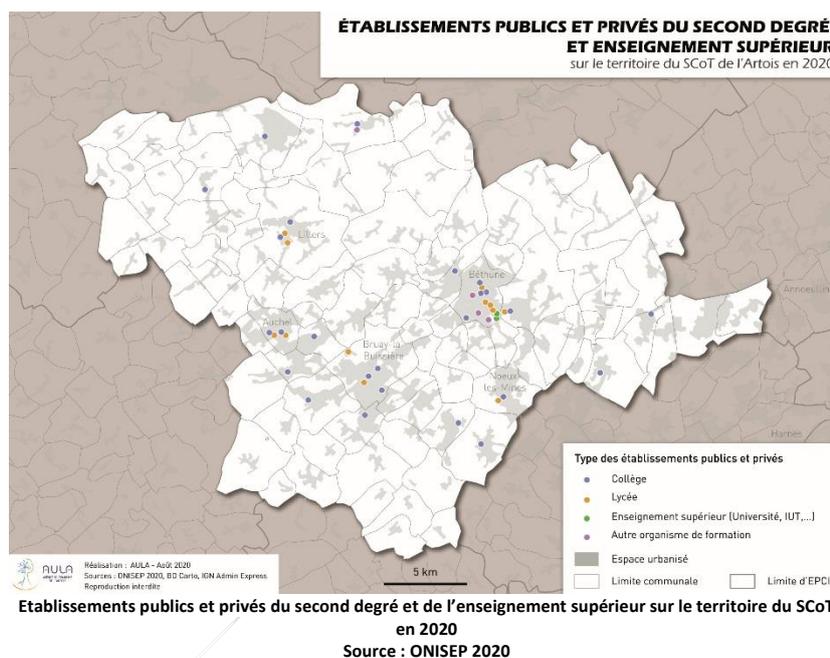
La part de population de niveau CAP ou BEP est, en revanche, nettement supérieure à celle observée dans le Pas-de-Calais (26,1 %), les Hauts-de-France (24,7 %) ou en France Métropolitaine (23,9 %).

19,6 %
de la population non scolarisé titulaire d'un diplôme supérieur en 2016



Diplôme le plus élevé de la population de 15 ans ou plus en 2006 et 2016
Source : INSEE, RP2006 et RP2016

On constate, de plus, une amélioration significative de la situation depuis 2006. La part de population sans diplôme a diminué de près de 10 points soit une baisse annuelle de 2,1 % sur la période. A l'inverse, la part de diplômés d'un baccalauréat (général, technologique ou professionnel) a progressé de près de 4 points soit une évolution annuelle de + 2,7 % et la part de diplômés du supérieur a progressé de presque 6 points sur ces dix années.



Le territoire dispose d'un maillage complet d'établissements du second degré et d'enseignement supérieur implantés majoritairement dans le cœur urbain du territoire. En 2020, on dénombrait 25 collèges (dont 2 établissements privés), 12 lycées (dont un établissement privé), et 2 établissements de l'enseignement supérieurs implantés à Béthune à savoir la faculté des sciences appliquées et l'IUT de l'Université d'Artois.

La faculté des sciences appliquées propose cinq licences dans les domaines du génie civil, électrique, mécanique et développement durable, logistique et du génie énergétique et maîtrise de l'énergie. Elle offre également quatre parcours de licences professionnelles (BAC+3) :

- Construction durable, comportement et performances énergétiques ;
- CAO et modélisation numérique ;
- Management européen de la chaîne logistique ;
- Maintenance industrielle en génie électrique.

Enfin, sept parcours de masters (BAC+5) complètent cette offre dans les domaines du génie civil, de l'électronique, énergie électrique, automatique, de la gestion de production, logistique, achats et du génie industriel.

L'IUT propose des formations aboutissant à l'obtention d'un Diplôme Universitaire Technologique (BAC+2) dans six secteurs : la chimie, la qualité logistique industrielle et organisation, le génie civil et la construction durable, le génie mécanique et productique, les réseaux télécom et enfin le génie électrique et informatique industrielle. L'IUT propose également sept licences professionnelles (BAC+3) dans ces domaines ainsi que dans la nutrition.

L'offre d'enseignement supérieur s'articule donc bien avec les filières économiques présentes et en développement sur le territoire.

Enfin, le territoire compte quatre autres organismes de formation :

- L'institut de Formation en Soins Infirmiers à Saint-Venant ;
- L'institut de Formation en Soins Infirmiers Croix-Rouge à Béthune ;
- Le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers de l'Artisanat des Hauts-de-France à Béthune ;
- L'unité de formation de Béthune de la DIRF Nord proposant une formation de Cadet de la République de la Police Nationale ;

43

établissements publics et
privés du second degré et de
l'enseignement supérieur en
2020

Les entreprises

Un nombre d'établissements en très forte augmentation mais un territoire qui en compte néanmoins peu

En 2016, d'après le répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE, 12 588 établissements étaient recensés sur le territoire du SCOT.

Au sens de l'Insee, un établissement est une production de biens ou de services géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante d'une entreprise. L'établissement est le niveau le plus adapté, à une approche géographique de l'économie. En outre, la population des établissements est plus stable dans le temps et moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

12 588

établissements en 2016

+ 56 %

d'établissements depuis 2006

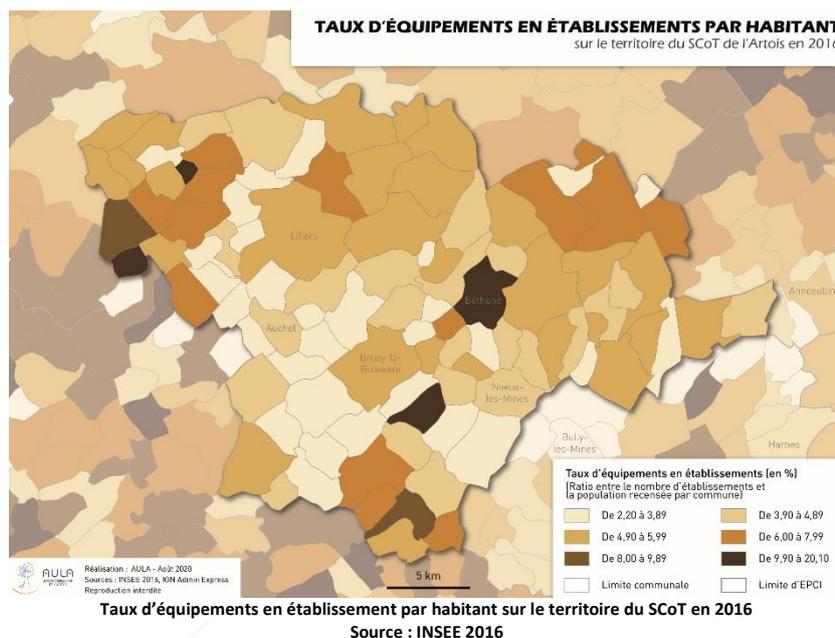
Depuis 2006, le nombre d'établissements a ainsi augmenté de près de 56% (soit + 4 519 établissements). Le secteur de l'industrie, représentant 833 établissements en 2016, a connu la plus faible évolution du nombre d'établissements (+ 6,5 % sur dix ans, soit + 51 établissements) tandis que le secteur des services aux particuliers a vu son nombre d'établissements passer de 1 899 en 2006 à 4 002 en 2016 (soit une augmentation de + 111 %). **A noter** également que les établissements du secteur de la construction (1 827 en 2016) ont également connu une forte progression sur la période (+ 80 % entre 2006 et 2016, soit + 691 établissements).

Derrière la forte augmentation du nombre d'établissements se cachent toutefois plusieurs effets dont le principal est l'arrivée du

régime de la micro-entreprise qui a multiplié le nombre de création d'entreprises et donc d'établissements en France.

4,8
établissements pour 100
habitants en 2015

Aussi, malgré cette augmentation, le territoire reste faiblement équipé en établissements par habitant. En effet, on comptait, en 2015, en moyenne 4,8 établissements pour 100 habitants à l'échelle du SCoT. Ce taux est légèrement supérieur à celui observé à l'échelle du Pas-de-Calais (4,6 %) mais reste très inférieur au taux national (7,5 %). Le territoire est ainsi sous-équipé en établissements par rapport au reste de la France.



On observe toutefois que la moyenne des effectifs salariés par établissement est plus forte sur le territoire du SCoT qu'au niveau national. En moyenne, un établissement emploie plus de salariés sur le territoire du SCoT que dans le reste de la France. Cela met en évidence le fait que le tissu économique du SCoT compte relativement beaucoup plus de gros employeurs, et/ou peu de petites entreprises.

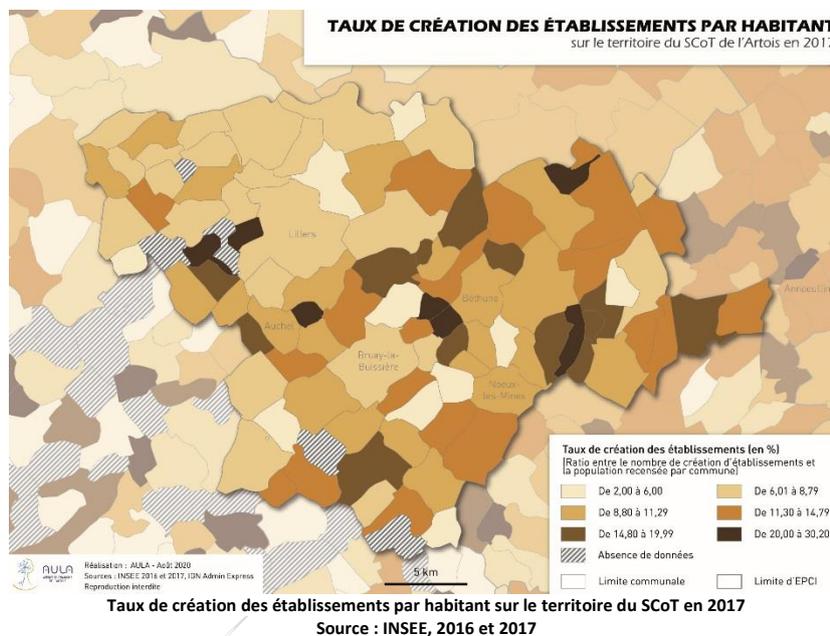
	2006	2016	Evolution
Industrie	782	833	6,5%
Construction	862	1553	80,1%
Commerce, transport, hébergement et restauration	3 052	3 806	24,7%
Services aux particuliers	1 899	4 002	110,7%
Services aux entreprises	1 474	2 394	62,4%
Total	8 069	12 588	56,0%

Nombre d'établissements sur le territoire du SCoT en 2006 et 2016
Source : INSEE, REE, 2018

Une dynamique entrepreneuriale plus faible qu'à l'échelle nationale

9,5 %
taux de création
d'établissement en 2016

En 2016, le taux de création d'établissements⁹ sur le territoire (9,5 %) était inférieur à celui observé à l'échelle du département (10,9 %). Toutefois, ces taux restent largement inférieurs à la moyenne nationale de 12,8 %.



0,45 %
taux de création
d'établissement par habitant
en 2016

Le taux de création d'établissements par habitant (0,45 % en 2016) est légèrement en retrait sur le territoire du SCoT par rapport au Pas-de-Calais (0,5 %), mais largement derrière la France Métropolitaine (0,95 %). En 2016, il y avait donc deux fois plus de création d'établissements par habitant à l'échelle de la France Métropolitaine qu'à l'échelle du SCoT.

Un boom de création d'entreprises lié à l'arrivée du régime de la micro-entreprise

Hormis lors de la période de crise du début des années 2000 liée à l'éclatement de la bulle internet, le nombre de création d'entreprises était en croissance constante entre 2002 et 2008. On constate près de 57 % d'entreprises créées de plus en 2008 par rapport à 2000 à l'échelle du Pas-de-Calais, qui suit la même tendance qu'au niveau national.

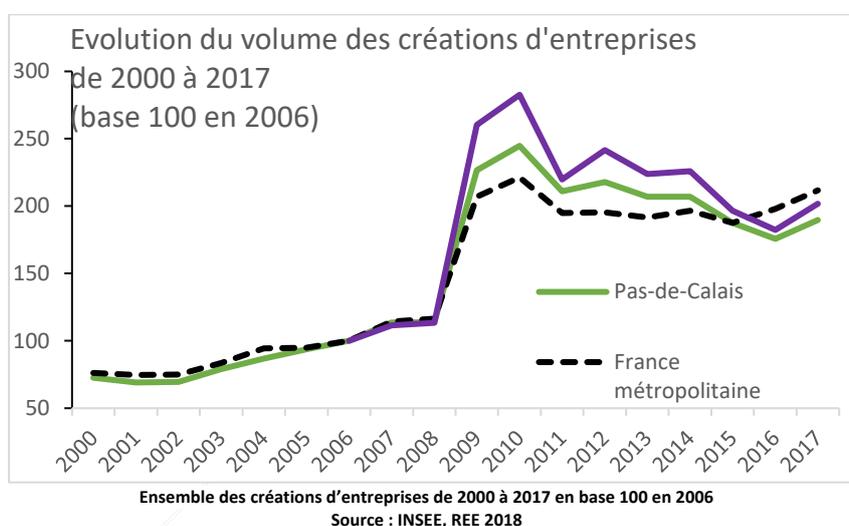
Le nombre de créations explose entre 2008 et 2010. Ce boom est par ailleurs nettement plus marqué sur le territoire du SCoT de l'Artois que sur l'ensemble du Pas-de-Calais et du territoire Français. Tandis que les créations d'entreprises augmentaient de 90 % en France

⁹ Taux de création : rapport entre le nombre d'établissements créés en année N+1 et le nombre d'établissements existants en année N. Cet indicateur permet de mesurer le dynamisme d'un territoire sur la création d'établissements et permet la comparaison avec d'autres territoires toutes choses égales par ailleurs.

métropolitaine et 115 % dans le Pas-de-Calais entre 2008 et 2010, cette augmentation était près de 150 % sur le SCoT de l'Artois.

On constate après ce boom dans le Pas-de-Calais et sur le territoire du SCoT une forte baisse tendancielle du nombre de créations d'entreprises entre 2009 et 2017, tandis que ce mouvement est beaucoup moins ample à l'échelle nationale.

Ces variations exceptionnelles s'expliquent par plusieurs effets, mais principalement par l'arrivée du régime de la micro entreprise en 2008. Le volume de création a connu son apogée en 2010 puis il a été amputé de ses deux tiers en l'espace de cinq ans sur le territoire. Malgré tout, le volume de créations en 2017 reste encore largement supérieur à celui de 2007.



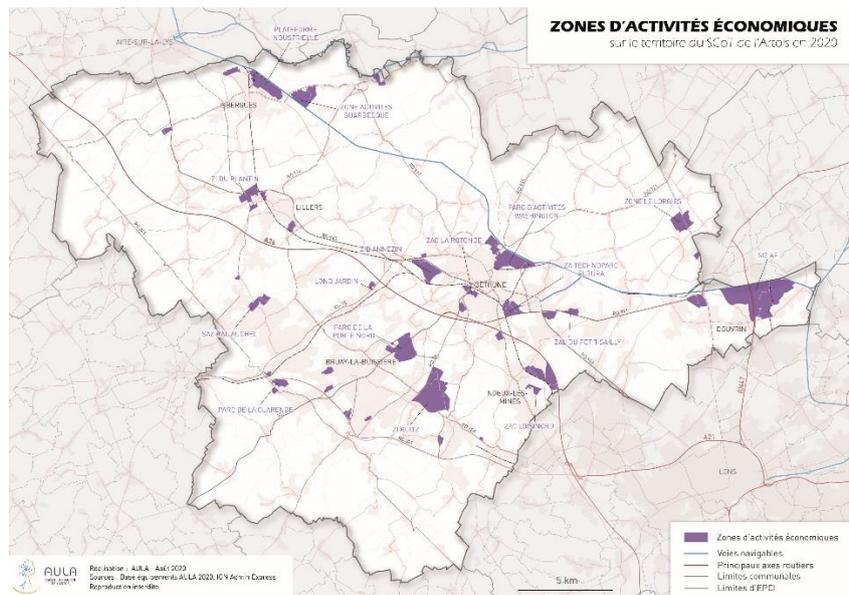
Economie sociale et solidaire

Il est à noter que selon le fichier CLAP de l'INSEE, en 2015, le territoire comptait 95 établissements dans le secteur de l'action sociale employant 4 436 personnes.

Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Effectif
Aide par le travail	8	978
Aide à domicile	16	1 133
Autres actions sociales	28	755
Hébergement médico-social et social	43	1570
Total	95	4 436

Nombre d'établissements et effectifs dans le secteur de l'action sociale en 2015
Source : INSEE CLAP 2015

Un territoire maillé de nombreux parcs d'activités



Foncier à vocation économique et commerciale actuel et futur sur le territoire du SCoT en 2019

Source : AULA

Les zones d'activités sont principalement implantées au long de grands axes routiers qui assurent une bonne desserte du territoire privilégiant ainsi l'usage de la route au détriment de la voie d'eau et du fer. Seules les plateforme d'Isbergues (101 ha), la zone d'Activité de Guarbecque (55 ha), le parc Washington (130 ha) et le parc des industries Artois-Flandres (460 ha) sont de grandes zones d'activités situées à bord de canal. Le trafic des marchandises par la voie d'eau (610 000 tonnes transitées en 2016) est sous-dimensionné en raison de l'usage privilégié de la route.

Les zones d'activités commerciales couvrent plus de 120 hectares et se localisent principalement en périphérie des grandes villes comme Bruay-la-Buissière, Lille, Nœux-les-Mines ou Béthune.

Les zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires et logistiques sont davantage implantées en milieu rural au long des grands axes routiers ou autoroutiers.



Synthèse

Le territoire du SCoT a connu d'importantes mutations économiques au fil des années. Anticipant la fermeture des mines, il s'est orienté dès les années 60 vers l'industrie et a bénéficié de l'implantation de grandes entreprises des filières automobiles, de la plasturgie, de la transformation de métaux ou encore de l'agroalimentaire. Si le poids de ce secteur reste important dans l'économie locale, il a été impacté par les vagues de désindustrialisation qui ont touché le pays et est aujourd'hui en pleine restructuration.

Dans le même temps, le secteur tertiaire (regroupant le commerce, les transports et services, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale) s'est développé et représente désormais plus de sept emplois sur dix sur le territoire. Les activités de service, que cela soit aux entreprises ou aux particuliers, portent, en particulier, la dynamique de l'emploi salarié. On note également un poids et une évolution importante des emplois de la sphère publique (administrations, enseignement, santé, action sociale).

L'analyse de la localisation des emplois met en évidence une concentration des emplois sur les polarités du territoire et notamment sur Béthune et Bruay-la-Buissière ainsi que dans les nombreux parcs d'activités que compte le territoire.

Le territoire présente un profil résidentiel. Le nombre des emplois est effectivement inférieur au nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur le territoire. Aussi, il est dépendant aux bassins d'emplois voisins.

Les mouvements domicile-travail confirment que la majorité des actifs ayant un emploi sur le territoire y résident également. Cependant, on note une progression des actifs travaillant en dehors du périmètre du SCoT, confirmant ainsi l'intégration du territoire dans un système économique plus large notamment en lien avec la Métropole Européenne de Lille et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Bien que l'évolution de la population active soit dans une dynamique de croissance, le taux de chômage reste important sur le territoire et ne faiblit pas. Le taux d'activité des jeunes est comparable au taux national. En revanche, les taux d'activité des seniors et des femmes restent plus inférieurs.

La population du territoire reste faiblement diplômée malgré un bon maillage d'établissement du second degré et d'enseignement supérieur proposant une offre de formation plutôt bien articulée avec les filières économiques présentes et développées sur le territoire. On constate, toutefois, une amélioration significative de la situation au cours des dix dernières années.

Enfin, le territoire compte peu d'entreprises et la dynamique entrepreneuriale est plus faible qu'à l'échelle nationale. Toutefois, les

établissements du territoire emploient, en moyenne, plus de salariés qu'ailleurs.





Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Eviter une trop forte spécialisation économique en privilégiant la diversité des activités économiques en gardant un regard prospectif sur les activités qui pourraient se développer sur le territoire et en anticipant les évolutions probables d'emploi dans les filières économiques marquantes du territoire (industrie, logistique et commerce)
- Maîtriser la consommation foncière en réduisant le mitage des activités sur le territoire et en mettant en place une stratégie de gestion économe du foncier en particulier pour les activités commerciales et logistiques favorisant le réemploi des friches de façon prioritaire sur la consommation d'espaces agricoles ou naturels.

PARTIE 4 : COMMERCE



Le commerce : un secteur en mutation

Le commerce influe sur plusieurs fonctions du territoire (source d'emplois, source d'activité, d'attractivité, etc.) et impacte la structuration du territoire. Depuis quelques années, le modèle commercial est marqué par de profondes mutations (e-commerce, etc.), une évolution des comportements d'achat des consommateurs (vieillesse de la population, diminution de la taille des ménages, etc.) et plusieurs crises économiques (la crise économique de 2008, la crise sanitaire et économique du COVID-19). Il est donc nécessaire de prendre en compte les transformations du commerce pour construire le territoire de demain.

Une organisation commerciale multipolaire structurée autour de cinq polarités urbaines

Le territoire du SCoT de l'Artois se caractérise par une structuration commerciale organisée autour de 5 pôles urbains principaux : Béthune, Bruay-La-Buissière, Lillers, Nœux-les-Mines et Auchel. Ces polarités concentrent à la fois une offre en commerces de proximité dans leur centre-ville et une offre commerciale de grandes et moyennes surfaces en périphérie et qui forment les principales zones commerciales du territoire.

Différents niveaux d'importance se distinguent au sein de l'armature commerciale du territoire. En effet, on identifie sur le territoire plusieurs pôles de rayonnement d'agglomération tels que la zone de la Porte Nord à Bruay-la-Buissière, La Rotonde et le Centre-ville de Béthune. Plusieurs polarités secondaires jouent des rôles de relais commerciaux et serviciels sur le territoire, principalement le centre-ville de Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines, Lillers et Auchel (centre-ville et zone commerciale pour les 3 dernières). En revanche, aucune polarité du territoire ne peut prétendre à un rôle de pôle d'envergure régionale, notamment du fait de l'importance de l'offre commerciale dans les agglomérations voisines.

L'offre commerciale du territoire est particulièrement concentrée sur le cœur du territoire Béthune et Bruay-la-Buissière. On y retrouve presque un tiers des commerces de proximité et les deux zones commerciales, La Rotonde (22 763 m² de surface de vente pour 7 établissements de GMS) et Porte Nord (99 569 m² de surface de vente pour 71 GMS) les plus importantes du territoire en matière de part de marché. Une 3^{ème} zone commerciale, Actipolis (24 016 m² de surface de vente pour 25 GMS) vient compléter l'offre, notamment non alimentaire. Les 2 zones de la Porte Nord et Actipolis ont vu augmenter

5 pôles urbains principaux

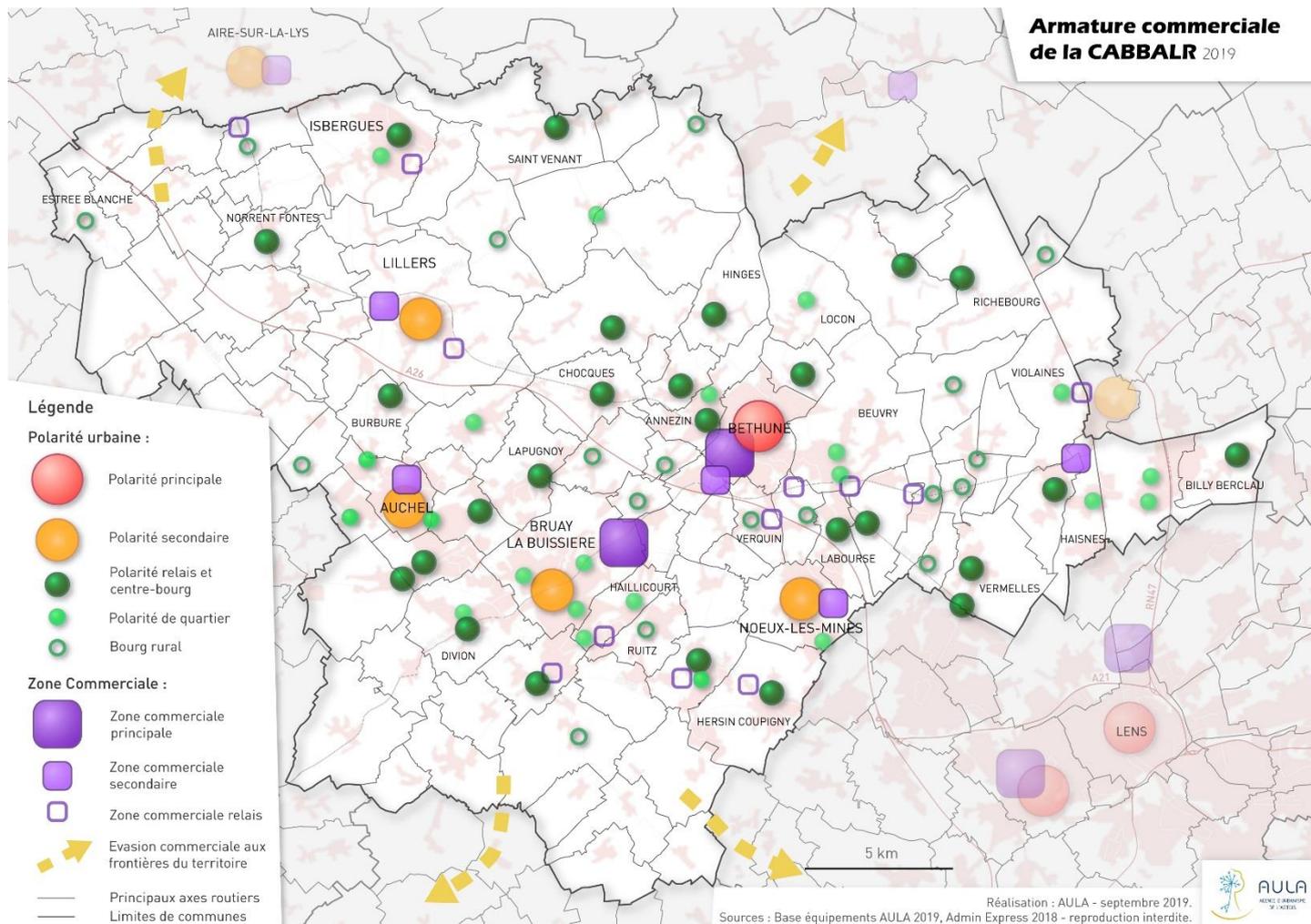
leur surface de vente au cours des dernières années du fait de la réalisation d'une extension chacune.

Outre les deux polarités évoquées ci-dessus, le territoire est structuré autour de trois polarités secondaires, Lillers (170 commerces), Nœux-les-Mines (159 commerces) et Auchel (112 commerces) présentant à chaque fois un binôme centre-ville commerçant et zone d'activités commerciales accolé au tissu urbain constitué de la commune. Cette dualité offre à la population un panel de commerces important et surtout diversifié. Néanmoins, la stratégie de développement commerciale doit prendre en compte cet état de fait pour éviter les effets de concurrence entre ces différentes polarités.

L'ensemble de ces polarités sont réparties d'est en ouest sur le territoire, est au cœur du territoire et en partie le long et dans le prolongement de l'ex bassin minier.

En complément de ces polarités principales et secondaires, un certain nombre de communes et de bourgs-centres (Isbergues, Vermelles, Houdain, Saint Venant, etc.) jouent un rôle important dans la structuration commerciale du territoire en disposant d'une offre de proximité du quotidien facilement accessible pour les habitants.

Seules les franges du territoire, à dominante rurale, sont moins bien dotées en commerce. L'offre commerciale, dans une grande partie des cas, satisfait les besoins quotidiens (seules 7 communes sont dépourvues et une trentaine disposent de 1 à 5 commerces.) Ce sujet de l'accessibilité à l'offre commerciale est donc un enjeu important à l'échelle du territoire afin de conserver un dynamisme dans ces communes.



Un maillage commercial très dense du territoire par les grandes et moyennes surfaces

267

commerces de grandes et moyennes surfaces actifs

Comme vu dans la partie précédente, l'offre commerciale sur le territoire du SCoT de l'Artois se caractérise par un maillage commercial très dense sur certains secteurs, principalement dominé par les établissements de grandes surfaces.

On dénombre, au 1^{er} novembre 2019, 267 commerces de GMS actifs, principalement localisés sur les communes de Béthune, Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines et Auchy-les-Mines. Au total, cela représente 349 592 m² de surface de vente.

1 258

mètres carrés de surface de vente pour 1 000 habitants

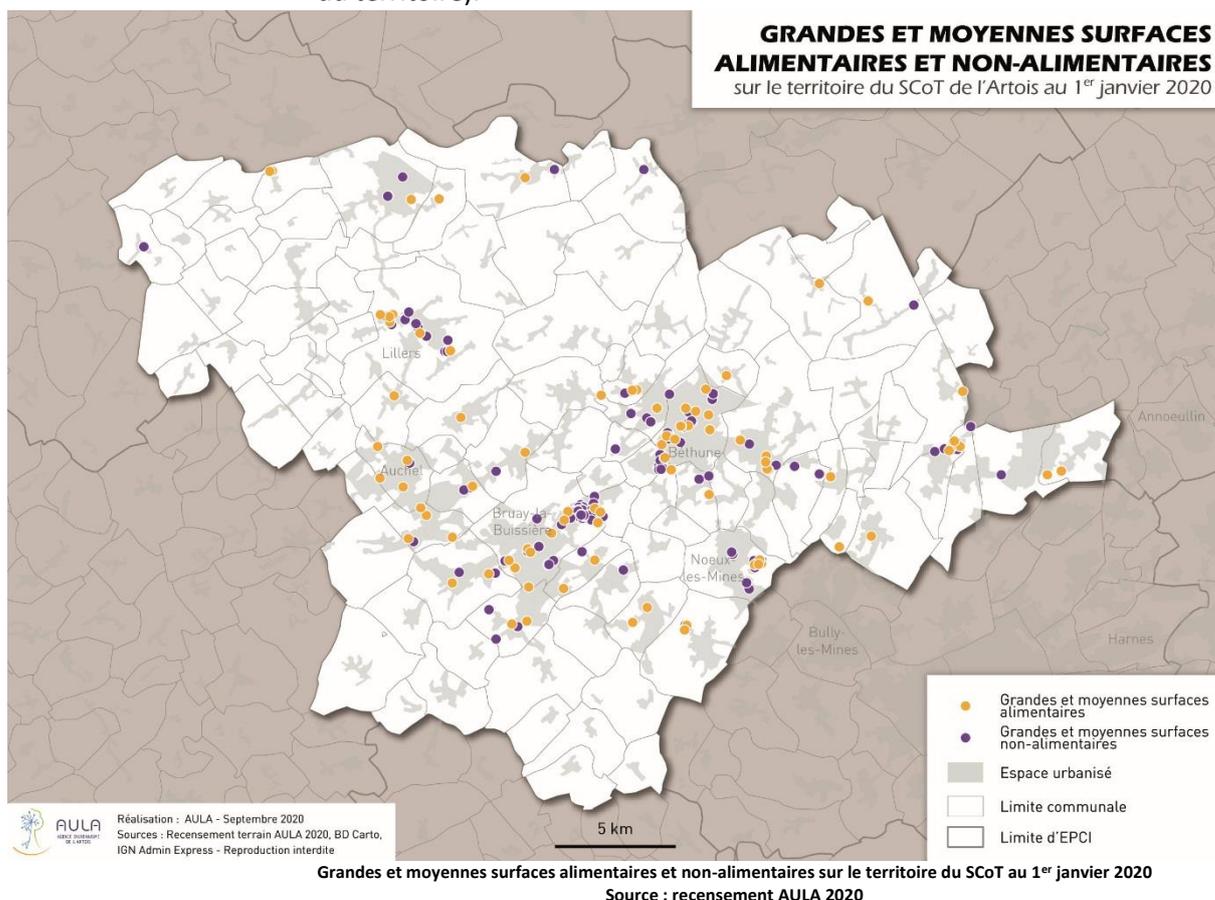
La densité commerciale sur le territoire est donc importante, de l'ordre de 1 258 m² de surface de vente pour 1000 habitants alors que la moyenne nationale est autour de 1000 m²/ 1000 hab. en 2015.

Les surfaces de vente se répartissent selon un schéma traditionnel, un tiers dans le secteur alimentaire et deux tiers dans le secteur du non-alimentaire. Soit 91 établissements dans le secteur alimentaire pour

un total de 116 942 m² de surface de vente (+ 12 % depuis 2008) ; et 177 établissements dans le non-alimentaire pour 232 957 m² de surface de vente (11 % depuis 2008).

La grande distribution classique présente sur le territoire est complétée par un réseau dense de magasins discounts. Les pôles commerciaux de proximité, en particulier les centres villes et centres-bourgs, connaissent une certaine perte d'attractivité en raison d'une offre de moins en moins adaptée et de plus en plus concurrencée (émergence des pôles commerciaux périphériques, problématique d'accessibilité, difficultés de reprise des baux commerciaux, nouvelles pratiques d'achats, etc.).

En dehors des polarités urbaines, le réseau d'établissements de grande distribution est beaucoup plus lâche. Les secteurs les plus ruraux de l'agglomération sont peu, voire, pas couverts par ce type de commerce (ouest du territoire, Bas-Pays, collines de l'Artois). Cette faible couverture est notamment marquante en matière de commerces alimentaires. Ceux-ci, jouant sur le territoire un rôle de proximité, sont absents des territoires ruraux. Cela implique pour les habitants des pratiques de consommations différentes, ou des déplacements longs sur ou en dehors du territoire (vers Aire-sur-la-Lys par exemple au nord du territoire).



De ce fait, les enseignes de la grande distribution reviennent depuis quelques années leur implantation sur le territoire. Un certain nombre d'établissements ont ainsi été transférés vers des secteurs de flux, principalement des nœuds routiers (rond-point, route nationale, sortie d'autoroute, etc.) alors qu'ils étaient précédemment implantés en cœur de quartier, avec des conséquences diverses, tant sur le paysage urbain que sur l'accès à l'offre commerciale.

Méthode de calcul des surfaces de vente :

Les données de surface de vente sont issues d'une base de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) avec l'ajout des surfaces de vente autorisées en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) lorsque les avis concernent des bâtiments uniques. Les Moyennes et Grandes Surfaces (GMS) n'ayant pas de surface de vente renseignée ont reçu une surface de vente moyenne, qui a été calculée pour chaque sous-secteur commercial. Le secteur automobile n'est pas concerné par l'étude des surfaces de vente (INSEE).

Cas particulier : *un drive isolé est comptabilisé comme un établissement de Grande et Moyenne Surface (GMS) mais sans information de surface de vente.*

Une croissance importante du commerce périphérique aux dépens du commerce de centre-ville

Les nouvelles implantations commerciales de GMS ont principalement lieu dans les zones commerciales périphériques. Ces implantations peuvent entraîner des effets de déplacements d'enseignes jusqu'à présent établies en centre-ville se déplaçant vers une zone périphérique nouvellement créée.

En effet, les zones commerciales accueillent en majorité des commerces de GMS du secteur de l'équipement de la personne, et de la maison, ainsi qu'un nombre conséquent de magasins de bricolage et de jardinage. Ces commerces nécessitent des surfaces de vente importantes qu'ils ne retrouvent pas en milieu urbain. On note cependant que les galeries marchandes et autre retail park disposent d'une offre commerciale relativement semblable à celle d'un centre-ville (implantation de services, restauration, enseignes similaires, etc.).

En ce qui concerne le commerce alimentaire de la grande distribution, ce dernier est disséminé sur l'ensemble du territoire du SCoT. L'Enquête Ménages Commerce (EMC), réalisée en 2016, montre également cette ventilation des achats alimentaires vers un nombre très élevé de lieux d'achats, signe à la fois d'un morcellement de l'offre et de fonctions de proximité très présentes.

Face à l'ampleur des problématiques en centre-ville, dont le commerce est un élément de diagnostic parmi d'autres, l'Etat, la Région et les collectivités se sont fortement mobilisés à partir de 2018. C'est ainsi que sont nés : le dispositif Action Cœur de Ville et le dispositif régional d'accompagnement des centres-villes et bourgs-centres par la Région des Hauts de France. Ces différents dispositifs œuvrent pour faire face à la désaffectation des centres-villes et centres-bourgs (en matière de commerce donc, mais aussi d'attractivité, d'habitat, d'emploi, de services, etc.) et redynamiser les centres-villes.

Une production de mètres carrés commerciaux en forte progression

+ 23 %
de surfaces commerciales
entre 2008 et 2019

Entre 2008 – 2019, la surface commerciale a augmenté de 23 % (soit plus 66 508 m²) sur le territoire du SCoT.

La production de surface commerciale s'est concentrée entre 2008 et 2019 sur deux zones commerciales de périphérie, La Porte Nord et Actipolis (respectivement + 39.5 % et + 32.8 % de surface de vente).

+ 104 111 m²
autorisés en CDAC entre
2008 et 2019

Entre 2008 et 2019, les avis de la CDAC ont autorisé des extensions de surface de vente de 104 111 m² (*calcul des avis autorisés mais pas forcément concrétisés*). Cette seule évolution des surfaces de vente par les avis CDAC ne reflète pas l'intégralité des dynamiques de construction de surfaces commerciales. En effet, depuis 2008, le seuil classique de surface nécessitant un avis est passé de 300 à 1000 m² et certaines enseignes vont jouer sur ce seuil afin d'éviter le passage en commission.

Les extensions dans les zones commerciales du territoire sont marquées par des nouvelles formes d'aménagement sur le territoire, le *retail park*. C'est particulièrement le cas sur Actipolis 2 et sur la dernière extension de la Porte Nord. Ces aménagements visent à mutualiser un certain nombre d'aménités (stationnement, bâtiment, espace public) entre plusieurs enseignes et tournent ainsi le dos aux aménagements classiques dans les zones commerciales.

Une offre et une demande de moins en moins corrélées

Sur la période 2006 – 2016, le nombre d'habitants est resté relativement stable (+ 1 849 habitants / + 0,7 %) sur le territoire du SCoT. Aussi, au strict plan interne au SCoT, l'évolution importante des mètres carrés commerciaux (+ 23 % depuis 2008) ne peut pas être imputée à une réponse relative aux évolutions démographiques. L'offre créée ne s'explique pas par une augmentation de la demande liée à une croissance de population.

Par ailleurs, l'EMC réalisée en 2016 sur le territoire, démontre également que cette croissance n'est pas non plus liée à l'attraction de clients extérieurs au territoire. Aussi, l'offre commerciale installée dans le périmètre du SCoT est supérieure à la demande tant des habitants du territoire que de ses usagers.

Du fait de l'absence de corrélation entre démographie et la création de nouvelles surfaces commerciales supplémentaires, ces dernières ne font que concurrencer les établissements commerciaux déjà implantés. Cela pose l'enjeu majeur de la prévention du développement des friches commerciales, notamment dans un contexte économique incertain pour l'ensemble des activités commerciales (e-commerce, crise économique, COVID-19, etc.).

Un secteur d'emploi important mais une croissance faible au regard des surfaces de vente créées

Le commerce est un secteur économique important pour le territoire, il représentait 18.6 % de l'emploi du secteur privé en 2018.

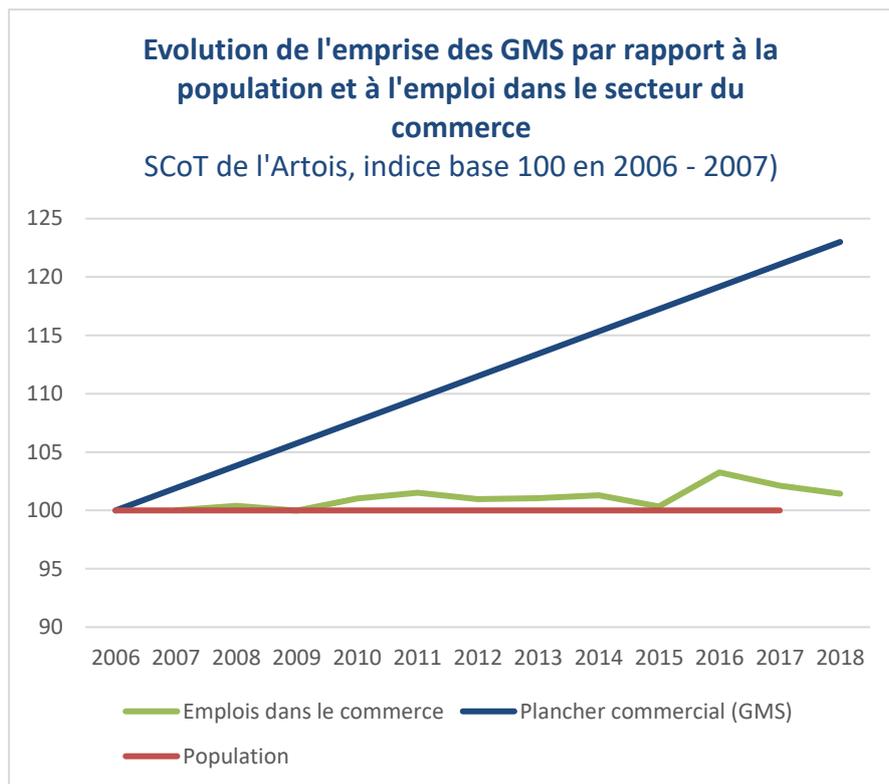
Cependant, entre 2007 et 2018, l'emploi dans le commerce n'a progressé que de 1.8 % soit 153 emplois. Ce chiffre, relativement faible est à rapporter à la croissance du nombre d'établissements commerciaux (+ 23 % entre 2008 et 2019) et à la croissance importante du foncier consommé par les commerces de GMS. On constate ainsi que le secteur génère peu d'emplois malgré un nombre grandissant d'établissements et des surfaces de vente.

18,6 %

des emplois du secteur
privé du territoire dans le
commerce

+ 1,8 %

d'emploi entre 2007 et
2018



Evolution de l'emprise des GMS par rapport à la population et à l'emploi dans le secteur du commerce
Source : ACCOS, INSEE, AULA

Des pratiques commerciales principalement tournées vers les zones d'activités commerciales

D'après l'Enquête Ménages Commerce (EMC) de 2016, une très large majorité des achats de la population du territoire est effectuée sur le territoire. 89 % des achats alimentaires et 72 % des achats non alimentaires sont réalisés sur le territoire. Ces taux sont considérés comme incompressibles pour l'alimentaire, et maîtrisés pour le non-alimentaire. Il n'est guère possible de faire augmenter ces parts d'achats, soit du fait de la consommation sur internet, ou des achats effectués sur le lieu de travail s'il se situe en dehors du territoire.

Cinq zones d'activités commerciales concentrent 40% des achats alimentaires (La Rotonde, Porte Nord, Loisinord, Porte de Flandres, Plantin), c'est un taux important compte tenu de la taille importante du territoire. Le reste des achats alimentaires est effectué dans un grand nombre de secteurs dispersés sur le territoire, notamment dans le béthunois et le bruaysis. Les parts de marché de l'ouest du territoire sont réduites et plus faibles, notamment du fait de la proximité de la polarité commerciale d'Aire sur la Lys.

Au niveau des achats non alimentaires, trois zones commerciales se détachent largement, la Porte Nord (30% de part de marché), La Rotonde (13.5%) et Actipolis (6%), ainsi qu'un centre-ville, celui de

Béthune avec 8 % de part de marché. Aucun autre secteur ne dépasse les 3 % de part de marché.

Globalement les centres-villes sont peu polarisants et sont concurrencés par les zones commerciales sur les types d'achats qui devraient leur être favorables tel que l'équipement de la personne ou en culture-loisir (seulement respectivement 17 % et 12 % de parts de marché, des taux très faibles comparés à d'autres agglomérations).



L'évasion commerciale est principalement dirigée vers les territoires voisins : vers Cora Lens2, Auchan Noyelles Godault et Carrefour Aire-sur-la-Lys.

Les pratiques commerciales des habitants du territoire du SCoT de l'Artois sont essentiellement tournées vers les zones d'activités commerciales. Les centres-villes du territoire ne sont finalement que peu pratiqués pour y réaliser des achats.

Une vacance commerciale en progression

Explication des chiffres :

Ici nous étudions les surfaces de vente inactives, sont donc uniquement concernés les commerces ayant stoppé leurs activités et dont les bâtiments sont toujours inoccupés. Dans le cas d'une reprise totale par une autre enseigne ou une autre activité, aucune surface de vente n'est considérée comme inactive. En cas de reprise partielle d'un bâtiment, les surfaces de vente de la précédente activité non réoccupées sont comptabilisées comme inactives. Si aucune surface de vente est renseignée alors nous appliquons la surface moyenne qui correspond au secteur de l'ancienne activité.

16 %
des surfaces de vente
totales inactives au 1^{er}
janvier 2020

Au 1^{er} janvier 2020, on dénombre sur le territoire du SCoT de l'Artois 56 599 m² de surface de vente en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) inactives, soit 16 % des surfaces totales actuelles. Cela

correspond à la fermeture de 55 établissements, 23 dans le secteur non-alimentaire et 32 commerces alimentaires.

Ces fermetures concernent principalement le secteur de l'alimentaire avec la fermeture de 26 supermarchés. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ces fermetures dans les secteurs alimentaires :

- Les modes de consommation qui évoluent et se tournent vers la vente directe et le local, entraînant des réorganisations dans certains groupes (exemple : le groupe Carrefour qui en 2018 a fermé plusieurs dizaines de carrefour contact sur le territoire) ;
- Les stratégies des groupes de la distribution alimentaire discount, qui relocalisent leurs activités et leurs magasins en laissant des établissements en friche derrière eux.

La vacance commerciale des GMS touche l'ensemble du territoire. On constate ce phénomène sur les grandes surfaces isolées, principalement alimentaires, mais également au cœur des zones commerciales les plus vieillissantes.

La crise économique suite à la pandémie de COVID-19 fragilise de nombreux secteurs économiques et n'épargne pas le commerce. Du fait de la défaillance de grands groupes de distribution, ou de petits commerces indépendants, la vacance commerciale risque d'augmenter dans les mois et années à venir.

Des achats sur internet qui se développent

A l'image de ce que l'on peut observer à l'échelle nationale, le commerce électronique impacte les pratiques commerciales des consommateurs et des professionnels du commerce du territoire.

Toutefois, son importance est difficilement quantifiable à l'échelle du SCoT. L'EMC nous apprend qu'en 2016, les achats de produits anomaux (achats de destination : équipement de la personne, de la maison -hors bricolage jardinage-, culture-loisirs) sont réalisés à 7.6% hors magasin. Ce pourcentage correspond en grande partie au phénomène du e-commerce. La Fédération du e-commerce et de la Vente A Distance (FEVAD) estime qu'entre 2018 et 2020, le chiffre d'affaire réalisé par le e-commerce a augmenté de 11.6% (**Source : Baromètre FEVAD/CSA février 2020**).

Les achats effectués sur internet touchent certains secteurs plus que d'autres, ainsi l'habillement, le jouet, ou les produits culturels sont particulièrement concernés alors que le secteur du bricolage, jardinage est moins touché. En moyenne, les ventes en ligne représentent 10 % du commerce de détail (90 % des achats ont donc toujours lieu en magasin). Par ailleurs, la FEVAD estime que la moitié des achats en ligne sont réalisés sur des sites d'enseignes de magasin.

7,6 %
d'achats anomaux réalisés
hors magasin

Ces pratiques de consommation tournées vers le e-commerce ont été renforcées par la période de confinement suite à la pandémie de COVID-19. En effet, les consommateurs se sont massivement reportés vers les sites de e-commerce pour pouvoir effectuer un certain nombre d'achats qui ne pouvaient plus avoir lieu dans les commerces fermés, notamment dans des secteurs déjà fragilisés (habillement, produits culturels et jouets).

Le développement de ces pratiques et de ces nouveaux comportements d'achat pourrait avoir des conséquences sur le maillage commercial en fragilisant notamment les pôles commerciaux existants : commerces de centres-villes, zones de périphéries vieillissantes qui doivent s'adapter, etc. et en accentuant les besoins fonciers nécessaires aux activités d'entreposage et de logistique.



Synthèse

Les activités commerciales constituent un élément économique important pour le territoire et concentrent 18.6 % de l'emploi. Elles se déclinent sur l'ensemble du territoire et forment une organisation multipolaire faisant apparaître plusieurs grands pôles commerciaux (Porte Nord, Rotonde, centre-ville de Béthune, etc.), plusieurs pôles relais (Nœux-les-Mines, Lillers, Bruay-La-Buissière, Auchel, etc.) ainsi qu'un grand nombre de petites polarités assurant des services de proximité. Cette organisation multipolaire du commerce sur le territoire permet d'assurer la présence pour un plus grand nombre d'habitants du territoire de commerces de proximité.

La majorité des aménagements commerciaux récents se sont implantés généralement à la périphérie des villes entraînant ainsi une importante consommation foncière (limiter cette consommation est aujourd'hui une obligation dans le cadre de l'objectif zéro artificialisation nette) et participant à la perte d'attractivité du commerce en centre-ville. De plus, cette progression n'est pas justifiée par des raisons démographiques (population en baisse, pouvoir d'achat évoluant de manière faiblement positive), ni par la venue de nouveaux consommateurs de l'extérieur du territoire. De ce fait, cela entraîne une concurrence accrue entre les commerces du territoire, et cela est à l'origine d'une vacance commerciale dans certains centres-villes (principalement les polarités secondaires telles que Bruay-La-Buissière ou Auchel) et zones d'activités commerciales.

Dans les secteurs plus ruraux du territoire, l'accès aux services commerciaux est aujourd'hui assuré par un réseau de centre-bourgs relativement dense et la présence de commerces de proximité du quotidien relativement importante. Cette offre commerciale est à pérenniser afin de continuer à offrir des aménités attractives pour les habitants de ces secteurs.

Enfin, le secteur du commerce est soumis depuis plusieurs années à des mutations importantes qui ont des impacts parfois notables sur les territoires (la vacance commerciale est l'une des transcriptions territoriales de ces mutations). Cette nouvelle donne doit interroger le rôle du commerce dans le développement commercial du territoire et se décliner à plusieurs échelles pour anticiper les impacts sur les territoires (rôle des centres-villes, mutation, transformation et reconversion des zones commerciales, etc.).



Enjeux

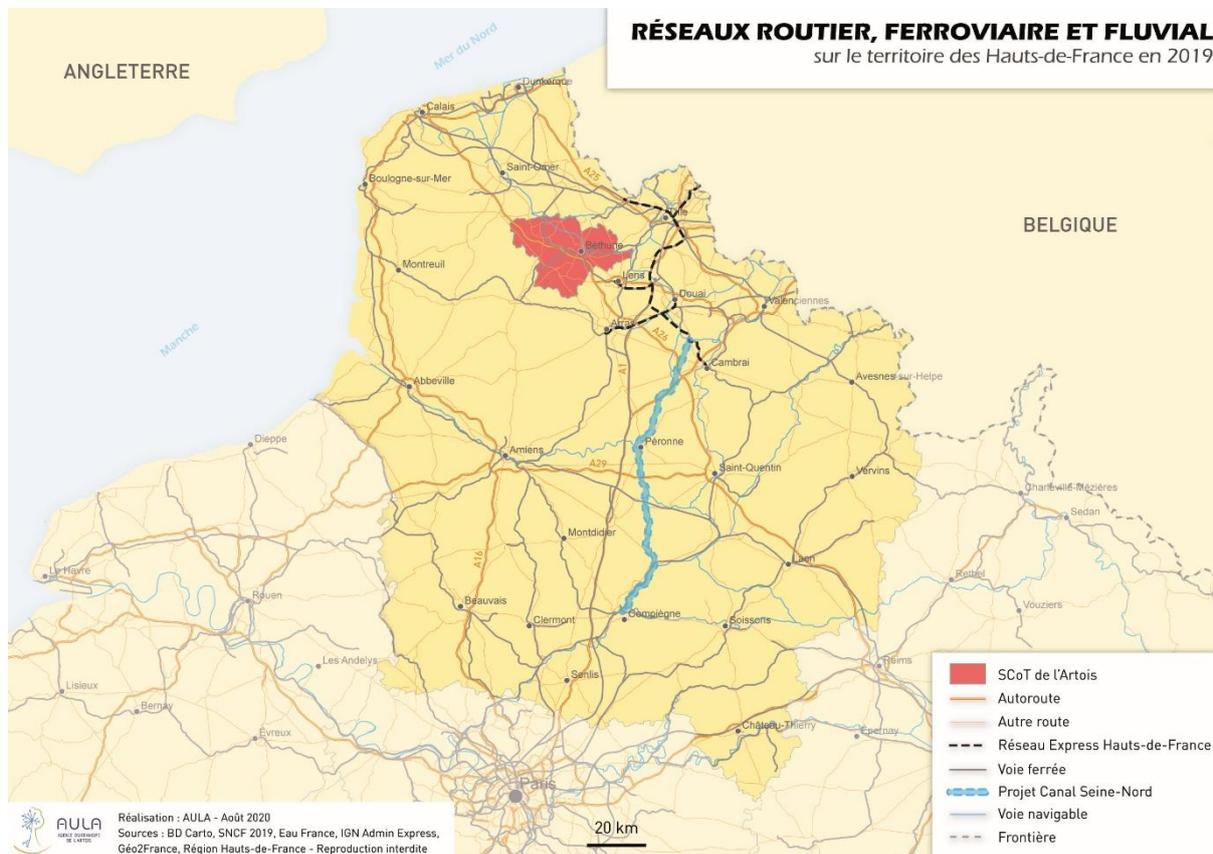
Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Décliner dans le Document d'Aménagement Commercial le schéma d'urbanisme commercial adopté par la CABBALR en 2020 et le mettre en œuvre sur le territoire ;
- Renforcer et repenser l'attractivité des centres-villes, dont l'enjeu de redynamisation passe par une action transversale intégrant notamment le commerce et le croisant avec les autres enjeux du centre-ville (habitat, services, etc.) ;
- S'interroger sur le devenir des zones commerciales et sur leur potentialité de mutation aux regards des évolutions à l'œuvre dans le secteur de la grande distribution ;
- Maintenir l'accessibilité aux commerces dans les territoires ruraux et s'interroger sur les formes innovantes de commerce et services à développer ;
- Accompagner les évolutions du commerce et anticiper les impacts sur les territoires (en matière d'aménagement, d'emplois, de gestion des flux, etc.).

PARTIE 5 : MOBILITES ET TRANSPORTS



Le territoire du SCoT de l'Artois occupe une position stratégique, au sein d'une grande région transfrontalière. Sa position de « carrefour » au sein de la Région lui permet de disposer d'atouts indéniables en termes d'accessibilité. Ce territoire présente la particularité de regrouper des territoires hétérogènes avec des zones urbaines densément peuplées et des espaces ruraux et périurbains.



Réseau routier, ferroviaire et fluvial sur le territoire des Hauts-de-France en 2019
Source : BD Carto, SNCF 2019, Eau France, IGN Admin Express, Géo2France, Région Hauts-de-France

Une desserte routière structurée autour de routes départementales

Le réseau routier du SCoT de l'Artois repose sur un réseau hérité du passé, avec des axes de diverses importances.

La desserte autoroutière

Le territoire du SCoT de l'Artois est traversé d'est en ouest par l'autoroute A 26 reliant Calais à Reims et Troyes et au-delà l'est de la France et la vallée du Rhône. Bien que payante, cette autoroute joue un rôle au niveau local à la fois pour des échanges internes au SCoT de l'Artois (entre les échangeurs de Lillers et Béthune principalement) ou vers Lens-Liévin grâce à la connexion avec l'A21.

1
autoroute traverse le territoire

Les routes départementales

En plus de l'autoroute A 26, le territoire est maillé par un réseau important de routes départementales qui constitue le véritable réseau structurant du territoire. On y retrouve par exemple la RD 941, qui permet sur sa partie nord, de relier Béthune à La Bassée avant de se connecter à la RN47 et à la RN41 qui permettent de rejoindre l'ouest de la métropole lilloise, la RD 943, qui longe l'A 26 et relie Aire-sur-la-Lys, Lillers, Béthune et Lens, la RD 937, qui relie l'arrageois au béthunois, la RD 301, située dans le prolongement de l'A 21, etc.

Un réseau ferroviaire structuré

Le territoire du SCoT de l'Artois est également maillé par un réseau ferroviaire qui offre au territoire une desserte ferroviaire avec deux principales lignes. On compte 18 points d'arrêts dont un pôle d'échanges principal se trouvant à Béthune desservi à la fois par le TER et le TGV, 4 pôles d'échanges secondaires se trouvant à Nœux-les-Mines, Calonne-Ricouart, Lillers et Isbergues, et 5 haltes ferroviaires se situant à Cunchy, Beuvry, Fouquereuil, Vis-à-Marles, Pernes-Camblain, Chocques, et Ham-en-Artois.

A noter également la présence de la gare de la Bassée, située en limite du SCoT, mais qui est fortement utilisée par les habitants du territoire, pour se rendre au cœur de la Métropole Lilloise.

Présence d'un réseau fluvial à grand gabarit

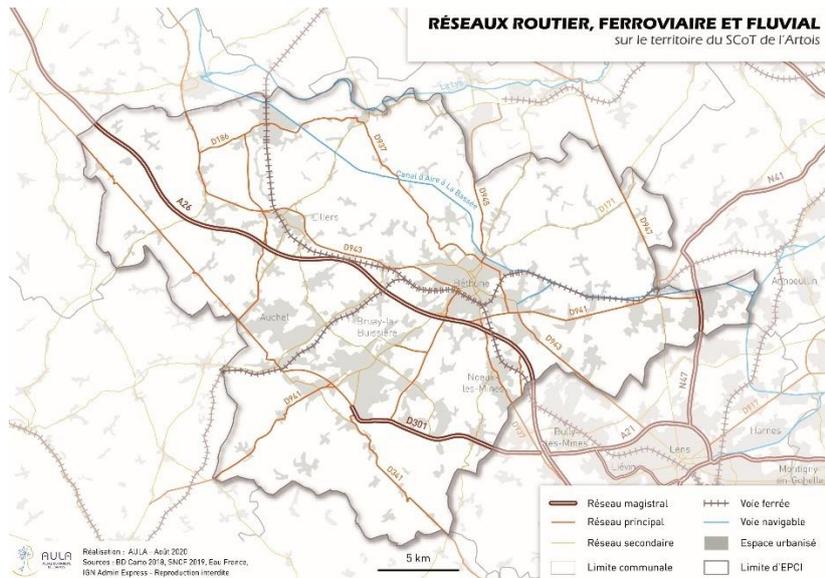
Le territoire du SCoT de l'Artois est aussi desservi par le canal à Grand Gabarit Dunkerque/Escaut qui constitue la colonne vertébrale du réseau fluvial régionale et qui traverse le territoire d'est en ouest par le canal d'Aire à la Bassée. Ce canal traverse le territoire sur 35 kilomètres. On y dénombre 4 sites de transbordement en activité dont 3 publics. Ces différentes infrastructures assurent le lien entre le territoire et les agglomérations voisines. Le réseau fluvial est un atout indéniable pour le tissu économique du territoire et pour envisager un développement des modes alternatifs à la route. Cet atout sera encore renforcé avec la perspective du canal Seine-Nord-Europe qui vise à créer une liaison entre la Seine et l'Escaut à grand gabarit européen, permettant d'accueillir des bateaux d'une longueur allant jusqu'à 185 mètres et jusqu'à 11,40 mètres de large, pouvant contenir 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 220 camions.

18

points d'arrêts ferroviaires

1

liaison fluviale à grand gabarit



Réseau routier, ferroviaire et fluvial sur le territoire du SCoT
Source : BD Carto, SNCF 2019, Eau France, IGN Admin Express, IGN Admin Express

Une morphologie urbaine propice aux flux

Chaque jour, les habitants du SCoT de l'Artois réalisent en moyenne 1 033 000 déplacements soit environ 3,79¹⁰ déplacements par jour et par personne, mobilité moyenne établie sur la base des résultats de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD)¹¹ de 2005. Si ce chiffre (3,79) est légèrement supérieur aux moyennes observées sur des agglomérations voisines tels que le Valenciennois (3,43 en 2011), le Douaisis (3,64 en 2012), la Métropole Lilloise (3,76) et sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (3,66), il masque une grande disparité « d'accès » à la mobilité entre les individus.

Les parts modales¹² : une mobilité dépendante de l'usage de l'automobile

L'Enquête Ménages Déplacements (EMD) réalisée sur le territoire du SCoT de l'Artois en 2005 met en exergue l'utilisation importante de l'automobile. En effet, plus de 71 % des déplacements effectués sur le territoire se font en voiture. Cette part modale est supérieure à celles observées sur le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (63 %), du Valenciennois (66 % en 2011), du Douaisis (66 % en 2012) et de la Métropole Européenne de Lille (57,5 % en 2016). Le territoire du SCoT

71 %

des déplacements se font en
voiture

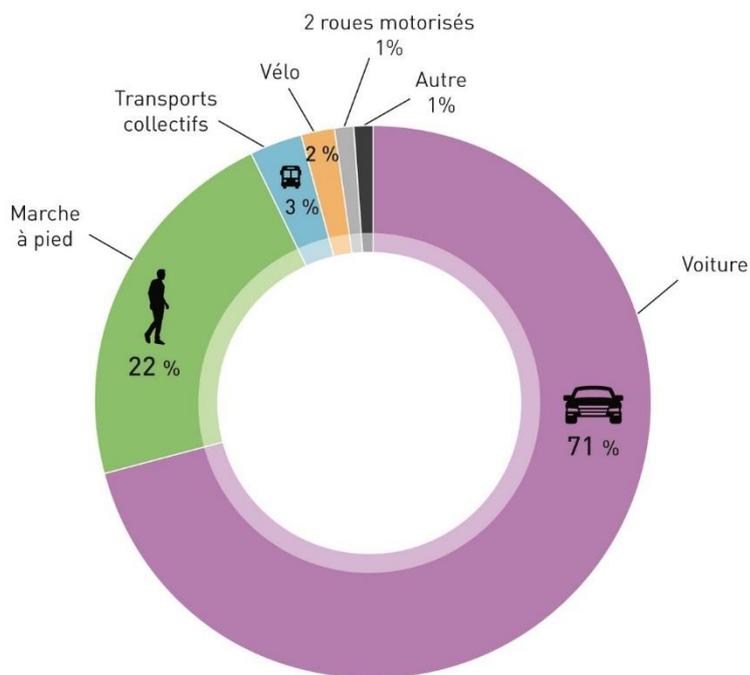
¹⁰ Nombre de déplacements.

¹¹ Une partie des données utilisées pour décrire et mesurer les pratiques de mobilité des habitants proviennent de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) datant de 2005 - 2006. Le suivi d'autres indicateurs régulièrement mis à jour, nous permet d'estimer que si certaines pratiques ont pu évoluer depuis cette enquête, cela reste dans des proportions très limitées. Les enseignements que l'on peut tirer de l'EMD de 2005 - 2006 restent donc d'actualité.

¹² Proportion des déplacements effectués avec ce mode.

de l'Artois est l'un des territoires où l'on se déplace le plus en automobile parmi l'ensemble des agglomérations qui ont fait l'objet d'une EMD.

Modes de déplacement utilisés pour tous motifs

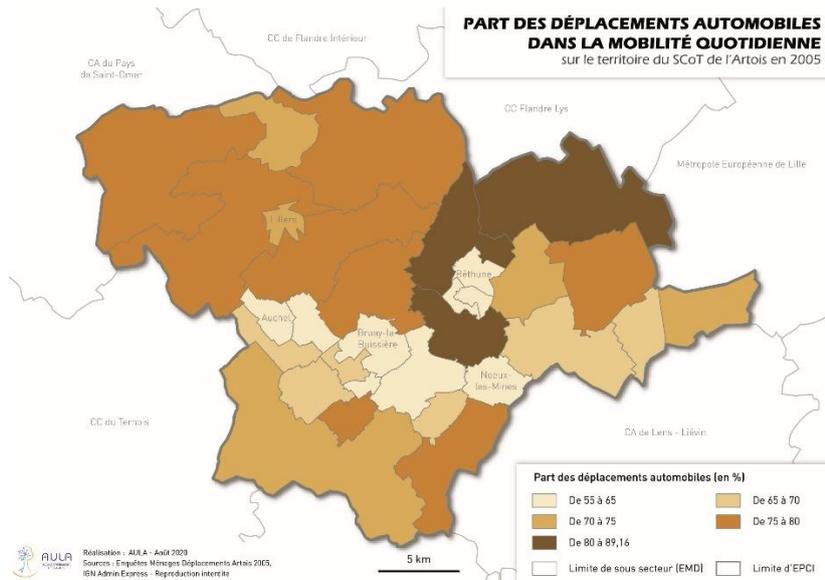


Modes de déplacement utilisés pour tous motifs
Source : EMD, 2005

Parmi ces déplacements automobiles, 30 % sont réalisés en tant que passager et 70 % en tant que conducteur. L'usage de l'automobile est donc fortement lié à un usage individuel.

Le taux de remplissage des véhicules est de 1,43 personne par véhicule. A titre de comparaison, il est de 1,32 sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille en 2016 et de 1,39 sur le SCoT du Douaisis en 2012.

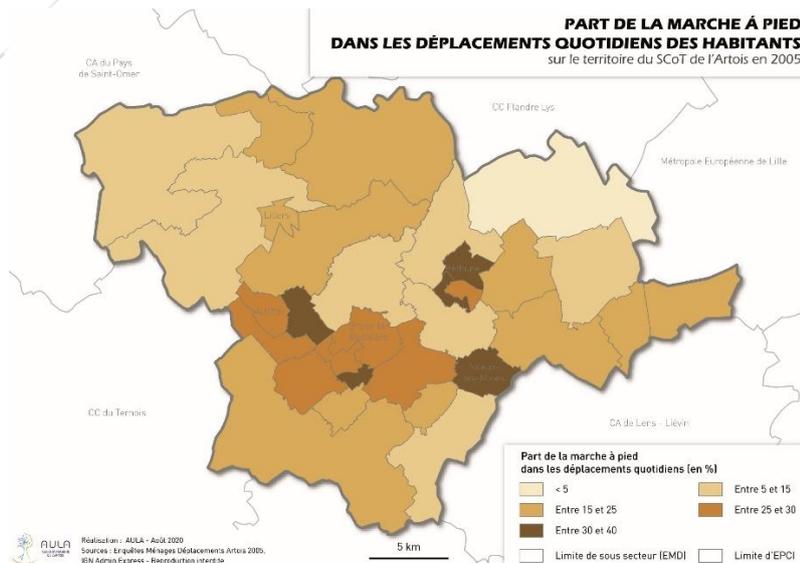
Assez logiquement, on constate que dans les secteurs périurbains et ruraux, l'usage de la voiture est plus important que dans les secteurs denses. En effet, la part modale de la voiture dépasse les 75 % dans de nombreuses communes du SCoT.



Part des déplacements automobiles dans la mobilité quotidienne
Source : EMD SMESCOTA 2005, IGN Admin Express

22 %
des déplacements se font à pieds

On note que la marche occupe également une place non négligeable sur ce dernier et montre que malgré les spécificités de l'organisation spatiale du territoire, la marche est (de loin) le deuxième mode de locomotion pour les habitants du territoire. Elle représente 22 % des déplacements, une part élevée mais qui reste inférieure à celle observée dans les autres agglomérations. En effet, cette part est légèrement inférieure aux parts observées dans le Valenciennois (24 % en 2011), le Douaisis (24,5 % en 2012) et à l'échelle de la Métropole Lilloise (30 % en 2016). On observe une pratique plus importante de la marche dans les principaux pôles urbains du territoire avec plus de 25 % à Béthune et Bruay-la-Buissière, pôles urbains au sein desquels on trouve une plus forte densité de logements, commerces et de services.



Part de la marche à pied dans les déplacements quotidiens des habitants
Source : EMD SMESCOTA 2005, IGN Admin Express

Ce chiffre ne veut pas pour autant dire qu'il n'existe pas d'enjeu concernant ce mode de déplacement. Une part non négligeable de ces déplacements se fait de manière contrainte, faute d'accès à d'autres moyens de locomotion et dans de mauvaises conditions, dues à un partage de la voirie et un aménagement de l'espace public inadapté. Il y a donc un réel enjeu à améliorer la place du piéton dans l'espace public afin notamment de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

4 %

des déplacements se font par les transports collectifs (bus/car + train)

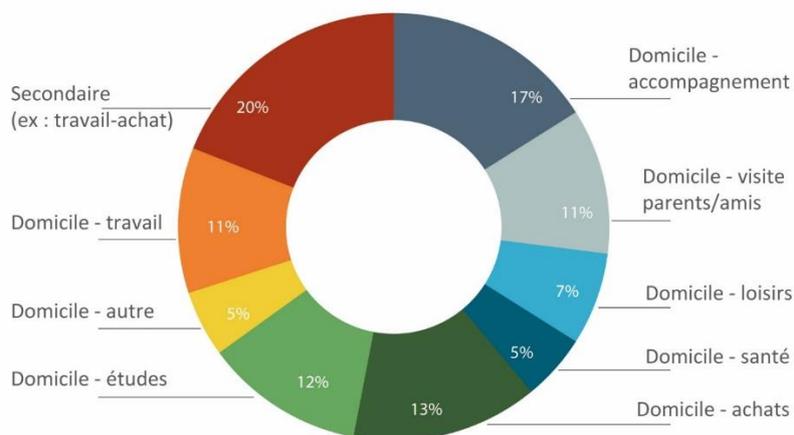
L'usage des transports collectifs (tous modes confondus) quant-à lui, représente un peu moins de 4 % (bus/car + train) de l'ensemble des déplacements des habitants du territoire ce qui place le territoire parmi les taux les plus faibles observés sur d'autres agglomérations. A titre de comparaison, en 2006, la part modale des transports collectifs est de 7 % dans le Valenciennois, 4 % sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et 11 % sur un territoire très dense comme la Métropole Lilloise.

Avec 2 % des déplacements, la part modale du vélo est faible alors même que la distance moyenne des déplacements internes au SCoT (représentant 9 déplacements sur 10) est de 3,7 km. Le faible usage du vélo est cependant comparable à ce qu'on observe sur le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, territoire voisin.

Des motifs de déplacements diversifiés

Les motifs combinés permettent d'analyser de manière synthétique les déplacements sans tenir compte de « l'ordre » des motifs (« domicile-école » et « école-domicile » sont dans la même catégorie). Les déplacements secondaires sont les déplacements n'ayant ni pour origine ni pour destination le domicile. Ils représentent 20 % de l'ensemble des déplacements réalisés. Ce chiffre inférieur à un quart nous indique que la grande majorité des déplacements restent en lien direct avec le domicile.

Les déplacements domicile-travail habituel directs représentent 11 % de l'ensemble des déplacements, moins que les accompagnements ou les achats ou l'ensemble des études (école + université). Il faut cependant garder à l'esprit qu'on ne tient pas compte ici des déplacements vers le travail pour lesquels un motif intermédiaire a été réalisé : par exemple domicile-accompagnement-travail donne un déplacement domicile-accompagnement et un déplacement secondaire.



Motifs de déplacements sur le territoire du SCoT
Source : EMD, 2005

D'après l'enquête :

- Les déplacements domicile-école s'effectuaient surtout à pied (39 %) et en voiture comme passager (36 %) mais aussi assez souvent en transport collectif (22 %).
- Les déplacements domicile-université s'effectuaient majoritairement en voiture (82 %) mais aussi beaucoup en transport collectif (9 %).
- Les déplacements domicile-achats s'effectuaient surtout en voiture (76 %) et à pied (19 %), peu en deux-roues (4 %), très peu en transport collectif (1 %).
- L'accompagnement de et vers le domicile s'effectuait essentiellement en voiture (76 %) et à pied (29 %).
- Les déplacements domicile-autres motifs s'effectuaient en voiture (70 %) et à pied (23 %), un peu en deux-roues (4 %) et peu en transports collectifs (1 %).
- Les déplacements secondaires s'effectuaient surtout en voiture (73 %) et à pied (19 %).

76 %

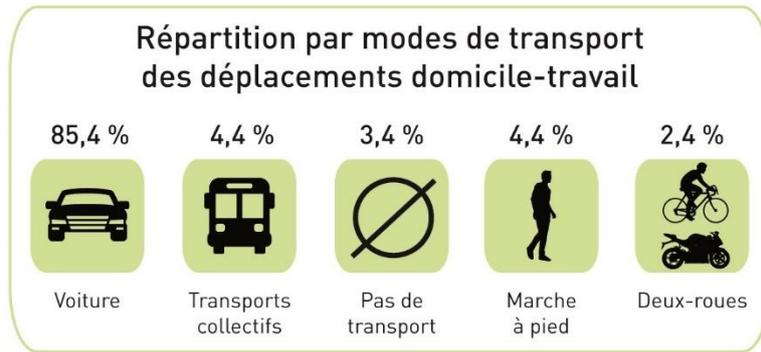
des déplacements « domicile-achats » s'effectuaient en voiture

Concernant les déplacements domicile-travail, les données du recensement INSEE permettent d'avoir un suivi annualisé des pratiques et notamment de l'usage des différents modes de transport :

85,4 %

des déplacements « domicile-travail » étaient réalisés en voiture
(2016)

- La part modale de la voiture est passée de 82,8 % des déplacements en 2006 à 85,4 % en 2016 ;
- La part des transports collectifs est passée de 3,5 % en 2006 à 4,4 % en 2016 ;
- La part de la marche à pied est passée de 5,6 % en 2006 à 4,4 % en 2016.



Mode de déplacement principal utilisé pour les déplacements domicile-travail
Source : INSEE, 2016

A noter tout de même, que les tendances nationales montrent une stagnation voire une légère diminution de la mobilité quotidienne (en nombre de déplacements / jour/ personne), la tendance étant par contre à un allongement des distances parcourues.

Les migrations domicile-travail sont le reflet des interactions entre les différents territoires et sont la résultante d'une dissociation des lieux de résidence et d'emploi. Si dans les années 80, la périurbanisation et l'étalement urbain ont eu tendance à éloigner les lieux d'habitat des lieux d'emploi, aujourd'hui c'est la difficulté de trouver un emploi qui pousse les actifs à parcourir des distances toujours plus longues dans le cadre « domicile-travail » ce qui n'est pas sans poser des problèmes en termes de mobilité.

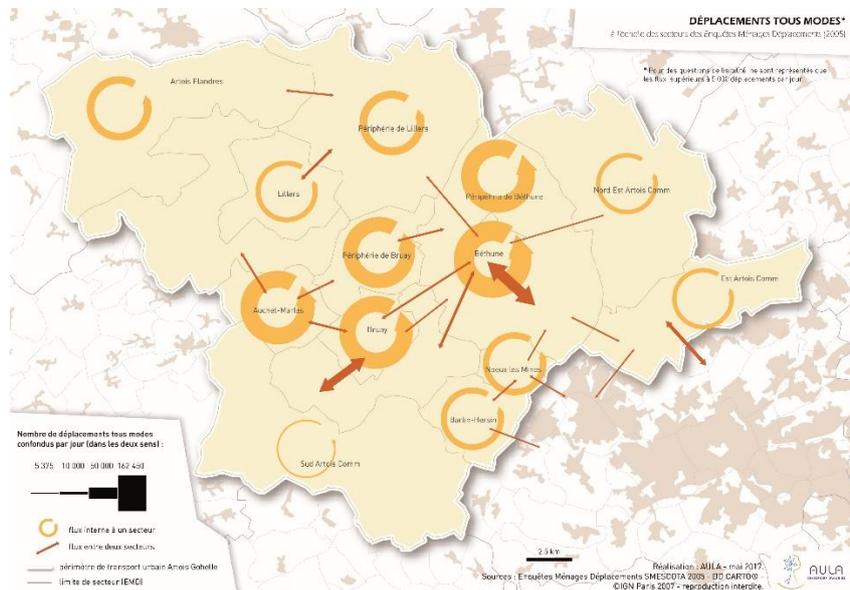
Un territoire avec une organisation spatiale singulière qui impacte les pratiques de mobilité de la population

Le territoire du SCoT n'est pas organisé selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie. En effet, il est structuré par un réseau de polarités urbaines de taille moyenne, dont une partie constitue la continuité de la conurbation minière qui s'étend sur le territoire voisin du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (partie centrale du territoire). L'organisation spatiale de ce territoire est ainsi marquée par la présence de polarités autour desquelles on retrouve des secteurs périurbains et ruraux, avec un habitat diffus et linéaire le long des axes routiers (au nord et à l'ouest du territoire) mais aussi des secteurs ruraux où l'habitat est plus compact (partie sud du territoire).

A cette multipolarité s'ajoute l'impact de l'activité houillère, qui laisse en héritage des cités minières construites autour des puits de mines, mais également l'adaptation du territoire à l'essor de l'automobile qui s'est traduite notamment par la création de nombreuses zones d'activités en périphérie des polarités urbaines. Il en résulte aujourd'hui un territoire morcelé, où l'urbanisation en extension du tissu existant se poursuit.

Cela a donc pour conséquence, la dispersion et la dissociation des lieux d'habitation, de travail, de commerces et de services, ce qui, en matière de mobilité signifie un éclatement des flux et explique la difficulté à organiser des modes de transports massifiés.

L'absence de centralité urbaine dominante sur le territoire et le développement de la périurbanisation dans certaines zones ont largement accru la mobilité des habitants en favorisant l'automobile au détriment des autres modes.



Déplacements tous modes
Source : EMD SMESCOTA 2005, IGN Admin Express

Des flux internes reflétant la multipolarité du territoire

La mobilité des habitants est fortement influencée par la situation géographique et l'organisation spatiale d'un territoire.

L'EMD réalisée sur le territoire du SCoT de l'Artois en 2005 avait mis en évidence l'importance du poids des déplacements internes au territoire : tous motifs confondus, 9 déplacements sur 10 réalisés par les habitants étaient réalisés à l'intérieur du périmètre du SCoT.

L'enquête avait également montré l'importance des logiques de proximité (longueur moyenne des déplacements internes : 3,7 km¹³) avec des micro-bassins de mobilité, les flux internes aux différents secteurs étant plus importants que les flux inter secteurs.

Assez logiquement, lorsqu'on représente les flux de déplacements, on remarque que ceux-ci reflètent fortement l'organisation du tissu urbain ainsi que le phénomène de périurbanisation et que les flux internes les plus importants se concentraient sur les secteurs qui comportent les principales polarités.

9 déplacements sur 10
sont internes au territoire

3,7 km
longueur moyenne des
déplacements internes

¹³ La longueur des déplacements n'est pas fournie par l'EMD. Elle a été reconstituée à l'aide d'une méthode développée par le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme) et qui ne concerne que les déplacements internes à un périmètre d'enquête des enquêtes ménages déplacements réalisés sur le SCoT de l'Artois et de LLHC (cf. Plan de Déplacements Urbain = PDU).

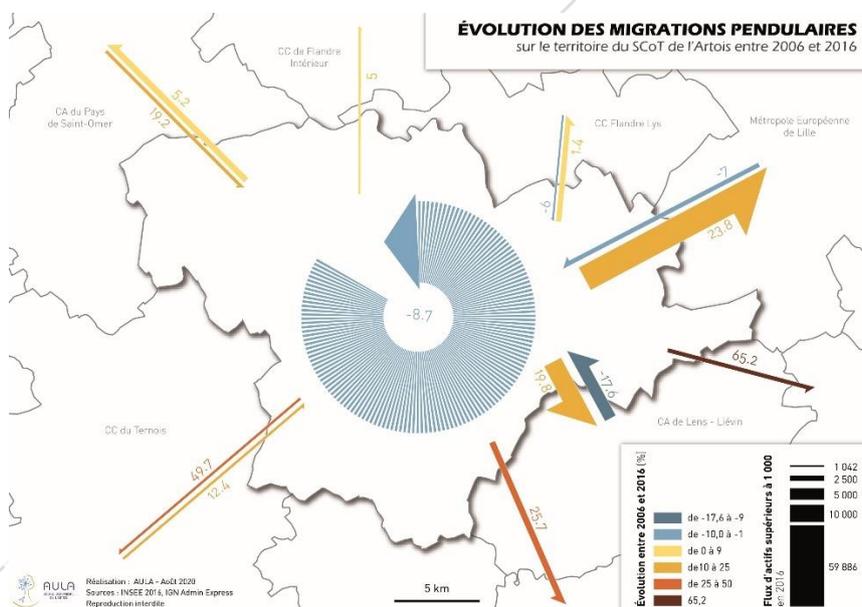
En termes d'usage, la marche est le principal mode pour les déplacements de moins de 1 kilomètre mais même sur cette distance la voiture représente déjà 40 % des déplacements.

Des déplacements domicile-travail qui s'allongent

59 %
des actifs résident et travaillent
sur le territoire en 2016

Entre 2006 et 2016, la part des actifs résidant et travaillant sur le territoire du SCoT est passée de 66 % à 59 %. Les flux internes au territoire restent donc majoritaires mais cette évolution traduit la dynamique d'allongement des distances parcourues par les actifs au quotidien.

Les actifs sortant du territoire se dirigent principalement quant-à-eux vers la Métropole Lilloise (30,5 % des déplacements domicile-travail sortant du territoire en 2016, soit plus de 12 672 personnes). Ce chiffre progresse d'année en année (+ 23,8 % entre 2006 et 2016).



82 %
des flux vers la MEL sont réalisés
en voiture

Les flux vers la Métropole Lilloise sont réalisés à 82 % en voiture et 16,6 % en transport en commun ce qui renvoie aux problématiques de congestion du réseau routier mais aussi aux enjeux de développement de l'offre TER permettant d'accéder à Lille (MEL).

Les autres flux domicile-travail sortants se partagent entre les territoires limitrophes dont la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (22,8 % des flux sortants), la Communauté Urbaine d'Arras (7,5 %) et la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer (7,3 %).

18 101
actifs entrant chaque jour sur le
territoire (2016)

Le territoire du SCoT polarise également des flux pendulaires en provenance de ces agglomérations voisines. En 2016, on dénombrait 18 101 actifs entrant chaque jour sur le territoire, soit une diminution de 4 % par rapport à 2006. Parmi ces flux entrants, 33,2 %

proviennent de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 13 % de la Métropole Lilloise et 9,8 % de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer.

Parmi les dynamiques récentes observées, on remarque que l'augmentation des flux sortants concerne essentiellement les Catégorie Socio Professionnelle (CSP) suivantes : les ouvriers, les professions intermédiaires et les employés. C'est également pour ces CSP que l'on observe les plus fortes baisses d'emplois sur le territoire du SCoT et donc les plus fortes baisses de flux internes et de flux entrants.

Précisons que les déplacements domicile-travail ne représentent qu'une part restreinte de l'ensemble des déplacements des habitants mais qu'ils occupent une place centrale dans l'organisation d'une journée et influent sur des déplacements liés à d'autres motifs.

Une motorisation croissante des ménages problématique au regard du contexte social, économique et environnemental

La périurbanisation, la localisation périphérique des activités, etc. entraîne une dépendance quotidienne vis-à-vis de l'automobile et s'accompagne d'une croissance de la motorisation des ménages.

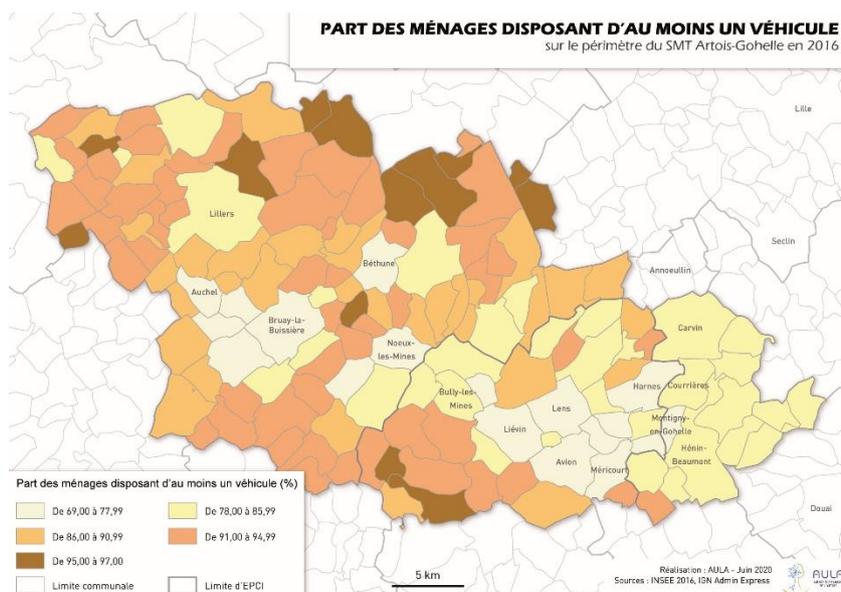
En effet, le taux de motorisation des ménages est de 83 % en 2016 contre 79 % en 2006. Le taux des ménages multi-motorisés (possédant au moins 2 véhicules) a également augmenté, passant de 33 % en 2006 à 44 % en 2016.

Comparativement aux autres agglomérations de la région, le taux de motorisation des ménages du territoire du SCoT est très élevé (1,21 véhicule par ménage). Il dépasse celui du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (1,08 véhicules par ménage) et de la Métropole Lilloise (1,02 véhicules par ménage). Ce phénomène est en partie lié à l'organisation territoriale et au caractère plus rural du territoire.

A l'image de l'usage, la motorisation est plus forte dans les zones moins denses. En effet, la part modale de la voiture dépasse les 75 % dans la plupart des secteurs du territoire de la Lys Romane et dépasse les 80 % dans les secteurs situés autour de Béthune et dans le Bas-Pays.

83 %

taux de motorisation des ménages
(2016)



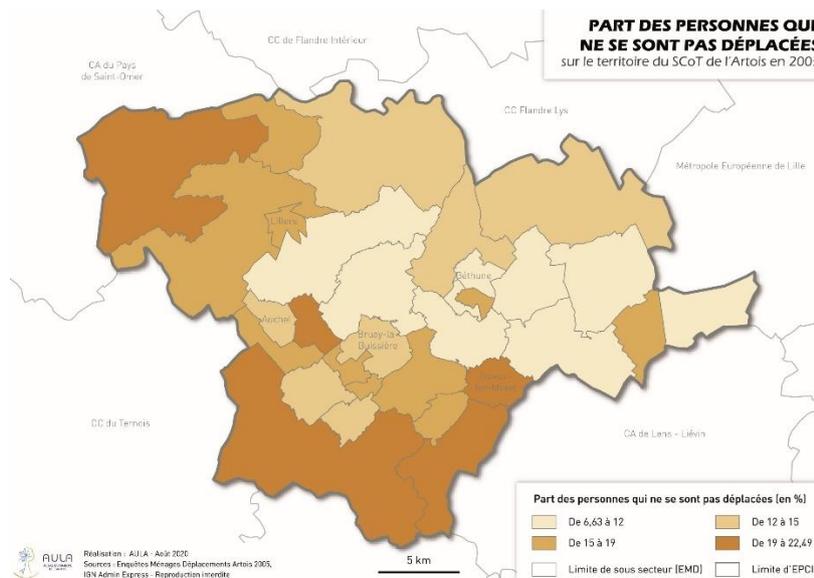
Part des ménages disposant d'au moins un véhicule
Source : INSEE 2016, IGN Admin Express

Si en moyenne la motorisation des ménages est forte du fait de la multi-motorisation, il n'en demeure pas moins que le taux de ménages non motorisés est de 17 % en 2016 avec cependant une nette diminution par rapport à 2006 (21 %).

Ce taux s'explique en partie par le coût de revient d'une voiture¹⁴ mais aussi par la présence d'une part importante des ménages et des individus en situation de précarité sur le territoire [cf. fiche Dynamiques démographiques].

Les taux d'immobilité les plus élevés du territoire étaient observés au sein de quartiers situés au cœur du tissu urbain de l'ancien Bassin Minier mais également sur certaines communes rurales. Pour ces ménages, on peut estimer que la difficulté de se déplacer est un facteur d'exclusion sociale, dans un contexte d'allongement des distances et temps de trajets domicile-travail.

¹⁴ Le coût global d'une automobile est d'environ 5 000 euros par an pour une Citadine (source : Olivier Razemon, 2012), soit près du tiers du revenu médian des ménages du territoire.



Part des personnes qui ne sont pas déplacées
Source : EMD SMESCOTA 2005, IGN Admin Express

Remarque :

La non motorisation a un impact fort sur la mobilité ce qui signifie que le non usage de l'automobile n'est pas forcément compensé par l'usage d'autres modes : la non possession d'un véhicule peut donc accentuer la précarité des ménages sur un territoire où l'emploi est localisé en périphérie et multipolarisé.

Avec un taux de motorisation et un usage de l'automobile élevé, les dépenses liées à l'usage de l'automobile ont un impact non négligeable sur le budget des ménages du territoire. En plus de la charge financière permanente que représente l'automobile, les ménages sont également particulièrement sensibles aux fluctuations des prix des carburants avec un risque de précarité énergétique lié à la mobilité en cas de forte hausse des prix. **A noter** que si la voiture électrique peut permettre d'être moins dépendant des énergies fossiles, elle n'en demeure pas moins chère à l'achat et hors de portée d'une partie des ménages même avec les dispositifs d'aide.

Des trafics qui reflètent les usages et posent la question des choix d'aménagement et du report modal

Un réseau routier structurant avec un niveau de trafic élevé

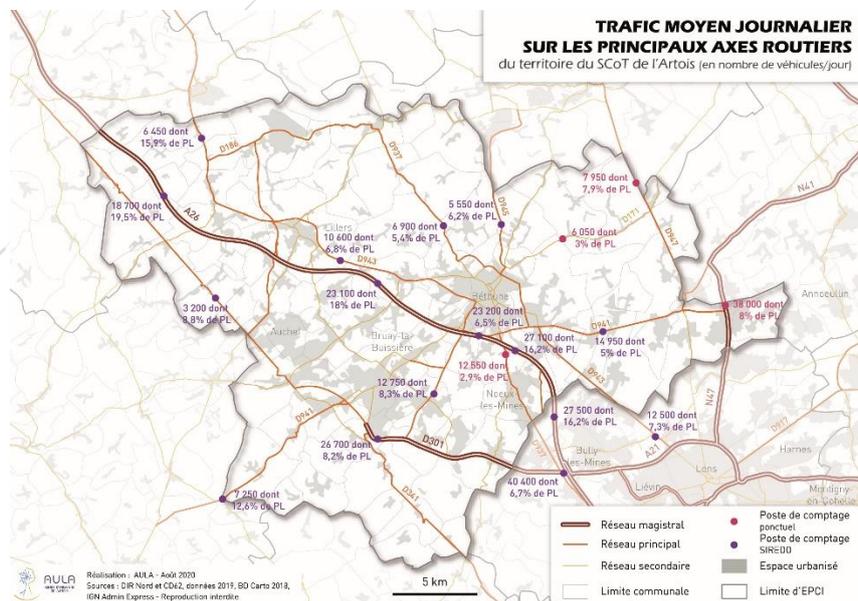
Le territoire du SCoT dispose d'une bonne accessibilité routière permettant de se situer à environ à 2h00 de Bruxelles, 2h30 de Paris et 3h30 de Londres. A plus petite échelle, le réseau routier permet de rejoindre la Métropole Européenne de Lille en 55 minutes environ, Arras en 30 minutes et Douai en 52 minutes, Amiens en 1h30, Lens en 26 minutes et St Omer en 45 minutes, les temps de parcours vers Lille pouvant être considérablement rallongés en heures de pointe.

S'il n'existe pas de gros point dur en matière de congestion routière sur le territoire, on observe cependant un niveau élevé de trafic depuis le début des années 2000.

L'autoroute A 26, autoroute payante, a vu son trafic passer de 21 500 véhicules/jour environ en 2009 à 23 000 véhicules/jour entre Lillers et Béthune en 2019, le trafic étant de 27 000 véhicules/jour entre Béthune et Noeux-les-Mines et 27 500 véhicules entre Noeux-les-Mines et Aix-Noulette contre 25 500 avant la mise en service du diffuseur de Noeux-les-Mines. Comparé au trafic des autres axes à 2x2 voies du territoire, le trafic de l'A26 est inférieur à celui de la RN47 (38 000 véhicules/jour au niveau de Douvrin) ou de la RD301 (40 500 véhicules/jour à proximité de la connexion avec l'A26 et l'A21).

Sur la période 2009-2019, on observe une diminution du trafic sur la RD 943 entre Béthune et Lens (14 500 véhicules en 2009 contre 12 500 en 2019), le trafic sur la RD941 étant stable (environ 15 000 véhicules/jour) entre Béthune et La Bassée grâce notamment la croissance de l'usage du TER entre Béthune et Lille.

Hors des limites du territoire en revanche, on observe des axes sur lesquels le trafic a augmenté de manière plus significative, renforçant les phénomènes de congestion. C'est le cas de la RN 41, axe stratégique pour un bon nombre d'habitants du territoire allant travailler sur la Métropole Lilloise, qui a vu son trafic passer de 31 095 véhicules/jours en 2009 à 34 611 véhicules/jour en 2017.



Trafic moyen journalier sur les principaux axes routiers
Source : DIR Nord et CD62, données 2019, BD Carto 2018, IGN Admin Express

La densité des flux pose la question de leur régulation et de la gestion des effets de report de trafic en cas de saturation.

L'enjeu est d'autant plus fort que la saturation du réseau routier risque de s'accroître au cours des années à venir au regard de la

distanciation accrue des lieux de résidence et de travail et du développement des zones d'activités logistiques en projet sur le territoire.

Compte tenu de la forte part modale de l'automobile, les autorités compétentes sont donc aujourd'hui confrontées à une difficulté, celle de proposer une offre alternative adaptée au contexte local mais aussi cohérente d'un point de vue économique.

Aujourd'hui, des solutions sont mises en œuvre afin de soutenir de nouveaux usages de la voiture mais aussi de faciliter les autres modes de déplacements par la complémentarité de plusieurs offres et l'amélioration de l'intermodalité entre les modes.

A ce titre, 6 aires de covoiturage ont été aménagées sur le territoire afin d'apporter des réponses aux besoins des habitants et notamment ceux des secteurs périurbains et ruraux. D'autres aires de covoiturage sont également à l'étude.

6

aires de covoiturages



Aires de covoiturage
Source : Conseil Départemental du Pas-de-Calais, 2020

A l'échelle régionale, Hauts-de-France Mobilités (anciennement le SMIRT¹⁵) a mis en place une plateforme « Pass Pass Covoiturage » permettant de centraliser les initiatives et de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande.

Si le co-voiturage est une piste, la densité des flux pose également la question de leur régulation, l'absence de réserve de capacité provoquant une situation de paralysie lorsque des accidents ont lieu en heure de pointe.

¹⁵ SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports.

Par ailleurs, face à la distanciation accrue des lieux de résidence et de travail, se pose également la question du déplacement évité et du rôle que peut jouer le télétravail.

Le train : une relative stagnation des trafics liée à une offre saturée

L'usage du train représente 1 % de l'ensemble des déplacements des habitants du territoire. A titre de comparaison la part du train représente 0,4 % des déplacements des habitants de la Métropole Européenne de Lille.

Entre 2010 et 2015, les comptages du nombre de montées-descentes en gare réalisés par la Région ont montré qu'il y avait eu une augmentation de la fréquentation sur le territoire du SCoT : + 33 % (en intégrant la gare de la « La Bassée », gare fortement utilisée par les habitants du SCoT). Cette forte augmentation était portée par la ligne Béthune-Lille et s'est traduit par de fortes hausses de fréquentation des gares de Béthune et de la Bassée.

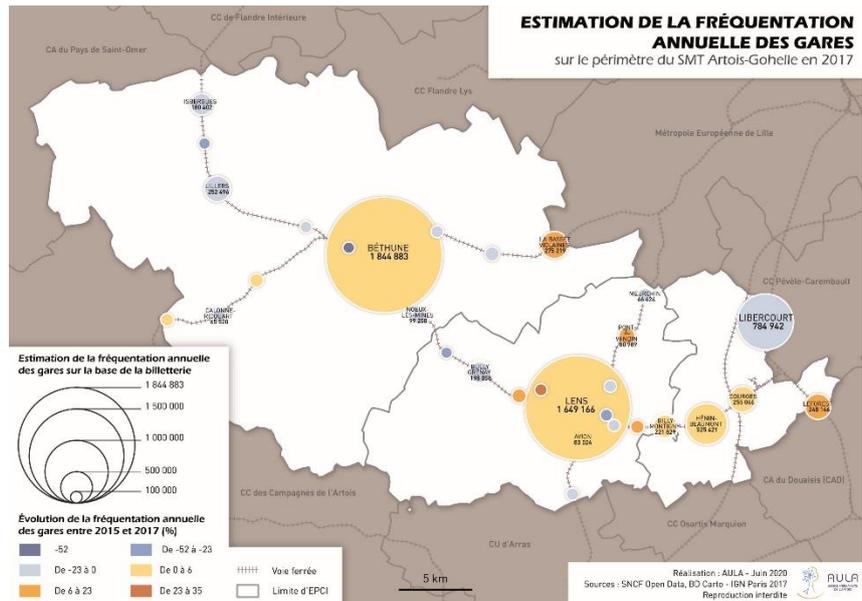
+ 33 %
Évolution de la fréquentation des gares du territoire

Depuis 2015, les données de comptages en gare n'étant plus disponibles, seules les données liées à la vente de titres annuelles nous permettent de suivre l'évolution de la fréquentation des gares. **A noter** que cette donnée ne prend pas en compte les voyageurs utilisant le réseau TER avec leur abonnement TADAO ou ILEVIA (pour la gare de la Bassée) grâce à l'intégration tarifaire.

Pour la carte ci-dessous, le choix a été fait de prendre comme référence les années 2015 et 2017 pour calculer une évolution de fréquentation car ce sont deux années peu impactées par les mouvements sociaux. On observe entre ces deux années une stagnation du nombre de titres vendus en lien avec les gares du territoire.

Au regard de l'augmentation des migrations pendulaires vers la Métropole Lilloise notamment, cette stagnation interroge. La saturation des rames en heures de pointes et l'absence de sillons supplémentaires disponibles expliquent en partie la difficulté de l'offre TER à absorber une demande croissante qu'entraîne la métropolisation.

Parmi les principaux points d'arrêt du territoire en termes d'offre et de fréquentation, la gare de Béthune est de loin la plus fréquentée (1 844 883 usagers en moyenne par an) devant Lillers (252 496 usagers en moyenne par an) et Isbergues (180 402 usagers en moyenne par an).



Estimation de la fréquentation annuelle des gares
Source : SNCF Open Data, 2017

2019

Nouvelle offre TER Hauts-de-France

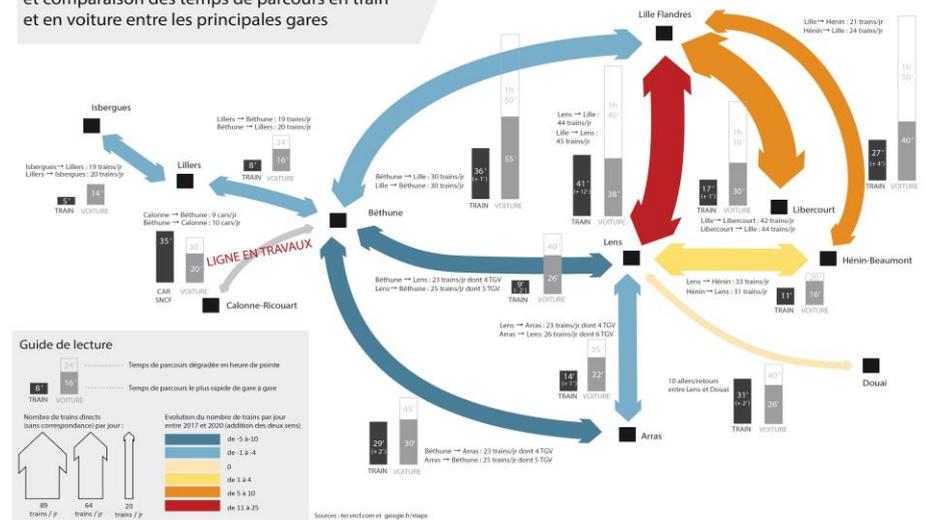
A noter que l'offre ferroviaire du territoire a évolué suite à la mise en place en décembre 2019 d'une nouvelle offre TER Hauts-de-France 2020¹⁶, permettant ainsi de donner à chaque ligne TER une mission spécifique, une meilleure lisibilité et une réduction des facteurs d'irrégularité. Pour cela de nouveaux itinéraires, horaires et supports d'information ont été mis en place. Cette offre TER permet toujours de relier les principales polarités du territoire entre elles (les trajets internes au périmètre du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) sont intégrés à la tarification du réseau de bus urbains) et les connectent aux agglomérations avoisinantes.

Le niveau de service actuel permet ainsi aujourd'hui, en moyenne à partir de la gare de Béthune (pôle d'échange principal) de rejoindre Lille en 36 minutes, Lens en 9 minutes, Arras en 29 minutes, etc.

Le nombre de trajets vers la Métropole Lilloise est resté stable avec 30 allers et 30 retours en 2020 (contre 31 en 2017). Sur la même période, le nombre de trajets entre Béthune et Lens a légèrement diminué.

¹⁶ Désormais les lignes sont réparties selon 4 catégories : KRONO (TER directs et rapides entre les villes), KRONO + GV (TER directs et à grande vitesse (TER GV) entre les villes), CITI (TER fréquents desservant tous les arrêts des grandes villes) et PROXI (TER de proximité desservant le cœur du territoire régional)

Evolution de l'offre TER entre 2017 et 2020
et comparaison des temps de parcours en train
et en voiture entre les principales gares



Un usage marginal des transports en commun urbain

D'après l'EMD, la part modale des transports en commun (tous modes) sur le territoire était de 4 % (Bus/car + train) en 2005.

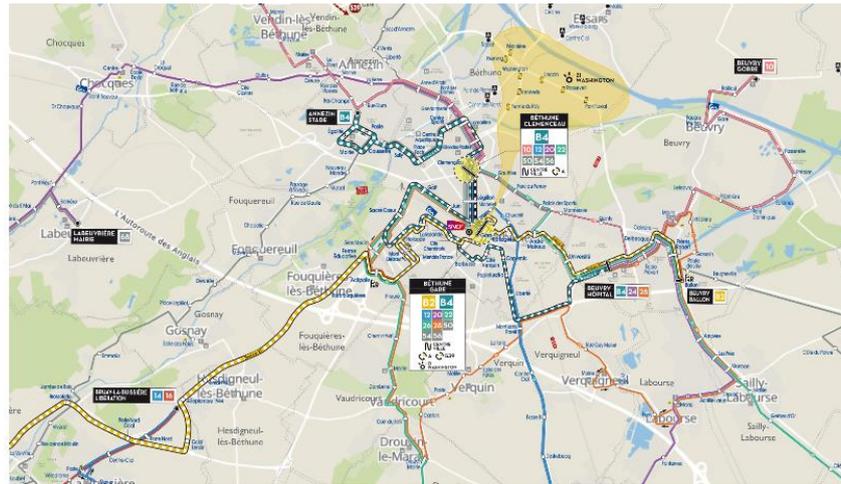
2
lignes de Bus à Haut Niveau de Service sur le territoire

Face à ce constat et afin de positionner le bus comme une alternative crédible à l'automobile, le SMT AG a mis en service le 1^{er} avril 2019, 6 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à l'échelle du PMA, dont 2 sur le territoire du SCoT de l'Artois.

L'objectif des lignes étant de garantir des temps de parcours plus rapide entre les principales polarités du territoire grâce à des aménagements en site propre, de proposer une fréquence élevée en heures de pointe et de fournir une information voyageur instantané aux usagers.

Ces lignes structurantes ont également été pensées pour desservir les quartiers où se concentrent les taux de pauvreté les plus importants et les taux de motorisation les plus faibles du territoire.

Aujourd'hui le réseau TADAO est composé de 7 lignes rapides et directes avec des fréquences entre 8 et 30 minutes appelées « Bulles » reliant les grands centres urbains, les quartiers denses et les grands pôles d'intérêt du territoire, de 9 lignes « principales » proposant un bus toutes les 30 minutes venant compléter les lignes « Bulles ». Ce réseau est complété par 19 lignes complémentaires actives toutes les 60 minutes et permettant d'assurer le lien entre les petites et moyennes communes du territoire et pour finir viennent s'ajouter 15 lignes « Duo » répondant à des besoins plus ciblés pour le travail et les loisirs.

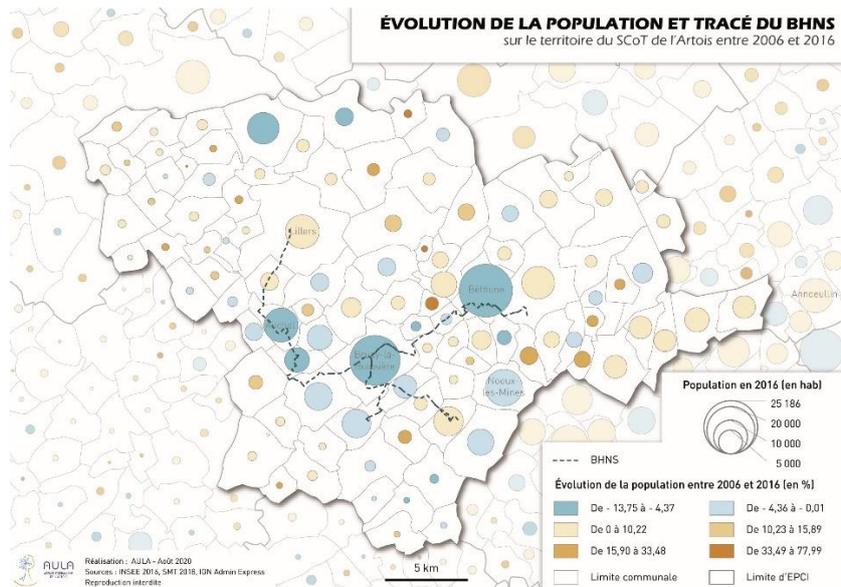


Réseau Tadao sur le territoire du SCOT
Source : Tadao

TADAO propose également d'autres services tels que les « Allobus » qui est un service à la demande et sur réservation qui dessert en particulier des secteurs moins peuplés ou excentrés (cette offre se retrouve essentiellement sur le Bas-Pays et sera prochainement mis en place sur le territoire de la Lys Romane), les « Proxibus » qui s'adresse aux personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire du PMA, les « navettes » et les lignes « chronopro » qui est un service à destination des professionnels qui permettent de relier certaines zones d'activités à des gares TER du territoire. Sur le territoire, deux zones sont concernées : la ZI Washington à Béthune et le Parc des Industries Artois-Flandres à Douvrin/Billy-Berclau.

Les anciennes lignes du Conseil Départemental, reprises en partie depuis le 1^{er} septembre 2017 par la Région des Hauts-de-France, complètent également la desserte sur des secteurs situés aux marges du territoire et permettent de répondre aux enjeux spécifiques de liaisons vers les territoires voisins. Rajouter à cela, on retrouve également les circuits scolaires.

Malgré une augmentation constante de sa fréquentation au cours des dernières années, le réseau exploité par Transdev, TADAO, se heurte à la concurrence de l'automobile et à la difficulté de desservir un territoire multipolaire. La réalisation d'une nouvelle enquête permettra d'évaluer l'impact de la refonte du réseau TADAO qui a accompagné la mise en place des lignes de bus à haut niveau de service.



Evolution de la population entre 2006 et 2016 et tracé du BHNS
Source : INSEE 2016, SMT 2018, IGN Admin Express

Fait marquant, on peut noter que les principales polarités desservies par les lignes BHNS sont également les secteurs qui enregistrent les plus fortes baisses en nombre d'habitants et d'emplois au cours des dernières années. La réussite d'un tel projet sur le long terme nécessite qu'il soit pris en compte comme un axe structurant au sein des politiques de développement urbain afin de permettre au plus grand nombre d'habiter, de travailler, de consommer, etc. au plus proche de cette nouvelle offre de transport afin d'en inciter l'usage.

Intermodalité : des progrès à faire dans les correspondances et l'aménagement des pôles d'échanges

Les gares constituent les principaux lieux d'intermodalités du territoire. La problématique du stationnement automobile rencontrée autour des principaux pôles d'échanges ne peut avoir comme réponse unique l'augmentation de la capacité des parkings. Il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité à ces différents pôles d'échanges pour l'ensemble des modes de déplacements et de faciliter également le passage d'un mode à l'autre.

Améliorer l'intermodalité entre les modes est également un enjeu fort pour l'attractivité des transports en commun. Cela passe par la cohérence entre les différentes offres et par des aménagements facilitant le passage d'un mode à l'autre (cheminements, abris vélo sécurisés, signalétique, etc.).

Les pôles d'échanges doivent avant tout être pensés dans cette optique, permettant une lisibilité optimale des différentes offres de « mobilités » présentes sur les pôles. Si certains réaménagements récents de pôles d'échanges ont été réalisés notamment en lien avec

l'arrivée du BHNS, il existe encore une marge de progression importante concernant cet enjeu.

Un territoire peu adapté à l'usage du vélo

2 %
part modale du vélo

Avec une part modale de 2 %, l'usage du vélo reste très marginal sur le territoire alors même que la distance moyenne des déplacements internes au SCoT est de 3,7 km. Cela s'explique en premier lieu par l'absence d'un réseau cyclable maillé et sécurisé mais aussi par un réseau du trafic qui ne permettent pas d'envisager le vélo comme une solution crédible pour les déplacements du quotidien.

Sur le territoire du SCoT, l'état des lieux provisoire, a permis de dénombrer 112 km d'aménagements cyclables existants. Parmi ces aménagements on trouve 42% de voies vertes, 29% de pistes cyclables, 22% de bandes cyclables, 6% de double-sens cyclables et 1% de chaussées à voie centrale banalisée.

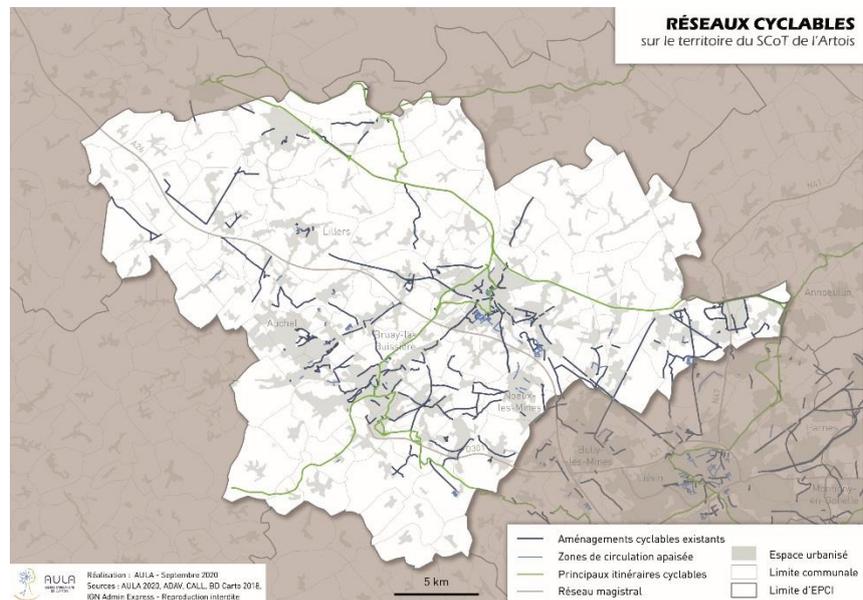
Les zones de circulations apaisées (zone de rencontre, zone 30), qui ne sont pas comptabilisées dans le linéaire d'aménagements cyclables existants évoqué ci-dessus, favorisent également l'usage du vélo. Environ 40 zones de circulation apaisée ont été recensées (recensement non exhaustif).

Le territoire dispose également d'un réseau important de chemins et voyettes (anciens cavaliers miniers, chemins de halage, chemins agricoles, etc.) pas toujours adaptés à un usage utilitaire du vélo en l'état mais formant un réservoir potentiel pour la création de nouveaux aménagements cyclables. Sur le SCoT de l'Artois, environ 430 km de linéaire ont été recensés.

Parmi les aménagements récents, certains axes empruntés par les lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), portées par le Syndicat Mixte des Transports (SMT) Artois-Gohelle, ont fait l'objet d'aménagements cyclables.

De plus, plusieurs projets récents ou en cours participent au développement de l'usage du vélo sur le territoire, avec une orientation plutôt axée sur la pratique de loisirs même si ces derniers peuvent également répondre à des besoins utilitaires notamment avec la mise en place d'un réseau point-nœuds sur le département du nord et qui s'étend sur la partie nord du territoire du SCoT de l'Artois, le long de la Vallée de la Lys. Ce réseau se matérialise par la création d'une signalétique spécifique le long d'un réseau maillé de boucles cyclables permettant à chacun d'élaborer son itinéraire. Le projet « Chaîne des Parcs » porté à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois ambitionne également de créer un réseau de boucles cyclables locales adossé à un réseau structurant de liaisons douces entre les principaux parcs du territoire. En lien avec ce projet, des aménagements ont déjà été réalisés sur le chemin de halage situé au nord du canal d'Aire. On note également la mise en œuvre du schéma régional des Véloroutes

et du schéma européen des Eurovélos qui se poursuit sur le territoire et qui concerne notamment l'Eurovélo n°5.



Réseaux cyclables sur le territoire du SCoT de l'Artois
Source : AULA 2020, ADAV, CALL, BD Cartho 2018, IGN Admin Express

L'interconnexion des différents projets, la qualité de l'infrastructure, le fait que les itinéraires correspondent aux besoins quotidiens des habitants sont autant de critères qui sont déterminants dans la pratique utilitaire du vélo par la population. A ce titre, on observe que plusieurs liaisons clés entre les principales polarités urbaines ou entre les polarités et leur périphérie n'existent pas ou ont fait l'objet d'aménagements cyclables qui ne sont pas conformes aux principes élémentaires de sécurité.

Si l'infrastructure est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour espérer augmenter la part modale du vélo. Seule la mise en place d'un « système vélo » peut inciter de manière significative la population à utiliser le vélo dans le cadre de leurs déplacements quotidiens.



Le transport de marchandises : un recours aux transports alternatifs à la route en baisse

Transport de marchandises : un territoire fortement générateur de flux routiers

A l'échelle de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais, les flux routiers représentent 84 % du trafic de marchandises générés (**Source : Schéma Régional Climat Air Energie = SRCAE**). La densité d'habitants et d'activités économiques font du territoire du SCoT de l'Artois un important générateur de trafics de marchandises. En 2015, les

Les établissements commerciaux, industriels, tertiaires ont générés

80 000

mouvements par semaine pour

18 000

établissements en 2015

établissements commerciaux, industriels ou tertiaires du territoire¹⁷ ont générés environ 80 000 mouvements par semaine (enlèvement ou livraison de marchandises) pour environ 18 000 établissements et un peu plus de 80 000 emplois. (**Source : traitement fichier SIRENE 2015 via logiciel FRETURB**).

On constate des situations de congestion sur le réseau routier principal. La localisation de la génération des flux de marchandises reflète ainsi l'organisation spatiale du territoire qui entraîne un éclatement des flux qui atténue, certes, les problématiques d'accès et de circulation au sein des principales polarités mais l'accélération récente des implantations logistiques pose la question de son impact actuel et à venir en matière de flux poids lourds.

Un positionnement stratégique, idéal pour l'activité logistique, qui gênera inévitablement de nouveaux flux

La région Hauts-de-France est la troisième région logistique de France derrière l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes. En lien avec le développement des sociétés industrielles et commerciales, la logistique est devenue un élément très important dans l'organisation des échanges. Le positionnement géographique du SCoT, au cœur d'une grande région de 100 millions d'habitants situé à environ 220 km de Paris, Londres et Bruxelles, et non loin de la Métropole Lilloise en fait un territoire sollicité par les professionnels du secteur pour l'implantation d'activités logistiques.

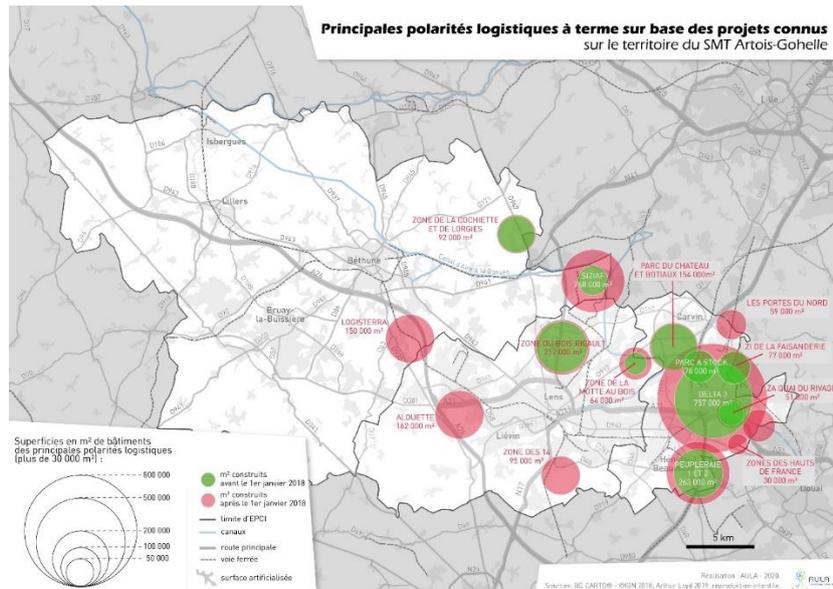
Fin 2018, on dénombre ainsi 240 000 m² d'entrepôts sur le territoire du SCoT de l'Artois. Entre le 1^{er} janvier 2018 et fin 2020, on peut estimer que 135 000 m² supplémentaires auront été livrés. Sur la période post 2020, les projets recensés ajouteront 216 000 m² supplémentaires. Au total 351 000 m² de bâtiments logistiques vont donc s'ajouter aux bâtiments existants. En termes de ratio bas, on peut estimer qu'en moyenne il convient de doubler la superficie des bâtiments pour estimer la surface des parcelles mobilisées pour les accueillir.

Parmi les projets récents et en cours, les principaux secteurs de développement sont :

- Le Parc des Industries Artois Flandres, avec plus de 200 000 m² d'entrepôts ;
- La création d'une zone logistique à Nœux-les-Mines, avec un premier macro lot de 100 000 m².

**35 hectares de
bâtiments
logistiques à terme**
sur le territoire

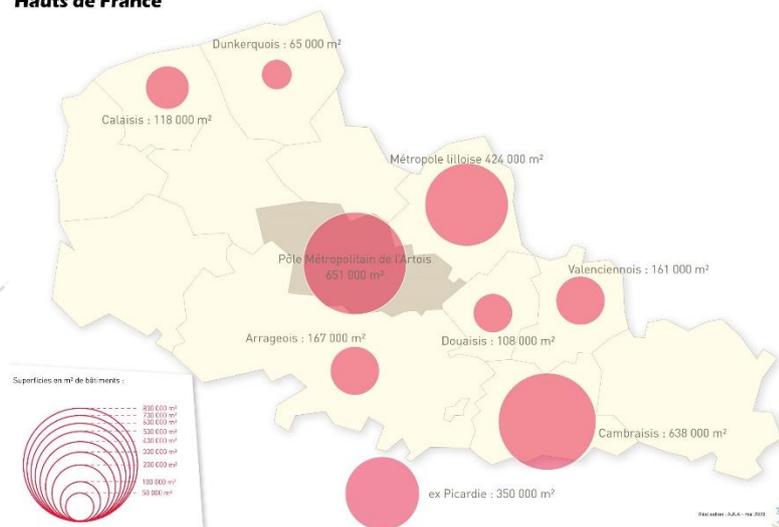
¹⁷ Notons que ces données ne prennent pas en compte le transport de marchandises réalisé par les ménages dans le cadre de leurs achats, qui représente 50% de l'occupation de la voirie liée aux flux générés par le territoire, ni les livraisons à domicile réalisées dans le cadre d'achat sur internet par exemple.



Principales polarités logistiques à terme sur base des projets connus
Source : BD CARTOR – IGN 2018, Arthur Loyd 2019

Si la demande des logisticiens est importante, la concurrence entre les territoires est également assez rude à l'échelle des Hauts-de-France, le risque ne portant pas tant sur la commercialisation des bâtiments récents mais plutôt sur une vacance des bâtiments anciens.

Projets de bâtiments logistiques en cours de commercialisation à l'échelle des Hauts de France



A titre indicatif, on peut estimer que 10 000 m² de bâtiments logistiques attirent en moyenne 45 poids lourds. Sur la base de ce ratio, on peut estimer que les développements de bâtiments logistiques récents attireront 1 500 poids lourds.

Malgré les évolutions de motorisation, les externalités négatives liées à cette activité (pollution, bruit, congestion, dégradation du réseau routier, etc.) demeureront une problématique importante dans les années à venir et supposent des investissements majeurs des

collectivités pour construire et entretenir les voiries. En effet, l'éclatement des flux de marchandises sur le territoire, conjugué à des problématiques d'incohérences ou de non-respect de la réglementation en vigueur concernant la circulation des poids-lourds, explique en partie le fait que certaines voiries se trouvent être inadaptées pour le trafic poids lourds qu'elles supportent, entraînant le trafic fluvial

Comme évoqué précédemment, le territoire du SCoT de l'Artois est traversé par une liaison fluviale à Grand Gabarit sur laquelle on retrouve 4 sites de transbordement¹⁸ actifs sur lesquels ont été manutentionnées environ 630 000 tonnes de marchandises en 2018. Parmi les 4 sites de transbordement, on retrouve :

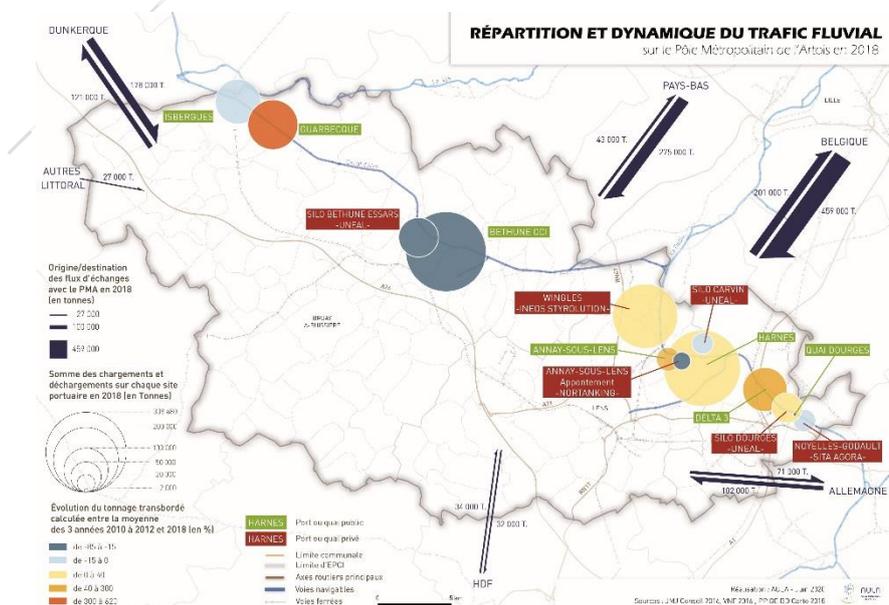
- 3 sites publics : 1 appontement à Isbergues, 1 quai à Guarbecque, 1 port trimodal à Béthune ;
- 1 sites privé : 1 silo à Béthune.

Après une forte chute du tonnage des sites de transbordement au cours des années 2000 sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) due notamment à la fermeture d'importants sites industriels utilisateurs de la voie d'eau comme Metaleurop (Hors SCoT), le trafic fluvial s'est stabilisé autour de 1 400 000 tonnes/an et cela depuis 2010.

Parmi les différents sites de transbordement du SCoT, le port de Béthune est le principal équipement du territoire au regard du tonnage manutentionné, avec plus de 300 000 tonnes en 2018.

4
sites de transbordement

630 000
tonnes de marchandises ont
transité sur les sites de
transbordement (2018)



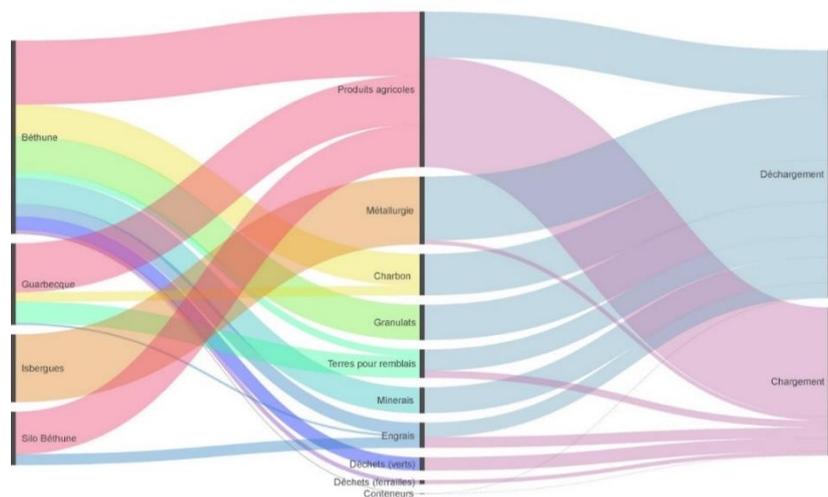
Répartition et dynamique du trafic fluvial
Source : JMJ Conseil 2016, VNF 2016

¹⁸ Site qui permet de décharger des marchandises d'un navire ou d'un aéronef et à les recharger dans un délai raisonnable sur un autre navire ou aéronef. Le terme transbordement peut être utilisé pour la manipulation de marchandises entre : deux navires, un navire et un camion ou un train, ou tout simplement d'un quai d'arrivée à un quai de départ.

60 %
des trafics sur le territoire sont
des déchargements

La plupart des sites portuaires sont « spécialisés » sur le territoire par un ou deux types de marchandises. Seuls les sites d'Isbergues et le silo de Béthune font office d'exception avec des marchandises variées. Le port de Béthune présente, lui, la particularité de reposer sur des trafics très variés tels que les produits agricoles, les granulats, les déchets verts, le charbon, les minerais, etc. alors que le quai de Guarbecque est lui fortement utilisé pour le chargement de produits agricoles et pour le déchargement de terres de remblais. Les trois principaux types de marchandises manutentionnées sur le territoire du SCoT sont les produits agricoles, la métallurgie et le charbon. Ils représentent à eux trois, plus de la moitié des trafics. Environ 60 % des trafics sur le territoire sont des déchargements et 40 % des chargements, ce qui montre que le territoire est plus dans l'importation que l'exportation de marchandises dans le trafic fluvial.

Nature des trafics par sites et hiérarchisation selon tonnage manutentionné



source : VNF / IDEES FORMATION ET CONSEILS
réalisation : AULA

Le trafic fret ferroviaire

Le trafic ferroviaire de marchandises concerne à la fois du transport de fret dans des wagons classiques (exemple : céréales) et le transport combiné qui consiste à mettre des caisses mobiles ou des remorques sur des wagons adaptés.

Selon les données émises par SNCF Réseau, on constate un effondrement des trafics de fret « classique » sur l'axe fret ferroviaire principal du territoire (Béthune-Lens-Dourges) depuis le début des années 2000 : le trafic est passé de 130 trains/jour à environ 30 trains/jour entre 2000 et 2018. Cette baisse n'est que l'illustration locale du déclin de l'activité fret ferroviaire en France depuis plusieurs décennies.

Un territoire avec des opportunités de développement futur

Les différents sites de transbordement fluviaux du territoire présentent des réserves de capacité importantes. La principale problématique provient des disponibilités foncières bord à quai permettant d'accueillir de nouvelles activités utilisatrices de la voie d'eau. Elles sont actuellement quasi inexistantes sur le port de Béthune et le quai de Guarbecque, même si autour de ce dernier, des disponibilités foncières importantes existent dans les zones d'activités attenantes au quai.

Il existe également sur la commune de Douvrin un ancien quai de transbordement désaffecté, à l'arrière duquel s'étend la friche Finalens. Ce site présente l'avantage d'avoir une position géographique stratégique, à proximité immédiate du carrefour Canal d'Aire – Deûle.

L'usage de la voie d'eau par les entreprises situées au contact ou à proximité des sites de transbordement est également très faible : la gestion des contrats d'occupation temporaires et plus largement des implantations économiques à proximité de ces sites au regard de l'usage du canal est un enjeu important.

Le projet d'extension du port de Béthune et la reprise de l'activité conteneurs, notamment grâce au nouveau schéma logistique mis en place par l'entreprise Roquette, constitue la principale perspective de développement des trafics sur le territoire. Afin de consolider cette activité sur le port de Béthune et de la pérenniser dans le temps, il est nécessaire de diversifier les utilisateurs de la plateforme conteneurs.

En parallèle des réserves de capacité et opportunités endogènes au territoire, des projets exogènes au SCoT de l'Artois semblent dessiner des opportunités de renouveau du fret fluvial :

- Le développement des synergies entre les ports maritimes et ports intérieurs à travers l'association Norlink Ports ;
- Le projet du Canal Seine Nord Europe va créer une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Seine et ceux du nord de l'Europe et offrir de nouvelles perspectives de débouchés économiques pour les entreprises du territoire ;
- Amélioration de la capacité des écluses sur le bassin du Nord-Pas-de-Calais (agrandissement des infrastructures, téléconduite) et de la capacité de nombreux canaux en Belgique ;
- La mise en place de politiques fiscales en faveur du fluvial (taxation des poids lourds en Belgique et en Allemagne, maintien des « aides à la pince » ...) ;
- Le projet « CAP 2020 » du Grand Port Maritime de Dunkerque va multiplier par 5 la capacité de traitement des conteneurs et créer des besoins complémentaires pour permettre la massification dans l'hinterland.

L'impact environnemental du transport et de la mobilité

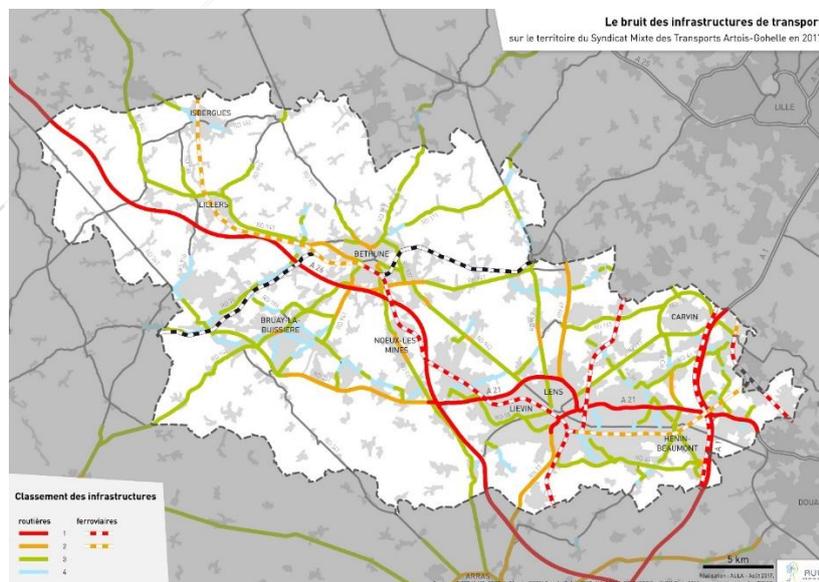
1/3
des GES sont liés à la mobilité et
au transport de marchandises

Le transport est une composante quasiment incontournable de toute activité. Il n'est quasiment plus possible de trouver une activité industrielle, commerciale, agricole, etc. qui soit purement locale, ne demandant pas de moyen de transport entre le lieu de production et le lieu de consommation. Ces transports ne sont pas sans conséquence sur les besoins énergétiques et l'environnement. A titre indicatif, on peut estimer que les émissions de GES liés au transport routier représentent 1/3 des émissions de GES du territoire (**Source : Plan Climat Air-Énergie Territorial = PCAET - CABBALR**).

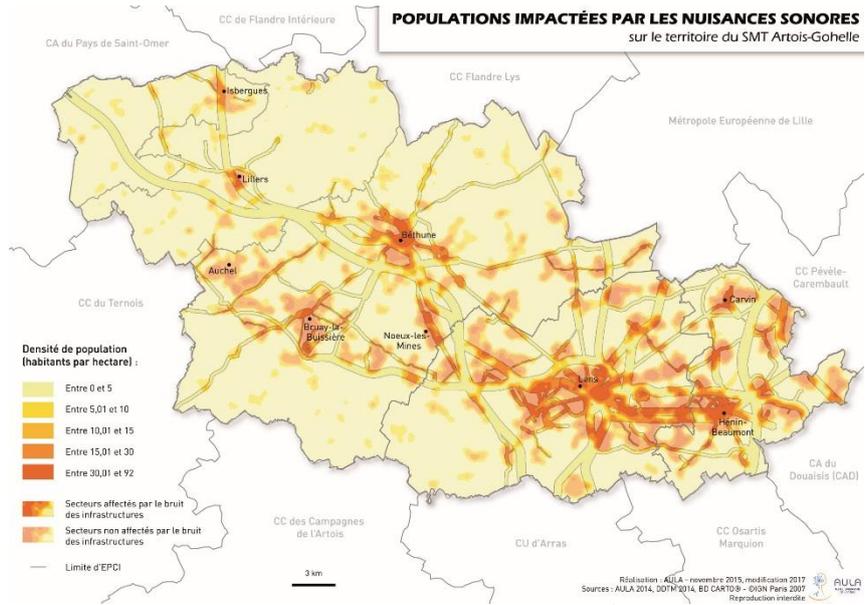
Les transports sont les plus gros émetteurs de particules d'oxyde d'azote (37 %), particule très toxique pour la santé. Le secteur du transport routier est également générateur de particules fines. Il représente environ 12 % des émissions de PM10 et PM2.5 sur le territoire.

A noter que parmi les émissions de polluants imputables au transport routier, 41 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) sont liées aux poids-lourds. Concernant les émissions directes de GES, la part du fret parmi l'ensemble du transport routier est de 24 % (**Source : PCAET CABBALR**).

Souvent sous-estimées, les nuisances sonores liées au trafic routier ont un impact sanitaire sur la population. La présence d'une part importante de la population à proximité des axes routiers est un facteur aggravant.



Le bruit des infrastructures de transport
Source : SCoT LLHC, SCoT de l'Artois, DDTM Pas-de-Calais 2017



Carte des populations impactées par les nuisances sonores
Source : AULA 2016, DDTM 2014, BD CARTO, IGN Paris 2007

Les flux poids-lourds ont également une responsabilité importante dans la détérioration des chaussées. L'éclatement des flux de marchandises sur le territoire, conjugué à des problématiques d'incohérences ou de non-respect de la réglementation en vigueur concernant la circulation des poids-lourds, explique en partie le fait que certaines voiries se trouvent être inadaptées pour le trafic poids lourds qu'elles supportent, entraînant ainsi des surcoûts importants dans la gestion du réseau viaire.

Le tissu urbain du SCoT de l'Artois est structurée non pas suivant le schéma classique d'une ville-centre et de sa périphérie mais autour de plusieurs polarités.

La population du territoire effectue quotidiennement 1 033 000 déplacements/j (2006). Cette forte mobilité de la population s'explique en partie par l'évolution du territoire. En effet, le développement des infrastructures de transport, de périurbanisation et de l'implantation des activités en périphéries urbaine a provoqué une multiplication et un allongement des déplacements pour pouvoir permettre à la population de saisir les opportunités d'emploi, d'achat, etc.

Cette organisation a donc fortement impacté la mobilité des usagers du territoire en favorisant l'automobile (71 %) au détriment des transports collectifs.

Toutefois, ce chiffre masque une grande disparité d'accès à la mobilité. Alors qu'une grande partie de la population est « hyper-mobile », on observe dans certains secteurs des taux d'immobilité élevés. Le territoire est peu adapté aux mobilités actives (marche, vélo...) et l'usage des transports en commun ne constituent pas encore une réelle alternative à l'automobile. Toutefois, la part relative à ces modes de transports est appelée à progresser en raison de la mise en service au 1er avril 2019 d'un réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Situé à l'un des carrefours de l'Europe, le territoire dispose d'un positionnement stratégique pour l'activité logistique. La route est le mode principal de transport des marchandises.

Toutefois, bien que le territoire soit doté d'infrastructures et d'équipements de transport importants qui constituent autant d'atouts tant pour le déplacement de personnes que de marchandises, on observe une saturation du réseau routier principalement en raison de l'accroissement des déplacements « domicile-travail » et en particulier à destination de la Métropole Européenne de Lille et ce même si les flux internes au territoire restent majoritaires. Ainsi, l'autoroute assure un bon écoulement du fret routier, en revanche, les routes départementales supportent mal le trafic de poids lourds en raison notamment de la superposition du trafic de marchandises aux déplacements « domicile-travail ».

Or, une progression du trafic à court terme est prévisible. En effet, on recense actuellement au minimum 35 hectares de bâtiments logistiques en projet sur le territoire qui attireront 1 500 poids lourds supplémentaires par jour.

En outre, si on analyse le lien entre l'environnement et les transports, on peut mettre en évidence deux grands types d'enjeux qui sont les enjeux induits par la présence des infrastructures de transports tels que la consommation d'espace, la dégradation des paysages, etc. et les enjeux induits par les déplacements et trafics comme la pollution atmosphérique, le bruit, etc.



Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Endiguer l'étalement urbain pour limiter les déplacements ;
- Développer des modes alternatifs à l'automobile ;
- Développer les liens ferroviaires ;
- Réguler les flux sur le réseau structurant (gestion dynamique en lien avec la MEL et Est-Ouest) ;
- Limiter la pollution de fond ;
- Faire le lien entre développement économique et capacité du réseau routier ;
- Développer l'usage de la voie d'eau.

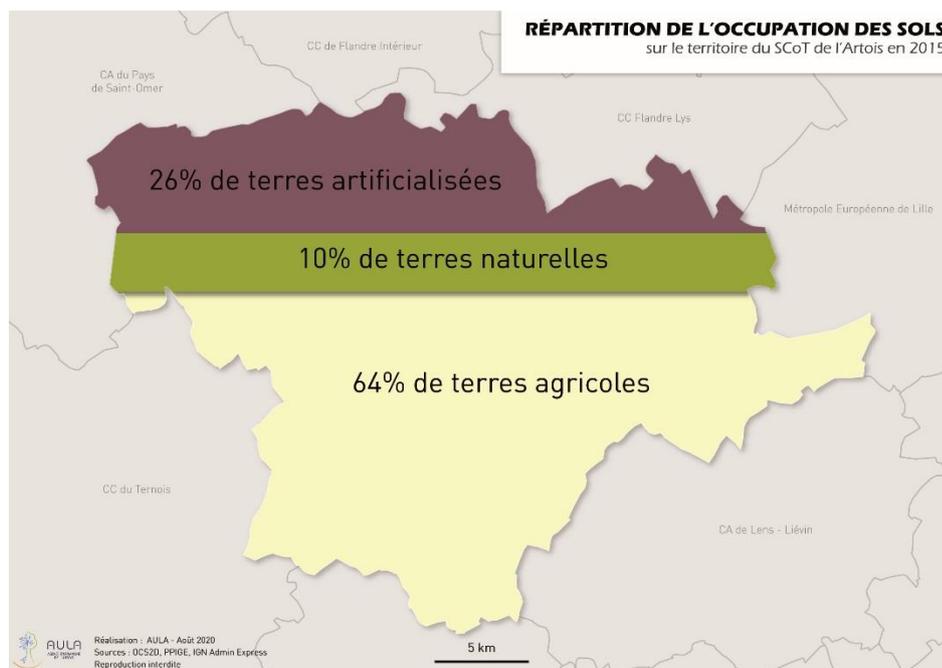
PARTIE 6 : AGRICULTURE



Une agriculture fortement présente

Situé à l'interface entre 3 grands ensembles géographiques : la Métropole Lilloise à l'est, dans la partie centrale, l'ancien Bassin Minier et sur les franges nord, sud et ouest, des territoires plus ruraux, le territoire du SCoT de l'Artois présente un ensemble d'espaces variés fortement marqués par l'agriculture (elle représente 64 % de la surface du territoire).

64 %
de terres agricoles en 2015

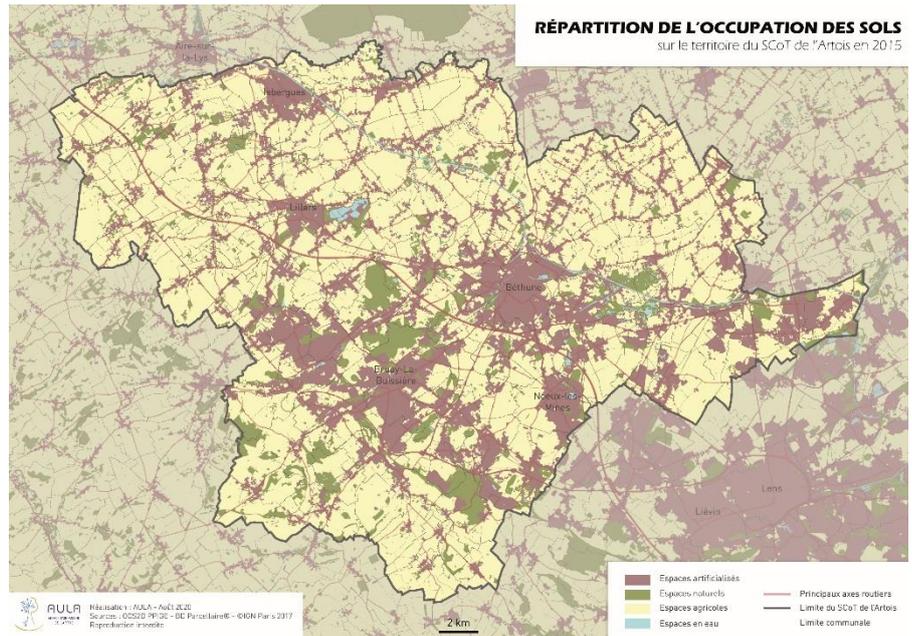


Répartition de l'occupation des sols sur le territoire du SCoT
Source : OCS2D – PPIGE 2015, IGN Admin Express

Ces espaces agricoles sont cependant soumis à de multiples pressions ; extension résidentielle en périurbanisation, développement de nouvelles zones économiques concentrant notamment des activités consommatrices de foncier (entrepôts de logistique par exemple), infrastructures routières, etc. L'origine de cette situation tient non seulement au dynamisme intrinsèque du territoire mais également à son positionnement non loin de l'espace métropolitain régional (Métropole Européenne de Lille = MEL).

Ces multiples pressions s'avèrent donc être des éléments de fragilisation pour les paysages agricoles et ruraux du territoire.

La préservation de ces espaces agricoles revêt une importance particulière dans la mesure où ceux-ci concourent à assurer différentes fonctions, telles que nourricière avant toute chose, paysagère et économique. L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, que ce soit dans les secteurs d'activité situés en amont, avec l'agrofourmiture par exemple, et en aval dans l'agroalimentaire. Les espaces agricoles du territoire constituent donc une composante identitaire mais également une activité économique importante.



Répartition de l'occupation des sols sur le territoire du SCoT
Source : OCS2D – PPIGE – BD Parcellaire – IGN Paris 2017

Une diminution marquée des surfaces agricoles

Depuis quelques années, l'agriculture a connu de nombreux bouleversements liés à l'émergence d'une nouvelle économie mais aussi à l'apparition de nouveaux mode de vie. Ces bouleversements ont notamment fait apparaître un changement de vocation des sols au bénéfice des espaces artificialisés.

Une diminution de la SAU de
- 8 % (entre 1988 – 2010)

*La majorité des données utilisées dans cette fiche sont issues du dernier Recensement Général Agricole (RGA) qui date de 2010. Les recensements sont organisés tous les 10 – 12 ans. Le prochain recensement est prévu en 2020 pour des données disponibles en 2021. Une vigilance sur l'utilisation de ces données est donc nécessaire et il est par conséquent préférable de considérer ces dernières comme des tendances. **Dès la diffusion des nouvelles données, cette fiche sera réactualisée.**

En effet, le territoire du SCoT de l'Artois a vu émerger un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain provoquant ainsi une diminution importante de la Surface Agricole Utile (SAU)¹⁹ de 8 % entre 1988 et 2010*, ce qui représente plus de 3 400 hectares (- 4 % à l'échelle des Hauts-de-France ; - 7 % à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais). Ce recul de la SAU montre bien le phénomène de périurbanisation qui s'installe. De plus, cet étalement urbain et ce changement de vocation des sols entraînent aussi un morcellement des terres agricoles faisant apparaître des « poches » agricoles vouées à disparaître à terme.

Le nombre d'exploitations agricoles suit une dynamique similaire à celle de la SAU globale. En effet, depuis 20 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 62 %. Cette tendance est légèrement supérieure à la moyenne départementale (- 59 %). En 2010, le territoire comptait 685 exploitations.

¹⁹ SAU = notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) – Source : INSEE

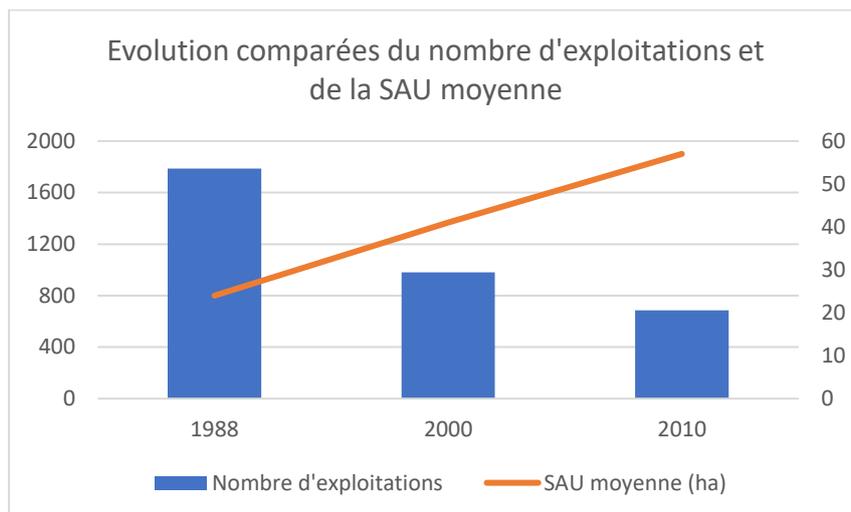
Une diminution des exploitations de

- **62 %** (entre 1988 – 2010)

Paradoxalement, en dépit de la diminution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles, les structures agricoles font face à une augmentation de la SAU moyenne des exploitations, passant de 24 hectares en 1988 à 57 hectares en 2010, soit moins que la moyenne départementale (69 hectares) et un niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale (53 hectares). La SAU moyenne des exploitations agricoles a donc plus que doublé entre 1988 et 2010. Les exploitations de petite taille sont donc aujourd'hui de moins en moins nombreuses sur le territoire.

SAU moyenne des exploitations de

57 ha (2010)



Evolutions comparées du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
Source : Agreste – RGA 2010

Ces évolutions confirment la mutation profonde que connaissent les structures agricoles dans leur organisation.

900 hectares
de terrains ont été artificialisés entre
2005 et 2015

Parallèlement à ce phénomène, on observe qu'entre 2005 et 2015, 900 hectares de terrains ont été artificialisés sur le périmètre du SCoT, dont 89 % consommés sur l'espace agricole. L'étude de la vocation des espaces consommés sur le territoire permet d'observer que les terres agricoles ont été artificialisées en vue d'être occupées majoritairement par de l'habitat (47 %) [cf. fiche « Analyse et justification de la consommation foncière »].

Les terres agricoles constituent une réserve foncière importante et moins coûteuse que le renouvellement urbain ou encore que le réemploi de friches. C'est pourquoi, ces dernières sont bien souvent urbanisées plus rapidement. La gestion économe du foncier, bien non renouvelable et support de l'activité agricole, constitue donc un enjeu important pour le territoire du SCoT de l'Artois.

Un territoire fortement tourné vers les productions « végétales »

Bénéficiant pour une grande partie de son territoire, d'une terre riche et réputée pour ses qualités pédologiques et agronomiques, le territoire du SCoT de l'Artois s'inscrit dans une région de grandes cultures céréalières et betteravières, ces dernières représentant la majorité des cultures du territoire (61 %).

30 % (2010)
de la SAU est drainée

On retrouve ainsi, de façon générale, un bon potentiel agronomique au sud de Béthune et sur les Collines de l'Artois alors qu'au niveau de la plaine de la Lys, on retrouve des terrains aux potentialités agronomiques « moyennes » à « faibles » (sol possédant des argiles lourdes et hydromorphes²⁰). C'est dans ce contexte que des aménagements hydrauliques ont été réalisés, plus précisément des drainages²¹, permettant d'améliorer les conditions d'exploitation et le développement des cultures sur des terrains auparavant utilisés pour de l'élevage. Sur le territoire du SCoT, 30 % de la SAU est drainée en 2010.

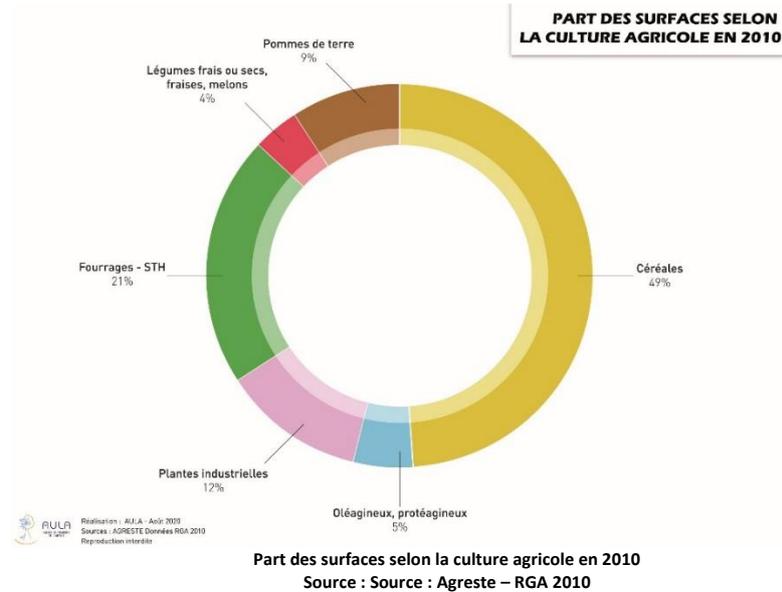
49 % (2010)
de la SAU du territoire est
tournée vers la filière
céréalière

La répartition des exploitations en termes d'Orientation Technico-économique²² (OTEX) retenues montre que le territoire est fortement tourné vers les productions dites « végétales » et en particulier vers les céréales (49 %). En 2010, sur les 38 800 hectares exploités par les agriculteurs, les céréales en occupent la moitié, soit 18 700 hectares. Ces derniers produisent essentiellement du blé tendre et de l'orge. D'autres productions caractérisent également le secteur, comme les plantes industrielles et la pomme de terre qui occupent respectivement 12 % et 9 % de la SAU du territoire, soit 4 700 hectares et 3 300 hectares.

²⁰Sol montrant des marques caractéristiques d'une saturation en eau régulière.

²¹ Opération qui consiste à faciliter, au moyen de drains, l'écoulement des eaux dans les terrains trop humides.

²² Notion définie par la Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour classer les exploitations selon leur activité principale. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la Production Brute Standard (PBS), voit la valeur monétaire de la ou les productions concernées dépasse du tiers du total. Elle traduit donc une orientation moyenne globale des exploitations du territoire.



D'autres productions plus spécifiques caractérisent également le territoire, comme l'oignon, l'endive ou encore les productions maraîchères traditionnelles. Deux productions d'Indication Géographique Protégée (IGP)²³ végétales sont présentes sur une partie du territoire du SCoT. On retrouve le Lingot d'Or²⁴ et La Pomme de terre de « Merville ».

Depuis quelques années, le paysage de l'élevage évolue et subit la concurrence d'autres productions agricoles, notamment la concurrence grandissante de la production « végétale », mais également la progression d'autres utilisations des sols liées à l'urbanisation et aux infrastructures routières provoquant ainsi la disparition des prairies.

-31,5%
du cheptel
(1988-2010)

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on recense en 2010, 30 850 Unités Gros Bétails²⁵ (UGB) au RGA 2010 contre 45 000 UGB en 1988, soit une baisse de 31,5 % du cheptel entre 1988 et 2010. Les productions « animales » du territoire du SCoT de l'Artois sont essentiellement orientées vers les productions « bovines » (lait/viande).

Cette diminution importante, s'explique en particulier par les contraintes liées au métier d'éleveur mais aussi par une baisse importante des surfaces toujours en herbe, des crises animales, des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC)²⁶, des obligations

²³ IGP identifie un produit agricole brut ou transformé dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

²⁴ Le Lingot du Nord est un haricot sec, de couleur blanche à blanc cassé, droit, presque cylindrique, souvent aplati à un bout, non réniforme, à peau fine et tendre.

²⁵ Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux (ex : vache laitière = 1,45 UGB).

²⁶ La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne en 1962, avec pour objectif initial d'augmenter la productivité du secteur agricole et garantir la sécurité alimentaire.

environnementales et conflits générés par la croissance et la pression urbaine. En effet, la cohabitation devient de plus en plus difficile avec les riverains des exploitations et les habitants plus généralement, et les agriculteurs. La proximité des exploitations, voire leur intégration dans les espaces urbanisés, peuvent poser des questions de sécurité, de détérioration écologique (usure des sols, etc.), des besoins en infrastructures, des problèmes de circulation, des nuisances qu'elles génèrent : bruit, odeurs, rythme de travail d'où une localisation privilégiée sur les Collines de l'Artois et sur l'Axe Isbergues – Lillers.

Sur le territoire on retrouve une production d'Indication Géographique Protégée (IGP)²⁷ animale portant le nom de « volailles de Licques ».

Une présence importante du maraîchage

1 500 ha (2010)
de surfaces maraîchères

Le territoire du SCoT est encore fortement marqué par la production maraîchère. En effet, on constate une présence relativement forte d'exploitations agricoles sur le Nord du territoire, sur le secteur dit « Bas Pays » où on retrouve une proportion importante de surfaces dédiées aux légumes (18 % contre 12 % en moyenne sur la CABB). Sont recensés sur le territoire, en 2010, 1 500 hectares de terres maraîchères, soit 4 % de la SAU.

D'après l'étude prospective et stratégique sur le devenir des exploitations agricoles du secteur du Bas Pays, les productions légumières sur le « Bas Pays » sont historiques, soulignées par la présence d'industriels dans et autour de ce territoire, mais également par la localisation du « Pôle légumes », support technique de ces productions. Le « Bas Pays » est marqué par une diversité des systèmes légumiers. Cependant, certains systèmes sont en perte de vitesse, notamment à cause d'un métier exigeant, peu attractif et demandeur en main d'œuvre. La pression foncière exercée sur les espaces agricoles ces dernières années a également fragilisé les exploitations agricoles du « Bas Pays ». L'augmentation de la SAU moyenne des exploitations, l'augmentation des cultures industrielles dans les assolements²⁸, l'augmentation des productions allaitantes²⁹ et la concurrence sont également des facteurs qui sont néfastes à cette agriculture.

Vers une mutation de la consommation alimentaire

Les habitudes alimentaires des consommateurs, auxquelles l'agriculture doit s'adapter, évoluent de façon constante dans le temps. Sur le plan qualitatif, depuis plusieurs années, en France, la

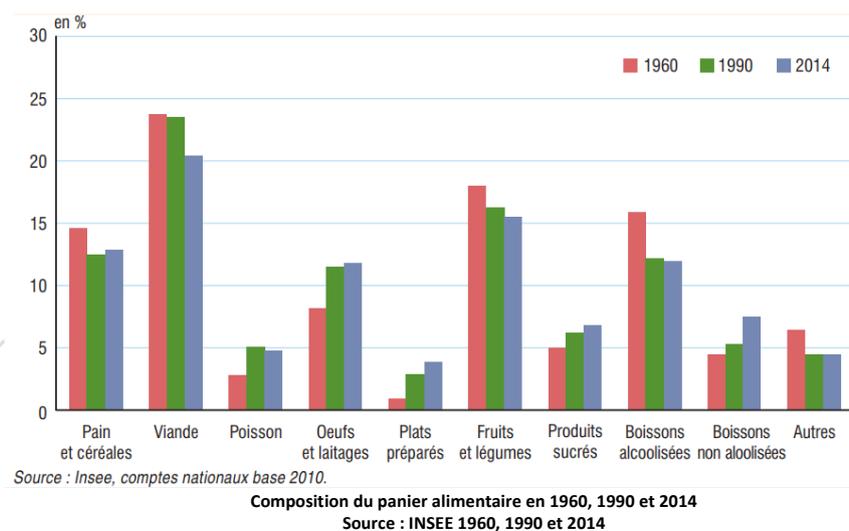
²⁷ IGP identifie un produit agricole brut ou transformé dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

²⁸ Procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol.

²⁹ Femelle destinée à la production de petits élevés pour leur viande. L'adjectif « allaitante » fait référence au fait que les petits demeurent généralement avec leur mère, qui les allaite.

population accorde une attention plus particulière et importante à son alimentation suite notamment à de nombreuses crises sanitaires des années 1990³⁰. Le territoire du SCoT n'est pas épargné par ce phénomène. Les consommateurs cherchent ainsi à revenir à des valeurs plus « sûres » et recherchent aujourd'hui des facteurs permettant de les rassurer tels que des produits provenant du territoire national, des produits issus de l'agriculture biologique ou des produits de proximité. Les consommateurs et habitants du territoire sont donc demandeurs de nouvelles manières de se nourrir.

Sur le plan quantitatif, la consommation des produits à également évolué. En effet, on observe une hausse de la demande en produits laitiers et œufs alors que la consommation de fruits, de légumes et de viandes a diminué depuis quelques années et cela s'accroît avec la nouvelle génération. Cela s'explique en partie par les éléments évoqués précédemment (crises sanitaires, prise de conscience, etc.) mais aussi par l'évolution des modes de vie qui deviennent plus urbains et qui les amènent vers un régime alimentaire de plus en plus tourné vers la praticité. De plus, un plus faible revenu disponible par habitant sur le territoire peut également être une autre raison pouvant expliquer cette diminution de consommation de fruits, de légumes et de viande [cf. fiche « Dynamiques socio-démographique »].



Les nouvelles générations ne veulent plus faire de la cuisine dite « corvée ». La difficulté de conservation des produits, le coût, l'augmentation de la distance de plus en plus importante entre le domicile et le travail, la réduction du temps consacré à l'alimentation, poussent de nombreux consommateurs à l'achat de produits faciles à consommer tels que les pâtes, les plats préparés, ...

Consciente de ces évolutions, le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane a décidé de s'engager dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) élaboré pour

³⁰ Comme par exemple : la crise de la vache folle, mais aussi avec la prise de conscience de l'impact des choix alimentaires sur l'environnement, le bien-être animal, la santé...

l'année 2019 – 2025 afin de structurer la politique agricole et alimentaire du territoire.

Une présence de l'agriculture biologique encore faible sur le territoire

316 ha (2019)
certifiés « agriculture biologique »

En 2017, sur le territoire du SCoT, 23 exploitations produisaient en « bio », soit 3 % des exploitations agricoles contre 6 % à l'échelle nationale. Elles cumulaient une surface de 316 hectares certifiés « agriculture biologique » en 2019 soit 0,83 % de la SAU (**Source : Cartobio**). Sur le territoire, la production « bio » concerne en particulier les productions végétales, notamment les céréales (54 %) et les légumes frais (27 %).

Pour l'Association A PRO BIO, la demande des consommateurs pour des produits biologiques augmente chaque année de plus de 10 %.

L'offre locale n'est cependant pas suffisante pour couvrir ce besoin. Le potentiel de développement est donc important pour les agriculteurs locaux ou pour de nouveaux porteurs de projets.

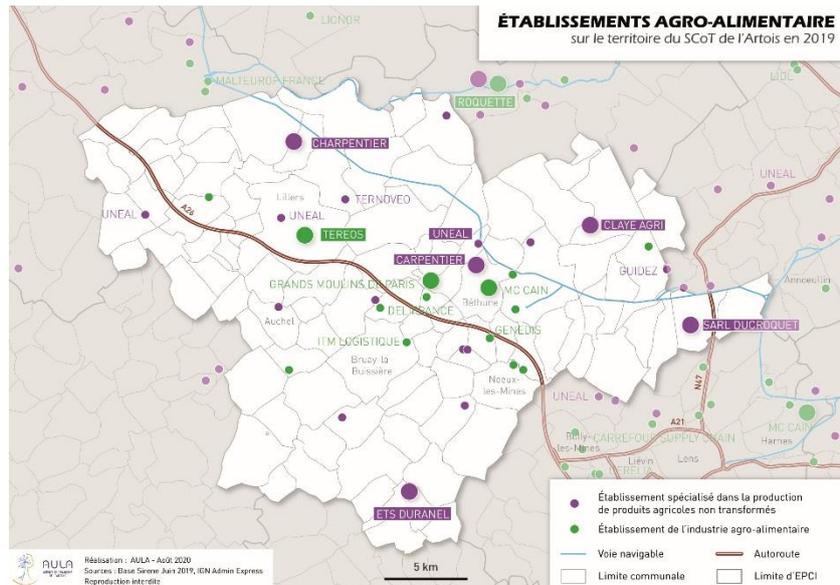
Une forte implantation des Industries Agro-Alimentaires (IAA)³¹

Env. 40 (2010)
industries agro-alimentaires
recensées sur le territoire

Situé au centre du plus grand bassin de consommation du nord de l'Europe (dans un rayon de 300 km, la région concentre près de 80 millions d'habitants), les Hauts-de-France est la région de prédilection des IAA. Les ressources agricoles, le potentiel agronomique des terres, l'Orientation Technico-Economique expliquent notamment la présence en nombre des entreprises Agro-Alimentaires sur le territoire du SCoT de l'Artois ainsi que l'implantation d'entreprises de transformation, de conditionnement, de négoce, etc.

Comme le montre la carte ci-dessous, l'industrie Agro-Alimentaire est assez bien implantée sur le territoire. Le territoire compte ainsi environ une quarantaine d'établissements dont les principaux sont représentés ci-dessous.

³¹ L'industrie agroalimentaire recouvre l'ensemble des activités industrielles, qui transforment des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche, en denrées alimentaires destinées essentiellement à la consommation.



Etablissements Agro-Alimentaires sur le territoire du SCoT
Source : Base SIRENE Juin 2019, IGN Admin Express

Les usines de transformation de viandes mais aussi de céréales, de légumes et de pommes de terre sont essentielles pour structurer les filières et permettent à certaines exploitations de contractualiser avec des industries pour vendre leur production.

La position du territoire au sein de la Région lui permet de disposer d'un atout important en termes d'accessibilité. La présence d'infrastructures de transport importantes sur le territoire est un des atouts non négligeables pour les entreprises de ce secteur.

La proximité d'industries agroalimentaires et agro-industrielles, telles que Mac Cain Alimentaire (entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de la transformation et conservation des pommes de terre à Béthune), Tereos (entreprise spécialisée dans la fabrication du sucre à Lillers), Delifrance (grossiste en produits surgelés à Labeuvrière) sur le territoire du SCoT ou encore Roquette (fournisseur d'ingrédients alimentaires, excipients pharmaceutiques à Lestrem) et Bonduelle (industrie des légumes en conserves ou surgelés à Resensures) se situant sur les territoires voisins, explique notamment le poids des cultures industrielles, telles que la pomme de terre et la betterave, sur le territoire.

L'Agro-Alimentaire est une vaste filière dans laquelle interviennent de nombreuses activités : culture, élevage, production, transformation, conditionnement négoce,... En région, les activités de négoce liées aux productions agricoles sont très présentes. Elles maillent le territoire d'emplois et créent de la richesse économique. On retrouve de nombreux acteurs dans le secteur des céréales. Ces entreprises qui assurent ensemble la collecte, la logistique, l'expédition et l'exportation. Sur le territoire régional, d'autres filières s'appuient aussi sur un réseau dense et compétent de négociants – expéditeurs comme la production de pommes de terre.

La diversité est le terme qui caractérise le mieux les IAA de la région.

Dans les années à venir, les principaux enjeux des IAA seront des enjeux de qualité de l'alimentation. En effet, aujourd'hui, l'alimentation est au cœur des préoccupations de la vie quotidienne des consommateurs.

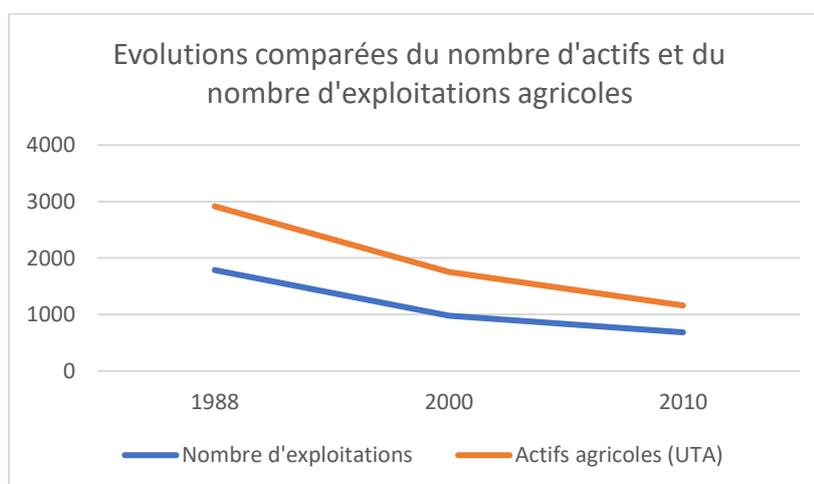
Une diminution du nombre d'emplois agricoles mais une filière agroalimentaire bien représentée

Le secteur de l'agriculture occupe, en termes d'emplois directs, qu'une place très modeste sur le territoire, en ne représentant en 2016 pas plus de 1,6 % de l'emploi total, soit 1 300 emplois tous types de contrat confondus (*Source : INSEE*).

Si l'on se réfère aux dernières données statistiques disponibles avec le RGA 2010, entre 1988 et 2010, le territoire du SCoT a enregistré une baisse à la fois du nombre de chefs d'exploitation et des Unités de Travail Annuel (UTA³²) des actifs agricoles. Comme évoqué précédemment, cette tendance est à mettre en relation avec la diminution du nombre d'exploitations. Le volume de travail sur le territoire du SCoT de l'Artois a chuté de 1 755 UTA, soit une baisse de 60 % des emplois par rapport à 1988 (2 916 UTA). L'agriculture sur le territoire représente en 2010, un volume de travail équivalent à 1,62 UTA par exploitation. Sur les 685 exploitations, cela représente donc plus de 1 000 emplois directs par an.

Plusieurs raisons à cette diminution, la diminution du nombre d'exploitations d'une part, qui a entraîné une diminution du nombre d'emplois et ce, malgré l'agrandissement des exploitations, d'autre part, cela s'explique également par une amélioration des conditions de travail et la modernisation des techniques qui nécessitent moins de bras.

Une diminution des actifs agricoles de
- 60 % (entre 1988 – 2010)



Evolutions comparées du nombre d'actifs et du nombre d'exploitations agricoles
Source : Agreste – RGA 2010

³² UTA : Unité de Travail annuel équivalent au temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

1 exploitation agricole
génère
9,5 emplois

En analysant plus finement les dynamiques, on constate que la perte d'emploi agricoles s'est légèrement ralentie sur la dernière période 2000 – 2010.

Pour autant, l'importance de l'agriculture ne doit pas être sous-estimée. En effet, à l'échelle de la région des Hauts-de-France, on observe qu'en moyenne, une exploitation agricole génère 9,5 emplois³³. Aujourd'hui, il est donc important de considérer le poids économique du secteur en prenant également en considération les emplois que ce secteur génère en amont et en aval de la production.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on recense en 2017 environ 4 000 salariés dans l'industrie agroalimentaire (**Source : CCI Hauts-de-France : les industries de l'agro-alimentaire : un pilier de l'économie des Hauts-de-France**) répartis dans les établissements recensés.

Des enjeux importants de renouvellement des générations

Le territoire du SCoT est confronté, comme à l'échelle nationale, au vieillissement des chefs d'exploitation en raison notamment au manque de vocation chez les jeunes pour s'installer. Quand en France, 1 agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les prochaines années, sur le SCoT de l'Artois près d'un tiers des agriculteurs sont âgés de 55 ans et plus (29 %) en 2010, ce qui peut potentiellement présager d'un départ en retraite à moyen terme (5-10 ans).

A contrario, les moins de 40 ans représentent seulement 22 % des chefs d'exploitation sur le territoire du SCoT contre 21 % au niveau du département (**Source : DRAAF SRISE Hauts-de-France**).

Historiquement, la transmission s'effectuait de façon familiale, de génération en génération. Aujourd'hui, l'activité agricole a évolué vers une transmission au profit d'agrandissement d'exploitations, ou encore à l'installation hors cadre familial qui nécessite une formation mais aussi un accompagnement. Au-delà de la formation des travailleurs agricoles, la mise en relation avec les exploitants en place est un enjeu à venir.

La reprise des exploitations constitue un véritable enjeu sur le territoire dans les années à venir, dont les résultats ne pourront être probants qu'en assurant aux jeunes agriculteurs la pérennité dans le temps de leurs exploitations, notamment en matière de disponibilité foncière.

1/3 (2010)

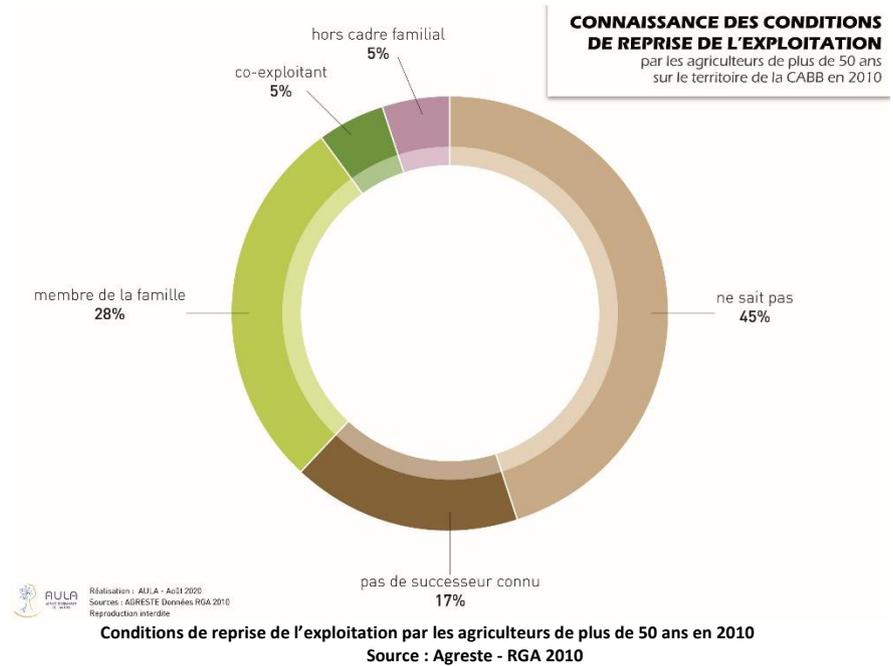
des agriculteurs ont plus de
55 ans et plus

45 % (2010)

des agriculteurs ont plus de
50 ans et ne savent toujours
pas à qui transmettre leur
exploitation

³³ Source : Publication de la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France – Mai 2018 - sur la base du Fichier agroalimentaire partenarial Hauts-de-France CCI-Agroé-Chambre d'agriculture 2016, ACOSS 2016, MSA 59-62
MSA 59-62, traitements Chambre d'Agriculture Hauts-de-France.

En effet, 45 % des agriculteurs de plus de 50 ans en 2010 ne savent toujours pas à qui transmettre leurs exploitations et 17 % n'ont pas de successeur connu.



Vers une diversification de l'activité agricole

Environ 20 % des agriculteurs français vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 1 agriculteur sur 4. C'est pourquoi, les agriculteurs adaptent leurs fermes en diversifiant leurs activités notamment pour augmenter leurs revenus. En France, 1 agriculteur sur 5 développe une autre activité que la culture.

La diversification des exploitations agricoles peut apparaître comme un atout pour assurer leur pérennité. Cette diversification peut prendre différentes formes : transformation de produits agricoles, hébergement, activités de loisirs, travail à façon, etc.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, la proportion d'exploitations menant des activités de diversification est de 11 % en 2010, soit 88 exploitations. Il s'agit majoritairement d'effectuer du travail à façon³⁴, de la transformation de produits agricoles ou encore de l'hébergement. Cette diversification est très marquée sur le nord-est du territoire.

Aujourd'hui, l'émergence de la méthanisation est également un élément à prendre en compte. En effet, la présence de ces unités

11 % (2010)
des exploitations mènent des
activités de diversification

³⁴ Prestation extérieure pour le compte d'autrui sans fournir la matière première.

montre que la recherche sur les agro-ressources devient une préoccupation non négligeable.

Des circuits courts³⁵ qui se développent

Face à la demande des consommateurs et à la baisse des prix agricoles négociés par les intermédiaires sur des volumes importants, les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à mettre en place de la vente directe, ce qui leur permet également de maintenir, voire d'augmenter leurs revenus. En France, 1 agriculteur sur 5 développe de la vente directe.

27 % (2010)
des exploitations vendent en
circuit-court

Les agriculteurs vont également s'orienter vers de la vente en circuit-court, vente faisant appel à un intermédiaire permettant d'assurer le lien entre l'agriculteur et le consommateur. Attention toutefois à ne pas confondre les circuits courts et les circuits de proximité³⁶.

Sur le territoire, 27 % des exploitations vendent en circuit-court contre 14 % à l'échelle des Hauts-de-France et nombreuses sont celles qui vendent à la ferme (19 %). Ce mode de commercialisation est plus répandu dans les territoires densément peuplés. Sur le territoire du SCoT, en 2010, cette pratique est particulièrement développée dans le Béthunois et dans le secteur du Bruaysis.

Sur le territoire, on retrouve également des points de vente collectifs tels que les Rendez-vous Fermiers à Norrent-Fontes mais aussi des points « Paniers » qu'on localise soit à la gare de Béthune soit dans les AMAP³⁷ du territoire. Depuis peu, on constate l'apparition de plus en plus marqué, dans de nombreuses communes, des distributeurs automatiques permettant de retirer des produits à toute heure. Un service de livraisons à domicile existe également.

Les points de vente collectifs peuvent être matérialisés par des plateformes « internet », sur lesquelles il est possible de choisir des produits agricoles afin de se les faire livrer. On peut citer par exemple, le site « Méloko », qui est une « place de marché » en ligne, mais aussi « Drive Home » qui est une société de livraison associée à une structure d'aide à domicile proposant des livraisons aux personnes âgées ou encore le « Court-circuit » qui est un réseau de producteurs permettant d'acheter en drive-fermier (Béthune : 2 points de retrait).

Pendant la crise sanitaire du COVID-19, de nombreux Français se sont tournés vers les circuits courts, les produits locaux et de proximité. Mais avec le déconfinement, les agriculteurs commencent à observer une perte parfois importante de ces nouveaux adeptes et

³⁵ Les circuits courts désignent les circuits de distribution avec un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur.

³⁶ Les circuits de proximité concernent l'ensemble des circuits qui approvisionnent les consommateurs en produits « locaux ».

³⁷ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

consommateurs. Une question se pose donc ; est ce que la tendance va se maintenir ou est-elle déjà en train de s'essouffler pour revenir à la situation antérieure à la crise sanitaire ?



Synthèse

Situé à l'interface entre 3 grands ensembles géographiques : la métropole lilloise à l'est, l'ancien bassin minier dans la partie centrale, et sur les franges, au nord, au sud et à l'ouest, des territoires plus ruraux, le territoire du SCoT de l'Artois présente un ensemble d'espaces variés fortement marqués par l'agriculture (64 % de la surface de l'espace). Jouant un rôle très important dans le paysage et la protection de l'environnement, cette dernière subsiste dans un territoire de plus en plus urbanisé, lié notamment à son histoire industrielle et à son développement résidentiel depuis la fin du 19^{ème} siècle

Depuis quelques années, le secteur agricole évolue et connaît de nombreux bouleversements liés à l'émergence d'une nouvelle économie mais aussi à l'apparition de nouveaux modes de vie. Ce secteur doit faire face à de nombreux enjeux, qu'ils soient d'ordre économique (maintien de l'emploi, des exploitations, etc.), environnementaux (protection de la ressource en eau, des sols, de la biodiversité, etc.) et foncier (préservation des terres agricoles).

En effet, le territoire du SCoT a connu depuis de nombreuses années une accentuation du phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain provoquant ainsi une diminution importante des surfaces agricoles, impliquant une baisse du nombre d'exploitations mais également du nombre d'emplois directs dans ce secteur d'activité.

Face à ces évolutions, les chefs d'exploitation connaissent toutefois une augmentation de la SAU moyenne de leurs exploitations. Celle-ci a ainsi plus que doublé entre 1988 et 2010, ce qui entraîne aujourd'hui une diminution des exploitations de petite taille sur le territoire du SCoT.

Dans les années à venir, le territoire du SCoT sera confronté au vieillissement des chefs d'exploitation et donc à la question de la transmission de leurs structures agricoles.

Connu pour les qualités pédologiques et agronomiques de sa terre, le territoire se situe dans une région de grandes cultures céréalières et betteravières représentant la majorité des cultures.

Une présence importante de l'Industrie Agroalimentaire est également à noter et doit être prise en considération dans le poids économique du secteur, tout comme les activités qui peuvent intervenir en aval de la production.

Les habitudes alimentaires des consommateurs, auxquelles l'agriculture doit s'adapter, évoluent de façon constante dans le temps que cela soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. C'est pourquoi, consciente de ces évolutions, la CABBALR a décidé de s'engager en 2019 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de structurer sa politique agricole et alimentaire.

Les exploitations agricoles du territoire du SCoT s'orientent progressivement vers une agriculture plus durable, voire biologique pour certains, ainsi que vers la diversification de leurs activités afin d'assurer leur pérennité. De plus, afin de maintenir, voire augmenter leurs revenus, les exploitants pratiquent de plus en plus souvent la vente directe et la vente en circuit-court.



Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Protéger l'outil de production agricole (=terres) et définir des ceintures agricoles à protéger dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain ;
- Affirmer la vocation des espaces agricoles afin de préserver l'identité du territoire et valoriser son image auprès des habitants et des extérieurs ;
- Préserver une agriculture dynamique et prendre en considération les activités en amont et aval de la production ;
- Favoriser la pérennité et la transmission des exploitations agricoles ;
- Encourager l'innovation et la diversification des activités agricoles ;
- Encourager la mise en place d'une agriculture raisonnée.

PARTIE 7 : EQUIPEMENTS ET SERVICES



Note au lecteur : Cette fiche n'a pas vocation à répertorier et localiser les différents équipements du territoire, ces derniers se trouvant déjà, pour l'essentiel d'entre eux, présentés dans les différentes fiches thématiques composant le Rapport de Présentation.

Une importante concentration des équipements et services sur les pôles urbains

Sur le plan de l'organisation urbaine, le territoire du SCoT de l'Artois se caractérise, non pas selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie mais par un réseau multipolaire de villes moyennes, héritage du passé minier et industriel d'une partie du territoire, d'où émergent les principales polarités de Béthune et de Bruay-la-Buissière, et de communes péri-urbaines et rurales qui se sont développées par extensions successives le long notamment des axes routiers (cf. fiche « armature territoriale »).

De ce fait, les services et équipements sont répartis sur plusieurs communes et non principalement sur la ville-centre, comme c'est traditionnellement le cas à l'échelle nationale. Ainsi, à taille comparable, certaines communes du territoire peuvent paraître sous-équipées lorsqu'elles se comparent à d'autres communes du territoire national.

Pour aborder la question du niveau d'équipements des communes, nous nous sommes appuyés sur la classification de l'INSEE qui répertorie les communes en fonction de la diversité et de l'étendue de leur tissu d'équipements et de services, et ce à partir de la Base Permanente des Equipements (BPE).

Une commune est ainsi considérée comme pôle de services si elle possède au moins la moitié des équipements d'une gamme. Trois gammes sont identifiées par l'INSEE :

- **la gamme de proximité comprend un nombre de 27 équipements de base**, dont par exemple un bureau de poste, un salon de coiffure, une supérette, un boulangerie, une école élémentaire, un médecin généraliste, un infirmier, etc. (cf. liste en annexe) ;
- **la gamme intermédiaire qui comprend 36 équipements moins fréquents dans les communes**, dont par exemple une agence bancaire, un supermarché, un magasin de vêtements, une école maternelle, un collège, des services d'aide, une crèche, un bassin de natation, etc.
- **la gamme supérieure avec 47 équipements**, dont par exemple une agence de travail temporaire, un hypermarché, un lycée d'enseignement général et/ou technologique, un lycée d'enseignement professionnel, un centre de santé, des médecins spécialistes, une gare, un théâtre, un cinéma, un musée, etc.

Une commune est donc qualifiée de pôle de services de proximité, dès lors qu'au moins 14 équipements de la gamme de proximité sont situés sur son territoire.

Elle sera qualifiée de pôle de services intermédiaires, lorsqu'elle proposera au moins 18 équipements de la gamme intermédiaire.

Enfin, elle pourra être considérée comme un pôle de services supérieur, dès lors qu'elle proposera 24 équipements de la gamme supérieure.

L'analyse de la cartographie des pôles de services et d'équipements structurants reflète sans surprise la multipolarité du territoire du SCoT de l'Artois (cf. carte ci-dessous).

1^{er} constat : 44 communes sur les 100 du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services par l'INSEE en raison de l'absence d'un nombre minimum d'équipements et de services. Cela ne signifie pas pour autant que ces communes, rurales pour l'essentiel, ne disposent d'aucun service ou équipement mais pas suffisamment pour être classées parmi les pôles de service sur le territoire.

A contrario, cela signifie que les 56 autres communes offrent à minima les services de base dont a besoin la population.

2^{ème} constat : le territoire compte 46 pôles de services de proximité et 8 pôles de services intermédiaires permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population et à ceux un peu moins fréquents. **A noter** que dans les pôles de services intermédiaires, on retrouve les pôles d'Isbergues et de Lillers, ce qui permet de mailler la partie la plus rurale du territoire, à l'ouest, où l'on recense un volume important de communes faiblement équipées.

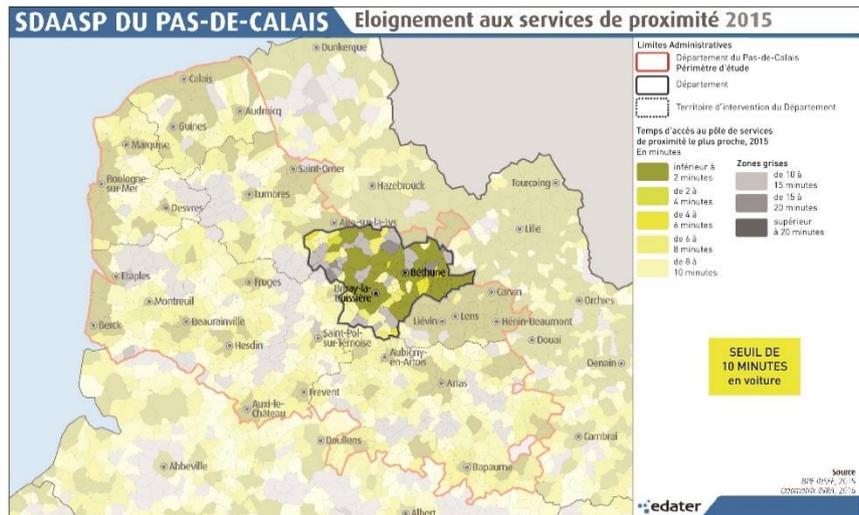
Enfin, 3^{ème} constat, les deux villes de plus de 20 000 habitants du territoire sont classées par l'INSEE en pôle de services supérieur, Béthune avec 39 équipements sur les 47 de la liste et Bruay-la-Buissière 28. Si ces villes se caractérisent par une offre de services supérieure répondant aux besoins spécifiques des habitants du territoire, le nombre de types d'équipements de la gamme supérieure (soit sa diversité ou son étendue) est inférieur à celui constaté sur d'autres pôles structurants de la Région. A titre d'exemple, les villes de Calais, Dunkerque ou Arras en possèdent 45 sur les 47.

En revanche, si l'on prend en considération les villes de Béthune et de Bruay-la-Buissière ensemble, le nombre de types d'équipements s'élève à 43, soit un peu moins que la totalité des équipements de la gamme supérieure pour l'INSEE. La dimension multipolaire du territoire prend avec cet exemple toute sa signification. Celui-ci offre en grande majorité la gamme et la palette d'équipements et de services d'une ville-centre dans l'organisation urbaine classique en France, sauf qu'ici cette offre n'est pas concentrée en un lieu mais est « éclatée » sur deux polarités (cf. PARTIE 10 : Armature Territoriale).

La configuration du territoire du SCoT, et en particulier sa grande taille, fait jouer un rôle majeur non seulement aux 2 pôles de services

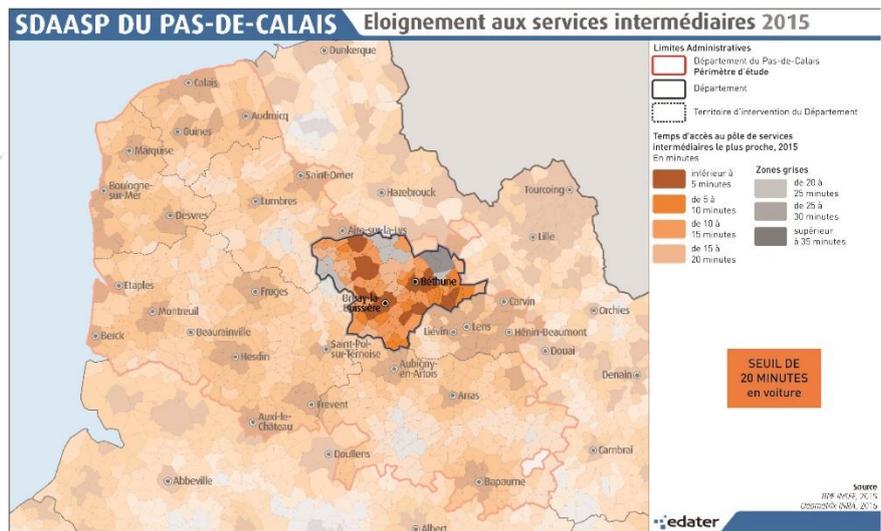
8
pôles de services intermédiaires

2
pôles de services supérieurs



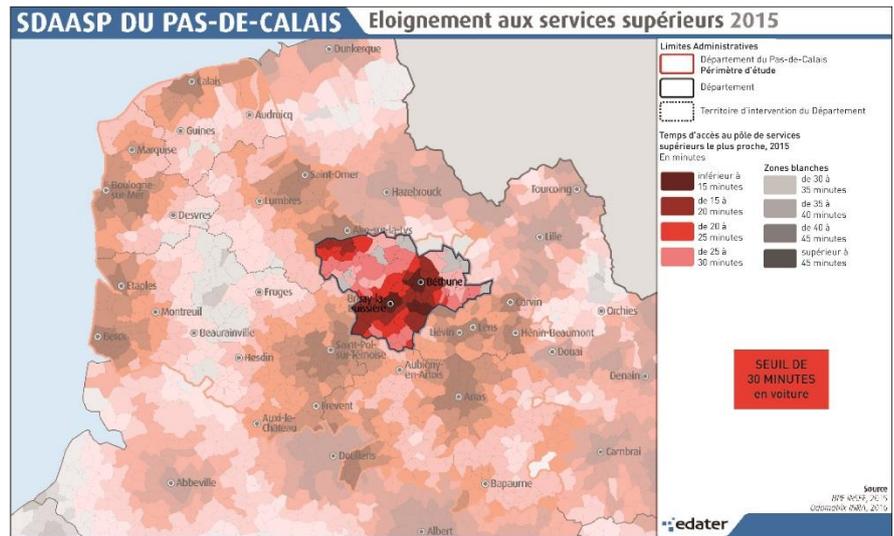
Eloignement aux services de proximité en 2015
Source : SDAASP – Département du Pas-de-Calais – BPE INSEE, 2015

De la même manière, avec un seuil fixé à 20 minutes (en voiture) d'accessibilité des services intermédiaires, une dizaine de communes du territoire se situait au-dessus du temps de trajet, en raison de leur éloignement des pôles de services intermédiaires du territoire ou limitrophes à celui-ci. C'est de nouveau le cas sur la partie ouest au contact du ternois. Par contre, se renforce sur le nord du territoire une situation d'éloignement des services intermédiaires plus forte pour certaines communes que pour les services de proximité. En fait, dans ce secteur au contact des Flandres et des Weppes, autant le maillage en pôles de services de proximité est développé, autant le maillage en pôle de services intermédiaires est faible.



Eloignement aux services intermédiaires en 2015
Source : SDAASP – Département du Pas-de-Calais – BPE INSEE, 2015

Cette observation confirme également le cas des services supérieurs, dont le seuil d'accessibilité était de 30 minutes (en voiture). De nouveau, on retrouve bien sur une partie des communes rurales du sud de l'Artois, mais en réalité la majorité se situe au nord.



Eloignement aux services supérieurs en 2015
Source : SDAASP – Département du Pas-de-Calais – BPE INSEE, 2015

Au final, et contre toute attente, on observe bien effectivement des difficultés d'accès aux services et équipements de base pour les communes rurales du sud du territoire en particulier (aux limites notamment avec le Ternois) mais ces difficultés se retrouvent également dans la partie nord en termes d'accès aux services intermédiaires et supérieurs. Il y a également pour ces communes un enjeu d'accessibilité à une offre d'équipements et de services répondant aux besoins de la population.

A noter que le SDAASP mesurait le temps d'accès aux différents équipements et services en voiture. Il convient de rappeler que le taux de motorisation des ménages était de 83 % en 2016 contre 79 % en 2006. Si la motorisation est plus forte dans les zones moins denses, le taux de ménages non motorisés est également élevé, 17 % en 2016 avec cependant une nette diminution par rapport à 2006 (21 %) (cf. PARTIE 5 : Mobilités et Transports).

La population du territoire est majoritairement satisfaite de l'offre de proximité sur le territoire

Le niveau d'équipements des 100 communes du territoire du SCoT et leur éloignement aux pôles de services (de proximité, intermédiaires ou supérieurs) varient fortement selon les secteurs géographiques, comme cela a été démontré précédemment.

Comment la population vit-elle cette situation ? Quelle perception en a-t-elle ?

Dans le cadre d'une enquête réalisée fin 2019, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) a cherché à connaître les usages de la population du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). Cette enquête

téléphonique a porté sur 1 000 personnes, dont 433 sur le territoire du SCoT de l'Artois, qui ont été interrogées sur leurs pratiques dans les thématiques suivantes ; les loisirs, le sport et la culture, la balade et la sociabilité, les achats alimentaires et autres achats hebdomadaires, la santé de proximité et les démarches administratives.

A la question concernant leur degré de satisfaction du maillage de proximité sur ces thématiques, une majorité de personnes interrogées sur le territoire du PMA se sont déclarées satisfaites du maillage de proximité en termes de services et d'équipements. Seul le quart des sondés s'estimait contraint par une offre de proximité insuffisante ; « je ne peux pas tout faire près de chez moi et je suis forcé d'aller plus loin », et « à côté de chez moi il n'y a pas tout mais je n'ai pas le choix ».

La population du territoire est majoritairement satisfaite de l'offre de proximité sur le territoire, mais certains profils sont plus contraints.

Parmi le quart des personnes interrogées insatisfaites du niveau d'équipements et de services de proximité, on retrouve des profils plus âgés que dans l'échantillon global et une surreprésentation des retraités, mais aussi une surreprésentation de ménages avec enfants et notamment de célibataires avec enfants. Enfin ces profils plus contraints sont aussi les moins aisés avec une surreprésentation des revenus de moins de 1 500 € mensuels.



Autre enseignement intéressant de cette enquête, les habitants sont beaucoup plus mobiles qu'on ne le pense, y compris de la part de ménages non motorisés et/ou disposant de revenus limités. Les réseaux d'entraide, notamment familiaux, jouent un rôle non négligeable dans cette mobilité. Il y a d'ailleurs peu de différences entre les personnes motorisées et celles qui ne le sont pas quand elles sont interrogées sur leurs démarches administratives ou de courses quotidiennes.

Le développement du numérique et ses limites actuelles

Aborder la question des équipements sur le territoire et de leur accès pour la population implique aujourd'hui non seulement d'apprécier leur accessibilité physique (Transports en Commun (TC) – Personne à mobilité réduite (PMR) – etc.) mais aussi numérique.

Dans une société qui a mis l'accent sur la dématérialisation (notamment des actes administratifs³⁸), l'accès au numérique représente un enjeu majeur, que ce soit sur le plan économique, social et culturel. En effet, le développement du « Très Haut Débit » apparaît comme un vecteur essentiel de la croissance, de l'attractivité et du développement d'un territoire.

Le développement des technologies numériques et en corollaire des équipements, tels que les ordinateurs, les téléphones portables, etc. et ont modifié en profondeur les habitudes de vie et donc par conséquent les enjeux d'aménagement du territoire. L'essor du e-commerce en est un parfait exemple. Les rendez-vous médicaux en ligne également.

Les nouvelles technologies de l'information (internet, etc.) sont perçues comme des outils évitant l'exclusion mais aussi de lutte contre la distance. Il convient désormais de considérer le réseau « Très Haut Débit » comme un équipement incontournable au développement du territoire au même titre que les réseaux de transports.

La majorité du territoire du SCoT bénéficiera de la totalité de la fibre d'ici 2021. La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane en a profité pour construire sa feuille de route numérique dans un objectif de devenir un territoire porteur de projets ambitieux, où la mise en œuvre d'innovations, d'expérimentations (territoriales, économiques ou sociales) contribue à l'émancipation individuelle et collective (**Source : Feuille de route du numérique – CABBALR**).

Cette feuille de route s'inscrit dans une démarche transversale élaborée et pilotée par la Communauté d'Agglomération afin d'évoluer vers un territoire intelligent visant à :

- Développer des services nouveaux ;
- Conforter et développer l'emploi ;
- Améliorer la qualité de vie ;
- Favoriser la transition écologique ;
- Lutter contre les inégalités, etc.

³⁸ En 2011, le plan France numérique 2020 prévoyait que « le papier devrait être définitivement abandonné et l'intégralité des démarches administratives devraient être dématérialisées ».



Cette bonne couverture du territoire, couplée à une présence de points d'accès publics ou privés au numérique, tels que les espaces publics numériques, les médiathèques ou les espaces de coworking, se traduit par la mise en place de nouveaux usages.

Le développement du télétravail en est l'exemple le plus illustratif aujourd'hui, en particulier en cette période de crise sanitaire grave qui a vu de nombreuses entreprises recourir au travail à distance, même s'il ne faut pas sous-estimer d'autres usages (formation en ligne – etc.).

Le télétravail s'effectue actuellement dans 95 % des cas à domicile et touche 10 à 15 % des salariés français, contre 2,6 % en 2000. Ce chiffre progresse rapidement et devrait en principe continuer à augmenter dans les années à venir.

Sur le territoire du SCoT, une étude menée en 2016 par la Mission Bassin Minier (MBM) estimait qu'en 2020 le nombre potentiel de télétravailleurs serait de l'ordre de 15 000 et pourrait atteindre environ les 19 000 télétravailleurs en 2025.

	2020	2025
Population active éligible	81 509	83 107
Potentiels de télétravailleurs :	15 134	19 140
En tiers lieux :	3 027	5 742
A domicile	12 027	13 398

Source : Mission Bassin Minier : Télétravail et tiers-lieux – Quels enjeux et stratégies territoriales pour les collectivités ? - 2017

Cette évolution pose ainsi la question des lieux pour accueillir ces potentiels télétravailleurs. En effet, même si le domicile reste le principal lieu de télétravail, la révolution numérique induit la création de nouveaux lieux, « les tiers lieux » comme des Fablabs³⁹ ou des espaces de coworking qui vont devenir nécessaires à mesure que le télétravail va se développer. De tels lieux existent déjà sur le territoire comme celui qui se trouve à la Fabrique à Béthune ou celui en construction près de la Gare (le Smart First).

³⁹ Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets

Si de nombreux territoires voient dans le numérique l'opportunité de se développer grâce à un meilleur accès aux services (cf. la démarche Smart City de Béthune par exemple), il faut rappeler que certains publics restent éloignés de l'outil informatique. On estime aujourd'hui en France que 20 à 30 % de la population est confrontée à l'illectronisme, c'est-à-dire en situation de difficulté, voire d'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. En janvier 2019, le Défenseur des Droits alertait les pouvoirs publics sur le risque lié à une dématérialisation trop rapide et sans précaution des services publics.

L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population constitue un enjeu social majeur aujourd'hui pour éviter la « fracture numérique ».



Synthèse

L'organisation spatiale du territoire du SCoT se caractérise non pas selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie mais par un réseau multipolaire de villes moyennes, héritage du passé minier et industriel du territoire, au sein d'un territoire constitué de communes péri-urbaines et rurales. De ce fait, les services et les équipements sont répartis sur plusieurs communes et non sur la ville la plus importante comme c'est traditionnellement le cas sur le territoire national.

Les équipements et les services sont des éléments essentiels pour la vie quotidienne de la population mais aussi pour de nombreuses personnes fréquentant le secteur, et notamment les personnes y venant travailler, participant ainsi au rayonnement du territoire.

L'analyse de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE a permis de qualifier l'offre en équipements et services dont est doté le territoire du SCoT de l'Artois. On constate ainsi que celui-ci est en partie maillé par un réseau de pôles d'équipements et de services de proximité qui permet de répondre plus ou moins aux besoins quotidiens des habitants.

Le territoire dispose également d'une offre en équipements et services intermédiaires et supérieurs qui maille convenablement le territoire, sans pour autant éviter que des secteurs géographiques soient confrontés à un relatif éloignement, en premier lieu les communes rurales mais également certaines communes péri-urbaines au nord du territoire.

Toutefois, l'enquête sur les usages et pratiques du territoire par la population, menée fin 2019 par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois, a montré que les trois quarts de la population se déclaraient satisfaits du maillage de services et d'équipements se trouvant à proximité de chez eux.

Le développement actuel des technologies numériques et la progression rapide de l'équipement des personnes en ordinateurs et téléphones portables ont modifié en profondeur les habitudes de vie et par conséquent les enjeux d'aménagement du territoire. L'essor du e-commerce, du télétravail en sont de parfaits exemples.

Il est cependant important de rappeler que même si de nombreux territoires voient dans le numérique l'opportunité de se développer, dont les zones rurales, des populations restent isolées et éloignées de l'outil informatique (phénomène du illectronisme). L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population constitue donc un enjeu majeur pour le territoire.



Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont de :

- Assurer et maintenir une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée sur le territoire ;
- Renforcer l'accessibilité aux équipements et services des communes les plus éloignées, en particulier les communes rurales ;
- Accompagner la population et les entreprises dans les nouveaux usages du numériques ;
- Lutter contre l'illectronisme ou la « fracture numérique ».

PARTIE 8 : SANTE



Un classement préoccupant de l'agglomération en termes de mortalité toutes causes

Les indicateurs de mortalité permettent de révéler l'état de santé de la population. L'importance du taux de mortalité, de la mortalité précoce et les causes de décès sont autant d'indicateurs qui mettent en évidence les problèmes de santé de la population.

En 2016, le taux de mortalité, à savoir le nombre de décès de l'année rapporté à la population totale, était de 10,2 ‰ sur le territoire du SCoT soit un taux supérieur à celui observé à l'échelle départementale (9,7 ‰), régionale (8,9 ‰) et nationale (8,6 ‰).

10,2 ‰
taux de mortalité sur le territoire du SCoT contre 8,6 ‰ en France métropolitaine

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2006 à 2016
SCoT Artois	11,5	11,7	11,1	10,5	10,5	10,4	10,1	10,2
Département	10,9	10,9	10,3	9,6	9,7	9,6	9,8	9,7
Région	11,1	10,7	9,9	9,1	9,0	8,9	9,0	8,9
France Métropolitaine	10,8	10,3	9,7	9,2	8,9	8,5	8,7	8,6

Taux de mortalité (en ‰)
Source : INSEE, RP1968 à 2016

Depuis 1968, on constate que ce taux a diminué mais reste cependant élevé sur le territoire du SCoT (baisse de 1,3 points entre 1968 et 2016) tandis que la mortalité a baissé de plus de deux points à l'échelle nationale sur la même période.

229^{ème} sur 233
classement de la CABBALR en matière de mortalité tout âge, sexe et toutes causes confondus en 2010-2013

L'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) permet de constater que, sur la période de 2010 à 2013, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane⁴⁰ figurait en fin de classement des 233 Communautés d'Agglomération et Urbaines de France, plus précisément 229^{ème} en matière de mortalité tout âge, sexe et toutes causes confondus.

Cet indice exprime le rapport en base 100 du nombre de décès observé sur le nombre de décès qui seraient obtenus si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge étaient identiques aux taux nationaux. Cet indice permet ainsi de comparer des territoires par rapport à l'indice de référence national (100). L'indice 121,6 de la région des Hauts-de-France reflète ainsi une mortalité tous âges et sexe confondus de 21,6 % supérieurs à la mortalité nationale.

⁴⁰ Source OR2S qui a procédé au redressement des résultats des études menées sur la mortalité entre 2010 et 2013 par l'ORS Nord-Pas-de-Calais à l'échelle de la CA de l'Artois.

	Mortalité tous âges confondus			Mortalité prématurée (inférieure à 75 ans)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
SCoT de l'Artois	140,5	128,9	131,8	150,9	140,3	146,1
Pas-de-Calais	134,9	125	128,1	145,9	133,1	140,7
Hauts-de-France	125	120,5	121,6	132,3	126,1	129,7

Indicateur Comparatif de Mortalité sur la période 2010 à 2013

Source : INSEE – Recensement de la population, INSERM Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès – CépiDc. Traitement ORS - NPDC

Clef de lecture : les indices de la population masculine et féminine ne doivent pas être comparés.

Ainsi, sur la période de 2010 à 2013, la mortalité tous âges confondus sur le territoire du SCoT a été supérieure de 31,8 % à la mortalité constatée à l'échelle nationale. A titre de comparaison, la mortalité était supérieure de 28,1 % à l'échelle du département et de 21,6 % à l'échelle de la Région par rapport à la mortalité constatée en France.

La mortalité des hommes est importante sur le territoire du SCoT (+ 40,5 %) par rapport à la mortalité masculine constatée à l'échelle nationale. L'écart est moindre pour le département (+ 34,9 %) et la Région (+ 25 %).

La mortalité des femmes est également supérieure à la mortalité féminine observée à l'échelle de la France mais dans une moindre mesure (+ 28,9 %). L'écart constaté à l'échelle de l'agglomération est ici encore supérieur à ceux constatés pour le département (+ 25 %) et la région Hauts-de-France (+ 20,5 %).

Le territoire du SCoT est également en fin de classement, à savoir 226^{ème}, en termes de mortalité prématurée (survenue avant 75 ans) de la population⁴¹.

L'analyse de l'Indice Comparatif de Mortalité prématurée (avant 75 ans) met également en évidence sur le territoire du SCoT une mortalité supérieure de 46,1 % par rapport à la France alors qu'à l'échelle régionale l'écart est de 29,7 %.

La mortalité prématurée des hommes sur le territoire est supérieure à la mortalité constatée à l'échelle nationale (+ 50,9 %), tout comme celle des femmes (+ 40,3 %). Ces chiffres sont également très importants comparativement à ceux du département et plus encore de la Région.

+ 46,1 %
de mortalité prématurée sur le territoire par rapport à la France

⁴¹ Source OR2S qui a procédé au redressement des résultats des études menées sur la mortalité entre 2010 et 2013 par l'ORS Nord-Pas-de-Calais à l'échelle de la CA de l'Artois.

**1 007 pour
100 000**
taux de mortalité standardisé

Cette forte mortalité est confirmée par le Taux de Mortalité Standardisé (TMS)⁴² (2008/2014) qui est de 1 007 pour 100 000 habitants alors que le TMS à l'échelle nationale est de 771,3 pour 100 000 habitants (932,7 pour 100 000 habitants en région).

Cela signifie qu'en moyenne chaque année, entre 2008 et 2014, le territoire du SCoT de l'Artois a compté environ 650 décès en plus du fait de son TMS élevé que le nombre de décès que le territoire aurait pu comptabiliser avec un TMS équivalent à celui de la France métropolitaine.

Données	TMS pour 100 000 habitants
SCoT de l'Artois	1 007
Pas-de-Calais	977,9
Hauts-de-France	932,7
France	771,3

Taux de Mortalité Standardisé (sur l'âge) pour 100 000 habitants (2008/2014)
Source : <https://calcul2.or2s.fr/openData/>

Les principales causes de décès sont les tumeurs malignes et les maladies de l'appareil circulatoire. On note aussi une surmortalité importante pour les causes externes tels que les accidents, suicides et homicides, avec un taux de 70,7 pour 100 000 habitants.

Données	TMS par cancers	TMS par maladies de l'appareil circulatoire	TMS par causes externes
SCoT de l'Artois	289,9	258	70,7
Pas-de-Calais	277,7	253,9	68,5
Hauts-de-France	263,9	235,2	64,1
France	224,5	195,6	54,1

Taux de Mortalité Standardisé (sur l'âge) pour 100 000 habitants (2008/2014)
Source : <https://calcul2.or2s.fr/openData/>

Une espérance de vie
plus faible
qu'à l'échelle nationale

Enfin, l'espérance de vie à la naissance des habitants du territoire est globalement plus faible qu'ailleurs. Elle était pour les hommes de 74,9 ans contre 78,7 ans à l'échelle nationale.

L'espérance de vie à la naissance des femmes (82,7 ans) est également plus faible que la moyenne nationale (85,2 ans), même si l'écart est plus réduit que pour les hommes.

⁴² Le Taux Standardisé de Mortalité est le taux de mortalité d'une population ajusté en fonction d'une distribution standard par âge. Les taux de décès peuvent être ainsi mesurés indépendamment de la pyramide des âges de la population à des moments et dans des régions différentes. Ce taux est calculé pour 100 000 habitants.

Données	Espérance de vie	
	Hommes	Femmes
SCoT de l'Artois	74,9	82,7
Pas-de-Calais	75,2	82,9
Hauts-de-France	76,1	83,3
France	78,7	85,2

Espérance de vie (2009/2015)
Source : <https://calcul2.or2s.fr/openData/>

L'importance de la mortalité et de la surmortalité ainsi que l'espérance de vie à la naissance constatée sur le territoire témoignent d'un état de santé général de la population locale moins bon qu'à l'échelle nationale.

Des fragilités sociales qui se retrouvent dans l'IDH – 4

L'IDH-4, déclinaison communale de l'Indicateur de Développement Humain (IDH), est un indicateur complexe calculé à partir de trois variables :

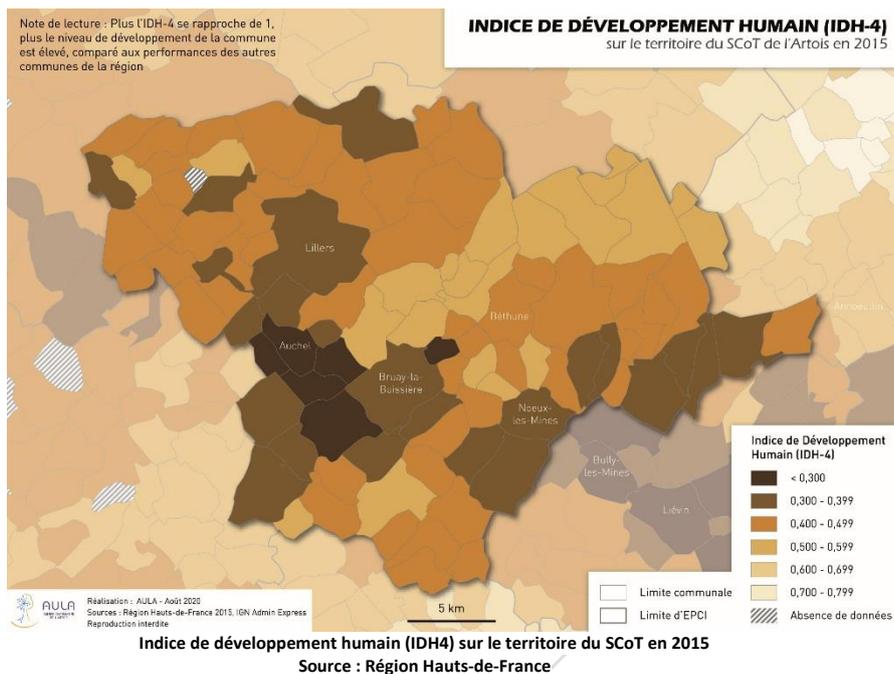
- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, exprimée par l'indice comparatif de mortalité,
- la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances, traduite par le pourcentage de la population adulte diplômée,
- et la capacité d'accès aux ressources matérielles, représentée par le revenu fiscal médian par unité de consommation.

L'analyse de l'IDH-4 montre que le territoire du SCoT a un niveau moyen de développement humain globalement faible. Pour autant, la situation est loin d'être uniforme. L'analyse infra-territoriale révèle au contraire une grande hétérogénéité entre un secteur Nord-Est affichant un IDH-4 plus favorable que le secteur central constitué des anciennes communes minières et de la partie plus rurale de l'Ouest du territoire. Cette observation est à rapprocher des caractéristiques socio-démographiques propres à chacun de ces sous-ensembles (cf. PARTIE 1 : Dynamiques sociodémographiques et PARTIE 3 : Economie).

IDH 4

FAIBLE

pour l'ensemble des communes
du territoire



Un territoire sous équipé en offre de santé de proximité

Les indicateurs sanitaires dégradés observés précédemment peuvent s'expliquer notamment par un déficit de professionnels de santé de proximité.

Ainsi, avec 114 généralistes pour 100 000 habitants sur le territoire, la densité en médecins généralistes (tous modes d'exercice, c'est à dire libéraux, semi-libéraux et salariés) sur le territoire du SCoT est très inférieure aux moyennes départementale (132) et régionale (136).

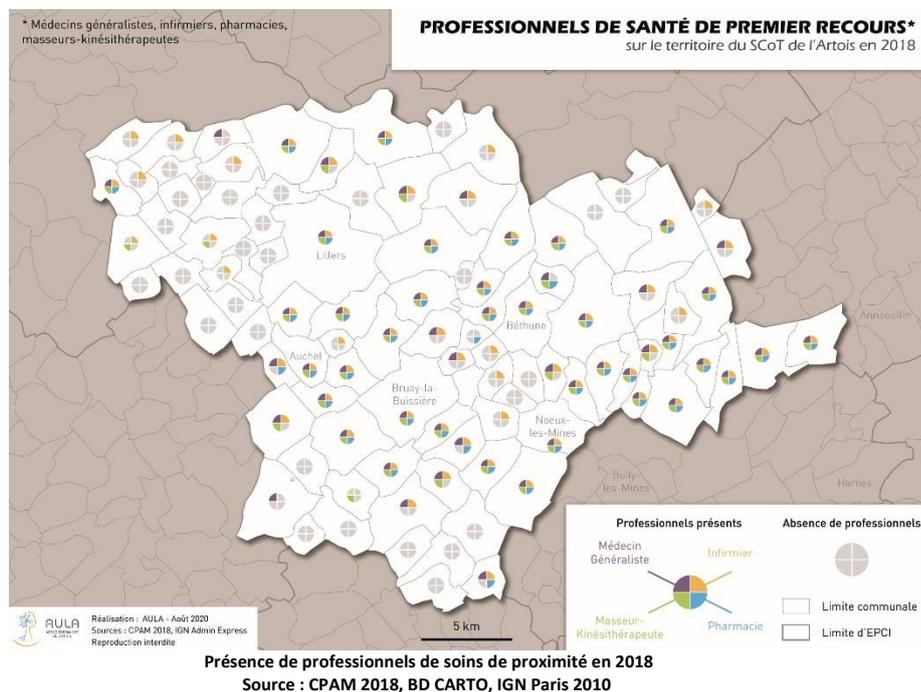
Le constat est similaire en ce qui concerne les pharmaciens, les dentistes et les infirmiers puisque le territoire du SCoT affiche des densités inférieures aux moyennes départementale et régionale.

Données	Densité de professionnels tous modes d'exercice pour 100 000 hab au 1 ^{er} janv 2018		
	SCoT	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Médecins généralistes	114	132	136
Pharmaciens	98	106	106
Infirmiers	801	837	950
Dentistes	41	46	48

Densité de professionnels tous modes d'exercice pour 100 000 habitants au 1er janvier 2017
Source : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé 2017 – ARS

En ce qui concerne l'implantation des équipements de santé de proximité, la répartition est très hétérogène à l'échelle du territoire du SCoT, avec une présence importante de ces équipements dans l'ex-

bassin minier (liée notamment aux ex-équipements de santé des mines gérés aujourd'hui par Filièris) mais une moindre présence dans les communes les plus rurales.

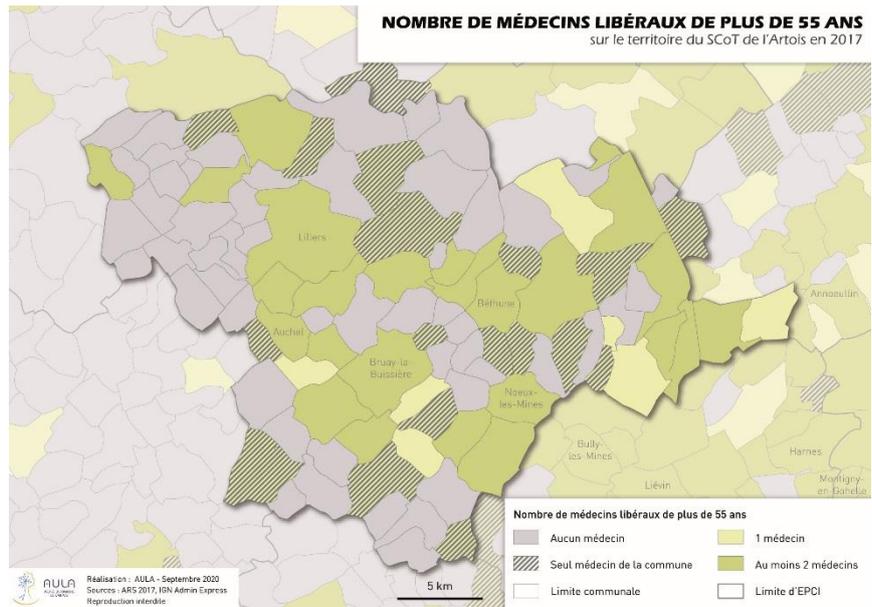


Un enjeu en termes de démographie médicale concernant les médecins généralistes libéraux

L'analyse de l'âge des médecins généralistes libéraux met en exergue un enjeu important du renouvellement générationnel. En effet, en 2019, environ 57 % des généralistes libéraux installés sur le territoire ont plus de 55 ans, ce qui est supérieure à la moyenne nationale (53 %) (*Source : <https://cartosante.atlasante.fr/> - 2019*).

A contrario, la part des jeunes médecins (moins de 40 ans) est plus faible (14,5 %) par comparaison à l'échelle nationale (19,50 %).

La problématique de renouvellement des médecins généralistes, qui vont partir en retraite dans les cinq à dix prochaines années, est un enjeu majeur pour le territoire en termes de maintien d'une offre de soins de proximité satisfaisante dans un contexte de vieillissement de la population et de retard de santé important.



Nombre de médecins libéraux de plus de 55 ans en 2017
Source : ARS 2017, IGN Admin Express

De plus, si la tendance démographique projetée à l'horizon 2050 tend vers le vieillissement de la population et notamment la progression des plus âgés, cela engendrera inévitablement un besoin de soins de proximité plus important.

La médecine spécialisée peu présente sur le territoire

Si la densité en médecins généralistes n'est pas très bonne sur le territoire du SCoT, c'est également le cas de la médecine spécialisée qui est sous représentée, à l'image d'ailleurs du département, par comparaison avec la moyenne régionale.

En 2017, la densité y est de 101 médecins spécialisés pour 100 000 habitants, soit moins que le département (116 pour 100 000 habitants), mais nettement moins que la région (147 pour 100 000 habitants).

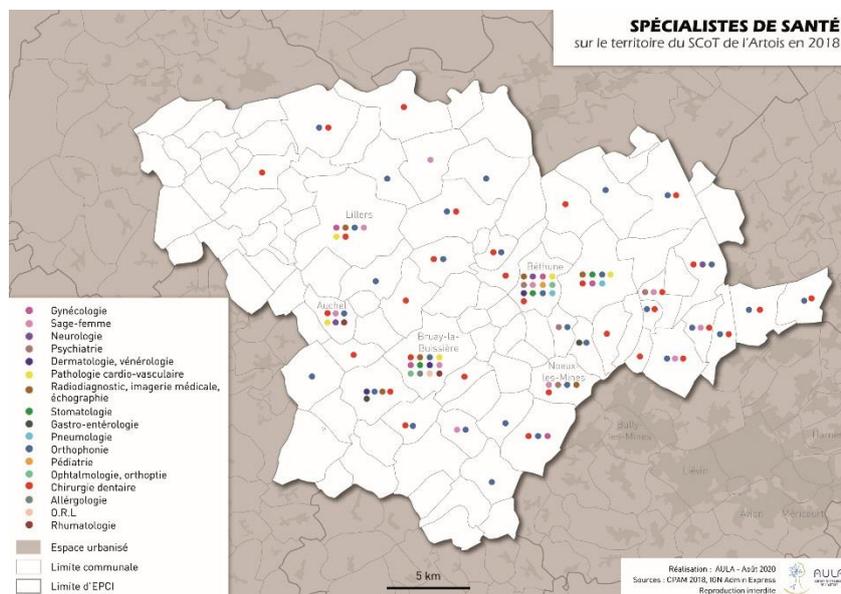
Une densité de
101
médecins spécialistes pour
100 000 habitants
(contre 147 en Hauts-de-France)

Données	Densité de spécialistes pour 100 000 hab. en 2017
Médecine spécialisée	
SCoT de l'Artois	101
Département du Pas-de-Calais	116
Région Hauts-de-France	147

Densité de médecins spécialistes pour 100 000 habitants en 2017
Source : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé 2017 – ARS

Le territoire est particulièrement sous représenté en spécialistes de santé pratiquant dans les domaines suivants : la gynécologie, l'ophtalmologie, la dermatologie ou la pédiatrie.

A noter que la proximité de pôles plus attractifs, tels que la Métropole Européenne de Lille ou l'Arageois pour les médecins spécialistes peut en principe compenser le déficit de ces professionnels observés sur le territoire du SCoT.



Spécialistes de santé sur le territoire du SCoT de l'Artois en 2018
Source : CPAM 2018, IGN Admin Express

Une consommation de soins importante de la population auprès des médecins généralistes mais plus difficile quant aux spécialistes

87,4 %

de la population du territoire a consulté un médecin généraliste en 2018 alors que le taux national était de 82,1 %

Le retard en matière de santé de la population peut s'expliquer par un déficit en professionnels de 1^{er} recours mais pas par un moindre recours à ceux-ci. En effet, selon le Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la population du territoire a eu davantage recours à un médecin généraliste en 2018 qu'à l'échelle nationale. Ainsi, 87,4 % de la population a consulté un médecin généraliste alors que le taux national était de 82,1 %.

Données	Recours aux soins	
	Médecine générale	Médecine spécialisée
SCoT de l'Artois	87,4 %	32,4 %
France	82,1 %	40,8 %

Recours aux soins en 2018
Source : <https://cartosante.atlasante.fr/>

Par contre, la situation s'inverse quant au recours aux spécialistes. En 2018, 32,4 % de la population du territoire a bénéficié d'un acte de spécialiste contre 40,8 % en France.

Ce moindre recours aux spécialistes peut s'expliquer par des causes multiples comme le manque de praticiens sur le territoire pour certaines spécialités, l'éloignement géographique de ces mêmes spécialistes sur le territoire ou à l'extérieur de celui-ci nécessitant de se déplacer pour des populations confrontés à des difficultés de déplacement (y compris d'ordre psychologique) ou encore par un renoncement aux soins de la population en raison de délais d'attente jugés trop longs (rendez-vous) ou faute de moyens financiers (population précaire peu ou pas couverte par une mutuelle).

Des difficultés socio-économiques importantes sur le territoire et leurs incidences sur la souffrance psychique

L'OMS donne à la santé mentale la définition suivante : « *La santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté* ». La santé mentale est ainsi une composante essentielle de la santé, qui peut être déterminée par des facteurs sociaux, psychologiques et biologiques à l'échelle de l'individu.

Le lien entre les déterminants de santé et la souffrance psychique est souligné par l'existence d'un lien entre précarité et santé mentale : les troubles psychiques fragilisent les personnes et les facteurs de précarité alimentent les troubles psychiques.

Que ce soit l'IDH-4 ou les indicateurs socio-économiques (cf. PARTIE 1 : Dynamiques sociodémographiques et PARTIE 3 : Economie), tous contribuent à dresser le portrait d'un territoire dont la population est confrontée à des difficultés plus ou moins grandes qui peuvent influencer sur son état de santé mentale.

A l'échelle du Pas-de-Calais, les associations d'insertion font face aux problèmes psychiques et estiment que les professionnels sont en difficulté face au public en souffrance dans les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS). Elles indiquent par ailleurs que les situations de précarité s'accroissent et que de nombreuses personnes se marginalisent.

Illustrant cette situation, les taux de recours aux médicaments psychotropes sont particulièrement élevés sur le territoire, notamment pour les anxiolytiques et les antidépresseurs où les taux de recours standardisés sont parmi les plus élevés en Nord - Pas-de-Calais (cf. Contrat Local de Santé de la CABBALR).

L'offre en professionnels de santé (psychiatres et psychologues) est peu dense sur le territoire du SCoT. Après avoir connu une baisse au cours de ces dernières années, elle a tendance à légèrement augmenter depuis 2018 (notamment en ce qui concerne les professionnels salariés).

Densité de professionnels dans le domaine de la psychiatrie pour 100 000 hab.

Données	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Libéral	1,80	1,80	1,44	1,44	1,08	1,08	0,72
Mixte	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36
Salarié	14,40	14,40	14,40	14,76	14,40	12,60	13,68

Densité de professionnels dans le domaine de la psychiatrie pour 100 000 habitants
Source : ARS

D'autre part, si le taux de consultants pour 1 000 assurés n'est pas plus élevé sur le territoire de proximité de Béthune-Bruay qu'au niveau de l'ex-région Nord Pas-de-Calais, le nombre de patients par psychiatres libéraux y est toutefois bien supérieur.

Données

Données	Zone de proximité – Béthune - Bruay	
	Taux de consultants – 1000 assurés	Nombre de patients par psychiatre
2013		
Béthune – Bruay	8.4	376
Pas de Calais	7.8	275
Nord Pas-de-Calais	9.1	220

Recours aux psychiatres libéraux sur la zone de proximité de Béthune-Bruay
Source : Cnamts, 2013

Un territoire fortement concerné par le zonage prioritaire de l'ARS

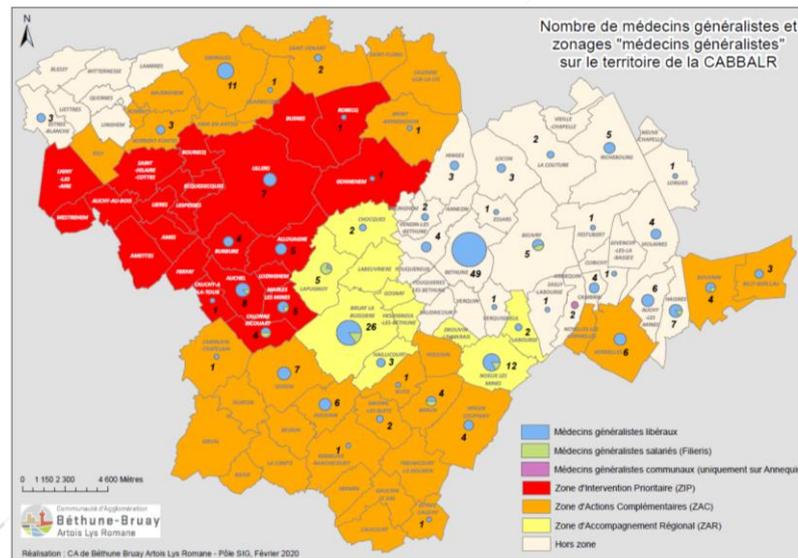
Pour accompagner l'installation de professionnels de santé, une méthodologie nationale concertée entre le ministère, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les Agences Régionales de Santé (ARS) a été mise en place pour identifier les zones où l'offre de santé en médecins généralistes est insuffisante et/ou l'on rencontre des difficultés dans l'accès aux soins. Cette méthodologie a abouti à la mise en place deux zonages spécifiques ; les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) et les Zones d'Actions Complémentaires (ZAC).

S'étant fixée comme priorité absolue le renforcement de l'offre de soins dans les territoires en manque de médecins, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France a complété le zonage national en créant, au 01 janvier 2020, les Zones « d'Accompagnement Régional » (ZAR)

permettant de financer de nouvelles aides à l'installation mais aussi le maintien de médecins généralistes sur les territoires.

Face à l'enjeu sanitaire sur le territoire, l'ARS Hauts-de-France a inscrit 66 communes du territoire du SCoT de l'Artois en zonage prioritaire parmi lesquelles :

- 22 communes, en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) en raison d'un faible niveau d'accessibilité aux soins ou potentiellement fragile ;
- 34 autres communes en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC), ces communes étant moins impactées par le manque de médecins (que les précédentes) mais nécessitant néanmoins de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore.
- Et 10 communes en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR).



Nombre de médecins généralistes et zonages « médecins généralistes » sur le territoire de la CABBALR
Source : CA de Béthune Bruay Artois Lys romane – Pôle SIG, Février 2020

L'enjeu pour l'ARS au travers de ces zonages est de favoriser l'installation de médecins grâce à un dispositif d'aides incitatif.

Une offre de santé spécifique et complémentaire issue du régime minier dans les anciennes communes minières

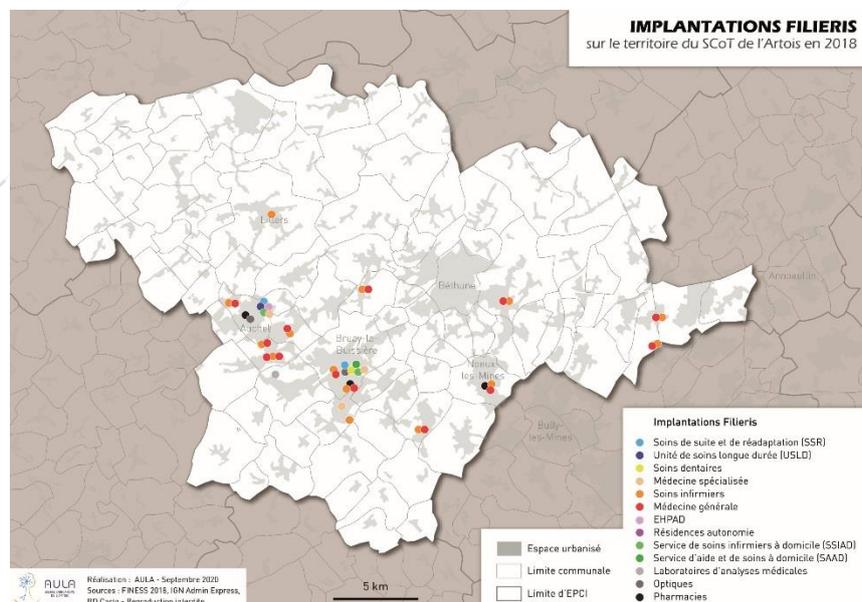
Le territoire dispose d'une offre de santé issue du régime minier gérée par la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) depuis la création du régime spécial de sécurité sociale pour les mineurs en 1946. Celle-ci, réservée aux mineurs et à leurs familles à l'origine, est venue compléter depuis son ouverture à l'ensemble de

la population l'offre de santé relevant du régime général de sécurité sociale.

L'offre de la CANSSM, dont l'opérateur est Filieris, est non seulement intéressante en termes de complémentarité de l'offre de santé de l'Assurance Maladie mais elle l'est également par son implantation historique dans les cités minières là où vivaient les mineurs et leurs familles. Ceci permet d'assurer un maillage de proximité nécessaire dans des quartiers miniers où réside encore une population d'ayants droit des mines âgés et qui accueillent aussi une nouvelle population de locataires constitués généralement de ménages avec enfant(s).

Filieris propose ainsi une offre de soins variée structurée autour de centre de santé polyvalents, mais aussi d'établissements de soins et médico-sociaux, des pharmacies, des magasins d'optique, ... Afin de proposer une offre de soins la plus complète possible, l'opérateur compte aussi des centres de santé spécialisés.

Sur le territoire, on compte ainsi 44 services dont 2 établissements de soins de suite et de réadaptation à Auchel et Bruay-la-Buissière, 1 unité de soins longue durée à Auchel, 1 service de soins dentaires à Bruay-la-Buissière, 3 services de médecine spécialisée, 14 services de soins infirmiers, 13 services de médecine générale, 1 EHPAD à Auchel, 1 Service de Soins d'Infirmiers A Domicile (SSIAD) et ainsi que d'autres services dont 1 laboratoire d'analyses de biologie médicale à Divion, 2 magasins d'optique à Bruay-la-Buissière et Auchel et 3 pharmacies. Il est à noter que certains services peuvent être regroupés dans une même structure.

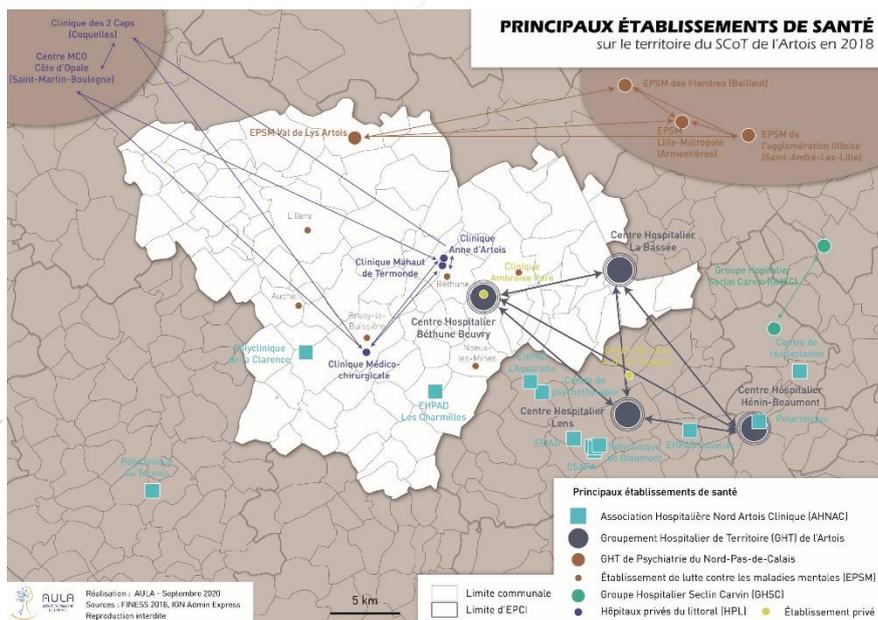


Les établissements hospitaliers et de santé

De nombreux établissements hospitaliers et cliniques sont présents sur le territoire dont un équipement hospitalier principal, le centre hospitalier de Béthune.

Le centre hospitalier de Béthune est un hôpital de proximité disposant de différents services proposant une offre de soins complète. Il dispose d'une maternité, d'un EHPAD, d'un plateau médico-technique et d'une Maison Médicale de Garde. La capacité d'accueil de l'établissement est de 567 lits.

Cette structure fait partie du Groupement Hospitalier de l'Artois (GHT) qui rassemble les centres hospitaliers de la Bassée, de Lens (établissement support) et d'Hénin-Beaumont situés en dehors du périmètre du SCoT. Le GHT de l'Artois permet aux établissements concernés de se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé.



Principaux établissements de santé sur le territoire du SCoT en 2018

Source : FINESS 2018, IGN Admin Express

L'offre hospitalière est complétée par les établissements appartenant au groupe Filieris mais aussi par l'offre sanitaire de l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), créée suite à la mise en place de plusieurs établissements par les « Houillères » du Nord et du Pas-de-Calais qui, à l'époque, accueillait la population minière et qui, s'est ouvert depuis à l'ensemble de la population.

Depuis sa création en 1977, l'AHNAC a regroupé ses activités sanitaires au sein de nombreux établissements modernes et à la pointe de la technologie. Parmi les établissements se trouvant sur le territoire du

SCoT, on retrouve 1 polyclinique, celle de Divion (250 lits) et un EHPAD à Barlin.

En complément de ces établissements, d'autres structures sont recensées sur le territoire, telles que la clinique Ambroise Paré à Beuvry (90 lits), la clinique Anne d'Artois à Béthune (186 lits et places) (**A noter** un projet d'une clinique psychiatrique de 80 lits sur le site) faisant partie du groupe HPL, Hôpitaux Privés du Littoral avec la clinique Mahaut de Termonde à Béthune (64 lits) et la clinique médico-chirurgicale à Bruay-la-Buissière (101 lits et places).

Par ailleurs, la situation géographique du territoire et son réseau routier développé permet également à la population d'accéder rapidement aux établissements situés dans le voisinage du territoire du SCoT, comme l'offre hospitalière de la Métropole Européenne de Lille (Centre Hospitalier Universitaire de Lille notamment), celle d'Arras (Centre Hospitalier et Hôpital privé des Bonnettes).

Sur le champ spécifique de la psychiatrie et des maladies mentales, le territoire du SCoT est pourvu d'un Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM Val de Lys – Artois) implanté à Saint-Venant qui a pour mission de lutter contre les maladies mentales dans les secteurs géographiques qui lui sont rattachés. Cet équipement majeur fait partie du GHT de Psychiatrie du Nord - Pas-de-Calais, dont l'EPSM Lille-Métropole est l'établissement support. Quatre EPSM, porteurs de la discipline psychiatrique et promoteurs de la santé mentale, sont présents sur une grande partie de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais et constituent ainsi ce groupement (EPSM de Saint-Venant, EPSM Lille-Métropole - Armentières, EPSM des Flandres - Bailleul et l'EPSM de l'agglomération lilloise - Saint-André-Lez-Lille). Tout comme le GHT de l'Artois, le GHT de Psychiatrie du Nord - Pas-de-Calais a pour mission d'améliorer le service rendu aux patients et d'assurer une égalité d'accès aux soins pour tous en mettant en place sur le territoire une stratégie médico-soignante commune. L'EPSM Val de Lys – Artois de Saint-Venant couvre une zone d'environ 500 000 habitants. Il est présent sur 2 territoires de santé, l'Artois et le Littoral, et est structuré autour de 5 pôles d'activités, les Pôles de Psychiatrie Générale de l'Audomarois, Artois Lys Romane et du Ternois, le Pôle de Pédopsychiatrie et le Pôle des Activités Transversale. L'établissement compte également un Campus des Métiers de la Santé et un Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) à Saint-Venant.

Une offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes très faible

24
EHPAD sur le territoire

En 2020, le territoire du SCoT de l'Artois comptait 24 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)⁴³ offrant

⁴³ Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes souvent appelé EHPAD est une résidence collective médicalisée destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes. Un EHPAD propose un accueil en chambre et fournit obligatoirement des services comme les soins ou les repas.

1 110 places d'hébergement (**Source : annuaire action sociale**), ce qui représente un ratio de 75 places⁴⁴ pour 1 000 habitants de plus de 80 ans, soit un ratio très inférieur aux moyennes départementale (136 lits pour 1 000) et régionale (157 lits pour 1 000).

Données	Etablissements pour personnes âgées		
	SCoT de l'Artois	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Personne de + de 80 ans (2016)	14 885	122 014	479 570
Nombre de places en EHPAD (2020)	1 110	10 488	46 700
Nombre de places pour 1 000 habitants de + de 80 ans	75	136	157

Nombre de places pour les personnes âgées dans les établissements
Source : INSEE – action sociale – RPPS 2017

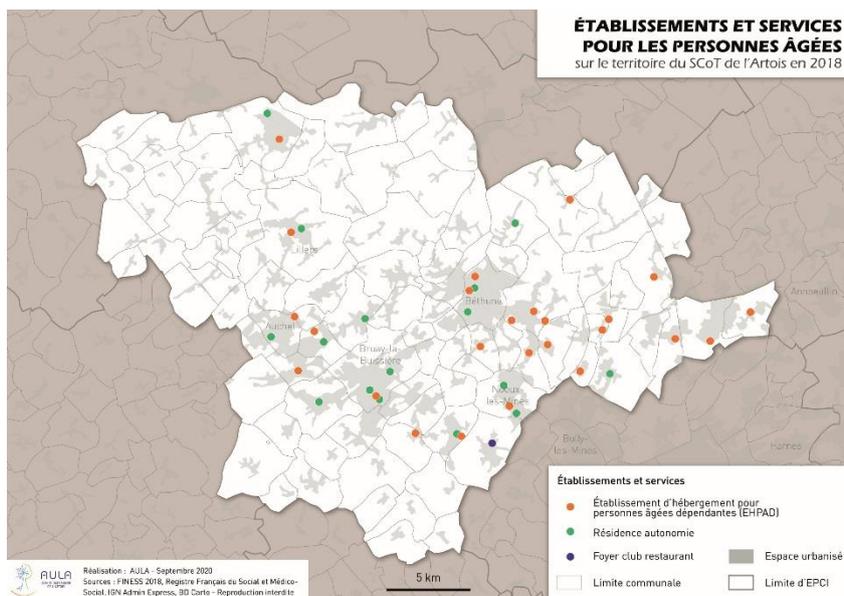
En 2020, on comptait également sur le territoire 16 résidences autonomes⁴⁵ offrant 1 186 places.

Sur le plan de la répartition territoriale des établissements, on constate sur le territoire du SCoT que la répartition n'est pas homogène. On note une bonne implantation des EHPAD et des résidences dites « d'autonomies » sur la partie la plus urbanisée du territoire et les principales villes. Par contre, la partie plus rurale du territoire en est quasiment dépourvue (Collines de l'Artois et nord-ouest du territoire).

Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

⁴⁴ Nombre de places / nombre de personnes de plus de 80 ans * 1 000

⁴⁵ Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une Résidence Autonomie (auparavant appelée foyer-logement) est un mode d'hébergement collectif non médicalisé accueillant des personnes âgées autonomes mais qui ont besoins d'un cadre sécurisant et ont besoin occasionnellement d'être aidées.



Établissement et services pour personnes âgées sur le territoire du SCoT en 2018
Source : FINESS 2018, Registre Français du Social et Médico-Social, IGN Admin Express, BD Carto

Face à une situation de vieillissement attendu de la population dans les années à venir, la question de l'adaptation de l'offre actuelle en services et en équipements destinés aux personnes âgées, voire à son développement, face aux nouveaux besoins que cette évolution va susciter se posera inévitablement.

Une offre d'équipements variée à destination des enfants et adultes en situation de handicap

Sur la région des Hauts-de-France, près des deux tiers des établissements et services médico-sociaux destinés à l'accueil et à la prise en charge des enfants en situation de handicap sont installés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Le territoire du SCoT compte 1,9 % d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), soit 1 396 allocataires en 2016. Ce chiffre est légèrement inférieur à la part départementale mais supérieur à la part nationale.

1,9 %
d'enfants sont bénéficiaires de l'AEEH sur le territoire contre 1,7 % au niveau national

Données 2016	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	
	Nombre d'enfants percevant l'AEEH	Part d'enfants percevant l'AEEH
SCoT de l'Artois	1 396	1,9 %
Département	8 504	2,2 %
Hauts-de-France	32 399	2 %
France	259 740	1,7 %

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
Source : <https://calcul2.or2s.fr/openData/>

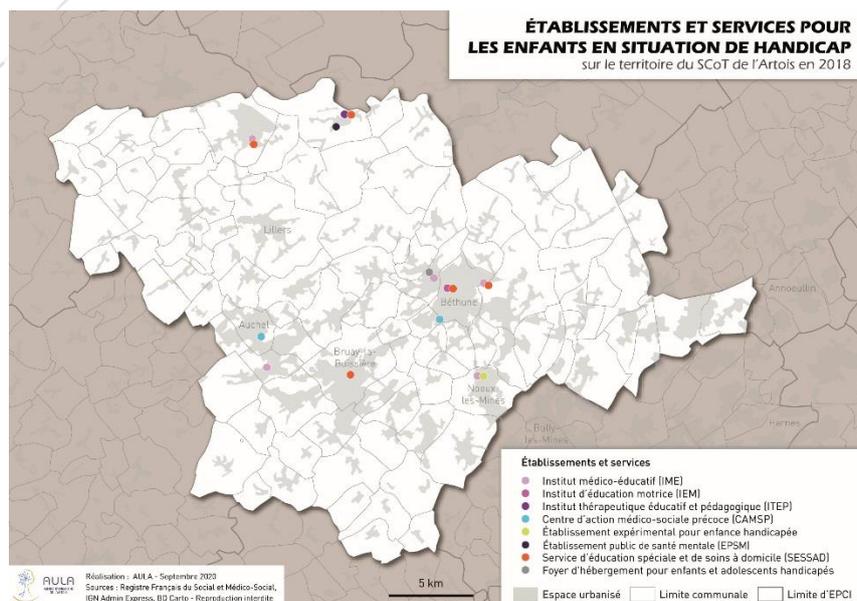
En termes de structures à destination des enfants en situation de handicap, le territoire du SCoT de l'Artois s'inscrit, en 2017, avec un taux d'équipement de 10 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, dans la moyenne régionale (10 pour 1 000), mais en deçà du taux départemental (12 pour 1 000).

Données	Enfants en situation de handicap		
	SCoT de l'Artois	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Nombre de places pour 1 000 habitants de 0 -19 ans	10	12	10

Nombre de places pour 1 000 enfants en situation de handicap
Source : Finess 2017

Sur le territoire du SCoT, on recense également des structures d'hébergement et d'enseignement ; 5 Instituts Médico-Educatifs (IME), 1 Institut d'Education Motrice (IEM), 1 Foyer d'hébergement pour enfants et adolescent handicapés à Annezin, 5 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) à destination des enfants et adolescents en situation de handicap, 2 centres d'action Médico-sociale précoce et un établissement expérimental pour enfants handicapés à Nœux-les-Mines.

On retrouve l'EPSM de Saint-Venant qui comprend un pôle de pédopsychiatrie couvrant l'inter-secteur de Béthune, Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines et l'inter-secteur de Lillers, Aire-sur-la-Lys (Hors SCoT) et Saint-Omer (Hors-SCoT), ainsi qu'un Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP).



Établissements et services pour les enfants en situation d'handicap sur le territoire du SCoT en 2018
Source : Registre Français du Social et Médico-Social, IGN Admin Express

Comme pour les jeunes, l'accompagnement médico-social des adultes en situation de handicap se décline dans le cadre de différentes structures (hébergement, prise en charge à domicile, etc.).

Sur le territoire du SCoT, la part des bénéficiaires de l'allocation Adulte Handicapé (AAH) atteint les 2,9 % de la population, soit 4 553 allocataires en 2016. La part d'allocataires de l'AAH est quasi-identique à la part départementale mais est inférieure à la part régionale.

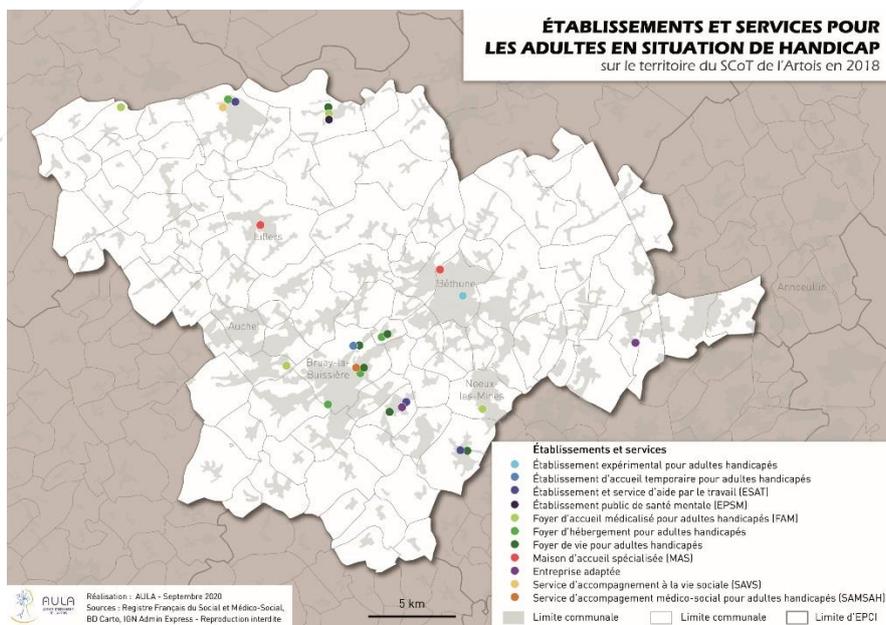
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Données 2016	Nombre d'allocataires de 20-64 ans de l'AAH	Part d'allocataires de 20-64 ans l'AAH
SCoT de l'Artois	4 553	2,9 %
Département	24 925	3 %
Hauts-de-France	109 149	3,2 %
France	1 003 510	2,7 %

2,9 %
de la population du territoire
bénéficie de l'AAH contre
2,7 % au niveau national

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
Source : <https://calcul2.or2s.fr/openData/>

Le territoire du SCoT dispose d'une offre variée en termes d'accueil des adultes en situation de handicap réparties au centre du territoire ainsi que nord-ouest. Avec son pôle de psychiatrie générale Artois Lys Romane multipolaire (implantations à Béthune, Bruay-la-Buissière, Lillers et Nœux-les-Mines), l'EPSM de Saint-Venant joue également un rôle majeur pour les adultes en situation de handicap.



Etablissements et services pour les adultes en situation d'handicap sur le territoire du SCoT en 2018
Source : Registre Français du Social et Médico-Social, BD Carto, IGN Admin Express

En 2017, le territoire présentait un taux de places pour adultes handicapés de 11 places pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans, soit un

taux légèrement supérieur aux taux départemental et régional (10 places pour 1 000 personnes).

Données	Lens-Hénin	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Nombre de places pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans	11	10	10

Nombre de places dans les structures pour les adultes en situation de handicap
Source : Finess 2017



Au regard de la situation socio-démographique du territoire et des différents indicateurs évoqués dans cette fiche, des enjeux en matière de santé peuvent être appréhendés. En effet, la faible espérance de vie et l'importance des taux de mortalité témoignent d'un état de santé général dégradé. Ces propos se confirment avec les nombreux écarts par rapport aux références nationales ainsi que par l'analyse de l'IDH 4.

D'une manière générale, l'offre de santé de premiers recours, en particulier des médecins généralistes, est sous représentée et il est à noter que le territoire du SCoT sera confronté, dans les cinq à dix années à venir, à un important renouvellement générationnel, ce qui pourrait remettre en cause le maillage des soins de proximité offerts actuellement sur le territoire. En effet, les professionnels de santé sont aujourd'hui de plus en plus âgés, posant la question du maintien voire de l'amélioration de l'offre de santé à terme.

Même si la densité en professionnels de santé de premiers recours n'est pas satisfaisante sur le territoire, elle peut cependant compter sur la complémentarité entre l'offre de santé relevant du régime général de sécurité sociale et celle issue du régime minier.

Le retard en matière de santé de la population peut s'expliquer par un déficit en professionnels de premiers recours, mais pas par un moindre recours à ceux-ci. En effet, le taux de recours aux médecins généralistes est supérieur sur le territoire à la moyenne nationale.

L'offre en médecins spécialistes n'est pas très bonne sur le territoire, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer en partie le faible recours de la population à ces derniers. Ce ne sont néanmoins pas les seules raisons ; le manque de moyens financiers d'une partie de la population, l'éloignement des médecins spécialistes (sur le territoire ou à l'extérieur) couplé à des difficultés de mobilité... en sont également à l'origine.

Il faut cependant noter que la situation géographique du territoire et sa desserte permettent à la population d'accéder aux équipements de santé situés à proximité du territoire du SCoT.

Le territoire du SCoT est un territoire qui est bien équipé en équipements hospitaliers. En effet, on y retrouve de nombreux établissements et réseaux, tels que le Groupement Hospitalier de l'Artois (GHT), l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), les Hôpitaux Privés du littoral (HPL), le GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais ...

Si la population a tendance à rester stable, le territoire va par contre être confronté dans les prochaines années à un phénomène de vieillissement de celle-ci. Il y a donc nécessité pour le territoire d'anticiper cette évolution et les futurs besoins de cette population, dans un contexte notamment où l'offre d'hébergement à destination

des personnes âgées se trouve, aujourd'hui, en dessous de la moyenne départementale.





Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont :

- Anticiper les évolutions démographiques de la population et des professionnels de santé pour adapter l'offre en équipement de soins ;
- Favoriser l'accès et la coordination de l'offre de soin et de santé pour conforter le maillage territorial ;
- Renforcer l'attractivité du territoire envers les professionnels de santé.



PARTIE 9 : TOURISME



Une offre touristique riche et variée

L'offre touristique du territoire du SCoT de l'Artois repose sur son histoire et sur la richesse de son patrimoine naturel/paysager, architectural et immatériel mais également sur un réseau d'équipements culturels et de loisirs disséminés sur le territoire.

La force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre qui se décline en grandes filières étroitement liées entre elles, s'entremêlant parfois même sur un même site, et sur lesquelles s'appuie le développement du tourisme de courts séjours et de passage pour les touristes étrangers (notamment britanniques). On retrouve, le tourisme de mémoire en lien avec la Grande Guerre, le tourisme culturel en lien avec l'histoire du territoire et les monuments historiques, le tourisme industriel en lien notamment avec le passé minier et le tourisme « vert » en lien avec les équipements de loisirs.

D'ailleurs, la stratégie touristique du territoire s'oriente autour des objectifs et axes suivants :

- Développer et animer l'offre culturelle, patrimoniale et touristique du territoire et créer une offre adaptée aux personnes en situation de handicap dans le cadre de la marque nationale : Tourisme et Handicap obtenue en 2012 et renouvelée en 2017 ;
- Développer et valoriser la thématique minière en lien avec les partenaires régionaux ;
- Devenir un territoire d'exception pour la pratique des loisirs de pleine nature et d'itinérance douce (structurer, qualifier et développer les offres de randonnée pédestre, VTT, activités fluviales et cyclotourisme) ;
- Mettre en œuvre un tourisme d'affaires identitaire insolite et décalé.

A noter que l'écriture d'un nouveau projet de territoire est à venir et nécessitera sans doute de revoir la stratégie touristique de Béthune-Bruay.

Le tourisme de mémoire

Le tourisme de mémoire reste bien présent sur le territoire du SCoT de l'Artois, hérité de sa position sur la ligne de front durant la Première Guerre Mondiale. Ce tourisme est le plus anciennement développé et prend toute sa signification dans la fréquentation des nombreux cimetières et monuments mémoriaux qui témoignent de la violence des combats et qui constituent autant de sites de destination touristique pour les touristes étrangers, notamment britanniques.

Le territoire possède à ce titre de nombreux cimetières militaires et grands mémoriaux érigés en souvenir des soldats disparus dont des cimetières du Commonwealth comme le cimetière britannique du Touret Military de Richebourg mais aussi des cimetières d'autres

nationalités. On y retrouve par exemple, le cimetière militaire portugais de Richebourg, le cimetière de Neuve Chapelle Indian Memorial de Richebourg, le cimetière portugais de la Couture, etc.

En termes de fréquentation, ces sites bénéficient de la proximité du Mémorial Canadien de Vimy et de la Nécropole Nationale de Notre-Dame de Lorette situés sur le territoire voisin, drainant un nombre important de visiteurs.

On retrouve également sur le territoire la Tour Saint-Ignace à Béthune. Dernier élément fortifié de la ville, cette tour de défense a su traverser les années. Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1969, la Tour Saint Ignace est une tour d'artillerie du XV^e siècle. Elle constitue l'un des rares vestiges des fortifications de la ville avec le bastion Saint-Pry. Cette tour a connu de nombreuses fonctions durant les années telles que magasin à poudre, chapelle, château d'eau, etc. Elle propose aux visiteurs de découvrir la salle des gardes de l'époque, des archères⁴⁶ et des canonnières⁴⁷.

Durant ce conflit le territoire a dû faire face à de nombreuses destructions. De ces destructions résultent des reconstructions donnant lieu parfois à l'émergence d'un nouveau style architectural : le courant « Art Déco », un courant mélangeant tradition et modernité. De nombreux bâtiments et notamment des façades incarnent la représentation même de ce courant tel que de nombreuses façades de la Grand Place de Béthune, le quartier de la gare, le Lab Labanque, La Fabrique, l'église Saint-Vaast de Béthune ou encore le Stade Parc et la piscine Art Déco de Bruay-la-Buissière.

Le tourisme culturel et les traditions populaires

Le patrimoine représente une richesse pour le territoire notamment en ce qui concerne le patrimoine architectural et urbain, religieux, rural, industriel et immatériel qui sont en grande partie à l'origine du tourisme culturel du territoire.

Grâce à un patrimoine bâti assez riche, le territoire compte un nombre important de monuments historiques. Composés principalement d'édifices civils, on y retrouve divers châteaux en nombre relativement important comme par exemple le château d'Olhain édifiés entre le XII^{ème} et le XIX^{ème} siècle, le Château de Créminil d'Estrée-Blanche, le Manoir de la Besvre à Witternesse, le château de Ranchicourt à Rebreuve-Ranchicourt, etc. ainsi que des

⁴⁶ Meurtrière oblongue pratiquée dans les murs d'un château fort ou d'une forteresse par laquelle les archers tiraient de l'arc ou de l'arbalète.

⁴⁷ Embrasure ou meurtrière de forme variable, employée dans l'ancienne fortification (xv^e-xvi^e s.) pour le tir des canons et armes à feu.

sites de défense telles que l'ancienne place forte à la Vauban de Béthune.

De ce patrimoine découle également un patrimoine rural bâti important tel que l'ancien moulin à eau du Gué datant du XVI^e siècle à Caucourt.

Le cœur de ville historique de Béthune, avec son beffroi typique du nord de la France au centre d'une grande place d'un style mélangeant néo-régionalisme et Art-Deco, jouit également d'une attractivité touristique sur le territoire. Classé Monument Historique en 1862, il fait partie des 23 beffrois classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2005, intégrant la liste des « Beffrois de Belgique et de France ». Symbole de la ville de Béthune, cet édifice a été visité par 210 visiteurs en 2017.

Il en est de même pour le patrimoine bâti religieux avec la présence des deux Chartreuses de Gosnay, les nombreuses églises telles que l'église St Martin à Labourse, l'église St Pierre de la Couture, l'église Saint Laurent de Richebourg, l'église Saint-Vaast de Béthune, etc., et la présence importante d'un petit patrimoine de proximité, typique de la région, diffus sur le territoire telles que les oratoires et les chapelles. La présence à Amettes de la Maison natale de Saint-Benoit Labre accueille également de nombreux visiteurs chaque année (15 000 visiteurs en 2019).

L'activité touristique peut également s'appuyer sur la présence de nombreux musées formant un réseau de petits équipements culturels disséminés sur l'ensemble du territoire du SCoT mais aussi sur un nombre non négligeable de lieux de programmation et de diffusion culturelle comme le théâtre de Béthune (14 450 visiteurs en 2019), la Comédie de Béthune (14 000 visiteurs en 2019) mais aussi des centres culturels comme le Lab Labanque à Béthune où on retrouve des expositions et qui a accueilli en 2018, 16 185 visiteurs, l'espace culturel Grossemey à Bruay-la-Buissière, l'espace culturel de Barlin, etc.

Le tourisme industriel

Lorsque l'industrie charbonnière a pris fin en 1990 avec la fermeture du dernier puits de mine à Oignies (le 9/9bis – Hors SCoT), le territoire a souhaité dans un premier temps tourner le dos à ce passé minier à la fois récent et douloureux.

Ce n'est qu'au début des années 2000, ce qui est somme toute très rapide après 150 ans d'exploitation et un arrêt de l'activité remontant à 10 ans, qu'une prise de conscience du potentiel que pouvait présenter le patrimoine minier a vu le jour.

Le territoire se tourne alors vers de nouveaux projets pleinement engagé dans l'après-mine passant par un énorme effort de

reconversion dépassant la simple logique « réparatrice » afin de donner une nouvelle vie au patrimoine minier. De nombreux carreaux de fosses (cf. le site des fosses 3, 3bis et 3 ter à cheval sur trois communes : Auchel, Marles-les-Mines et Lozinghem), des cités minières et corons (telle que la cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière – 15 000 visiteurs entre mai et décembre 2019), des friches et des terrils (comme le terril de Nœux-les-Mines et sa piste de glisse, les terrils du Pays à Part à Haillicourt, etc.), des cavaliers de voies ferrées supports de la trame verte et bleue, des équipements des Houillères, etc. ont fait l'objet de reconversions et chacun d'entre eux y a laissé sa propre empreinte architecturale et urbaine et ont permis pour certains de développer un tourisme s'appuyant sur ces paysages emblématiques.

Dès 2012, le regard sur ce patrimoine minier a pris un nouveau tournant, grâce notamment à la reconnaissance de l'intérêt du paysage minier au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs ». Cette inscription symbolise la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'histoire humaine et industrielle qui a façonné tout un paysage et une culture.

Fin 2016, les terrils formant la Chaîne des Terrils du Bassin Minier du Nord de la France ont été classés parmi les sites, perspectives et paysages d'intérêt, au titre de la loi paysages de 1930.

Si l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin Minier implique la conservation et la préservation du patrimoine minier, cela ne signifie pas pour autant que celui-ci doit être sanctuarisé. Bien au contraire, il est amené à évoluer, à se trouver de nouvelles vocations.

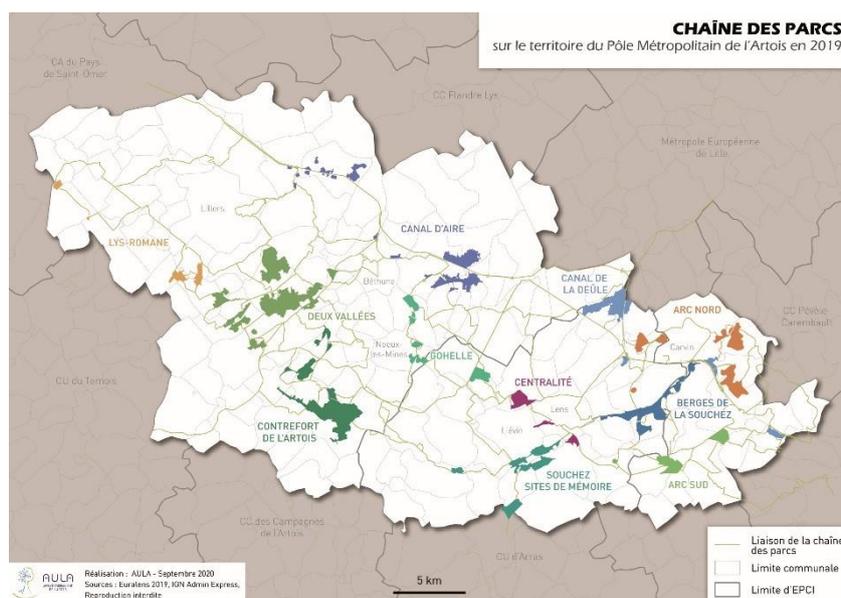
Des anciens sites d'extraction, tels que les fosses 3, 3 bis et 3 ter se sont engagées dans des projets d'aménagements. Les éléments paysagers (terrils, etc.) ont trouvé de nouvelles vocations : lieux d'accueil de la faune et de la flore, réserves de biodiversité, voies vertes et supports d'activités sportives itinérantes de pleine nature, tels que les randonnées pédestres, le VTT ou des activités de plein air comme le trail⁴⁸. A ce titre le trail des Pyramides Noires, organisé chaque année par la Mission Bassin Minier, rassemble plusieurs milliers de participants et dispose aujourd'hui d'une notoriété nationale.

L'ensemble de ces activités donne au territoire une image nouvelle tant pour la population extérieure que pour les habitants, qui le (re)découvrent.

Ces sites sont aujourd'hui très fréquentés preuve du changement d'image.

⁴⁸ Le trail, aussi appelé course nature ou plus rarement la course en sentier, est un sport de course à pied, sur longue distance, en milieu naturel, généralement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnée en plaine, en forêt ou en montagne. Trail est l'abréviation, propre aux francophones, de l'anglais trail running.

Avec la volonté de mettre en valeur ces nouveaux espaces de nature et de loisirs, l'agglomération, dans le cadre du Pôle Métropolitain de l'Artois, s'est engagé depuis quelques années dans la définition d'un projet de liaisonnement des grands espaces de loisirs via les cheminements verts que sont les cavaliers, repris sous le nom de « Chaîne des Parcs ». Concept développé par Michel Desvignes, grand prix de l'urbanisme 2011, sous le terme « de l'archipel noir à un archipel vert », la Chaîne des Parcs a pour vocation de devenir une « chaîne de lieux d'usage », et plus précisément une destination « sport-santé-culture » pour tout public, prenant appui sur l'offre existante pour renforcer la réappropriation des lieux.



La Chaîne des parcs sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois en 2019
Source : Euralens 2019, IGN Admin Express

N'oublions pas qu'à côté des sites de la mémoire, du patrimoine bâti et des grands sites miniers, des initiatives plus locales existent également qui témoignent de la vie du mineur, tels que le musée de la Mine à Nœux-les-Mines qui a accueilli en 2018, 1 548 visiteurs, ou encore la Maison du Mineur à Annezin, le musée de la Mine à Auchel, le musée de la Mine et l'Ecomusée de la mine de Bruay-la-Buissière, le musée du Vieux 2 à Marles-les-Mines, etc.

Si le tourisme industriel est essentiellement lié à l'histoire de l'extraction charbonnière, le musée de la chaussure de Lillers offre également un témoignage de l'histoire industrielle du territoire.

Enfin, de l'activité minière découle aussi un patrimoine minier immatériel, tel que la fête de la Sainte Barbe, patronne des mineurs. S'il y a un jour plus indiqué que les autres pour visiter le Bassin minier, c'est bien le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe.

Tourisme « vert »⁴⁹

Comme évoqué précédemment, ce tourisme émerge de façon non négligeable depuis quelques années sur le territoire, en particulier dans le Bruaysis, sur les Collines de l'Artois et au nord-ouest du territoire. Cette filière touristique s'appuie sur la diversité/ricesse du patrimoine naturel, paysager et bâti mais également sur les fêtes et les traditions locales.

Le territoire du SCoT offre une grande diversité de milieux naturels, remarquables et ordinaires tels que des zones humides naturelles, des boisements, des rivières, etc. qui offrent des fonctions écologiques importantes (maintien de la biodiversité, etc.) mais présentent également des opportunités en termes de développement touristique dans la mesure où ils contribuent vivement à la qualité de vie.

Sur le territoire du SCoT, on retrouve également un réseau de circuits de randonnées importants comportant divers types de circuits tels que les circuits et les sentiers pédestres (env. 800 km de parcours de petites randonnées), les circuits équestres et les circuits cyclables (exemple du premier réseau points nœud vélo⁵⁰ en France : Vallée de la Lys et Monts de Flandre : 130 km de réseau balisé sur le territoire) et de chantier VTT (exemple : 273 km de circuits labellisées sur la station des Collines de l'Artois) et de nombreuses bases de loisirs constituant de vrais atouts touristiques. On note par exemple la présence du Parc Calonnix à Calonne Ricouart (120 000 visiteurs en 2019), la base de Loisinord à Nœux-les-Mines (100 000 visiteurs dont 24 500 pratiquants pour les activités sportives), la base départementale d'Ohlain à Maisnil-lès-Ruitz (classé dans le top 10 des sites les plus fréquentés dans les Hauts-de-France – 700 000 visiteurs en 2019), la base de la Haute-Vallée de la Lawe présente sur trois communes du territoire (Beugin, La Comté et Bajus), etc. Ces équipements accueillent principalement un public régional mais surtout local.

Outre ces bases de loisirs, on note également la création de Geotopia dans le village de Mont-Bernenchon. Cette maison de nature a pour objectif de sensibiliser tous les publics à la nature et à l'environnement. Chaque année, ce sont des milliers de visiteurs qui profitent du site (9 580 visiteurs en 2019).

La gastronomie et le patrimoine immatériel (carnaval, braderies, fêtes locales, etc.) constituent également des supports pour ce tourisme. En effet, ces éléments enrichissent les activités de découverte et de loisirs.

⁴⁹ Ensemble des activités touristiques mises en place dans les zones rurales et basées sur les atouts d'un environnement naturel et humain spécifique à ces zones.

⁵⁰ Les « points-nœuds » est un système de maillage et de fléchage d'itinéraire par numéro qui permet de réaliser facilement une balade à vélo. Ce système existe depuis longtemps en Belgique.

A noter que le territoire du SCoT est également un territoire sur lequel se déroule de nombreux événements annuels permettant de développer le tourisme. On retrouve par exemple, le grand prix cycliste international de d'Isbergues et de Lillers, le Jumping international de Béthune, le Beugin international airshow, le rallye du Béthunois, etc.

Un tourisme lié à la voie d'eau en développement

Si la voie d'eau représente un levier de développement économique important pour le territoire pour le transport de marchandises, elle l'est également au regard de son potentiel touristique.

En effet, même si la vocation touristique du canal n'est pas tellement développée pour le territoire actuellement suite à l'éloignement des principales villes et qu'au cours du dernier siècle, sa principale fonction était avant tout industrielle, le territoire, suite à son positionnement voit apparaître de nombreux projets de réappropriation de la voie d'eau en milieu urbain dont un développement de l'activité touristique fluviale. Même si certaines démarches de réflexions récentes témoignent d'une prise de conscience du potentiel touristique que représente la voie d'eau, il manque encore une stratégie globale et partagée intégrant toutes les dimensions du tourisme fluvial et fluvestre.

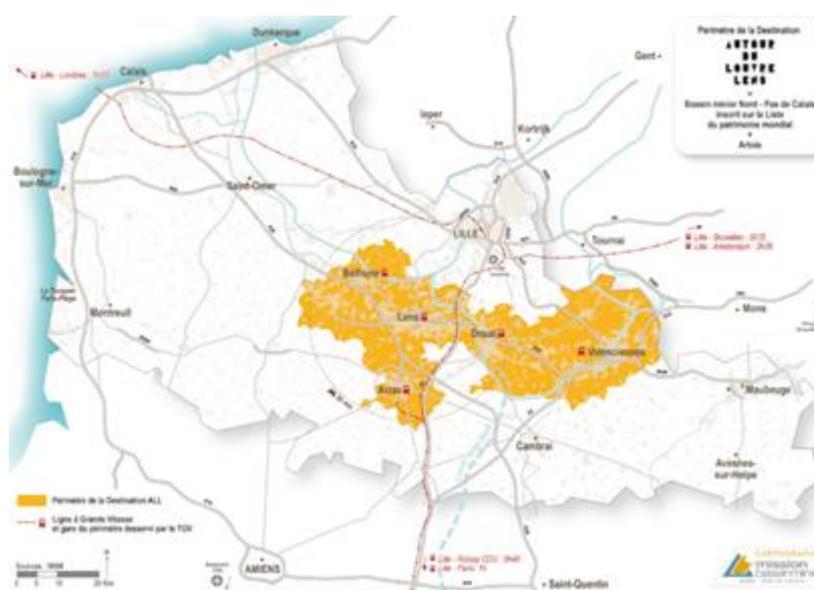
Le territoire du SCoT compte ainsi une base nautique et un port de plaisance à Béthune permettant de faire des croisières événementielles, des balades et promenades au fil de l'eau et une base nautique à Beuvry, les deux se situant le long du canal à grand gabarit et des canaux de Beuvry.

A noter que le tourisme vert, le tourisme fluvestre, les chemins de randonnées, les pistes cyclables, etc. permettent ainsi de développer une nouvelle forme de tourisme : le « slow tourisme ». Apparue au début des années 2000, cette nouvelle forme de tourisme a pour principes majeurs de découvrir des paysages tout en prenant son temps, en s'imprégnant pleinement de la nature et en privilégiant les rencontres tout en savourant les plaisirs de la table. Lié aux aménagements réalisés pour les touristes et de la promotion effectuée sur ces aménagements (exemple : aménagement le long du canal d'Aire, promenade le long de la Lys, etc.), ce dernier accueille de plus en plus de clientèles françaises mais aussi belges et néerlandaises. Suite à la crise du COVID-19, ce phénomène s'est accentué durant la saison touristique 2020.

La destination autour du Louvre Lens - ALL

Créée en 2010 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour accompagner l'arrivée du Louvre-Lens (territoire voisin du SCoT),

la Mission Louvre-Lens Tourisme (MLLT) a comme mission de faire émerger sur le territoire une destination touristique fondée sur une expérience différente et innovante afin de se démarquer et se hisser au rang de destination internationale. Le parti pris a été d'impulser une nouvelle forme de tourisme culturel axé sur l'histoire et les valeurs du territoire. La marque Autour du Louvre-Lens (ALL) a donc été imaginée associant à l'origine le secteur de Lens-Liévin, le Béthunois-Bruaysis, le Douaisis et l'Arrageois. Avec l'inscription du Bassin Minier à l'UNESCO, le périmètre a été élargi au Valenciennois.



Périmètre de la destination « Autour du Louvre-Lens »
Source : Mission Bassin Minier

24 %

des visiteurs de la destination ALL
sont des visiteurs étrangers (2015)

En 2015, la destination ALL a été retenue par l'Etat pour faire partie des contrats de destination touristique⁵¹ qui visent à renforcer l'attractivité et la compétitivité des destinations françaises à l'international. D'une durée de trois ans, ce contrat a été renouvelé en 2018.

Avec ses partenaires, la MLLT Pas-de-Calais met en œuvre autour de cette destination une stratégie dont le fil rouge est l'innovation et la créativité touristique afin d'imaginer la destination culturelle et événementielle de court-séjour de demain prenant appui sur la richesse culturelle, architecturale et patrimoniale du territoire.

Les premières enquêtes menées par la MLLT confirment l'intérêt que portent les touristes au territoire. Une étude datée de 2015⁵² détaille le profil des visiteurs ; 24 % des touristes sont d'origine étrangère (47 % de Belges, 14 % de Néerlandais, 10 % d'Anglais, 6 % d'Allemands,

⁵¹ S'appliquant à un territoire géographiquement et culturellement cohérent, ce contrat permet de fédérer les acteurs publics et privés autour d'une marque et d'une stratégie commune afin de rendre plus visible des destinations bénéficiant d'une identité forte

⁵² Enquête menée en 2015 auprès de 995 personnes et mis en place par la Mission du Louvre-Lens Tourisme dans le but de mesurer le profil et les comportements des visiteurs de la destination ALL.

etc.) et 65 % des visiteurs extrarégionaux, qui passent au moins une nuit dans la région. De plus, d'après cette étude, 43 % des sondés visitent un autre site dans le Nord-Pas-de-Calais et 67 % des visiteurs ont une meilleure image de la Région à l'issue de leur visite.

Une autre étude de 2017⁵³ estime que les visiteurs du Louvre-Lens dépensent une somme moyenne de 119 euros par personne (hors frais de transport), soit une dépense globale cumulée de près de 135 millions d'euros⁵⁴ entre 2012 et 2017.

La destination ALL semble avoir été relativement épargnée par la crise sanitaire du COVID-19 alors que de nombreuses destinations touristiques souffrent actuellement et voient leur fréquentation s'effondrer. En effet, d'après le cabinet TCI Research qui a analysé 3 300 articles et post partagés sur les réseaux sociaux sur la destination ALL, à peine plus de 400 sont liés au COVID-19, ce qui est pour le cabinet très faible et donc un avantage pour la destination.

Une économie touristique en développement

L'offre touristique du territoire s'est peu à peu structurée au cours des années mais cependant, la capacité d'accueil reste très limitée. Les hôtels, les campings et les résidences secondaires sont les trois principales structures d'accueil des touristes.

L'hébergement et la restauration

En 2015, les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Béthune-Bruay recensaient 790 établissements déclarant une activité dans le secteur de la restauration, soit une augmentation de 10 % depuis 2012.

Le secteur de l'hébergement a enregistré une évolution similaire, l'offre hôtelière enregistrant, entre 2013 et 2016, sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA), l'ouverture de 6 nouveaux hôtels représentant un total de 175 chambres. Début 2016, on recensait 37 hôtels et un peu plus de 1 700 chambres à l'échelle de ce périmètre. **(Source : Livret Euralens n°12 : Louvre-Lens, 5 ans ! Chiffres clés et impacts 2012 -2017).**

A l'échelle du périmètre du SCoT de l'Artois, l'offre en hébergement touristique s'est peu à peu structurée. Cependant, la capacité d'accueil reste très limitée. En effet, on recense 18 hôtels dont une auberge rassemblant au total environ 1 603 lits en 2019 **(Source : Office de Tourisme Béthune - Bruay)**. L'offre haut de gamme

10 %

d'établissements de restauration sur les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Béthune-Bruay (entre 2012 -2015)

⁵³ Enquête menée en 2017 auprès de 735 personnes.

⁵⁴ L'estimation valorise uniquement les dépenses moyennes calculées sur la base des visiteurs extra-régionaux qui ne seraient pas venus dans la région sans le musée, soit un peu plus de la moitié de l'ensemble des visiteurs (hors scolaires).

(3 et 4 étoiles) est quant à elle importante avec la présence de 8 hôtels ayant 3 à 4 étoiles (**Source : Hauts-de-France Tourisme**).

	CABBALR
Non classé	6
1 étoile	0
2 étoiles	4
3 étoiles	6
4 étoiles	2
TOTAUX	18

Nombre d'hôtels classés sur le territoire du SCoT
Source : Hauts-de-France Tourisme, 1^{er} janv. 2020

Le taux d'occupation de ces hôtels était de 51,8 % en 2019 pour environ 180 241 nuitées, avec une majorité de personnes venant du territoire français (76 %) (**Source : Hauts-de-France Tourisme**).

Cette offre hôtelière est complétée par une offre d'hébergements alternatifs (meublés touristiques, gîtes, etc.), qui ont su surfer sur les tendances actuelles et séduire les touristes. En 2019, on comptait sur le territoire, 84 meublés touristiques (472 lits), 97 chambres d'hôtes (237 lits), 3 campings (450 lits) et 2 parcs résidentiels⁵⁵ (142 lits) (**Source : Office de Tourisme Béthune - Bruay**).

On retrouve également sur le territoire du SCoT, 3 sites d'hébergements insolites (20 lits), 4 aires pour camping-cars (20 emplacements publics et 34 emplacements privés) et 2 haltes fluviales (32 lits) (**Source : Office de Tourisme Béthune - Bruay**).

En ce qui concerne l'hébergement collectif, ce dernier est peu présent sur le territoire et est concentré sur le parc départemental d'Olhain (96 lits) et sur Loisinord (63 lits). 159, c'est le nombre de lits disponibles dans les 2 hébergements de groupe.

De façon générale, le territoire compte 6 311 lits en 2019 (lits marchands⁵⁶ et non marchands⁵⁷) (**Source : Office de Tourisme Béthune - Bruay**).

L'emploi touristique

Depuis l'ouverture du musée en 2012 (Hors SCoT), on a pu constater sur les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Béthune- Bruay une hausse du nombre d'emplois salariés dans les secteurs en lien avec l'activité touristique. En effet, plus de 7 000 emplois ont été recensés, représentant plus de 720 emplois supplémentaires par rapport en

⁵⁵ Un parc résidentiel est un type d'hébergement touristique d'aspect village vacances qui accueille essentiellement des familles, généralement lors de leurs vacances. L'aspect "Village" sous-entend que cet établissement de vacance propose la plupart des services disponibles dans un village.

⁵⁶ Hébergement faisant l'objet d'une commercialisation, avec transaction financière.

⁵⁷ Hébergement sans commercialisation, à l'usage du propriétaire, de ses parents ou amis, à titre gracieux (ex : résidences secondaires).

2011 (données URSAAF/Acoss). En termes d'emplois, le secteur de la restauration est le mieux représenté, avec près de 726 emplois créés entre 2011 et 2018.

Attention, il convient de préciser que la totalité des créations d'entreprises ne peuvent être affectées au développement touristique et encore moins à la seule présence d'un équipement, en l'occurrence le Louvre-Lens. Le territoire a connu durant cette période un dynamisme économique qui a généré naturellement de l'ouverture de nouveaux lieux de restauration et la création d'emplois pour les actifs sur le territoire, et ce de manière totalement indépendante de la dynamique touristique.

Sur le territoire du SCoT, d'après l'Office de Tourisme de Béthune Bruay, le secteur touristique comptait en 2019, 1 978 emplois dont 1 678 en restauration, 141 en hôtellerie, 159 en transport, taxis, loisirs et parcs soit une évolution de 50 emplois par rapport à 2018 malgré une baisse de 19 emplois en restauration.



Synthèse

La force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre qui se décline en 4 filières majeures étroitement liées, s'entremêlant parfois sur un même site.

Terrain d'affrontements acharnés lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale, le territoire du SCoT a développé depuis de nombreuses années un tourisme de mémoire. De nombreux monuments mémoriaux et cimetières témoignent de cette période de la Grande Guerre devenant des lieux de recueils et touristiques notamment pour les touristes britanniques.

La labellisation UNESCO du Bassin Minier ainsi que l'ouverture du Louvre-Lens sur le territoire voisin a permis d'initier une dynamique positive sur le tourisme du territoire. En effet, l'inscription du Bassin Minier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel, évolutif et vivant » le 30 juin 2012 et l'ouverture du Louvre-Lens le 4 décembre de la même année ont favorisé le développement touristique du territoire et cela grâce à leur rayonnement et à leur attractivité nationale et internationale.

On note cependant, que les principales clientèles du territoire proviennent du territoire, de la région, des régions limitrophes et notamment du Bassin Parisien et de la Belgique, de l'Angleterre et des Pays-Bas.

Sous l'égide de la Mission Louvre-Lens Tourisme, se met progressivement en place un tourisme de courts séjours, autour de la marque et de la destination « Autour du Louvre-Lens ». Cette marque permet au territoire d'être positionné en vitrine du tourisme français et permet ainsi de mettre en valeur son patrimoine matériel et historique (classement UNESCO, lieux de mémoire à la Grande Guerre) mais aussi son patrimoine immatériel.

Tourné vers le tourisme de mémoire, culturel et industriel, le territoire tire également profit d'un tourisme lié à la nature et aux loisirs en raison notamment de la présence de grandes bases de loisirs.

N'oublions pas que de l'activité minière découlent aussi des paysages particuliers (terrils, étangs d'affaissement, carreaux de fosses, cavaliers, etc.) amenés aujourd'hui à se trouver des nouvelles vocations ; support de la biodiversité pour la faune et la flore, lieux de pratique d'activités sportives de plein air, telles que la randonnée, le VTT ou le trail. Ces activités concourent aussi à donner une nouvelle image du territoire aux visiteurs et à ses habitants. D'ailleurs, on peut également noter le développement du « slow tourisme », nouvelle forme de tourisme consistant à prendre son temps en privilégiant les destinations proches et en utilisant des moyens de transports moins polluants.

Même si les chiffres de fréquentation des différents équipements montrent bien un développement de la filière touristique sur le territoire, les retombées économiques restent encore à conforter.



Enjeux

Au vu de ces principaux constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont de :

- Conforter le tourisme de proximité et favoriser l'attractivité du territoire à un public extérieur ;
- Encourager le développement d'une offre d'hébergement de court séjour variée ;
- S'appuyer sur la dynamique de développement touristique pour renforcer l'attractivité du territoire.

PARTIE 10 : ARMATURE TERRITORIALE



Une organisation complexe, à l'image d'un territoire contrasté

La structuration du territoire se caractérise par le contraste entre les entités qui le composent :

- au sud-est, la frange minière largement marquée par l'urbanisation propre au système des houillères ;
- au nord-ouest, un secteur beaucoup plus rural bien que doté d'une histoire industrielle notoire ;
- une ville centre historique à l'interface de ces 2 secteurs ;
- des villes relais très contrastées entre elles, à l'image des terroirs dans lesquelles elles s'inscrivent.

Lorsque les compagnies minières s'installent sur le territoire du bassin minier à partir du XIX^{ème} siècle, le territoire du SCoT est rural et sa structure est classique: centralisée autour d'un bourg-centre et d'un réseau viaire en étoile qui organise les bourgs relais.

L'activité façonna dès lors le développement du sud du territoire de l'Artois en suivant une stricte logique économique. L'industrie charbonnière entraîna ainsi une croissance démographique rapide en raison de ses besoins en main d'œuvre importants. Des cités minières, conçues comme des quartiers indépendants des bourgs ruraux, ont alors été bâties autour des fosses d'exploitation pour accueillir cette affluence de population ainsi que des équipements (éducatifs – sanitaires – sportifs – culturels – etc.) et cela jusqu'aux années 1950. Le territoire s'est alors développé en suivant le parcours des veines de charbon.

Dans le même temps, des industries se développèrent dans les campagnes alentours, dynamisées par l'essor industriel du bassin minier qui génère alors des opportunités pour le développement de certaines activités. En marge de l'activité minière, les bourgs de Lillers et Isbergues se sont ainsi rapidement développés, forts d'une industrie de la chaussure florissante accompagnée et d'une industrie agro-alimentaire pour le premier, et de l'installation d'une aciérie dédiée à la fabrication des rails de chemin de fer pour le deuxième.

Les années 1960 marquèrent le début de la récession de la production minière en raison de l'appauvrissement de la ressource. Les puits les moins rentables furent progressivement fermés. La population de ce secteur commença à décroître. Dès le début des années 70, une partie du territoire est amenée à s'interroger sur l'après-mine et fait face au défi de sa reconversion, politique engagée à l'échelle du bassin minier, sous l'égide de l'Etat avec notamment l'implantation d'usines de construction automobile.

Dans la frange rurale, la population continue elle d'augmenter, selon une dynamique toutefois plus modérée. L'industrie de la chaussure a disparue à Lillers, mais l'aciérie d'Isbergues, tout comme la sucrerie de Lillers, continuent de générer de l'emploi et de contribuer à

l'accroissement de la population. Ce n'est que dans les années 2000 que la situation tendra à s'inverser à Isbergues avec le déclin progressif de l'aciérie.

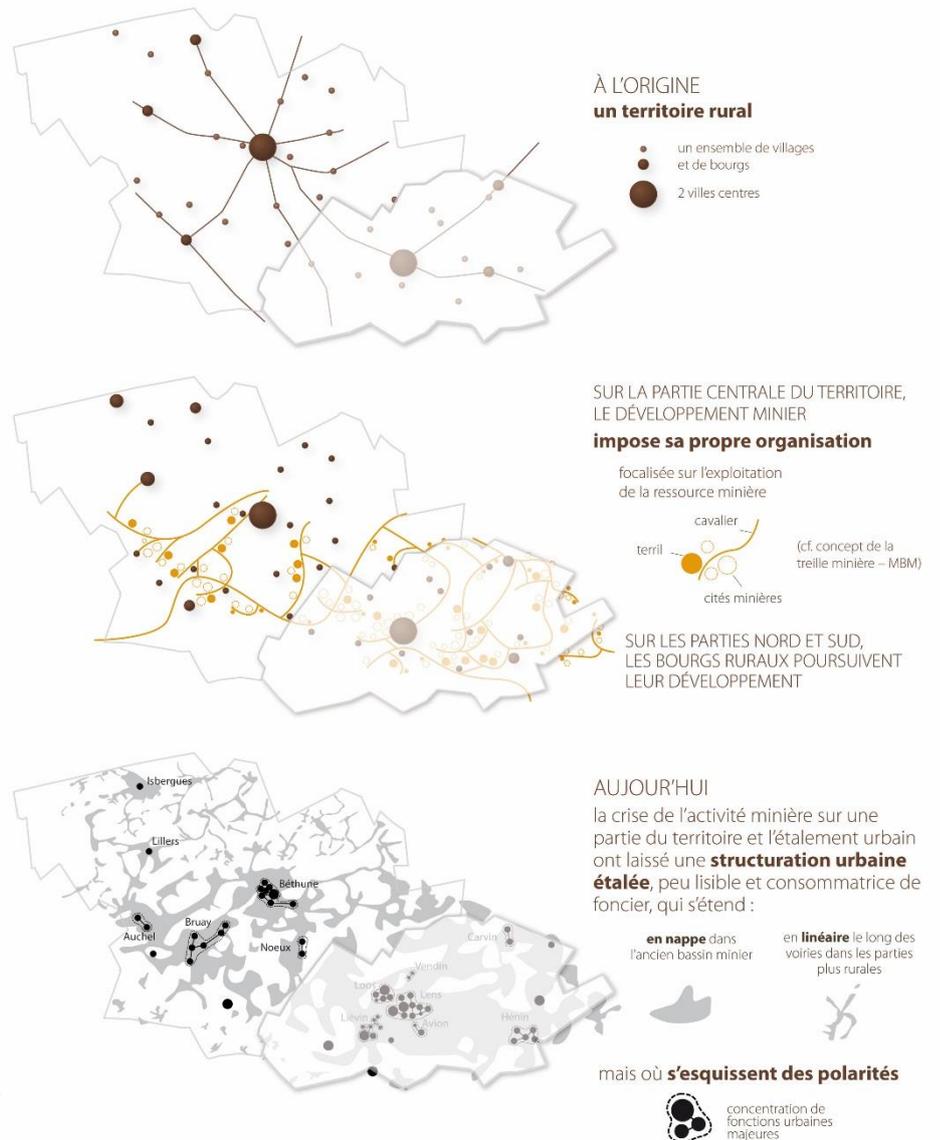
Malgré la fermeture des mines en 1990 et la perte constante de population depuis les années 1960 dans toute une partie du territoire, une dynamique de périurbanisation s'est installée dans la frange minière et gagne au fil des années le territoire rural. Les communes situées en périphérie du cœur historique du Bassin minier puis au fil des ans en périphérie des bourgs relais, se développent par extensions successives au détriment des villes-centres qui s'affaiblissent. Le territoire bénéficie également de l'influence résidentielle des territoires limitrophes, de la métropole lilloise sur la partie Nord (Bas pays de Béthune au contact des Weppes) ou du secteur minier du lensois à l'Est par exemple.

Il en résulte un tissu urbain très étalé, peu dense et composé d'une juxtaposition d'entités qui donne le sentiment d'un développement résidentiel tantôt sous forme de nappe urbaine progressant inexorablement dans la frange minière, tantôt sous forme de toile s'étirant le long des voiries jusqu'à lier les communes entre elles dans le secteur rural. La prédominance de la maison individuelle renforce les difficultés de lecture du tissu urbain engendrées par ces développements au fil de l'eau (cf. fiche habitat).

Ainsi, malgré les contrastes qui le caractérisent, le territoire doit faire face à une problématique commune, celle d'une périurbanisation qui nuit à la cohérence du tissu urbain, brouille les signaux de l'organisation territoriale et allonge les temps des usages du quotidien. Aujourd'hui, cette organisation renvoie une image peu lisible et peu structurée du territoire, accentue les contrastes et fait de sa redéfinition un enjeu majeur.

Mais au-delà d'une problématique commune, le territoire peine à surmonter ses contrastes pour se trouver une direction commune et unifiante.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURATION URBAINE DES TERRITOIRES DU SCOT DE L'ARTOIS ET DU SCOT LENS-LIÉVIN-HÉNIN-CARVIN



Réalisation : AULA 2017.

Un réseau de villes relais organisé autour du bipôle Béthune-Bruay : une structure multipolaire à plusieurs échelles

A l'image de la densité de population qui diminue à mesure que l'on progresse le long d'un axe sud-est / nord-ouest, l'organisation urbaine du territoire varie avec le contexte territorial.

Ainsi, si une commune de 9 500 habitants dans le Béthunois peut être assimilée à une commune péri-urbaine, une commune de 8 900 habitants de la frange rurale est élevée au rang de ville relais, voire de bourg centre.

C'est toute la complexité de ce territoire qui fait que ni la taille des communes, ni leur démographie ne suffisent à envisager la place d'une commune au sein de l'organisation territoriale locale. Le contexte dans lequel ces villes s'insèrent revêt ici une importance toute particulière, et le niveau d'équipement des communes permet une première appréhension de ce contexte.

Le territoire est ainsi doté de 2 pôles supérieurs, Béthune et Bruay, qui à eux deux représentent moins de 20% de la population de l'EPCI et totalisent 43 des 47 équipements caractérisant les pôles d'équipement supérieurs selon la classification de l'INSEE.

Autour de ce bipôle s'organisent de façon presque radiale 8 pôles intermédiaires, qui comptent entre 4700 et 12 000 habitants, pour des densités allant de 320 à 2 600 habitants au km².

Ces quelques chiffres illustrent les contrastes qui existent entre ces pôles intermédiaires, et leur localisation, plus ou moins éloignée du bipôle Béthune-Bruay, leur confère une importance variable dans leur qualité de relais au sein de l'organisation territoriale. Ainsi la vocation de relais des communes d'Isbergues et Lillers est d'autant plus importante qu'elles sont éloignées des pôles supérieurs. Leur rôle de moteur dans le territoire rural dans lequel elles s'intègrent est primordial mais ne doit pas s'affranchir d'une identité et d'une dynamique globales qui doivent être insufflées par les pôles supérieurs.

Une structure multipolaire du territoire reconnue dans les pratiques de la population

Si la structure urbaine du territoire relève d'une organisation multipolaire, celle-ci est-elle perceptible par la population ? Comment les habitants vivent-ils cette spécificité territoriale ? Quelle pratique de la multipolarité y a-t'il à l'échelle de l'individu ?

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois a lancé, fin 2019, une enquête auprès de la population pour connaître les usages et pratiques que celle-ci avait du territoire, et ce à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). Sur le territoire du SCoT de l'Artois, 435 personnes ont été interrogées.

Pour aborder la question de l'organisation du territoire, ont été identifiées les principales polarités commerciales, déterminées au regard des travaux antérieurs, et en particulier de l'Enquête Ménage Commerces de 2016 (cf. fiche commerce). Il s'agit pour le territoire du SCoT de l'Artois du centre-ville de Béthune et du centre-commercial de la Porte Nord.

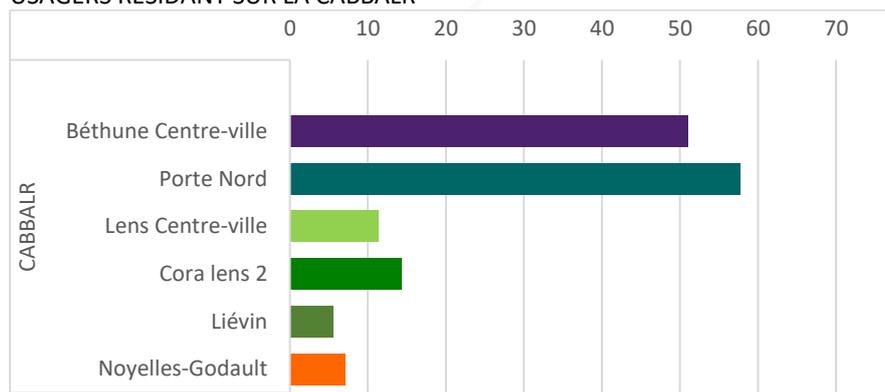
A la question portant sur la fréquentation des principales polarités commerciales du territoire, « *pour chaque polarité citée, précisez si vous y allez et à quelle fréquence* », l'analyse des réponses confirme l'importance des polarités multiples dans l'organisation de ce dernier.

Ainsi, dans les usages de la population, les polarités sont bien plus complémentaires que concurrentes.

L'analyse des fréquentations régulières (au moins une fois par mois) des polarités par les interrogés amène plusieurs constats :

- Le centre-ville de Béthune occupe encore une place significative dans les usages de la population puisque 51 % des personnes interrogées résidant sur la CABBALR le fréquentent (contre 58 % pour la porte-Nord)
 - la pratiques des polarités est en grande partie territorialisée à l'échelle de chaque EPCI, mais des échanges entre EPCI existent. Ainsi, 14 % des sondés qui habitent la CABBALR fréquentent le centre commercial de Cora Lens 2 et 11% le centre-ville de Lens
- A l'inverse seulement 6 % des interrogés résidant sur le territoire de la CALL fréquentent le centre-ville de Béthune et 4% la porte-Nord, ce qui interroge l'attractivité de ces polarités à l'échelle du PMA.

FREQUENTATIONS DES POLARITES AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS, POUR LES USAGERS RESIDANT SUR LA CABBALR

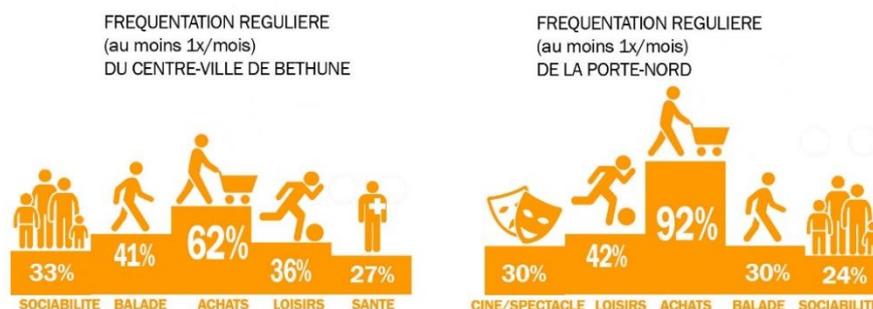


Une analyse plus fine de ces fréquentations permet de constater la présence de binômes dans les usages des interrogés. En effet, 37 % des résidents de la CABBALR interrogés fréquentent le centre-ville de Béthune et la zone commerciale de la Porte-Nord au moins une fois par mois.

Enfin si sur le reste du territoire du PMA les pratiques réalisées dans ces polarités contribuent à conforter l'hypothèse d'une complémentarité entre les différents types de polarités, la situation au sein du bipôle Béthune-Bruay est moins contrastée. En effet, les principales pratiques réalisées sont relativement similaires d'un type de polarité à l'autre, et tout aussi diversifiées. Ce constat est le fruit de politiques de diversification des grands centre-commerciaux qui accueillent notamment de plus en plus d'activités dédiées aux loisirs (balade, sociabilité, loisirs divers) et aux divertissement, traditionnellement bien plus présents dans les centres-villes.

Cette atténuation des spécificités des polarités au sein du bipôle Béthune-Bruay reflète une dynamique en cours à l'échelle du PMA qui remet en question la place des grands centres commerciaux, de plus en plus polyvalents, au sein de l'organisation territoriale.

PRATIQUES REGULIERES AU SEIN DES POLARITES DU TERRITOIRE PAR LES USAGERS INTERROGES



Enfin il est à noter qu'à la proposition de citer des polarités complémentaires, non énoncées dans le questionnaire d'enquête, les personnes interrogées ont significativement évoqué les communes de Saint Omer et Aire-sur-la-Lys, mettant en évidence le retournement d'une partie du territoire vers les EPCI voisins. Ce dernier point conforte la dimension multipolaire des usages de la population, au-delà des limites du territoire du SCoT, et la nécessité de considérer ces polarités dans leurs interactions.

Béthune, un pôle d'envergure régionale dans un territoire multipolaire

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui a été approuvé par arrêté préfectoral le 04 août 2020, distingue, au sein de l'ossature régionale, trois niveaux de pôles pour son organisation :

- Les pôles majeurs de Lille, capitale régionale, et d'Amiens, second pôle régional ;
- Les pôles d'envergure régionale, dont fait partie la ville de Béthune ;
- Les pôles intermédiaires des espaces ruraux et périurbains.

Les pôles d'envergure régionale sont différenciés autour de quatre fonctions :

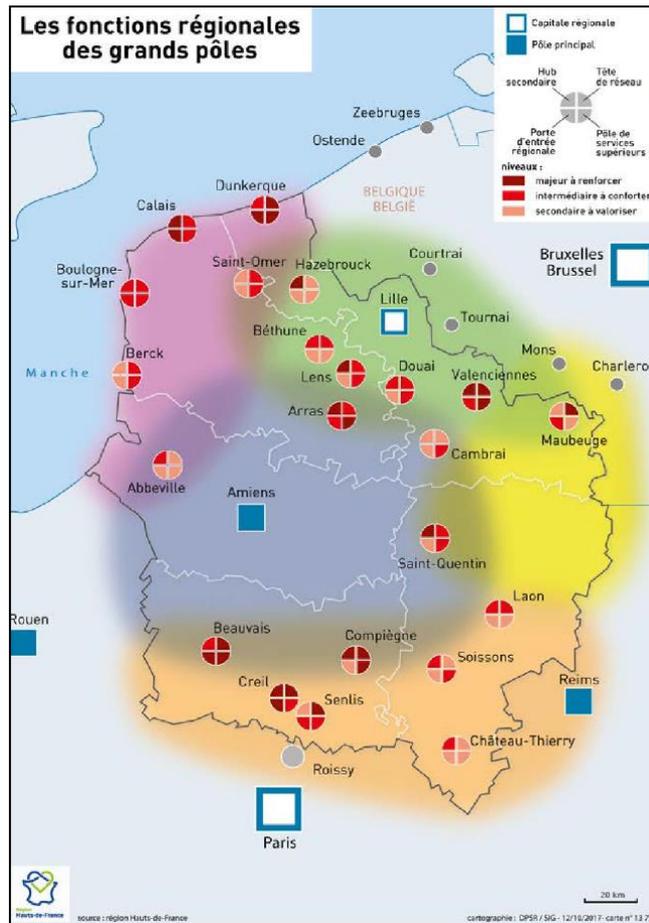
- La fonction « Hub » qui renvoie à la structuration des pôles gares régionaux en s'appuyant sur le trafic TER existant mais aussi sur des indicateurs permettant de préciser le rôle de chacun de ces nœuds ;
- La fonction « Tête de réseau », approchée par des indicateurs permettant de mesurer la présence des fonctions tertiaires supérieures ;
- La fonction « Pôle de services supérieurs », approchée par la présence et la concentration de différents services supérieurs ;
- La fonction « Porte d'entrée régionale » renvoyant à l'importance du pôle en termes d'entrée de personnes ou de marchandises mais également aux fonctions touristiques du territoire.

Pour chacune de ces fonctions, trois niveaux d'intervention sont définis ; majeur à renforcer, intermédiaire à conforter et secondaire à valoriser.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, le pôle Béthunois est ainsi identifié en tant que pôle d'envergure régionale avec les niveaux d'ambition suivants :

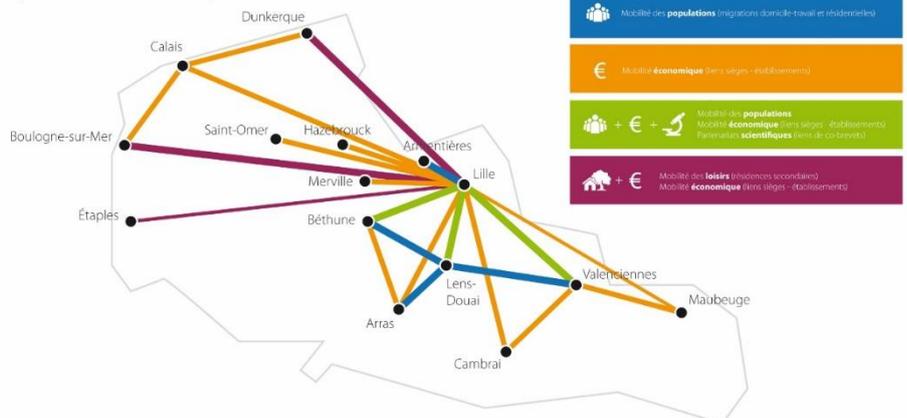
- Hub secondaire : intermédiaire à conforter ;
- Tête de réseau : intermédiaire à conforter ;
- Pôle de services supérieurs : secondaire à valoriser ;
- Porte d'entrée régionale : secondaire à valoriser.

Les politiques d'accompagnement de la Région visent à soutenir les politiques locales et programmes d'actions qui contribuent à atteindre ces objectifs.



Si l'organisation territoriale interne au territoire du SCoT reste déterminée librement par les élus locaux comme le précise le SRADDET, elle doit être compatible (au sens juridique du terme) et cohérente avec l'organisation régionale ainsi définie. Se faisant, la Région reconnaît le caractère particulier du territoire et son organisation multipolaire au sein de laquelle les fonctions supérieures sont réparties sur plusieurs villes.

TYPLOGIE DES LIENS MAJEURS DU SOUS-SYSTÈME RÉGIONAL
(liens entre aires urbaines)



Réalisation : AULA - 2017, d'après l'étude des systèmes territoriaux de la région Hauts-de-France, réalisée par Nadine Cattani pour le réseau régional des Agences d'urbanisme de la région Hauts-de-France en 2017.

Des liens multiples avec la Métropole Lilloise et les territoires voisins

Le territoire du SCoT de l'Artois est situé à moins d'une quarantaine de kilomètres de la sixième métropole de France.

Toutefois si les flux pendulaires vers Lille sont en augmentation (+20% depuis 2006), ils ne sont pas majoritaires. En effet la grande majorité des flux pendulaires s'effectue à l'intérieur même du territoire du SCoT. Cependant la part de ces migrations internes tend à diminuer, tandis que les flux sortants augmentent globalement et assez nettement (notamment vers la métropole Lilloise et les communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin). Les flux entrants sont quant à eux globalement en baisse, cette situation reflète la perte globale d'emplois sur le territoire du SCoT.

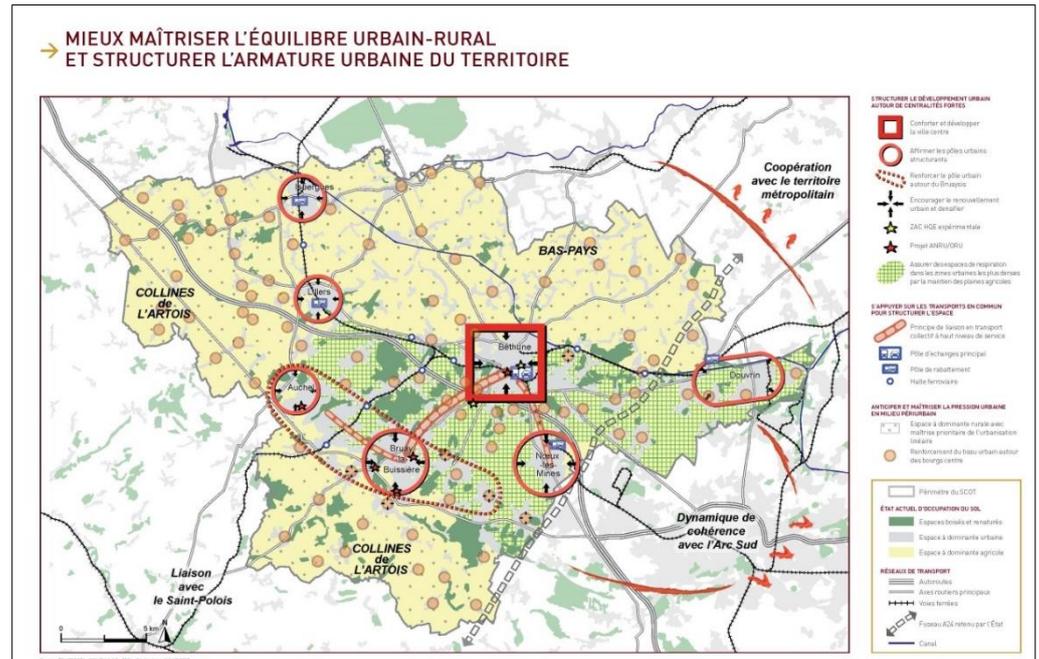
Les migrations résidentielles sont elles aussi majoritairement internes au territoire. On assiste globalement, au sein du territoire de l'Artois comme au sein du territoire de la CALL, à une perte d'attractivité des polarités, au profit des communes péri-urbaines. Si une frange nord-est du territoire est concernée par le repli de populations impactées par une pression foncière trop importante sur la Métropole Lilloise, ce phénomène de repli s'applique principalement à l'intérieur même du territoire depuis Béthune, vers sa périphérie. Enfin les communes rurales du secteur Nord-Ouest bénéficient de l'attractivité relative au cadre de vie qu'elles proposent.

Une organisation urbaine à conforter

Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2008 se proposait d'organiser le territoire autour d'un principe d'équilibre urbain – rural en identifiant les espaces naturels et agricoles à préserver et les centralités à renforcer, au regard de leur classification en 3 niveaux hiérarchiques :

- La ville centre : Béthune, dont le rôle de moteur du développement du territoire était à conforter et développer ;
- Les pôles urbains structurants : Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines, Douvrin, Auchel, Lillers et Isbergues, à affirmer et conforter ;
- Les bourgs centres : avec un tissu urbain à renforcer.

L'organisation et le développement de ces polarités étaient envisagés selon des principes de renouvellement et de renforcement du tissu urbain (densification de l'habitat et des services, limitation de la péri-urbanisation). L'accent était mis sur l'optimisation du potentiel foncier dans ces tissus urbains en recherchant des densités plus importantes.



Structure et organisation du territoire du SCoT de l'Artois approuvé le 29 février 2008
Source : SCoT de l'Artois

Si le principe d'une armature urbaine structurée a été posé, sa mise en œuvre s'est révélée insuffisante :

- Le développement urbain s'est poursuivi le long des axes routiers, et en extension des tissus urbains constitués ;
- Le développement de l'offre commerciale de périphérie s'est poursuivi, au détriment du renforcement de la ville centre ;
- La mise en service récente du projet de Bus à Haut Niveau de Service en 2019 n'a pas encore eu l'effet structurant escompté ;
- enfin, sans un cadre bien défini, nécessaire à un arbitrage politique ferme, les concurrences territoriales continuent de nuire au développement du territoire, toutes thématiques confondues.

Ainsi, la position des centralités dans la hiérarchie urbaine s'est progressivement estompée. Or, celles-ci devraient jouer un rôle moteur pour le territoire et remplir un certain nombre de fonctions indispensables :

- Identité : incarner le territoire. Créer un attachement, un point de repères, une image et une fierté ;
- Economique et de services : proposer des activités économiques et des services que l'on ne peut pas trouver ailleurs, et ainsi attirer par la proximité d'autres activités qui leur sont utiles et un volume de clientèle plus important ;
- Lien : proposer des lieux de rassemblement, d'interactions, de rencontres, d'échanges.

La mise en réseau, un enjeu de cohésion sociale et territoriale

Le scénario « au fil de l'eau », qui est la continuité des dynamiques en cours observées depuis le début des années 2000, consistant en un développement péri-urbain qui se fait au détriment des polarités du territoire n'est aujourd'hui plus soutenable en l'état pour des raisons socio-économiques mais également d'un point de vue organisationnel et environnemental. L'affaiblissement de ces polarités et un développement concomitant de la périphérie par extensions urbaines successives tend à lisser un territoire pourtant contrasté et nuit fortement à la lisibilité de sa structure. Cette évolution concourt aussi à une perte de reconnaissance globale du territoire et à sa difficile identification par les collectivités territoriales de rang supérieur comme étant un territoire structuré sur le plan urbain.

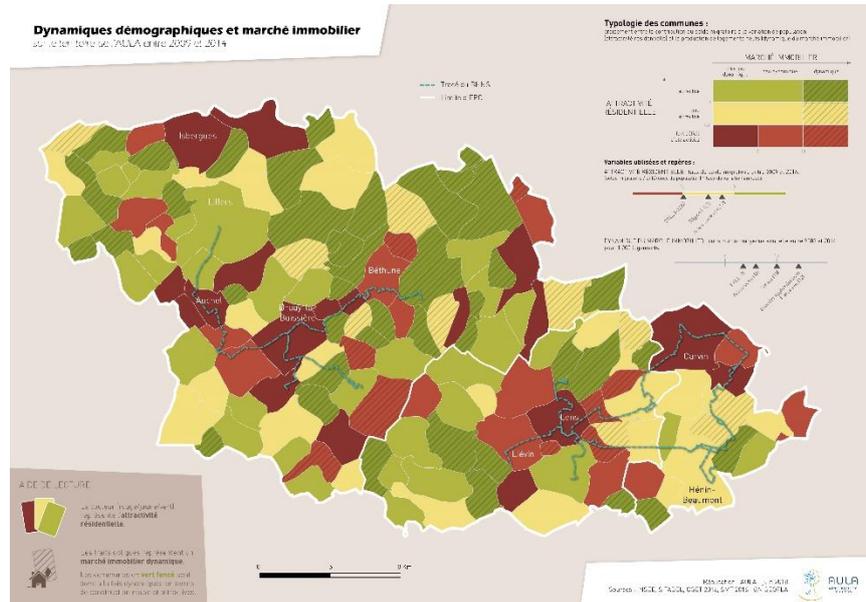
Cet étalement urbain entraîne par ailleurs l'émergence de nouveaux problèmes ; inondations liées à la consommation foncière et à l'artificialisation continue des sols, des phénomènes de précarité énergétique des ménages liés à la mobilité...

Il y a aujourd'hui un véritable enjeu de cohésion sociale et territoriale à l'échelle du territoire de SCoT de l'Artois, avec le risque d'opposition des communes urbaines contre les communes rurales et péri-urbaines, voire dans le cas du SCoT de l'Artois entre secteurs géographiques ; les 1^{ers} confrontées à une perte d'attractivité, à un marché immobilier atone et une pauvreté diffuse, les seconds bénéficiant d'une augmentation et d'une diversification sociologique de la population.

Or, les polarités urbaines et les secteurs les plus urbanisés, constitués historiquement des plus grandes communes, concentrent l'essentiel des équipements et services publics, à la charge généralement de communes aux moyens financiers limités. Ces moyens sont d'autant plus limités que les classes moyennes quittent ces communes pour le péri-urbain. Pourtant l'utilité « sociale » de ces équipements et services dépasse très largement le territoire des communes d'implantation et profite à l'ensemble de l'agglomération. Dans un contexte de réduction des dotations budgétaires et de moindres rentrées fiscales liées à la crise économique actuelle (qui risque de s'amplifier dans les mois à venir), le devenir de ces équipements pourrait se poser à terme tant en ce qui concerne la diversité et le niveau de qualité des activités et services proposés, voire même dans certains cas en termes de pérennité, ce qui serait préjudiciable à l'ensemble des communes du territoire.

Dans la même logique, investir massivement dans des infrastructures majeures de transport, à l'image du BHNS, dans le bipôle Béthune-Bruay qui est en déprise aujourd'hui peut s'avérer paradoxal si ces investissements ne sont pas accompagnés d'une politique ambitieuse et prioritaire du territoire, partagée par l'ensemble des communes, de

réinvestissement massifs dans les secteurs urbains traversés, notamment sur le plan de l'habitat pas uniquement (diversité des fonctions).



Enfin, ce scénario au fil de l'eau n'est plus soutenable non plus sur le plan environnemental pour un territoire qui subit encore aujourd'hui les stigmates de son passé industriel fondé sur un développement non durable (friches - pollution de sites - etc.).

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'opposer les petites aux grandes communes ou des territoires urbains à d'autres plus ruraux, les uns étant parés de toutes les vertus tandis que les autres seraient voués aux gémonies. Au contraire, l'enjeu du SCoT est de faire sens à l'échelle d'un vaste territoire aux caractéristiques contrastées et constitué de 100 communes. Il est de construire un projet collectif à cette échelle, où chaque entité qui le compose trouve sa place et où l'ensemble fonctionne en réseau.

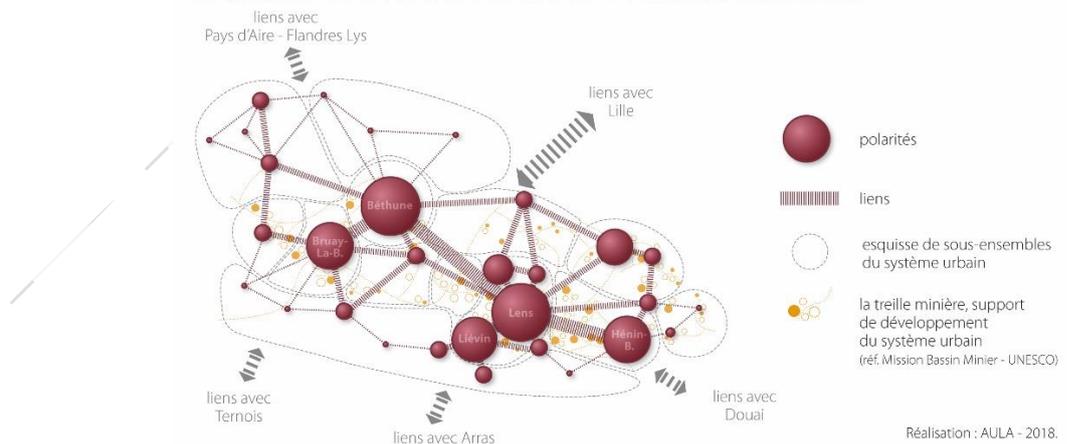
Or, sur un territoire qui a fait de la résilience son maître-mot, l'organisation urbaine en réseau porte, par sa structure, une forme de résilience :

- Pour les populations, la structure en réseau implique la création d'un maillage permettant de replacer l'individu au cœur du système urbain. En cela le modèle en réseau, par sa capacité à donner une place à chacun est potentiellement plus inclusif, et moins excluant que le modèle mono centrique ;
- En termes de cadre de vie, cela se traduit par la mise en avant d'une vie de proximité, permettant une gestion plus sobre du quotidien, tout en permettant l'accessibilité à tout point du réseau ;

- Pour les territoires, c'est la mise en valeur d'un respect des spécificités de chacun, pas de stigmatisation ou de standardisation des entités constituantes du système. Au travers du développement d'une complémentarité entre les nœuds du réseau, le système en réseau induit un fonctionnement mieux adapté au développement de solidarités. L'organisation structurellement multipolaire du territoire du SCoT de l'Artois crée l'opportunité de la mise en place d'un système urbain en réseau autour du pôle d'envergure régionale identifié. Inclure ce pôle dans un réseau doit permettre de le renforcer et d'asseoir le positionnement du territoire dans la dynamique d'amplification du rayonnement métropolitain en lui adossant la force d'un territoire dans son ensemble ;
- Pour la transition énergétique ; la complémentarité visée à travers la mise en réseau du système urbain doit permettre une mutualisation des grands équipements, plus performants et moins consommateurs d'espace mais également une réduction des déplacements. Cette mise en réseau trouve également écho dans le développement des réseaux intelligents permettant d'optimiser l'offre énergétique renouvelable.

La spécificité du territoire face à cette structuration multipolaire devient ainsi un atout et peut lui permettre, par le biais de l'identification d'une armature, de dépasser les concurrences territoriales endogènes et d'affirmer son positionnement régional.

ESQUISSE D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE **POLARITÉS EN RÉSEAU**





Synthèse

Le territoire du SCoT de l'Artois est un territoire qui se caractérise par un contraste fort entre un secteur rural en partie tourné vers les territoires voisins et une frange minière organisée autour d'un bipôle urbain qui peine à se structurer au-delà des concurrences territoriales. Malgré des contrastes et des identités marquées, c'est la notion d'unité qui fait ici défaut et qui nuit à la lisibilité d'un territoire qui tend à opposer secteur urbain/minier et secteur rural

Le territoire possède la particularité d'être structuré autour de deux villes de taille moyenne comptant chacune plus de 20 000 habitants (Béthune et Bruay) autour desquelles s'organisent 8 poles complémentaires.

Cette structure multipolaire est reconnue, d'une part, par la mise à disposition des services proposés par chacune des communes (cf. fiche « équipements et services ») et, d'autre part, par les usages et pratiques de la population, mis en exergue par une enquête menée en 2019 par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois auprès des habitants du territoire.

Dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé en août 2020, la Région a classé la ville de Béthune en pôle d'envergure régionale, tout en reconnaissant le caractère particulier du territoire et son organisation multipolaire. Il faut garder à l'esprit que l'organisation territoriale interne au territoire reste déterminée librement par les élus locaux.

Au fil des années, cette organisation urbaine a subi la montée en puissance de la périurbanisation au détriment du développement des polarités, qui sont actuellement en perte de vitesse. Force est de constater que depuis l'approbation du SCoT de l'Artois de 2008, les dynamiques territoriales à l'œuvre sont allées à l'encontre des principes affichés dans ce dernier.

Le scénario « au fil de l'eau », c'est à dire la continuité des dynamiques en cours, n'est aujourd'hui plus soutenable. Le territoire dans son ensemble a besoin de centralités fortes permettant de retenir et d'attirer la population, ainsi que de maintenir et de développer des équipements et services au bénéfice de l'ensemble du territoire et de ses habitants. Le renforcement des centralités, structurantes comme secondaires, est un enjeu majeur pour le SCoT.

Dans un territoire qui a fait de la résilience le maître-mot de son (re)développement, sa structuration multipolaire, qui est sa spécificité, peut devenir un atout et lui permettre de dépasser les concurrences territoriales endogènes et d'affirmer son positionnement régional.



Enjeux

Au vu de ces constats, les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale en lien avec cette thématique sont de :

- Réinterroger le modèle urbain actuel, générateur de concurrences territoriales et d'exclusion afin de construire une nouvelle organisation territoriale adaptée aux mutations sociétales en cours ;
- Sortir de l'opposition entre le secteur minier du territoire et le secteur rural en faisant de ces contrastes une force visant à construire une vision commune ;
- Mettre en réseau toutes les polarités et organiser les complémentarités entre elles afin que le territoire dans son ensemble, et donc sa population, bénéficie des services, équipements et aménités qu'il offre.

ANNEXE

Base Permanente des Equipements de l'INSEE (année 2018)

Composition des gammes d'équipements

Gamme proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Police, gendarmerie	Pôle emploi : réseau de proximité
Réparation automobile et de matériel agricole	Centre de finances publiques	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Maçon	Banque, Caisse d'Épargne	Agence de travail temporaire
Plâtrier, peintre	Pompes funèbres	Hypermarché
Menuisier, charpentier, serrurier	Contrôle technique automobile	Produits surgelés
Plombier, couvreur, chauffagiste	École de conduite	Poissonnerie
Électricien	Vétérinaire	Magasin de revêtements murs et sols
Entreprise générale du bâtiment	Pressing – laverie automatique	Parfumerie – cosmétique
Coiffure	Supermarché	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Restaurant, restaurant rapide	Librairie, papeterie, journaux	Lycée d'enseignement professionnel
Agence immobilière	Magasin de vêtements	Formation santé
Institut de beauté – ongles	Magasin d'équipements du foyer	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
Épicerie, supérette	Magasin de chaussures	Établissement de santé de court séjour
Boulangerie	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Établissement de santé de moyen séjour
Boucherie, charcuterie	Magasin de meubles	Établissement de santé de long séjour
Fleuriste – jardinerie – animalerie	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Établissement psychiatrique
École élémentaire	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Urgences
Médecin généraliste	Horlogerie, bijouterie	Centre de santé
Chirurgien-dentiste	Magasin d'optique	Structures psychiatriques en ambulatoire
Infirmier	Magasin de matériel médical et orthopédique	Dialyse
Masseur kinésithérapeute	Station-service	Spécialiste en cardiologie
Pharmacie	École maternelle	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Taxi – VTC	Collège	Spécialiste en gynécologie
Boulodrome	Sage-femme	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Tennis	Orthophoniste	Spécialiste en psychiatrie
Salle ou terrain multisports	Pédicure, podologue	Spécialiste en ophtalmologie
Terrain de grands jeux	Psychologue	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Spécialiste en pédiatrie
	Ambulance	Spécialiste en pneumologie
	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
	Personnes âgées : services d'aide	Orthoptiste
	Crèche	Audio prothésiste
	Salle de sport spécialisée	Psychomotricien
	Bassin de natation	Dietéticien
	Athlétisme	Personnes âgées : soins à domicile

	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Enfants handicapés : hébergement
		Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires
		Adultes handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : services d'aide
		Travail protégé
		Adultes handicapés : services de soins à domicile
		Aide sociale à l'enfance : hébergement
		Gare
		Parcours sportif/santé
		Théâtre, art de rue, cirque
		Cinéma
		Musée



Agence d'Urbanisme de l'Artois

Centre Jean Monnet 1 - Entrée Piémont - Bât C - 8 avenue de Paris - BP 7 - 62 400 Béthune

Tél : 03.21.56.11.42 - Courriel : contact@aulartois.fr

Site internet : www.aulartois.fr